



Site Natura 2000 FR7200691 "Vallée de l'Euille"

Tome 1 : Diagnostic, Analyse écologique et Hiérarchisation des enjeux

Document d'objectifs



2012

Structure opératrice :





Site Natura 2000 FR7200691 "Vallée de l'Euille"

Tome 1 : Diagnostic, Analyse écologique et Hiérarchisation des enjeux

Structure opératrice :

En partenariat avec :



Document d'objectifs

Maître d'ouvrage :

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM Gironde)

Auteurs :

- Chargés de Mission : Benoit Duhazé, Marion Souriat
- Stagiaire du CEN Aquitaine : Alexandre Comas

Chargée de secteur :

Julie Walker

Illustrations :

- Vison d'Europe - *Mustela lutreola* (C. Maizeret)
- Rypisilve et cours de l'Euille/
- Queue de plan d'eau et végétation marécageuse (B.Duhazé)

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR7200691 « VALLÉE DE L'EUILLE »

DIAGNOSTIC, ANALYSE ÉCOLOGIQUE ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I.Le réseau Natura 2000	1
I.1.Natura 2000 en Europe.....	1
I.2. Natura 2000 en France	2
I.3.Natura 2000 en Aquitaine.....	2
II.La Vallée de l'Euille	3
PHASE 1 : DIAGNOSTIC DE LA VALLÉE DE L'EUILLE	5
PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000	6
I.Données administratives	6
I.1.Localisation de la zone d'étude.....	6
I.2.Présentation du bassin versant de l'Euille.....	7
I.3.Périmètre proposé.....	8
I.4.Composition du périmètre proposé.....	8
I.5.Contexte foncier.....	10
II.Caractéristiques générales du site	14
II.1.Occupation du sol du périmètre proposé.....	14
II.2.Données climatiques.....	16
II.3.Données géologiques et géomorphologiques.....	18
II.4.Données hydrographiques.....	20
II.5.Le cours d'eau de l'Euille.....	21
DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE : INVENTAIRE ET DESCRIPTION DE L'EXISTANT	36
I.Méthodes et Description des habitats naturels inventories	36
I.1.Méthodes d'Inventaire des habitats naturels.....	36
II.Description des habitats naturels	37
II.1.Description des habitats structurant le paysage du site d'étude.....	38
II.2.Les habitats d'intérêt communautaire.....	41
II.3.Les habitats non d'intérêt communautaire.....	49
III.Méthodes et Inventaires des espèces	50
III.1.Les espèces d'intérêt communautaire citées dans le Formulaire Standard de Données.....	50
III.2.Les méthodes d'identification des espèces à enjeux sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille.....	50
III.3.Les espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille.....	51
III.4.Les espèces potentiellement présentes sur le site Natura 2000.....	71
III.5.Les espèces d'intérêt patrimonial présentes sur le site.....	73
IV.Les foyers de biodiversité du site	75

DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE : INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS HUMAINES ET OCCUPATION DES SOLS..... 77

I.Caractéristiques générales du site	78
I.1.Démographie.....	78
I.2.Densité.....	79
I.3.Age et renouvellement.....	80
I.4.Catégories socioprofessionnelles et population active.....	80
I.5.Le parc de logement.....	81
I.6.Infrastructures.....	82
II.Principaux acteurs	83
II.1.Acteurs.....	83
III.Planification du territoire	84
III.1.La planification du territoire à l'échelle du Bassin versant.....	84
III.2.Intercommunalité.....	84
III.3.La planification du territoire à l'échelle du site Natura 2000.....	86
IV.Aide aux projets susceptibles d'intervenir sur le site	87
V.Activités agricoles	88
V.1.Contexte : situation de l'agriculture en 2000.....	88
V.2.Les activités et les productions.....	90
V.3.Évolution de l'activité agricole de 1988 à 2000.....	94
VI.Activités forestières	99
VII.Tourisme et activité de pleine nature	100
VII.1.Offre touristique.....	100
VII.2.Les activités de pleine nature.....	100
VII.3.Les structures d'hébergement et de restauration.....	106
VII.4.Les structures d'information.....	106

PHASE 2 : ANALYSE ÉCOLOGIQUE 107

INTRODUCTION	108
I.Habitats et espèces du site Natura 2000	108
I.1.Trois habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitats ».....	108
I.2.Une espèce de poisson de l'annexe II de la Directive « Habitats ».....	109
I.3.Neuf espèces de mammifère de l'annexe II de la Directive «Habitats».....	109
I.4.Une espèce de l'annexe IV de la Directive « Habitats ».....	109
II.Critères de l'analyse	110
II.1.Exigences écologiques.....	110
II.2.Indicateurs de l'état de conservation.....	110
II.3.État de conservation.....	110
II.4.Facteurs naturels ou humains (actuels ou potentiels) qui tendent à modifier ou à maintenir l'état de conservation.....	111
II.5.Préconisations de gestion et les moyens de conservation.....	111
ANALYSE DIACHRONIQUE — ÉVOLUTION DES PAYSAGES	112
I.Le bassin versant de l'Euille des années 60 à 2000	112
II.Evolution du paysage sur trois zones cibles	114
II.1.Choix des zones et dates de prise de vue	114
II.2. Analyse diachronique du paysage des trois zones cibles.....	116
II.3.Evolution des habitats du Vison d'Europe.....	123

ANALYSE ÉCOLOGIQUE DES HABITATS	124
I.Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510).....	124
II.Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets (6430) – Mégaphorbiaies riveraines..	125
III.Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets (6430) – Lisières forestières.....	126
IV.Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0*).....	127
ANALYSE ÉCOLOGIQUE DES ESPÈCES	128
I.Vison d'Europe – <i>Mustela lutreola</i> (1356*).....	128
II.Loutre d'Europe – <i>Lutra Lutra</i> (1355).....	150
III.Lamproie de Planer – <i>Lampetra planeri</i> (1096).....	151
IV.Petit Rhinolophe – <i>Rhinolophus hipposideros</i> (1303).....	152
V.Grand Rhinolophe – <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (1304).....	153
VI.Minioptère de Schreibers – <i>Miniopterus schreibersii</i> (1310).....	154
VII.Vespertillon à oreilles échancrées – <i>Myotis emarginatus</i> (1321).....	155
VIII.Vespertillon de Bechtein – <i>Myotis bechsteinii</i> (1323).....	156
IX.Grand Murin – <i>Myotis myotis</i> (1324).....	157
X.Barbastelle d'Europe - <i>Barbastella barbastellus</i> (1308).....	158
INTERRELATIONS DES HABITATS ET DES ESPÈCES	159
MENACES IDENTIFIÉES SUR LE SITE EN LIEN AVEC LES ESPÈCES ET HABITATS	161
I.Synthèse des menaces concernant les habitats.....	161
I.Synthèse des menaces concernant les espèces.....	163
INDICATEURS ET PROTOCOLE DE SUIVI DES HABITATS	165
I.Indicateurs et protocole de suivi des habitats.....	165
I.1.Indicateur du fonctionnement hydrologique.....	165
I.2.Indicateurs et protocole de suivi des « Prairies maigres de fauche » (6510).....	166
I.3.Indicateurs et protocole de suivi des « Mégaphorbiaies » (6430).....	167
I.4.Indicateurs et protocole de suivi des « Forêts alluviales » (91E0*).....	169
II.Indicateurs et protocole de suivi des espèces.....	170
II.1.Indicateurs et protocole de suivi du Vison d'Europe (1356*).....	170
II.2.Indicateurs et protocole de suivi de la Loutre d'Europe (1355).....	171
II.3.Indicateurs et protocole de suivi de la Lamproie de Planer (1096).....	173
A évaluer en fonction des effectifs observés lors de la première année de suivi	173
II.4.Indicateurs et protocole de suivi des Chiroptères.....	174

PHASE 3 : HIÉRARCHISATION DES ENJEUX..... 175

INTRODUCTION.....	176
I.Généralités.....	176
II.Méthodologie appliquée à la hiérarchisation des enjeux.....	176

HIÉRARCHISATION DES ENJEUX : HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE..... 177

I.Évaluation de la valeur patrimoniale des habitats d'intérêt communautaire..	177
I.1.Critères d'évaluation de la valeur patrimoniale	177
I.2.Évaluation de la valeur patrimoniale des habitats d'intérêt communautaire.....	178
I.3.Évaluation des risques/menaces des habitats d'intérêt communautaire identifiées sur le site Natura 2000.....	179
II.Hiérarchisation des enjeux : habitats d'intérêt communautaire.....	181

HIÉRARCHISATION DES ENJEUX : ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE..... 182

I.Évaluation de la valeur patrimoniale des espèces d'intérêt communautaire	182
I.1.Critères d'évaluation de la valeur patrimoniale	182
I.2.Évaluation de la valeur patrimoniale des espèces d'intérêt communautaire.....	182
I.3.Évaluation des risques/menaces des espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site Natura 2000.....	184
II.Hiérarchisation des enjeux : espèces d'intérêt communautaire.....	186

BILAN DES ENJEUX DU SITE..... 187

BIBLIOGRAPHIE..... 188

ANNEXES..... 193

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie des zones Natura 2000 en France.....	2
Figure 2 : Cartographique des sites Natura 2000 en Aquitaine ©IGN-BD Carto-Livraison 2011© DREAL Aquitaine.....	2
Figures 1-3 : Localisation du site Natura 2000 « Vallée de l'Euille ».....	6
Figure 1-4 : Bassin versant de l'Euille et réseaux hydrographiques périphériques (source : AEAG – Traitement CEN Aquitaine).....	7
Figure 1-5 : Périmètre proposé du site de l'Euille.....	9
Figure 1-6 : Répartition des surfaces entre les différents types de propriétés ©CEN Aquitaine, 2012.....	10
Figure 1-7 : Répartition des surfaces des types d'occupation du sol sur le périmètre proposé.....	15
Figure 1-8 : Données ombrothermiques sur le canton de Créon (source : Météo France – Traitement CEN Aquitaine).....	16
Figure 1-9 : Diagramme ombrothermique de la station météo de Sauveterre de l'année 2011 (source : Météo France – Station 33506001 – Traitement CEN Aquitaine).....	17
Figure 1-10: Géologie simplifiée de l'Aquitaine (d'après M, Vigneaux modifié).....	18
Figure 1-11 : Extrait de la carte géologique du secteur de l'Euille (source : BRGM n° 828 – Traitement CEN Aquitaine).....	19
Figure 1-12: Vallée de l'Euille au sein d'un secteur et sous secteur du bassin versant de la Garonne (source : AEAG – Traitement CEN Aquitaine).....	20
Figure 1-13 : Domaines de compétences des deux syndicats d'aménagement de la Vallée de l'Euille (Source : IGN – Traitement CEN Aquitaine, 2011).....	32
Figure 1-14 : La Vallée de l'Euille et ses bassins versants adjacents.....	54
Figure 1- 15 : Localisation de présence du Vison d'Europe dans la Vallée de l'Euille_Réalisation_CEN Aquitaine, 2011.....	56
Figure 1-16 : représentation du régime alimentaire du Vison d'Europe.....	58
Figure 1-17: Franchissabilité des ouvrages sur l'Euille Source : MIGADO.....	74
Figure 1-18 : Cartographie des foyers de biodiversité sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille © CEN Aquitaine, 2012.....	76
Figure 1-19 : Evolution de la population sur chaque commune du bassin versant de l'Euille,de 1999 à 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine).....	78
Figure 1-20: Densité et effectif de population sur chaque commune du bassin versant de l'Euille, 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine).....	79
Figure 1-21 : Répartition de la population en fonction des âges, 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine).....	80
Figure 1-22 : Taux de résidences secondaires et de logements vacants par commune, 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine).....	81
Figure 1-23 : Principales routes et voies d'accès du bassin versant de l'Euille (source : IGN – Traitement CEN Aquitaine).....	82
Figure 1-24 : Pays et Communautés de communes sur le secteur du bassin versant de l'Euille.....	86
Figure 1-25 : Répartition des exploitants agricoles en fonction de l'âge, 2000 (source : RGA – Traitement CEN Aquitaine).....	88
Figure 1-26 : Surface Agricole Utile (ha) sur les communes du bassin versant de la Vallée de l'Euille (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine).....	89
Figure 1-27 : Surface labourable (ha) sur les communes du bassin versant de la Vallée de	

l'Euille (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine).....	90
Figure 1-28 :Surface fourragère (ha) par commune (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine).....	91
Figure 1-29 : Surface de vignes (ha) par commune (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine).....	92
Figure 1-30 : Répartition des types d'îlots PAC (Source : RPG, 2010) © CEN Aquitaine, 2012.....	97
Figure 1-31 : Cartographie des îlots PAC (Source : RPG, 2010) © CEN Aquitaine, 2012.....	98
Figure 1-32 : Surface de forêts (ha) par commune (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine)Documents de gestion durable.....	99
Figure 1-33 : Cartographie des limites des territoires de chasse de la Vallée de l'Euille : source IGN – Réalisation : Fédération de Chasse de Gironde, 2011.....	102
Figure 1-34 : Cartographie des réserves de chasse dans la Vallée de l'Euille : source IGN – Réalisation : Fédération de Chasse de Gironde, 2011.....	104
Figure 2-1 : Evolution du parcellaire et extension de la ville de Targon de 1960 à 2000 (Source : Scan 25 – traitement CEN Aquitaine, 2011).....	113
Figure 2-2 : Localisation des zones d'étude de l'analyse diachronique. CEN Aquitaine, 2011.....	115
Figure 2-3 : Cartographie de l'occupation des sols de la zone 1 sur les 3 années. CEN Aquitaine, 2011.....	118
Figure 2-4 : Cartographie de l'occupation des sols de la zone 2 sur les 3 années. CEN Aquitaine, 2011.....	120
Figure 2-5 : Cartographie de l'occupation des sols de la zone 3 sur les 3 années. CEN Aquitaine, 2011.....	122
Figure 2-6: Calendrier pour la programmation des travaux en fonction du cycle biologique du Vison d'Europe.....	131
Figure 2-7: Schéma d'aménagement et de nettoyage des berges.....	131
Figure 2-8: Schéma d'aménagement et de la gestion des embâcles.....	131
Figure 2-9 : Evolution des bilans de piégeage en Gironde.....	134
Figure 2-10 : Illustrations pour la reconnaissance du Vison d'Europe Photos : P.Fournier.....	136
Figure 2-11 : Pression de piégeage par commune du bassin versant (Source : IGN-Traitement CEN Aquitaine, 2011).....	138
Figure 2-12 : Répartition des collisions en fonction de la fréquentation routière (P.Fournier, 2004).....	139
Figure 2-13 : Cartographie des risques de collision sur l'amont de l'Euille ® GREGE, 2012).....	144
Figure 2-14 : Cartographie des risques de collision sur l'aval de l'Euille ® GREGE, 2012).....	145
Figure 2-15: Cartographie de présence du Vison d'Amérique à proximité du site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille ® GREGE, 2012.....	148

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1-1 : Typologie de l'occupation du sol sur le périmètre proposé selon la typologie Corine Land Cover.....	14
Tableau 1-2 : Correspondance entre classes et indices, exemple de la fonction « potentialité biologique ».....	22
Tableau 1-3 : Résultats vis-à-vis du SEQ Eau V2 obtenus en 2008 pour les principales altérations sur la station 05075900.....	24
Tableau 1-4 : Classes de qualités IPR (Réalisation Fédération Départementale des AAPPMA, 2011).....	26
Tableau 1-5 : Descriptif des types d'assainissement sur le bassin versant de l'Euille.....	28
Tableau 1-6 : Surfaces occupées par les habitats inventoriés et leur représentativité sur le site.....	37
Tableau 1-7 : Typologie des habitats inventoriés sur le site.....	40
Tableau 1-8 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire inventoriés sur le site.....	42
Tableau 1-9 : Types et surfaces des formations prairiales du site d'étude.....	43
Tableau 1-10 : Types et surfaces des formations d'ourlets du site d'étude.....	45
Tableau 1-11 : Types et surfaces des formations forestières du site d'étude.....	47
Tableau 1-12 : Liste des habitats non d'intérêt communautaire inventoriés sur le site.....	49
Tableau 1-13 : Habitats préférentiels à Vison d'Europe.....	57
Tableau 1-14: Amphibiens observés sur la Vallée de l'Euille.....	59
Tableau 1-15 : Micro-mammifères observés sur la Vallée de l'Euille.....	59
Tableau 1-16 : Evolution de l'occupation du sol de 1988 à 2000 (Source RGA, 2000 – Traitement CEN Aquitaine, 2011).....	94
Tableau 1-17 : Evolution de l'activité d'élevage de 1988 à 2000 (Source RGA, 2000 – Traitement CEN Aquitaine, 2011).....	95
Tableau 1-18 : Evolution des tailles d'exploitations de 1988 à 2000 (Source RGA, 2000 – Traitement CEN Aquitaine, 2011).....	95
Tableau 1-19 : Evolution du nombre d'exploitants de 1988 à 2000 (Source RGA, 2000 – Traitement CEN Aquitaine, 2011).....	96
Tableau 1-20 : Détails des structures de chasse sur la vallée de l'Euille (Réalisation Fédération de Chasse de Gironde, 2011).....	101
Tableau 1-21: Nombre de réserves de chasse par structure sur la vallée de l'Euille (Réalisation Fédération de Chasse de Gironde, 2011).....	103
Tableau 2-1 : Habitats naturels inventoriés sur le site.....	108
Tableau 2-2 : Poisson inventorié sur le site.....	109
Tableau 2-3 : Mammifères inventoriés sur le site.....	109
Tableau 2-4 : Insecte de l'annexe IV inventorié sur le site.....	109
Tableau 2-5: Répartition des surfaces par type d'occupation du sol en zone 1.....	117
Tableau 2-6: Répartition des surfaces par type d'occupation du sol en zone 2.....	119
Tableau 2-7: Répartition des surfaces par type d'occupation du sol en zone 3.....	121
Tableau 2- 8: Évaluation de l'impact des aménagements sur le Vison d'Europe.....	130
Tableau 2-9: Résultats des captures en Gironde sur les communes du bassin versant	137
Tableau 2-10 : Risques potentiels de collision routière.....	142
Tableau 2-11 : Résultats des risques de collision routière sur le site de la Vallée de l'Euille.....	143
Tableau 2-12 : Utilisations des habitats par les espèces au cours de leur cycle annuel.	160
Tableau 2-13: Évaluation des menaces concernant les habitats.....	162
Tableau 2-14 : Évaluation des menaces concernant les espèces.....	164

Tableau 2-15 : État initial de la surface des Prairies maigres sur le site.....	166
Tableau 2-16 : État initial de la surface des Mégaphorbiaies sur le site.....	167
Tableau 2-17 : État initial de la surface des Forêts alluviales sur le site.....	169
Tableau 3-1 : Méthode de hiérarchisation des enjeux de conservation (DREAL PACA, 2007).....	176
Tableau 3-2 : Évaluation de la valeur patrimoniale des habitats d'intérêt communautaire	178
Tableau 3-3 : Évaluation des menaces concernant les habitats à l'échelle du site.....	180
Tableau 3-4 : Hiérarchisation des enjeux : habitats d'intérêt communautaire.....	181
Tableau 3-5 : valuation de la valeur patrimoniale des espèces d'intérêt communautaire	183
Tableau 3-6 : Évaluation des menaces concernant les espèces à l'échelle du site.....	185
Tableau 3-7 : Hiérarchisation des enjeux : espèces d'intérêt communautaire.....	186

INTRODUCTION

I. LE RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'union Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « Directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « Directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émane des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn.

La directive habitats-Faune-Flore a pour but de « favoriser la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ». Ce texte juridique reconnaît ainsi le rôle important que jouent ou que peuvent jouer les activités humaines dans la conservation du patrimoine naturel. La Directive « Habitats » a conduit à la constitution d'un réseau de sites naturels, appelé réseau « Natura 2000 », sur le territoire de l'Union Européenne. Ces sites ne sont en aucun cas destinés à devenir des « sanctuaires de la nature » où les activités humaines seront proscrites. La protection de la biodiversité dans ces espaces doit en effet intégrer les intérêts de chacun aussi bien que ceux de la collectivité.

Les sites du réseau Natura 2000, qui sont proposés par chaque État membre, contiennent des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales et animales dits « d'intérêt communautaire » en forte régression ou en voie de disparition sur le territoire européen (lorsqu'ils sont particulièrement menacés, ces habitats d'intérêt communautaire sont dits prioritaires*).

L'article 6 de la Directive « Habitats » fait obligation aux États membres d'établir des mesures de conservation en laissant le choix des moyens. La France a décidé de mettre en place des démarches de concertation locale pour l'élaboration d'un plan de gestion appelé « Document d'Objectifs ou DOCOB » sur chaque site transmis à l'Europe afin d'inscrire ce programme dans la perspective d'une politique contractuelle.

I.1. Natura 2000 en Europe

Chaque pays se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national et doit désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. L'application de Natura 2000 répond aux engagements internationaux de la France, confirmés par les discours de ses dirigeants français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

En 2008, le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0% de la surface terrestre de l'UE.

I.2. Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre. Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1 334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha.

- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

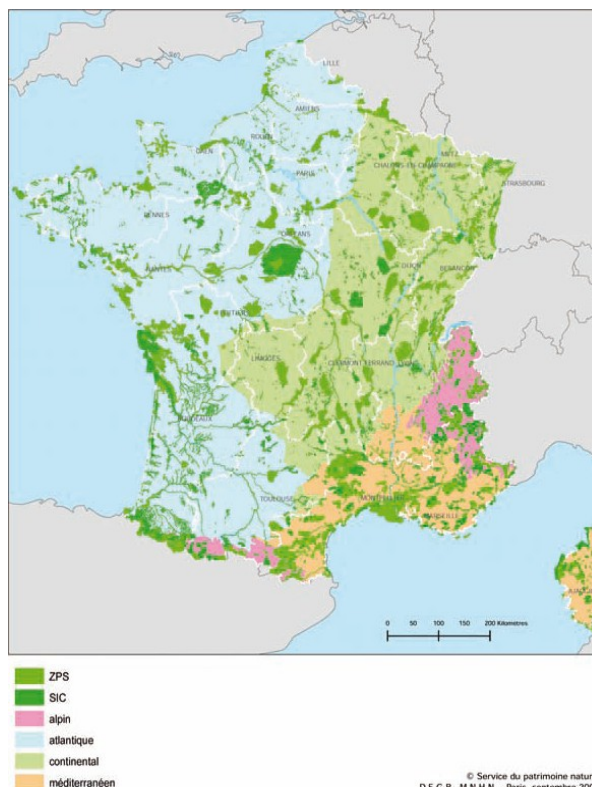
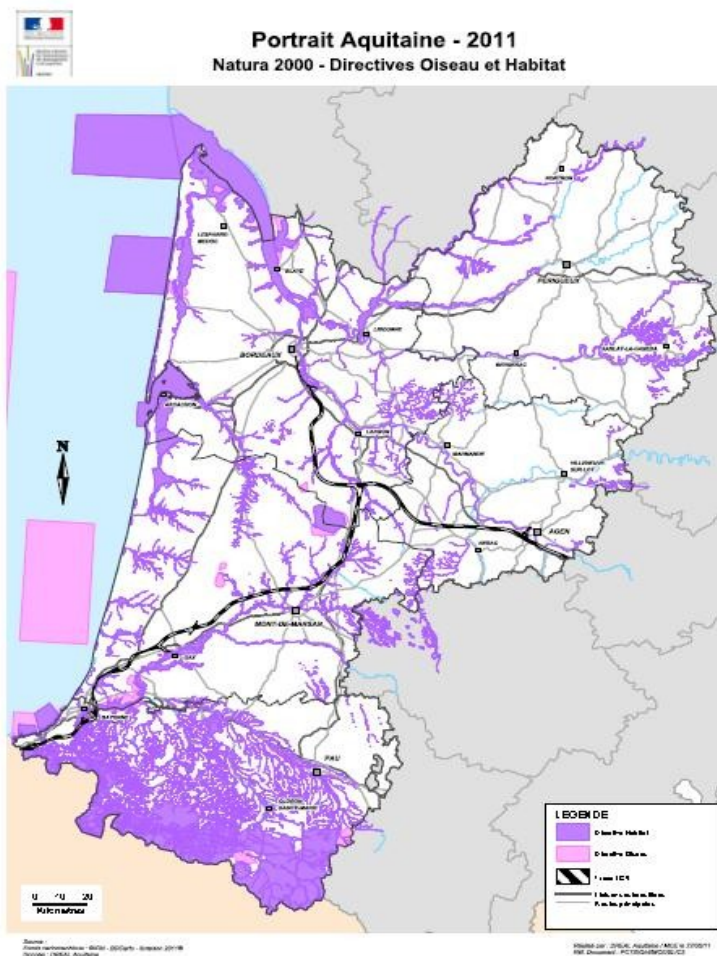


Figure 1 : Cartographie des zones Natura 2000 en France

I.3. Natura 2000 en Aquitaine



Le réseau Natura 2000 en Aquitaine est composé de 124 sites relevant de la directive Habitats, Faune, Flore et de 26 sites relevant de la directive Oiseaux. Dans certains cas, il y a recoupement de périmètre, plus ou moins important, entre des sites des deux directives. Au total, l'Aquitaine représente près de 9% des quelque 1700 sites français.

Du fait de sa situation géographique et de la diversité de ses paysages, elle est concernée par plusieurs régions biogéographiques : Atlantique pour l'essentiel des sites, Alpine pour les zones de montagne et Continentale de manière marginale dans quelques sites partagés avec des régions voisines. En effet, compte tenu de la continuité écologique des milieux, des sites peuvent être inter-régionaux.

Figure 2 : Cartographie des sites Natura 2000 en Aquitaine ©IGN-BD Carto-Livraison 2011© DREAL Aquitaine

II. LA VALLÉE DE L'EUILLE

La Vallée de l'Euille, du fait de la présence du Vison d'Europe et d'habitats naturels remarquables, a été proposé à l'inscription au réseau Natura 2000.

Nom officiel du site Natura 2000 : Vallée de l' Euille

Date de transmission de la ZSC (SIC/pSIC) : avril 2002

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR7200691

Localisation du site Natura 2000 : Aquitaine, département de la Gironde

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 100 hectares

Altitude : 6-50 mètres

Région hydrographique : Atlantique

Préfet coordinateur : de Gironde

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Madame la Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Langon

Structure porteuse : État

Opérateur : Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine

Prestataires techniques : FDAAPPMA de Gironde, GREGE

Commissions ou groupes de travail :

- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Conseil Scientifique Régional Protection Nature (CSRPN)
- Groupe Recherche d'Études en Gestion Environnement (GREGE)
- Fédération des AAPPMA de Gironde
- Associations de pêches locales
- Fédération de Chasse de Gironde
- Associations de chasses locales
- Fédération Départementale Gestion Défense contre Organismes Nuisibles (FDGEDON)
- Association Départementale Piégeurs Agréés de Gironde (ADPA 33)
- Conseil Général de Gironde
- Conseil Régional d'Aquitaine
- Chambre d'agriculture de Gironde
- Agence de l'eau Adour Garonne
- Office Nationale de l'Eau et Milieu Aquatique (ONEMA)
- Conservatoire botanique National Sud-Atlantique
- Office National des Forêts (ONF)
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- Association SEPANSO
- Association MIGADO
- Autoroute du Sud de la France (ASF)
- Communes
- Communautés de Communes
- Syndicat mixte des Pays
- Syndicat mixte d'alimentation en eau potable et assainissement
- Syndicat d'Aménagement du Lac de laromet
- Syndicat d'Aménagement su Bassin versant de l'Euille (SIABVO)
- SPANC
- Propriétaires

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Cf. Annexe, arrêté de composition du copil

La DREAL a confié la réalisation du Diagnostic préalable à l'élaboration d'un DOCOB au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine). La DDTM de Gironde, qui a porté l'élaboration du DOCOB l'a également confiée au CEN Aquitaine.

Le CEN Aquitaine est une association créée en 1990 dont la mission est déclarée d'intérêt général. Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, il adhère à la même éthique et a pour objet d'étudier, de protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel d'Aquitaine.

Le contenu du DOCOB de la Vallée de l'Euille se définit par :

DOCOB «FR00 7200691 Vallée de l'Euille »

Tome 1 : Diagnostic, Analyse écologique et Hiérarchisation des Enjeux

Phase 1 : Diagnostic de la Vallée de l'Euille

- Présentation du site Natura 2000
- Diagnostic écologique : inventaire et description de l'existant
- Diagnostic socio-économique : inventaire et description des activités humaines et de l'occupation du sol

Phase 2 : Analyse écologique

Phase 3 : Hiérarchisation des enjeux

Tome 2 : Document opérationnel Natura 2000

Phase 1 : Objectifs de conservation et opérationnels du site Natura 2000

Phase 2 : Mesures Natura 2000 : outils de gestion du DOCOB

Tome 3 : Charte Natura 2000 : outil d'adhésion du DOCOB

Tome 4 : Atlas cartographique

Tome 5 : Méthodologies appliquées au document d'objectifs

Tome 6 : Fiches habitats et espèces

Tome 7 : Document de compilation des études pré-opérationnelles

+ Résumé non technique du DOCOB

+ Document de synthèse du DOCOB

Ce rapport présente le Tome 1 du Document d'Objectifs

La méthodologie de l'élaboration du document d'objectif est présentée dans le document intitulé « Guide méthodologique des Documents d'Objectifs Natura 2000 » (ATEN, 1998) et du cahier des charge de la DREAL Aquitaine. **Une synthèse de cette méthode est faite dans le Tome 5 « Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs » accompagnant ce présent rapport.**

N.B. : L'ATEN a mis à jour ce guide qui est téléchargeable sur son site dans la rubrique Natura 2000 – Outils et méthodes. Il est intitulé « Documents d'objectifs Natura 2000, Guide méthodologique d'élaboration », cahier technique n°82, 2008.

Phase 1 : Diagnostic de la Vallée de l'Euille



PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000

I. DONNÉES ADMINISTRATIVES

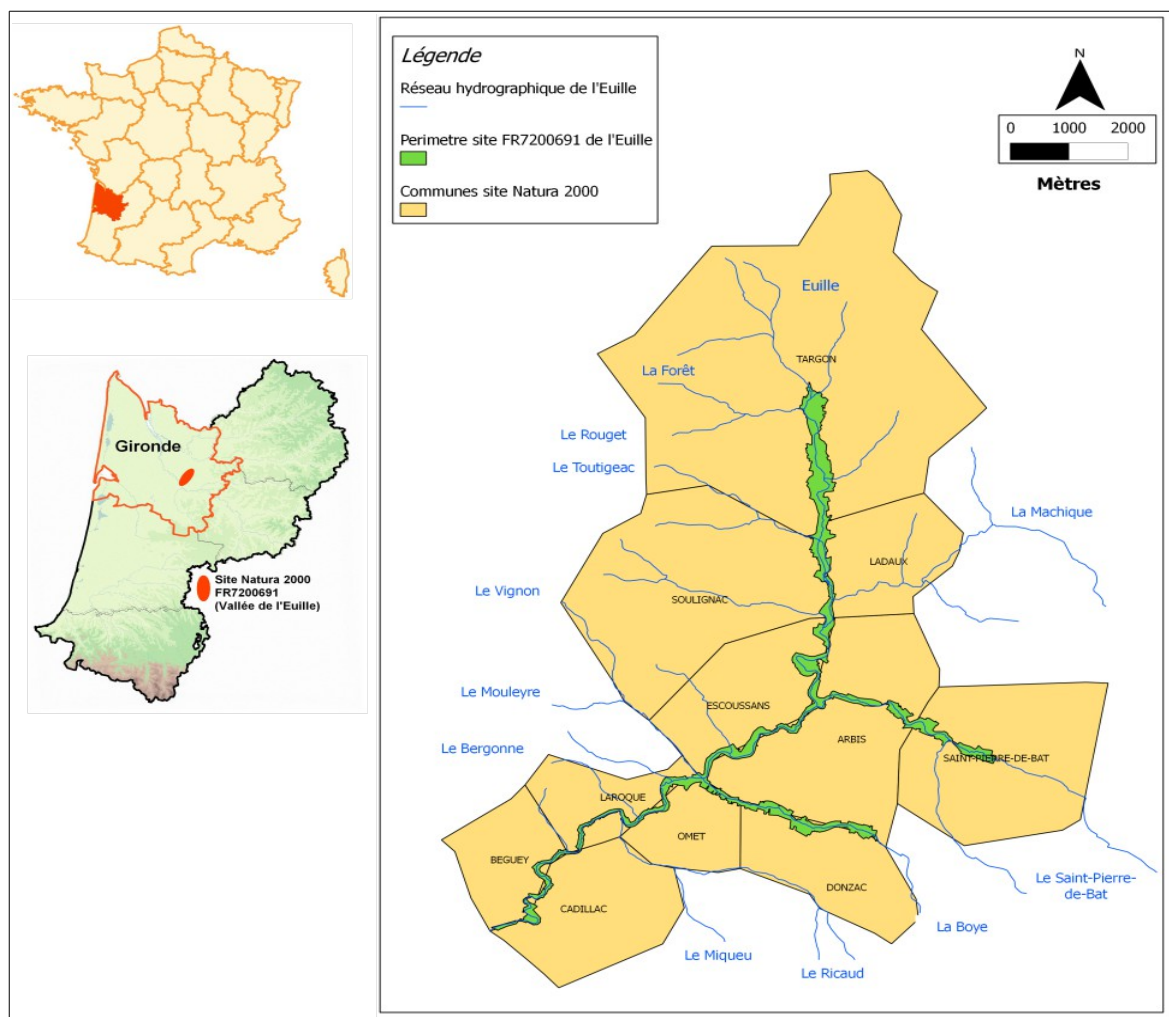
I.1. Localisation de la zone d'étude

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille se situe en région Aquitaine, dans la partie est du département de la Gironde, à 40 km au sud-est de l'agglomération de Bordeaux. Il appartient à la région naturelle dite de l'Entre-Deux-Mers située sur un plissement compris entre la rivière de la Dordogne et le fleuve de la Garonne. L'Entre-Deux-Mers est bordé au sud par le Bazadais, à l'ouest par le Bordelais, au nord par les Fronsadais, Libournais et Castillonnais et enfin se prolonge à l'est vers le Périgord.

Il couvre un territoire de 2,72 km² composé de :

- 11 communes : Arbis, Béguey, Cadillac, Donzac, Escoussans, Ladaux, Laroque, Omet, Saint-Pierre-de-Bat, Soulignac et Targon.
- 2 communautés de communes : des Coteaux de Garonne (Béguey, Cadillac, Donzac, Laroque et Omet) et du Targonnais (Arbis, Escoussans, Ladaux, Saint-Pierre-de-Bat, Soulignac et Targon).
- 2 cantons : Cadillac et Targon.

Figures 1-3 : Localisation du site Natura 2000 « Vallée de l'Euille »



I.2. Présentation du bassin versant de l'Euille

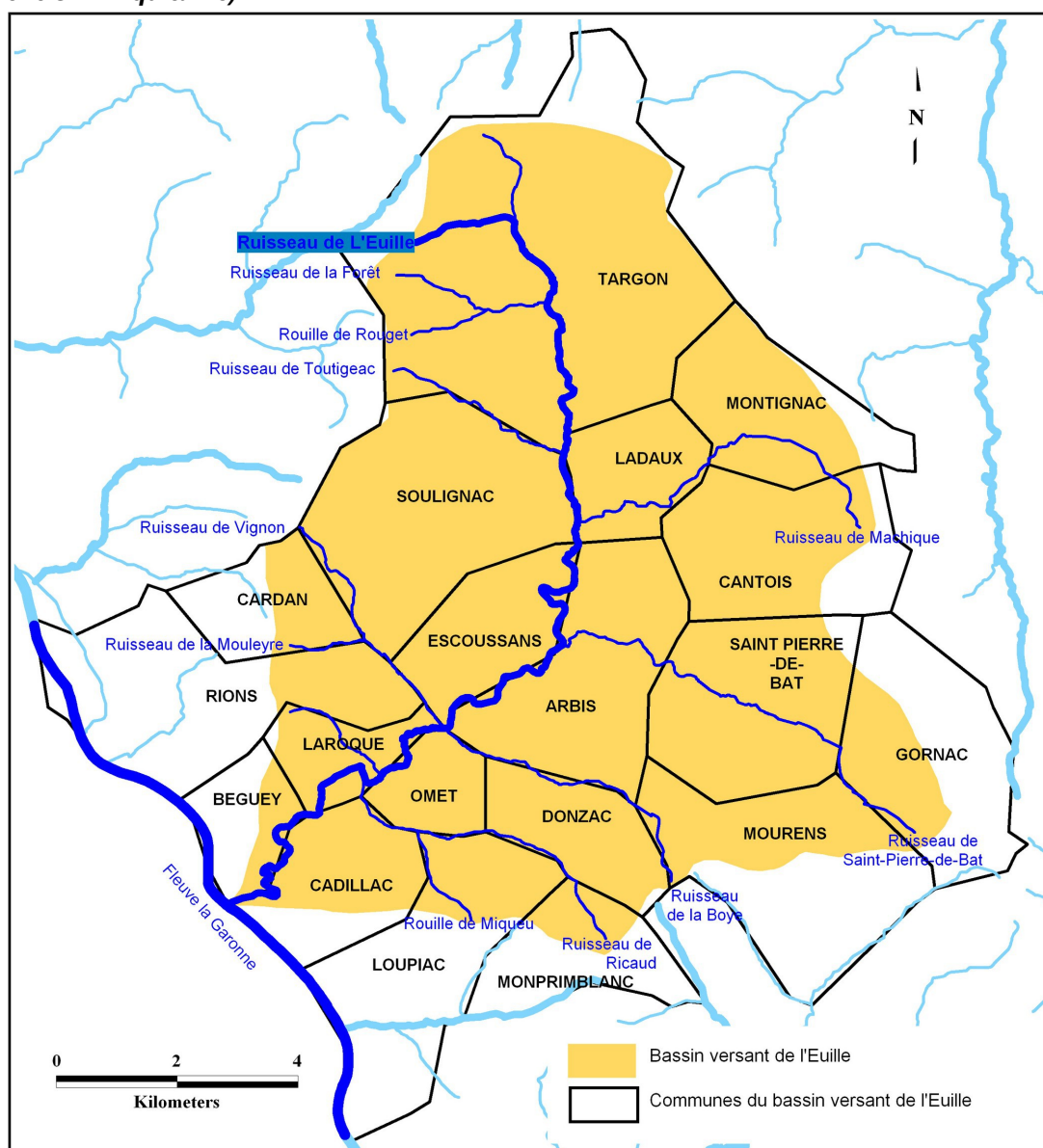
La superficie totale du bassin versant de l'Euille recouvre 104,5 km². Le réseau hydrographique principal représente 20,9 km et 96,3 km avec les affluents.

Le bassin versant de l'Euille est à cheval sur 19 communes : Arbis, Béguey, Cadillac, Cantois, Cardan, Donzac, Escoussans, Gornac, Ladaux, Laroque, Loupiac, Monprimblanc, Montignac, Mourens, Omet, Rions, Saint-Pierre-de-Bat, Soulignac et Targon.

La densité de la population sur le bassin versant est de 115,2 habitants/km². La moyenne en Gironde est de 129 habitants/km². Les pavillons s'organisent en hameau en continuité des centres bourg avec un étalement de plus en plus conséquent. A l'extérieur des villages, l'habitat reste diffus et peu structuré.

Le bassin versant est essentiellement tourné vers la viticulture.

Figure 1-4 : Bassin versant de l'Euille et réseaux hydrographiques périphériques (source : AEAG – Traitement CEN Aquitaine)



I.3. Périmètre proposé

D'après le Formulaire Standard de Données (FSD) (Annexe 1), le Site d'Importance Communautaire de la « Vallée de l'Euille » couvre une superficie de 100 hectares. Cette information fait suite à une cartographie provisoire réalisée au 1/100 000^{ème} par la DIREN Aquitaine en 2002.

Un ajustement du périmètre du site Natura 2000 a été réalisé suivant trois étapes :

1. les **limites géographiques** du cours d'eau et de ses affluents ont été modifiées suite à la lecture des cartes IGN au 1/25 000^{ème} et des orthophotos aériennes. La délimitation du zonage du lit majeur a été défini en suivant la première courbe de niveau depuis le lit mineur des cours d'eau.
2. Puis, suivant les **limites cadastrales ou physiques** selon les cas, une deuxième correction du périmètre a été effectuée. En effet, de manière à faciliter la phase de contractualisation avec les acteurs du territoire, les contours des parcelles cadastrales ont été suivis pour l'ajustement du périmètre à chaque fois que cela a été possible. Sinon, ce sont des limites physiques, facilement identifiables sur le terrain, qui ont été prises en considération.

Ces deux étapes ont permis de définir le périmètre d'étude à l'échelle duquel a été conduit le diagnostic écologique et socio-économique. Ce périmètre a une surface de 272 hectares.

3. Enfin, au cours de prospections terrain, la **valeur patrimoniale, l'état de conservation** des habitats naturels et la **qualité physique du cours d'eau** ont permis d'apporter une troisième et dernière correction pour affiner ce zonage. Elle a permis d'intégrer des zones à enjeux forts pour le Vison d'Europe telles que des aulnaies-frênaies alluviales ou des aulnaies marécageuses périphériques. D'autres habitats ont pu être retirés du périmètre comme des zones de cultures, du bâti ou encore des affluents.

Cette étape a permis de définir le périmètre du site natura 2000 qui a été étendu à 331 hectares.

Bilan :

Deux périmètres ont été définis dans ce présent DOCOB :

- le périmètre d'étude de 272 ha à l'échelle duquel a été conduit le diagnostic
- le périmètre du site de 331 hectares sur lequel est éligible l'ensemble des mesures Natura 2000

Le périmètre proposé du site Natura 2000 est de 331 hectares. Celui-ci correspond à l'ensemble du lit majeur du cours d'eau englobant les zones humides adjacentes et le réseau de fossés.

La cartographie du périmètre est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

I.4. Composition du périmètre proposé

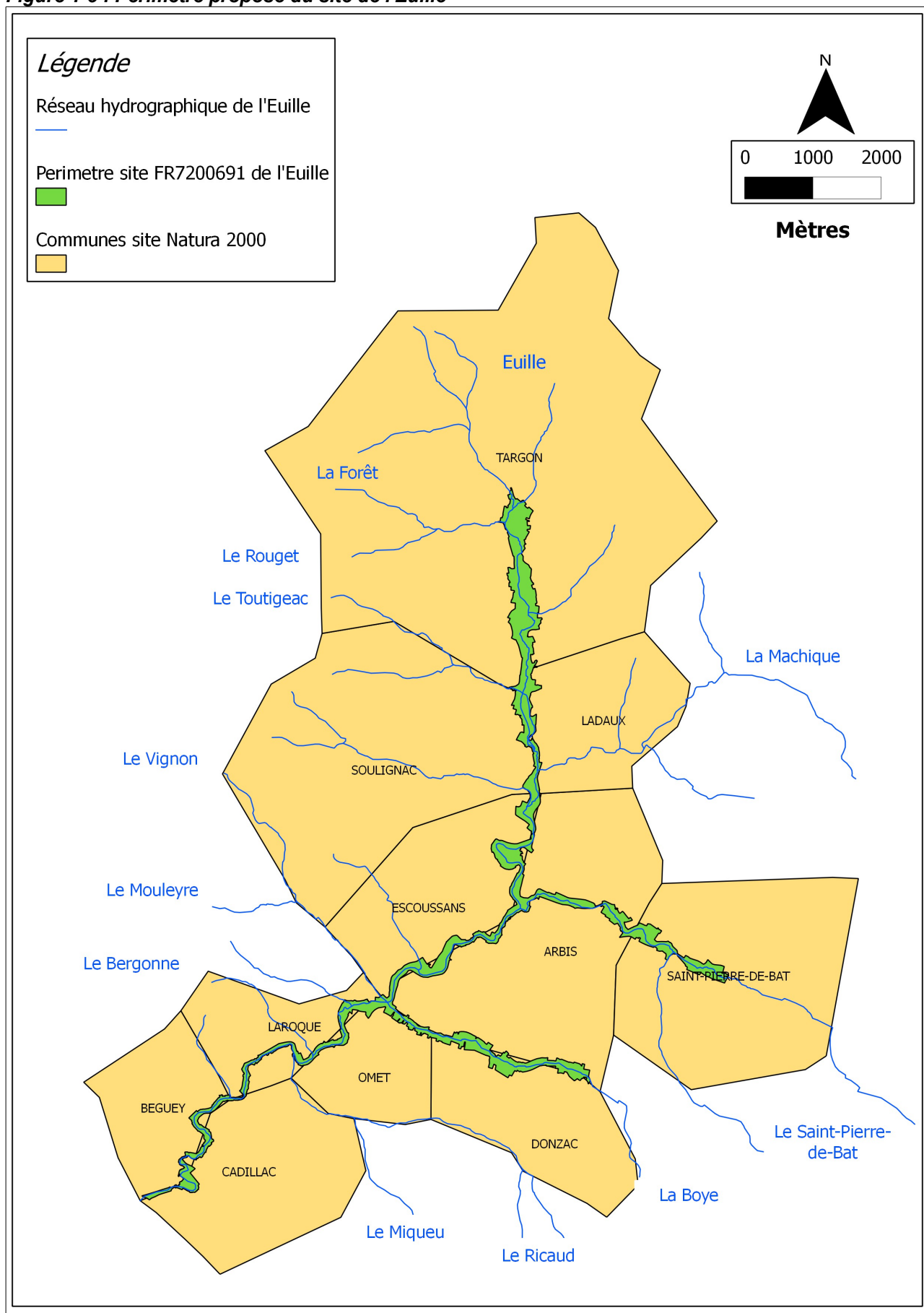
Le linéaire de l'Euille est inclus à partir de la ville de Targon jusqu'à sa confluence avec la Garonne, en rive droite, au niveau de la commune de Cadillac. Le site s'étire du nord vers le sud sur un linéaire d'environ 25 km répartis de la façon suivante :

- 18 km de rivière de l'Euille,
- 3.7 km de ruisseau le Saint-Pierre-de-Bat et
- 3.3 km de ruisseau de la Boye.

Ainsi, le site d'étude se compose en majorité des milieux suivant :

- Terres agricoles labourables,
- Prairies semi-naturelles humides et mésophiles,
- Forêts alluviales (aulnaies-frênaies),
- Eaux douces intérieures (eaux courantes et stagnantes).

Figure 1-5 : Périmètre proposé du site de l'Euille



I.5. Contexte foncier

Les cours d'eau concernés par le périmètre du site Natura 2000 s'inscrivent dans le domaine non domanial, c'est-à-dire qu'ils sont gérés soit par les propriétaires riverains (il faut leur autorisation pour y pêcher), soit par une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) qui assure la gestion piscicole et halieutique du secteur. Dans le cas de l'Euille, c'est l'AAPPMA du Goujon d'Omet.

La majorité du site est composé de nombreuses propriétés de petites surfaces (inférieure à 10 hectares). Deux propriétaires privés ont de grandes propriétés (supérieure à 10 hectares). Il sera possible de mettre en œuvre des actions de gestion sur de grandes surfaces (meilleure efficacité, réflexion sur la continuité écologique).

Les propriétés publiques sont minoritaires. Les propriétés de l'État regroupent le Ministère de la culture et les hôpitaux. Les collectivités territoriales rassemblent le territoire des communes, du syndicat du Lac de Laromet (SITA), du syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de l'Ouille (SIABVO), et des syndicats des eaux et assainissement.

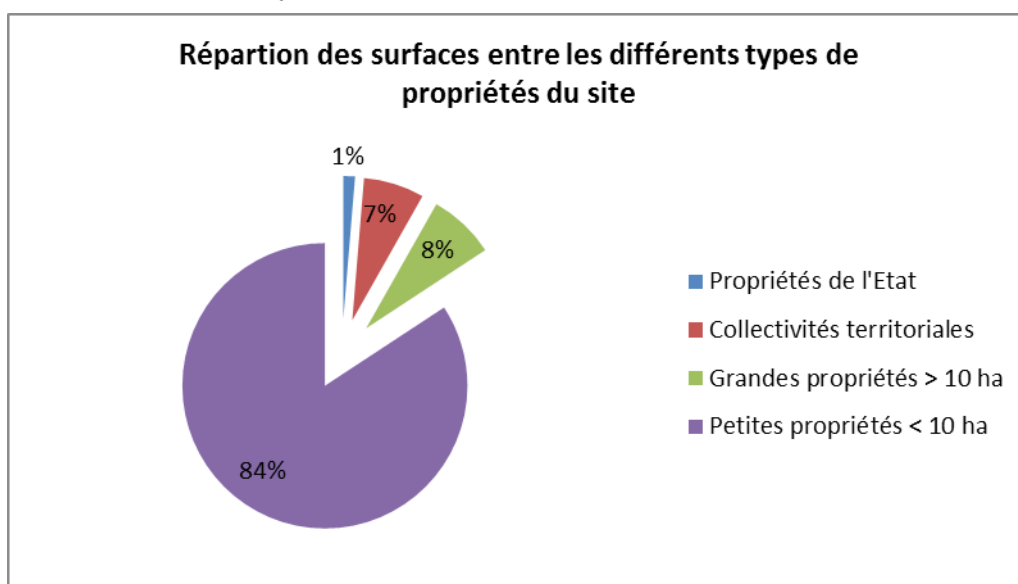


Figure 1-6 : Répartition des surfaces entre les différents types de propriétés ©CEN Aquitaine, 2012

La cartographie de la répartition des propriétaires privés/publics est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

I.6. Contexte réglementaire

Le territoire du site Natura 2000 du « Vallée de l'Euille » est soumis à diverses réglementations énumérées ci après :

1. Directives et conventions :

- la Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe,
- la Directive 92/43/CEE (européenne), dite Directive « Habitats », du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages,
- la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) adoptée le 23 octobre 2000 qui établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Ses grands objectifs sont de :

- atteindre d'ici 2015 le « bon état » pour tous les milieux aquatiques naturels, ou le « bon potentiel » dans les milieux fortement artificialisés,
- préserver, restaurer et ne pas dégrader les écosystèmes aquatiques,
- réduire les rejets de substances dangereuses et supprimer les rejets des substances les plus polluantes,
- respecter les objectifs à atteindre provenant de Directives sectorielles (ex : eaux résiduaires urbaines, Natura 2000, ...).

2. Réglementation nationale et régionale relative au cours d'eau :

- Cours d'eau classé **en liste 1** au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement : rivière à protéger pour laquelle tout nouvel obstacle à la continuité écologique ne pourra être autorisé
- Éligible **en liste 2** en aval du moulin Neuf au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement lors de la révision du SDAGE en 2015.
- Zone de répartition des eaux, définie dans le décret du 29 avril 1994
- Zone vulnérable aux nitrates sur la partie aval (Cadillac)

3. Réglementation nationale et régionale relative à la faune :

- L'arrêté ministériel modifié du 23 avril 2007 fixant les listes de mammifères, poissons et insectes protégés sur l'ensemble du territoire français.

4. Documents de planification dans le domaine de l'eau

- Le Plan de Gestion des Etiages « Garonne-Ariège »

Le PGE est en cours de révision.

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin Adour-Garonne (SDAGE)

Le SDAGE fixe les aménagements et les dispositions fondamentales pour prévenir l'altération de l'état des eaux et des milieux aquatiques et assurer leur protections et leur amélioration, conformément à l'article L. 212-1 du code de l'environnement. Il est opposable aux programmes et décisions administratives pris dans le domaine de l'eau. Le SDAGE Adour-Garonne, approuvé et adopté en 2010 par l'État, constitue le document de référence élémentaire du bassin pour mettre en œuvre la politique de l'eau, notamment pour la préparation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dans les sous bassins. Le SDAGE se traduit par un ensemble de mesures définissant à l'échelle du bassin Adour-Garonne les objectifs, les règles collectives et les actions prioritaires pour l'eau et les milieux.

Les priorités du SDAGE Adour Garonne consistent à :

- focaliser l'effort de dépollution sur les programmes prioritaires,
- restaurer les débits d'étiage sur les rivières les plus déficitaires,
- protéger et restaurer les milieux aquatiques et littoraux remarquables, ouvrir les cours d'eau aux poissons grands migrants,
- remettre et maintenir les rivières en bon état de fonctionner,
- sauvegarder la qualité des aquifères d'eau douce nécessaires à l'alimentation humaine,
- délimiter et faire connaître largement les zones soumises au risque d'inondation,
- instaurer la gestion équilibrée et globale par bassin versant et par système aquifère.

Les orientations ajoutées pour le SDAGE (2010-2015) sont :

- créer les conditions favorables à une bonne gouvernance,

- réduire l'impact des activités pour améliorer l'état des milieux aquatiques,
- restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux superficiels et souterrains pour atteindre le bon état,
- obtenir une eau de qualité pour assurer les activités et usages qui y sont liés,
- gérer la rareté de l'eau et prévenir les inondations,
- promouvoir une approche territoriale.

Le classement du bassin de l'Euille au regard du zonage du SDAGE :

- Zone de vigilance nitrates grandes cultures B33
- Zone de vigilance pesticides B33
- Axes à migrants amphihalins C33

- Le SAGE Nappes profondes de Gironde

Approuvé par un arrêté préfectoral du 25 novembre 2003, il est porté par le Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde (SMEGREG). Prévu aux articles L. 212-3 et suivants du code de l'environnement, le SAGE est opposable aux tiers et aux personnes publiques pour l'exécution de tout ouvrage ou activités liés au domaine de l'eau. Le SAGE concerne les nappes d'eau du Crétacé, de l'Eocène, de l'Oligocène et du Miocène. Ces enjeux sont la protection qualitative et quantitative de ces ressources. Le SAGE fixe plusieurs objectifs notamment :

- gérer les prélèvements et les ouvrages,
- maîtriser la consommation en eau (économies d'eau),
- rechercher des ressources de substitution
- proposer des mesures d'accompagnement économique.

- Le SAGE Vallée de Garonne

L'arrêté préfectoral de 2007 fixe le périmètre du SAGE « Vallée de Garonne ». En 2009, le Sméag a été mandaté par le préfet coordinateur de bassin pour préparer une proposition de Commission Locale d'Eau, que le préfet devra ensuite formaliser par arrêté. Ce SAGE est à ce jour en cours de réalisation. L'enjeu principal est la gestion raisonnée du risque inondation. Le SAGE fixe différents objectifs comme :

- la restauration des fonctionnalités environnementales du corridor fluvial
- la gestion des étiages (ressource en eau superficielle et souterraine)
- l'amélioration de la qualité de l'eau (ressource en eau superficielle et souterraine)

- PDPG (Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles de la Gironde)

Déclinaison du SDVP (Schéma Départemental à Vocation Piscicole), ce document de référence technique des Fédérations de pêche fixe, en fonction des secteurs, les modalités de gestion adéquates, afin de retrouver à plus ou moins long terme des secteurs fonctionnels sur lesquels on retrouve des populations piscicoles conformes et équilibrées.

- PLAGEPOMI

Le PLAGEPOMI est un PLAN de GEstion pour les POissons Migrateurs. Le bassin de la Garonne est un des seuls bassins hydrographiques qui abritent l'ensemble des espèces migratrices piscicoles. Ce plan de gestion définit pour cinq ans les grandes orientations permettant le maintien ou l'accroissement de leurs effectifs.

I.6.ii Inventaires sur les communes du bassin versant de l'Euille

1. Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et faunistique (ZNIEFF) :

L'inventaire des ZNIEFF a été lancé en 1982 par le Ministère de l'Environnement afin de disposer d'un outil de connaissance du patrimoine naturel du pays. On en distingue deux types :

- les ZNIEFF de type 1 correspondent à des secteurs de superficie limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable,
- les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type 1 et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Ce classement ZNIEFF (en cours de modernisation), qui compile des données de 1964 à 1993, est dépourvu d'effet juridique. Il témoigne cependant de la présence d'un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés et sert d'outil d'aide à la décision pour l'autorité publique en matière d'aménagement.

Trois ZNIEFF de type 1 sont présentes sur les communes du bassin versant de l'Euille :

- Station botanique d'Archambaut
- Station botanique de Gonin
- Vallée et coteau de la Boye

Une ZNIEFF de type 2 est présente sur les communes du bassin versant de l'Euille :

- Vallées et coteaux de l'Euille et de ses affluents

I.6.iii Mesures de protection sur les communes du bassin versant de l'Euille

1. Sites Inscrits

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. L'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

L'inscription à l'inventaire des sites constitue alors une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

Le classement d'un site n'a pas pour objet ni effet d'instituer l'inconstructibilité et encore moins d'interdire toute activité économique dans le périmètre de classement mais seulement de soumettre à autorisation tout aménagement susceptible de modifier l'état des lieux (CE du 6 septembre 1999).

Un site inscrit est présent sur les communes du bassin versant de l'Euille :

- Château de Benauges et ses abords

I.6.iv Natura 2000 et Directive « Habitats »

1. FR7200691 Vallée de l'Euille

2. FR7200700 La Garonne

Ces deux sites Natura 2000 sont en cours d'élaboration.

La cartographie des mesures de protection réglementaire et d'inventaire est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

II. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SITE

II.1. Occupation du sol du périmètre proposé

II.1.i *Typologie de l'occupation du sol*

Cinq grands ensembles d'occupation du sol selon la typologie CORINE Land Cover ont pu être mis en évidence sur le site au cours de la prospection terrain :

1. Territoires artificialisés :
 - **Tissu urbain discontinu** : il s'agit du bâti présent dans le périmètre (moulins, pavillons,...).
 - **Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés** : il s'agit des grands axes routiers.
2. Territoires agricoles :
 - **Terres arables** : ce sont les cultures de céréales (maïs, blé), d'oléo-protéagineux (tournesol), les prairies temporaires (luzerne) ainsi que les friches agricoles.
 - **Vignobles** : surfaces plantées de vignes.
 - **Vergers et petits fruits** : parcelles plantées d'arbres fruitiers ou d'arbustes fruitiers en association avec des surfaces toujours en herbe.
 - **Prairies** : il s'agit des prairies permanentes (naturelles) pâturées ou fauchées.
3. Forêts et milieux semi-naturels :
 - **Forêts de feuillus** : constituées des boisements de bords de cours d'eau (ripisylves), des boisements thermophiles, des bosquets et des plantations (essentiellement des peupleraies).
 - **Végétation arbustive en mutation** : ce sont les communautés colonisant les clairières de forêts décidues, les coupes d'éclaircies, les fourrés d'épineux mais également les mégaphorbiaies.
4. Surfaces en eaux
 - **Cours et voies d'eau** : il s'agit des cours d'eau.
 - **Surface en eaux** : ce sont essentiellement les plans d'eau et quelques étangs.

Tableau 1-1 : Typologie de l'occupation du sol sur le périmètre proposé selon la typologie Corine Land Cover

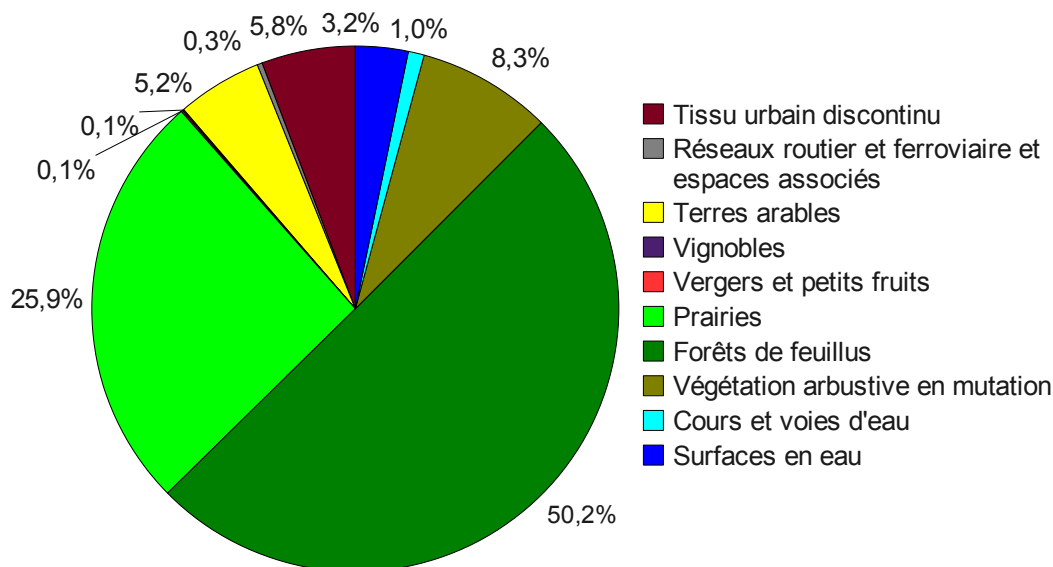
Nom Corine Land Cover		Code Corine Land Cover
Intitulé de niveau 1	Intitulé de niveau 3	
Territoires artificialisés	Tissu urbain discontinu	1.1.2
	Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés	1.2.2
Territoires agricoles	Terres arables	2.1.1
	Vignobles	2.2.1
	Vergers et petits fruits	2.2.2
	Prairies	2.3.1
Forêts et milieux semi-naturels	Forêts de feuillus	3.1.1
	Végétation arbustive en mutation	3.2.4
Surfaces en eau	Cours et voies d'eau	5.1.1
	Surface en eaux	5.1.2

La cartographie de l'occupation du sol est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

II.1.ii Organisation de l'espace

Les surfaces pour chaque type d'occupation du sol se répartissent comme présenté sur la figure ci-dessous :

Figure 1-7 : Répartition des surfaces des types d'occupation du sol sur le périmètre proposé



Remarques :

L'intitulé « Forêts de feuillus » recouvre différentes entités :

- les boisements humides (aulnaies-frênaies alluviales, aulnaies marécageuses) pour une part de 34%,
- les boisements thermophiles (chênaies-charmaies, bosquets et alignements d'arbres) pour 13,5%,
- les plantations d'arbres (de peupliers essentiellement) pour 2,5%.

Bilan :

Le périmètre Natura 2000 de l'Euille est principalement forestier et agricole. Les territoires artificialisés représentent une part négligeable de 8,5% et les zones humides (zones en eau) restent très minoritaires avec 4,2% :

– les milieux forestiers, regroupant différents types de boisements et les espaces en voie d'enrichissement notés végétations arbustives en mutation représentent l'occupation du sol majoritaire puisque plus de la moitié du périmètre est concerné avec 58,5%.

– les surfaces à vocation agricole, comportant les terres cultivées et les prairies, représentent quant à elles 31,5% du périmètre. La part la plus importante est celle des prairies avec 26%.

II.2. Données climatiques

Le site appartient à la région biogéographique eurosibérienne. Il se situe dans le domaine «atlantique», caractérisé par de faibles amplitudes thermiques au cours de l'année, une humidité atmosphérique élevée et des précipitations abondantes.

D'un point de vue phytogéographique, il se trouve au niveau de l'étage planitiaire. C'est par excellence l'étage des forêts caducifoliées mélangées (chênes pédonculé, rouvre et pubescent, charme, frêne, hêtre, tilleul cordé...).

II.2.i Précipitations & Températures

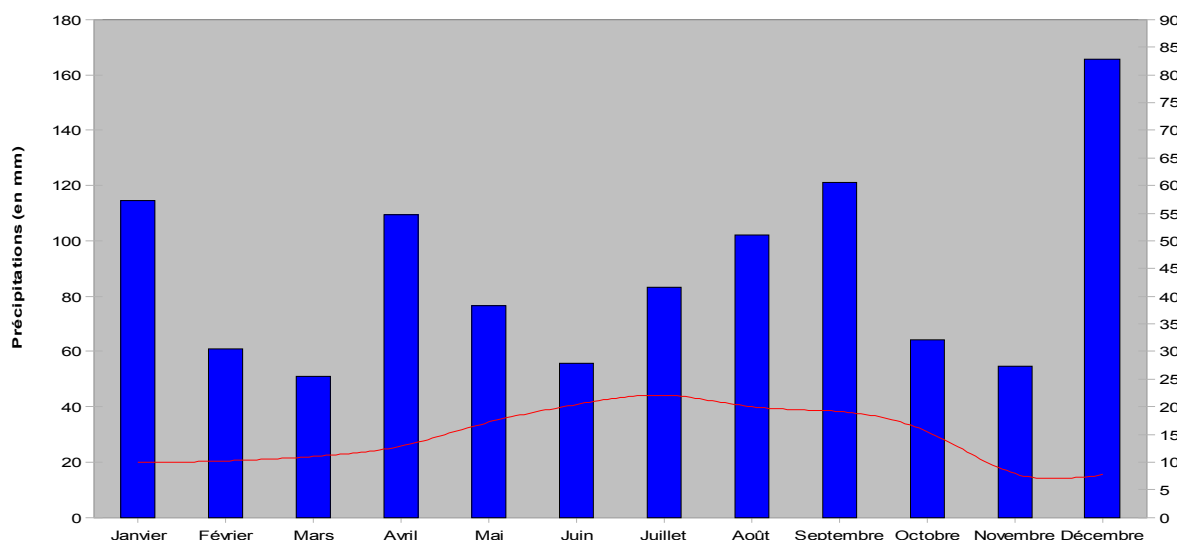
Le climat de l'Entre-Deux-Mers est marqué par des hivers doux, des températures estivales supportables ainsi que des pluies relativement fréquentes réparties tout au long de l'année.

L'hiver est doux (les grands froids et la neige sont exceptionnels) et humide (brouillards et bruines). Le printemps est la saison des pluies (près de la moitié des précipitations annuelles). L'été est sec et chaud. L'automne est la saison la plus agréable : sec et encore chaud.

Les précipitations les plus abondantes se produisent en hiver et sont en liaison avec les perturbations venant de l'océan Atlantique. Les saisons intermédiaires sont également pluvieuses. L'été et le début de l'automne sont les périodes les plus sèches mais se caractérisent par des épisodes orageux, plus ou moins violents.

Les relevés effectués par la météorologie nationale durant le 20ème siècle montre que la température moyenne varie de 5 – 7° C en janvier à 19 – 21° C en juillet et août. Les amplitudes quotidiennes sont faibles. On a peu de jours de gelées sous abri (moins de 50) et peu de jours avec de fortes chaleurs.

Figure 1-8 : Données ombrothermiques sur le canton de Créon (source : Météo France – Traitement CEN Aquitaine)



L'analyse des précipitations en millimètre cumulés par mois et des températures moyennes mensuelles de l'année 2011 renseigne des conditions climatiques récentes présentes sur le site.

Les précipitations de l'année 2011 sont conséquentes à proximité de la vallée de l'Euille. Les mois d'été ont été notamment particulièrement pluvieux. Le mois de décembre est caractérisé par la plus forte accumulation de pluie avec plus de 130 mm cumulés.

Par rapport à l'analyse globale du climat, l'année 2011 est très pluvieuse. De très forts apports d'eau ont du être collectés sur le bassin versant et déversés dans le réseau hydrographique de l'Euille.

Les températures restent dans la moyenne.

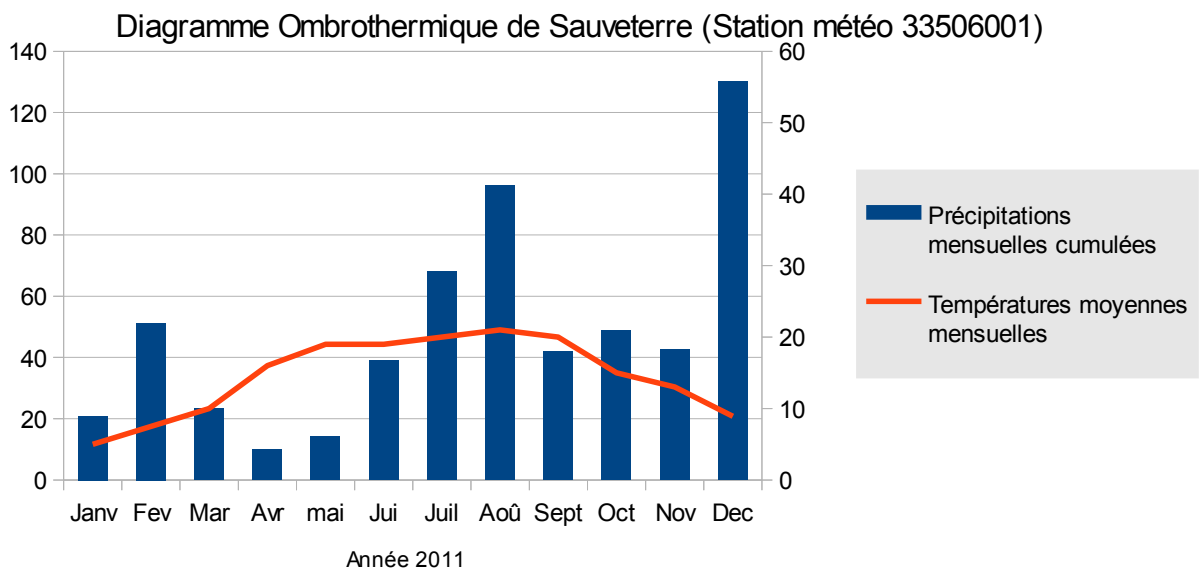


Figure 1-9 : Diagramme ombrothermique de la station météo de Sauveterre de l'année 2011 (source : Météo France – Station 33506001 – Traitement CEN Aquitaine)

II.3. Données géologiques et géomorphologiques

Le site se situe sur le pays de l'Entre-Deux-Mers. Ce territoire se situe sur un bassin sédimentaire d'origine tertiaire et quaternaire à dominance de calcaire à Astéries recouvert par les argiles et les sables de l'Entre-Deux-Mers. Daté de l'Oligocène inférieur, ce calcaire biodétritique doit son nom aux osselets d'*Asteria*, organisme apparenté aux étoiles de mer. A cette époque, le Golfe de Gascogne se présente sous la forme d'une vaste baie en climat tropical. Le Calcaire à Astéries qui se dépose alors est marqué par la double influence marine et continentale. Il s'est formé essentiellement à la faveur d'une baie protégée et présente localement de nombreuses figures de dépôt et une abondance de fossiles, typique des actuelles baies tropicales. Sous le calcaire à astéries se développe un réseau karstique caractérisé par des écoulements souterrains.

La partie aval de l'Euille rejoint la basse terrasse de la plaine alluviale de la Garonne constituée de sables et graviers le plus souvent recouverts par des argiles alluvionnaires constituant le support de cultures variées au sein de la plaine alluviale.

Sur le site, la vallée de l'Euille varie de 6 mètres à la confluence avec la Garonne à environ 50 mètres à la source. La pente est comprise entre 1 et 5%.

Figure 1-10: Géologie simplifiée de l'Aquitaine (d'après M, Vigneaux modifié)

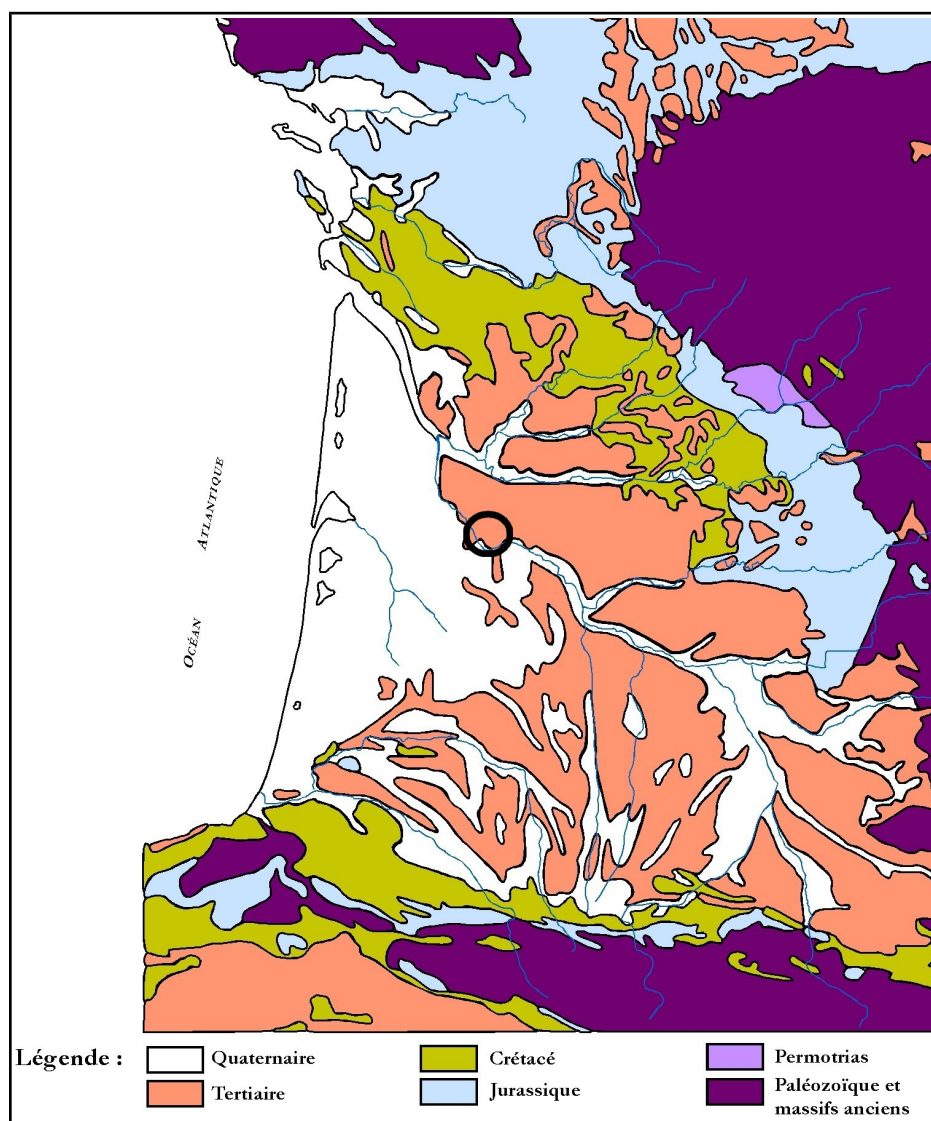
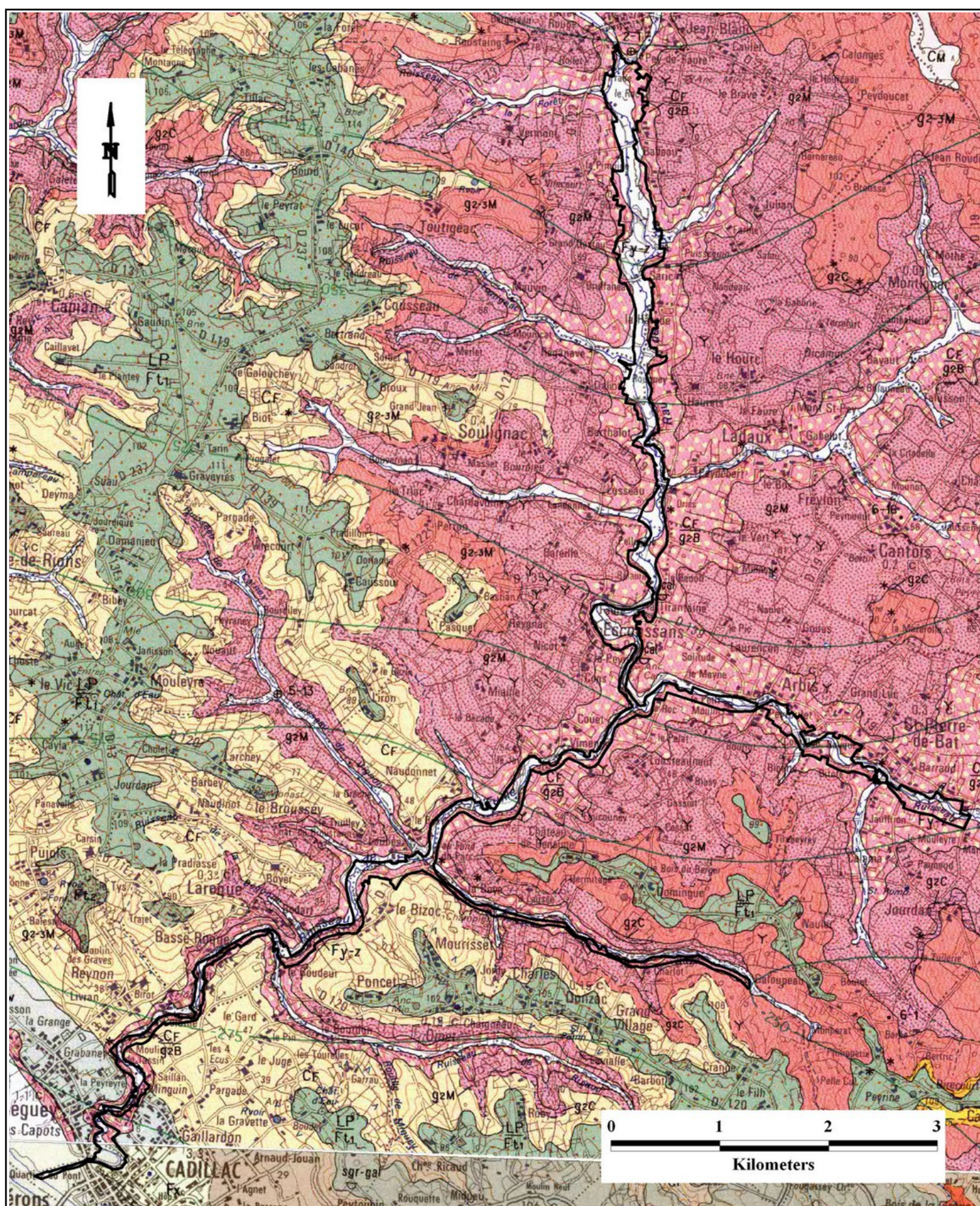
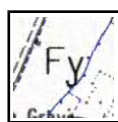


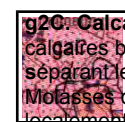
Figure 1-11 : Extrait de la carte géologique du secteur de l'Euille (source : BRGM n° 828 – Traitement CEN Aquitaine)



CF. Argiles sableuses et limons argileux :
Formation argilo-limoneuse souvent colluvionnée qui tapissent le fond des vallées et recouvrent le sommet des terrasses anciennes sur des épaisseurs allant de 0,20 à 2 m environ.



Fy. Alluvions récentes : sables, argiles grises sableuses, tourbes.



g2C. Calcaire de Monbazillac : calcaires beige clair, parfois rosâtres séparant les deux complexes des Molasses de l'Agenais, s'intercale localement un niveau carbonaté lacustre d'une épaisseur variant de 0,25 à 2 m. Elle peut revêtir plusieurs faciès :
— argile carbonatée blanchâtre, parfois silteuse, à nodules carbonates crème et ponctuations jaunes ;
— calcaire lacustre micritique dur, blanc à beige.



CF. Limons et argiles sableuses colluvionnées : argiles sableuses et de limons rougeâtres à grisâtres à graviers épars
g2B. Calcaire à astéries



Fy-z. Alluvions actuelles d'argiles grises, tourbes : Alimentées par les produits de l'altération des terrains affleurants, ils sont généralement constitués par une trame argileuse gris sombre où viennent s'intercaler de petits niveaux discontinus de tourbe, ainsi que des passées détritiques plus claires.



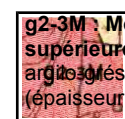
g2M. Molasses de l'Agenais, partie inférieure : sables et argiles sableuses carbonatées brunâtres (épaisseur moyenne 1,5 à 8 m maximum).



LP/Ft1. Limons sur nappes alluviales anciennes : limons argilo-sableux marron fauve (épaisseurs variant de 0,20 à 3 m). La base est souvent plus argileuse et recèle des pisolites ferrugineux.



Fw, Fw3. Moyennes terrasses (Riss). Sables, graviers et galets : alluvions constitués de sables jaunâtres, de graviers et de galets de quartz et de quartzite subarrondis dont la taille varie de 8 à 12 cm, parfois 15 cm. Que ce soit en rive droite ou gauche de la Garonne, ces épandages ravinent le Calcaire à astéries jusqu'à la cote + 10 NGF.



g2-3M. Molasses de l'Agenais, partie supérieure : molasse argileuse carbonatées (épaisseur : 15-25 m)

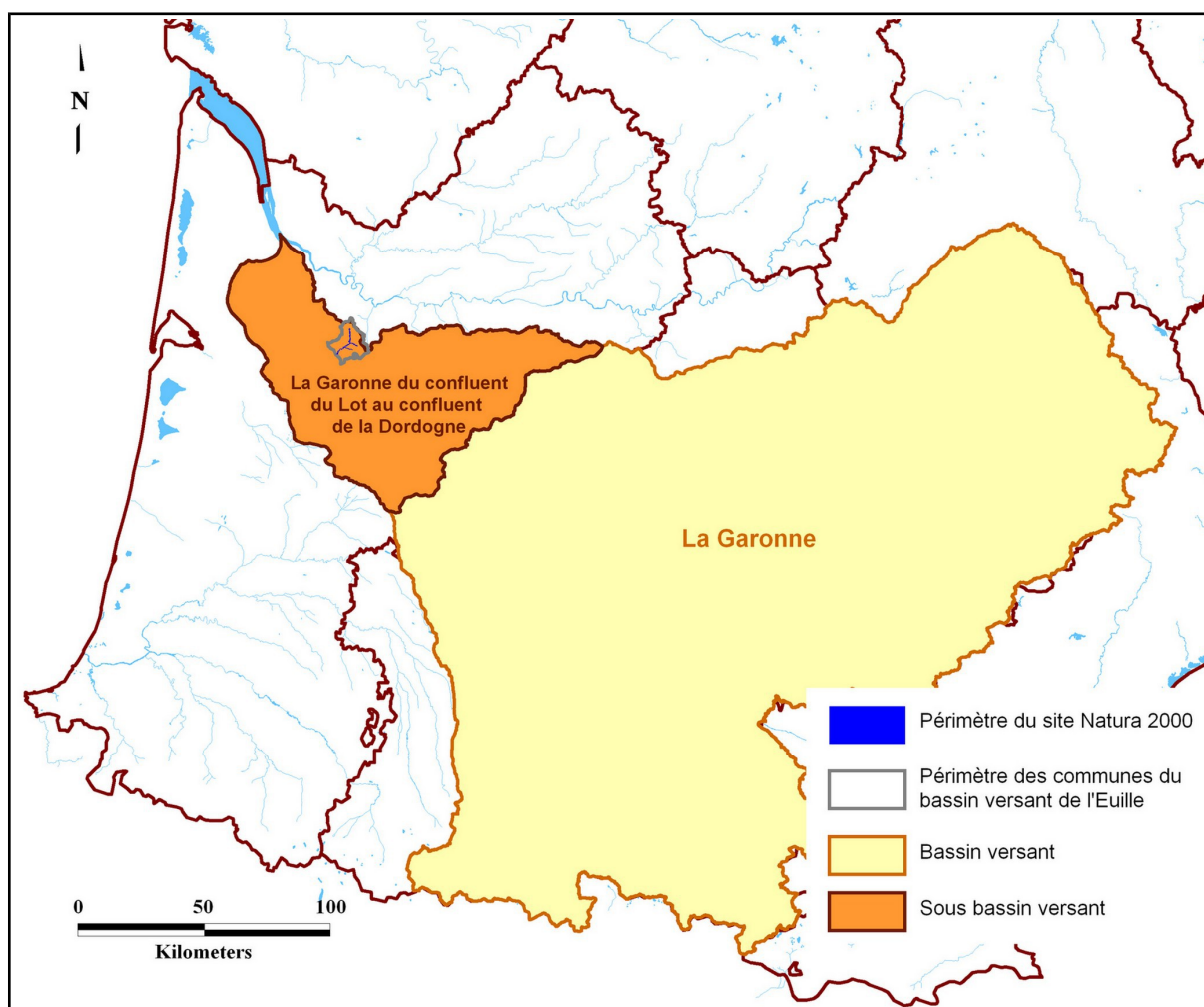
II.4. Données hydrographiques

La vallée de l'Euille se localise dans le bassin versant Adour-Garonne. Il se trouve dans le bassin versant de la Garonne entre la confluence du Lot et la confluence de la Dordogne.

C'est un cours d'eau du domaine privé, classé en seconde catégorie piscicole. L'Euille présente un régime de type pluvial. Un maximum de débit, ayant pour origine l'abondance des précipitations en hiver, est atteint du mois de décembre au mois de mars. Un minimum s'observe d'août à septembre.

De nombreux aménagements sur la rivière tels que des moulins ont été réalisés au cours des 19 et 20^{ème} siècles. La plupart des moulins est aujourd'hui en ruine.

Figure 1-12: Vallée de l'Euille au sein d'un secteur et sous secteur du bassin versant de la Garonne (source : AEAG – Traitement CEN Aquitaine)



II.5. Le cours d'eau de l'Euille

II.5.i Généralités

Le ruisseau de l'Euille prend sa source sur la commune de Targon. Après un parcours de 18 km environ, il rejoint la Garonne sur la commune de Cadillac au lieu-dit « Quartier du Pont ». Son orientation générale est nord-sud avec une pente moyenne de 2%.

Il reçoit sur son parcours plusieurs affluents parmi lesquels on peut citer la Fôret, le Toutigeac et le Vignon en rive droite et le Machique, le Saint Pierre le Bat, la Boye et le Ricaud en rive gauche. Il bénéficie également de l'apport de nombreuses sources situées dans la vallée et liées à la présence de roches calcaires recouvertes par une couche de terre perméable au dessus d'un socle marneux.

Le lac de Laromet, servant de limite naturelle entre les communes de Laroque et Omet, d'où son nom Laromet, a été creusé au début des années 80 directement sur le lit mineur du cours d'eau (et non en dérivation). Équipé avec un ouvrage qui fixe la hauteur du plan d'eau, il crée un dénivelé de plus de 5 mètres.

Compte tenu de sa position aval, le plan d'eau sert de bassin décanteur pour la quasi-totalité du bassin versant de l'Euille. Il est voué à un comblement progressif par apport de matériaux du bassin versant et par production de vase organique avec colonisation par la végétation arbustive entraînant une forte eutrophisation et une qualité des eaux médiocre, un envasement et un ensablement (atterrissement très important en partie amont provenant de la végétation qui s'y développe) et la présence de la jussie, espèce végétale amphibie, qui progresse et colonise tous les fonds de faible profondeur, soit 1/3 de sa superficie.

L'Euille draine une vallée mise en valeur pour l'agriculture. Lors du remembrement agricole des années 1970, la morphologie de la rivière a été modifiée sur plusieurs secteurs. Les principales modifications ont porté :

- sur le profil en plan de la rivière : il s'agit de travaux de reprofilage qui ont eu pour objectif la suppression des méandres naturels au profit d'un profil rectiligne. La principale conséquence est une accélération des vitesses d'écoulements entraînant une concentration plus rapide des écoulements vers l'aval.
- sur le profil en travers de la rivière : il s'agit de travaux de recalibrage du lit et/ou d'édification de digues latérales au cours d'eau. Ainsi, des matériaux sur le fond du lit mineur ont été enlevés. L'objectif était de diminuer la fréquence des crues débordantes en augmentant le gabarit maximal du cours d'eau. Les conséquences sont des crues débordantes plus fortes et un déplacement du champ d'inondation.

De ce fait, le tracé du cours de l'Euille est peu sinueux. Les berges sont régulières et ne présentent, sur une majeure partie, qu'une ripisylve relictuelle (alignement d'arbres et d'arbustes sur moins de 3 mètres de large). Cependant, quelques secteurs boisés offrent encore des potentialités d'inondabilité intéressantes.

II.5.ii Qualité de l'eau

Évaluer la qualité d'un cours d'eau revient à analyser son état physico-chimique et son état biologique. Pour les eaux de surface, « le bon état est atteint lorsque l'état chimique et l'état biologique sont simultanément bons » cf SDAGE 2015.

Pour L'Euille les objectifs fixés par le SDAGE sont les suivants :

- Bon état global en 2021
- Bon état écologique en 2021
- Bon état chimique en 2015

Pour le Saint-Pierre-de-Bat, les objectifs fixés par le SDAGE sont les suivants :

- Bon état global en 2015
- Bon état écologique en 2015
- Bon état chimique en 2015

1. Analyses physico-chimique et biologique de l'Euille:

Les données disponibles sur la qualité de l'eau proviennent des mesures effectuées en 2008 par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et traitées au moyen du SEQ-Eau V2. Une station permet d'effectuer des analyses de la qualité de l'eau sur l'Euille. Il s'agit de la station 05075900 située au niveau du pont du lieu-dit Roque Basse sur la commune de Laroque.

Le Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau (SEQ-Eau V2) est un outil qui permet d'identifier la nature des perturbations chimiques des cours d'eau et d'évaluer les incidences sur l'environnement. Les différents paramètres analysés sont regroupés en 16 indicateurs appelés altérations. Ces altérations permettent d'identifier un type de pollution précis (matière organique et oxydable, matières phosphorées, nitrates...) afin de pouvoir suivre son évolution dans le temps. L'évaluation de la qualité de l'eau vis-à-vis de chacune des altérations est établie selon cinq classes de qualité allant du bleu pour la meilleure au rouge pour la pire. Cette évaluation en classe de qualité est complétée par un indice de qualité continu variant de 0 pour la qualité la plus mauvaise à 100 pour la meilleure. Les classes de qualité sont définies par des seuils établis pour chaque paramètre de chacune des altérations.

Tableau 1-2 : Correspondance entre classes et indices, exemple de la fonction « potentialité biologique »

Indices	Qualité	Potentialité biologique
80-100	Très bonne	Héberge un grand nombre de taxon polluo-sensibles avec une diversité satisfaisante
60-79	Bonne	Provoque la disparition de certains taxons polluo-sensibles avec une diversité satisfaisante
40-59	Passable	Réduit de manière importante le nombre de taxons polluo-sensibles avec une diversité satisfaisante
20-39	Mauvaise	Réduit de manière importante le nombre de taxons polluo-sensibles avec une réduction de la diversité
0-19	Très mauvaise	Réduit de manière importante le nombre de taxons polluo-sensibles avec une diversité très faible

Il est ainsi possible d'évaluer la « potentialité biologique » : elle exprime l'aptitude de l'eau à permettre un bon développement biologique au sein du cours d'eau (c'est à dire que les conditions physico-chimiques permettent la vie aquatique), lorsque les paramètres hydromorphologiques conditionnant l'habitat des êtres vivants sont par ailleurs réunis. Cinq classes d'aptitudes à la biologie sont définies, elles traduisent une simplification progressive de l'édifice biologique avec la disparition de taxons polluo-sensibles. Chaque classe est définie par deux caractères :

- présence ou non de taxons polluo-sensibles,
- diversité des peuplements.

Les principales altérations mesurées sont :

- les Matières Organiques et Oxydables (MOOX). Elles représentent l'ensemble des substances dont la présence est susceptible de provoquer une consommation de l'oxygène dissous dans l'eau par des bactéries. La cause d'un apport excessif est principalement dû aux rejets industriels et domestiques. Ce type de pollution peut à l'extrême provoquer une désoxygénation massive des eaux avec pour conséquence une mortalité de poissons et un colmatage des fonds.
- Les matières AZOTées hors nitrates (AZOT). Il s'agit de l'ammonium, des nitrites et de l'azote organique. Ce type de pollution est lié aux rejets domestiques et agricoles (effluents d'élevage). Elles peuvent contribuer à des développements excessifs de la biomasse végétale aquatique et être toxiques dans certaines conditions pour la faune piscicole.
- Les NITRates (NITR). Cette pollution provient directement des rejets urbains et industriels mais aussi des rejets agricole plus diffus par le lessivage des sols à l'occasion d'épisodes pluvieux. Les nitrates contribuent en conjonction avec le phosphore à l'apparition du phénomène d'eutrophisation. Le principal effet est la prolifération d'algues. Cette altération gêne également la production d'eau potable.
- Les matières PHOSphorées (PHOS). Ce type de pollution résulte essentiellement des rejets urbains (stations d'épurations et pertes par les réseaux d'assainissements) et industrielles. Le phosphore est considéré comme l'élément essentiel d'apparition du phénomène d'eutrophisation. Le principal effet est la prolifération d'algues.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des données recueillies au niveau de la station 05075900 de 2005 à 2009.

Tableau 1-3 : Résultats vis-à-vis du SEQ Eau V2 obtenus en 2008 pour les principales altérations sur la station 05075900

				2005	2006	2007	2008	2009		
ECOLOGIE	Etat Global			Médiocre	Médiocre	Médiocre	Médiocre	Bonne		
	Physico-chimie	Etat global			Médiocre	Médiocre	Médiocre	Médiocre	Bonne	
		Oxygène (MOOX)	Etat global Oxygène			Moyenne	Médiocre	Médiocre	Médiocre	Bonne
			- Carbone organique COD			Moyenne		Moyenne	Bonne	Très bonne
			- Demande Biologique en oxygène 5jours DBO5			Bonne	Bonne	Très bonne	Bonne	Bonne
			- Oxygène dissous			Bonne	Moyenne	Moyenne	Médiocre	Très bonne
			- Taux de saturation de l'oxygène			Bonne	Moyenne	Médiocre	Médiocre	Très bonne
		Nutriments (AZOT, NITR, PHOS)	Etat global Nutriments			Médiocre	Médiocre	Bonne	Bonne	Bonne
			- Ammonium NH4+			Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
			- Nitrites NO2-			Bonne	Moyenne	Bonne	Bonne	Bonne
			- Nitrates NO3-			Bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne
			- Phosphore total Ptot			Médiocre	Médiocre	Bonne	Bonne	Bonne
		Acidification (ACID)	- Orthophosphates PO4(3-)			Médiocre	Médiocre	Bonne	Bonne	Bonne
			Etat global Acidification			Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
			- Ph minimum			Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
		- Ph maximum			Très bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	
	Température de l'eau (°C)			Bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne		
	Biologie	Etat global Biologie						Moyenne	Très bonne	
		IBG RCS						Moyenne	Très bonne	
	Polluants spécifiques								Bonne	

Bilan :

Ces données traduisent une tendance générale à l'amélioration de la qualité de l'eau sur l'Euille. En effet, classée médiocre depuis 2005, elle est devenue de bonne qualité en 2009. Sur cette période, les paramètres déclassant sont essentiellement des paramètres physico-chimiques (oxygène et nutriments).

Tout d'abord, les matières organiques et oxydables (MOOX) représentent l'ensemble des substances dont la présence est susceptible de provoquer une consommation de l'oxygène dissous dans l'eau par des bactéries. La cause de cette dégradation est principalement due aux rejets domestiques et agricoles. En effet, le mitage sur le bassin versant de l'Euille a des conséquences sur l'assainissement. De nombreuses habitations sont équipées de systèmes d'assainissement autonomes parfois défectueux et dans certains cas illégaux (rejets directs dans le cours d'eau). Ce type de pollution peut à l'extrême provoquer une désoxygénation massive des eaux avec pour conséquence une mortalité des poissons et un colmatage des fonds.

L'oxygène dissous est un paramètre déclassant depuis 2006 (sauf en 2009). Il est conditionné par la température de l'eau et la charge en matières organiques fermentescibles. Une faible teneur en oxygène dissous (≤ 80 %) a des conséquences négatives certaines sur la faune présente. L'altération de ce paramètre est principalement due aux rejets domestiques et agricoles.

Ensuite, l'état global des nutriments est classé bon. Il s'est amélioré depuis en 2007. Les nutriments sont des éléments essentiels à la croissance des plantes aquatiques. Ils peuvent provenir de sources naturelles (érosion, décomposition des plantes, animaux morts) et anthropiques (rejets domestiques et agricoles). En quantité excessive, les nutriments peuvent nuire à la qualité de l'eau et à la santé humaine en contribuant à la croissance d'algues nocives et en faisant augmenter les concentrations de nitrates. L'amélioration qualitative de ce paramètre est en partie due à la baisse des rejets viticoles sur le bassin versant.

La pollution aux matières phosphorées (PHOS) résulte essentiellement des rejets urbains (stations d'épuration et pertes par les réseaux d'assainissement). Le phosphore favorise la prolifération des algues dont résulte le phénomène d'eutrophisation. Qualifiée de médiocre en 2005 et 2006, la qualité de l'eau due à la quantité de matières phosphorées s'est nettement améliorée à partir de 2007.

Notons toutefois que les paramètres nitrates sont très bons depuis 2006 et bons pour ce qui concerne les nitrites. Ces pollutions sont généralement causées par les rejets agricoles et urbains. Elles conduisent à l'eutrophisation des plans d'eau et altèrent la production d'eau potable.

2. L'indice poisson rivière

La Fédération Départementale des AAPPMA a réalisé des inventaires piscicoles. Une analyse de la qualité du cours d'eau a été déduite de cette inventaire.

L'Indice Poisson Rivière est un outil créé par le Conseil Supérieur de la Pêche et donnant une note de qualité en comparant le peuplement présent avec le peuplement théorique. Cet outil est normalisé via la norme AFNOR (mai 2004, NF, T90-344). Afin de mettre en œuvre cet outil et d'évaluer la qualité du peuplement présent, différentes métriques ont été utilisées.

Le score associé à chaque métrique est fonction de l'importance de l'écart entre le résultat de l'échantillonnage et la valeur de la métrique attendue en situation de référence. Les modèles de référence ont été établis à partir d'un jeu de 650 stations pas ou faiblement impactées par les activités humaines et réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain (CSP, 2004).

La valeur de l'IPR correspond à la somme des scores obtenus par les métriques. Sa valeur est de 0 lorsque le peuplement évalué est en tous points conformes au peuplement attendu en situation de référence. Elle devient d'autant plus élevée que les caractéristiques du peuplement échantillonné s'éloignent de celles du peuplement de référence. Dans la pratique l'IPR dépasse rarement une valeur de 150 dans les situations les plus altérées. Cinq classes de qualité en fonction des notes d'IPR ont été définies. Elles seront notées selon le code couleur suivant :

Classes de qualité IPR

très mauvaise	mauvaise	médiocre	bonne	excellente
>36]25-36]]16-25]]7-16]	<7

Tableau 1-4 : Classes de qualités IPR (Réalisation Fédération Départementale des AAPPMA, 2011)

Les résultats de cette analyse par point de pêche sont détaillés dans les fiches synthétiques réalisées par la Fédération Départementale des AAPPMA fournies en annexe (cf Annexe).

Bilan :

Les scores de l'IPR sur l'Euille oscillent entre médiocre à très mauvais, hormis sur la station du Jardiney où le peuplement présente une bonne qualité. Ceci s'explique par la présence d'espèces tolérantes à la dégradation des milieux et/ou à la présence d'espèces d'eaux lentes alors que sont attendues théoriquement d'après la position sur le bassin versant, des espèces d'eaux vives et bien oxygénées. En effet dans les peuplements, sont retrouvées des espèces tolérant le colmatage et les excès de matière organique ainsi que peu d'oxygène dissous (brèmes, gambusies...). Les espèces d'affinité rhéophile sont représentées en faibles densités lors du recensement. La présence de carnassiers comme la perche commune ou le sandre est liée à la présence de plans d'eau (Laromet, mais aussi les étangs à proximité du lieu-dit « le Jardiney »). De plus, l'Indice Poisson rivière prend en compte les densités représentées sur la station, ainsi une densité trop importante d'espèces peu exigeantes comme sur la station du moulin de Basse roque conduit à augmenter l'indice s'éloignant ainsi de la référence. Ces densités très importantes s'expliquent par la présence d'un obstacle à la libre circulation piscicole (seuil du moulin). La présence de quatre espèces introduites (gambusie, perche soleil, poisson chat et écrevisse de Louisiane) dont trois nuisibles, témoigne d'une dégradation à l'aval de la qualité des milieux. Ces espèces affectionnent en effet les eaux plus stagnantes et dont la température est plus élevée.

3. Sources de pollution

La qualité de l'eau sur le bassin versant de l'Euille dépend essentiellement de la pression agricole et des rejets domestiques. Deux stations d'épuration sont présentes sur le bassin versant et une station de lagunage. La première est située dans la partie amont sur la commune de Targon et la seconde dans la partie aval sur la commune de Cadillac près de la confluence avec la Garonne. Enfin, la station de lagunage de Gornac rejette ses effluents dans un fossé alimentant le ruisseau de Saint Pierre de Bat.

Afin d'identifier les sources de pollutions sur le cours d'eau, nous nous attacherons dans un premier temps à recenser les installations classées (ICPE) à proximité du cours d'eau, puis, dans un second temps, nous analyserons les bilans des différentes stations d'épuration. Enfin, dans un troisième temps nous tenterons d'évaluer la pression agricole sur le bassin de versant de l'Euille.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Les installations classées pour la protection de l'environnement sont des entreprises présentant des risques pour l'environnement, pour la santé et la sécurité des riverains. Leur mise en service doit être obligatoirement précédée d'une procédure plus ou moins complexe visant à évaluer les risques de rejets pendant l'exploitation. Les ICPE sont ensuite susceptibles d'être contrôlées par des inspecteurs chargés de vérifier leur bon fonctionnement.

En fonction de l'importance des risques ou inconvénients engendrés par l'exploitation, les ICPE sont soumises à trois régimes :

- Déclaration
- Enregistrement
- Autorisation

D'après la préfecture de Gironde, cinquante deux entreprises sont déclarées en tant qu'ICPE dont cinq sont soumises à déclaration sur le bassin versant de l'Euille (Cf Annexe).

Assainissement

Dans un contexte rural, comme sur le bassin versant de l'Euille, de nombreuses collectivités ne disposent pas de station d'épuration. L'assainissement autonome est très répandu. Dans le cadre de la loi sur l'Eau (1992), les communes ne disposant pas de « tout à l'égout » ont l'obligation de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avant le 1er janvier 2006. Le SPANC permet de contrôler la réalisation, le bon fonctionnement et l'entretien des systèmes d'assainissement autonomes.

Les particuliers sont obligés d'être raccordés au système d'assainissement collectif (s'il passe à proximité de chez eux) ou de mettre en place et d'entretenir un système autonome. Cependant, le manque de contrôles et les coûts importants (à la charge des propriétaires) pour mettre aux normes les systèmes d'assainissement ne sont pas incitatifs.

Ainsi, sur le territoire d'étude, de nombreux dysfonctionnements et rejets directs dans le ruisseau sont à signaler.

Les bilans des Station d'EPuration (STEP) sont consultables en annexe.

Communes	STEP	SPANC
Arbis	Non	Syndicat de Rions
Béguey	Non	Syndicat de Rions
Cadillac	STEP de Cadillac	Commune de Cadillac
Cantois	Non	Syndicat de St Brice
Cardan	Non	Syndicat de Rions
Donzac	Non	Syndicat de St Brice
Escoussans	Non	Syndicat de Rions
Gornac	Station de lagunage de St Brice	Syndicat de St Brice
Ladaux	Non	Syndicat de Targon
Laroque	Non	Syndicat de Rions
Loupiac	Non	Syndicat St Macaire
Montignac	Non	Syndicat de St Brice
Montprimblanc	Non	Syndicat St Macaire
Mourens	Non	Syndicat de St Brice
Omet	Non	Syndicat de St Brice
Rions	Non	Syndicat de Rions
Soullignac	Non	Syndicat de Targon
St Pierre-de-Bat	Non	Syndicat de Rions
Targon	STEP de Targon	Syndicat de Targon

Tableau 1-5 : Descriptif des types d'assainissement sur le bassin versant de l'Euille

Bilan :

Le fonctionnement des stations d'épuration de Targon et dans une moindre mesure celle de Cadillac, a une forte influence sur la qualité des eaux de l'Euille. Les travaux en cours sur la STEP de Targon devraient permettre une amélioration de la qualité. Cependant, la plupart des assainissements individuels ne sont pas encore aux normes et des rejets sont effectués directement dans le cours d'eau ou par ruissellement. Cette pollution diffuse a des effets négatifs sur le milieu aquatique notamment à cause de l'eutrophisation.

Pression agricole

Le bassin versant de l'Euille est largement dominé par la viticulture. Le cours d'eau est en effet bordé majoritairement par des vignes et quelques parcelles de céréales (maïs). L'élevage est concentré à l'ouest de la Vallée.

Les effluents viticoles sont une source de pollution importante pour les milieux aquatiques. Pourtant, les efforts de la profession en matière de traitement des effluents ont considérablement contribué à une amélioration de la qualité de l'eau. Cependant, l'usage de produits phytosanitaires et les quelques élevages présents représentent une menace. En effet, la forte concentration de ces produits dans l'Euille peut entraîner une eutrophisation de certaines parties du cours d'eau.

Autres sources de pollution

- Carrière de Cantois

L'exploitation de la carrière a débuté en 1979 et sa fin est prévue en 2018. Le site d'extraction représente 80ha sur la commune de Cantois et 10ha sur la commune de Saint-Genis du bois. L'exploitation des carrières n'est pas polluante en tant que telle car il n'y a pas de rejets directs de matières polluantes dans le cours d'eau. Cependant, l'activité génère une forte concentration de particules en suspensions (PAES) dans l'exutoire qui trouble l'eau et gênent la pénétration de la lumière. Les résultats des analyses réalisées sur l'Euille par l'Agence de l'eau Adour Garonne indiquent une amélioration de ce paramètre depuis 2005 mais il demeure toujours moyen en 2009. La carrière de Cantois est située en tête de bassin versant. Ses rejets se font dans un petit cours d'eau de type fossé qui rejoint le ruisseau de la Machique au niveau de la commune de Montignac. Ce dernier se jette dans l'Euille sur la commune de Ladaux au niveau du château Hories. La carrière est donc située à environ 5km de la confluence avec l'Euille ce qui peut expliquer les résultats moyens relevés par l'Agence de l'eau en terme de PAES. Ces effets ont par conséquent un impact sur les ressources alimentaires du Vison d'Europe.

- Circuit de motocross de la vallée du Roc

Un circuit de motocross est présent dans le périmètre Natura 2000.

La carte des menaces potentielles est présentée dans le Tome 4 : « Atlas cartographique » de ce présent rapport.

II.5.iii Gestion hydraulique et aménagements du cours d'eau

Objectif : Intégrer à la gestion hydraulique et aux programmes d'aménagements de l'Euille une réelle prise en compte du Vison d'Europe.

Les aménagements hydrauliques mal utilisés et les programmes d'entretiens des cours d'eau peuvent avoir trois types d'influence sur le Vison d'Europe :

- La baisse des niveaux d'eau entraîne une réduction des milieux humides et une dégradation des habitats favorables à l'espèce.
- La disparition d'habitats ou de gîtes par un entretien trop important dégradant significativement la ripisylve.
- Des risques de mortalité accidentelle lors de travaux de terrassement ou d'entretien de la végétation présente sur les berges.

1. Ouvrages hydrauliques et gestion des niveaux d'eau

La prise en compte des ouvrages hydrauliques est fondamentale pour l'équilibre des écosystèmes aquatiques. En effet, ces ouvrages modèlent le profil du ruisseau et jouent un rôle dans la gestion des niveaux d'eau. Cet aspect ne présente pas de menace directe pour le Vison d'Europe (sauf pour les ponts avec le risque de collision routière (cf. partie Risque de collision routière) mais il est déterminant notamment pour la ressource alimentaire de l'espèce.

Seuils et moulins

Sur le cours d'eau principal de l'Euille, on recense douze ouvrages (d'amont en aval):

- Retenue de Targon
- Ancien moulin de Troubat
- Ancien moulin de Larmurey
- Ancien moulin de Laubès
- Retenue du lac de Laromet
- Moulin de Méingot
- Moulin de Basse Roque
- Moulin du Château de Pellet
- Moulin Neuf
- Moulin de Tassin
- Barrage de la Fabrique

Trois moulins sont encore habités (Troubat, Larmurey, Laubès) mais les autres sont à l'abandon et représentent des obstacles à la continuité écologique pour les espèces piscicoles migratrices qui ne peuvent pas remonter vers les frayères. Les moulins ne sont plus en activité et la plupart des pelles sont aujourd'hui ouvertes en permanence voire démolies (moulin de Méingot). Ces ouvrages sont en mauvais état pour la majorité d'entre eux et présentent des dégradations importantes de la maçonnerie (moulin de Basse Roque, Traget, Tassin, Moulin neuf) formant parfois des seuils infranchissables pour les espèces piscicoles.

Toutefois, l'utilisation des pelles fonctionnelles permettrait de réguler les niveaux d'eau de l'Euille (ex : lac de Targon) et de mettre en place une gestion raisonnée des étiages afin de garantir le bon état écologique de la rivière (SDAGE). Il paraît donc nécessaire de fixer des seuils qui maintiennent un écoulement suffisant limitant ainsi la pression exercée par les pollutions et les prélèvements d'eau. Enfin, en période pluvieuse, la gestion hydraulique permet de maintenir des zones en eaux (zones humides) à la fois très efficaces dans la lutte contre les inondations des zones urbanisées mais aussi très propices au Vison d'Europe.

Ainsi la gestion des moulins et des seuils ne représente pas de menaces directes pour le Vison d'Europe mais son utilisation s'avère utile pour le maintien des écosystèmes aquatiques et par conséquent celui du Vison.

La gestion des plans d'eau

Cinq plans d'eau sont présents sur l'Euille : le lac de Laromet l'étang du Jardiney, l'étang du lieu-dit La Hargue, l'étang de Saric et l'étang de Targon. Ils sont tous implantés sur le lit mineur de l'Euille. Les ouvrages et retenues sur les lacs de Laromet et de Targon permettent de gérer les niveaux d'eaux. Tous ces plans d'eau permettent de diversifier les cortèges floristiques et faunistiques mais ils créent une stagnation des eaux pouvant altérer sa qualité (augmentation de la température, baisse du taux d'oxygène, eutrophisation).

De plus, bien qu'occasionnelles, les vidanges des plans d'eau peuvent s'avérer traumatisantes pour le milieu aquatique en aval et de fait sur les ressources alimentaires du Vison d'Europe.

2. Prélèvements d'eau

Prélèvements d'eau potable

Il existe deux points de captage d'eau potable sur le périmètre du bassin versant. Le premier est situé sur la commune de Targon et le second sur la commune de Cadillac. Ces deux points de prélèvement sont de type forages profonds. Ils puisent dans des nappes captives situées à environ

200 mètres de la surface à Cadillac et près de 400 mètres à Targon. Ils n'ont donc pas d'impact sur les niveaux d'eau de l'Euille.

Ces forages sont tout de même soumis au SAGE Nappes profondes de Gironde. Prévu aux articles L. 212-3 et suivants du code de l'environnement, le SAGE est opposable aux tiers et aux personnes publiques pour l'exécution de tout ouvrage ou activités liés au domaine de l'eau. Le SAGE concerne les nappes d'eau du Crétacé, de l'Eocène, de l'Oligocène et du Miocène. Ces enjeux sont la protection qualitative et quantitative de ces ressources. Le SAGE fixe plusieurs objectifs notamment :

- gérer les prélèvements et les ouvrages,
- maîtriser la consommation en eau,
- rechercher des ressources de substitution,
- proposer des mesures d'accompagnement économique.

Prélèvements agricole

L'agriculture sur le bassin versant étant essentiellement tournée vers la viticulture, peu de surfaces nécessitent d'être irriguées. Aucun prélèvement autorisé n'a été signalé par l'agence de l'eau Adour Garonne. Toutefois, l'étang de Saric (sur commune de Targon) a été créé sur une source afin de disposer d'un point de pompage agricole. Il peut être un facteur d'accentuation de l'étiage. Ainsi, peu de pompages sont officiellement effectués sur le ruisseau mais les phases de terrain réalisées ont permis de se rendre compte que de nombreux points de prélèvements sont en place directement dans l'Euille sur tout le linéaire.

Bilan :

Les prélèvements recensés dans le cours d'eau peuvent entraîner des étiages importants notamment en période estivale.

De plus, la plupart des ouvrages ne permettent pas de réguler les niveaux d'eau et créent une rupture de la continuité écologique pour les espèces migratrices halieutiques.

L'ensemble de ces éléments représente une menace pour les ressources alimentaires du Vison d'Europe car ils dégradent la qualité du milieu aquatique.

3. Entretien et aménagement du cours d'eau

L'aménagement et l'entretien des cours d'eau est un enjeu fort en terme de conservation des habitats rivulaires du Vison d'Europe. Les interventions sur ces milieux ne sont pas nécessaires pour la conservation du Vison d'Europe, bien au contraire, elles portent le plus souvent atteintes à ses habitats. Elles doivent donc être justifiées, évaluées et si mises en œuvre au regard des incidences pour le Vison, elles devront être réalisées en prenant en compte les objectifs de conservation de l'espèce. Si des habitats d'espèces sont détruits, des mesures compensatoires devront être envisagées.

Il existe deux structures dédiées à ces problématiques sur le bassin versant de l'Euille :

- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille (SIABVO) sur la partie amont.
- Le syndicat du lac de Laromet (partie aval).

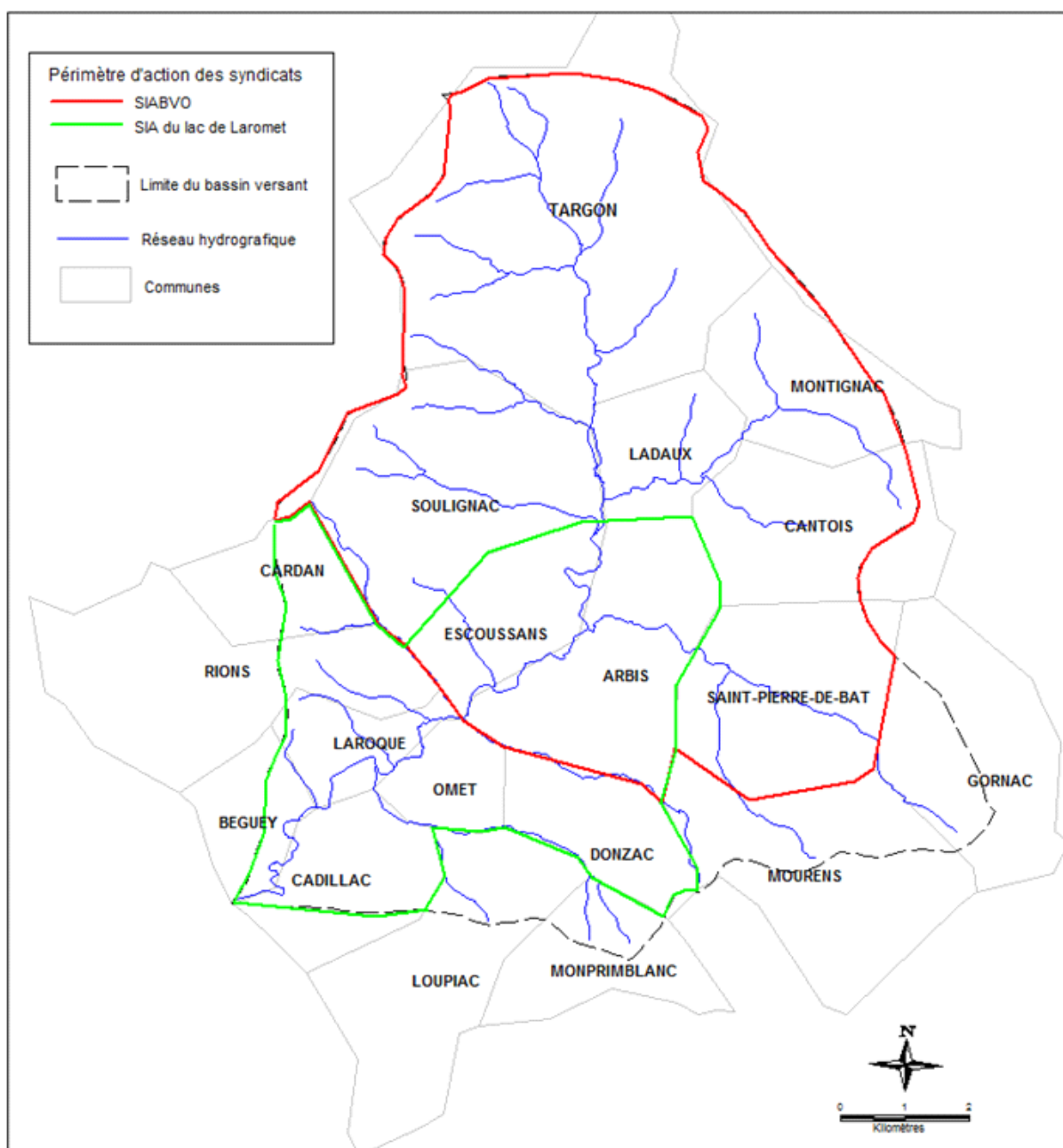


Figure 1-13 : Domaines de compétences des deux syndicats d'aménagement de la Vallée de l'Euille (Source : IGN – Traitement CEN Aquitaine, 2011)

Le SIABVO

Créé en 1985, le SIABVO regroupe 7 communes: Targon, Arbis, Cantois, Escoussans, Ladaux, Soulignac et Saint Pierre de Bat. L'objectif du syndicat est d'assurer et de promouvoir toutes les actions nécessaires à la gestion qualitative et quantitative de l'Euille. Il s'assure de la bonne utilisation du patrimoine hydraulique. Son périmètre de compétences se situe sur la partie amont jusqu'au pont de Laubes (aval du lac de Laromet). Ce syndicat ne dispose pas de technicien rivière ni de programme d'intervention. Un délégué par commune adhérente est chargé de faire remonter au syndicat les problèmes observés sur son territoire afin de décider d'une éventuelle intervention. N'étant pas équipé de matériel d'intervention ni de personnel disponible, le SIABVO lance des procédures d'appels d'offres pour faire réaliser les aménagements par des entreprises privées.

- Entretien courant

Les cours d'eau concernés sont l'Euille (partie amont), l'Estevenadeau en aval du plan d'eau, le Laubarit depuis le bourg de Saint Pierre-de-Bat, le ruisseau de Marchand (de la limite de la commune à Jauffrion) et le Soullignac à partir du bourg.

L'entretien courant se limite à un nettoyage des berges par fauchage et élagage. La fréquence des interventions est de une tous les deux ans contre une par an quelques années auparavant. Cet entretien se fait « au coup par coup » en fonction des demandes des riverains et des communes. Il ne concerne pas l'ensemble du linéaire du cours d'eau. L'objectif de ce nettoyage est de ne pas laisser le milieu se refermer afin de conserver l'accessibilité au ruisseau.

De plus, le SIABVO intervient pour enlever les souches et arbres en travers dans le but d'éviter les embâcles près des ponts et de limiter l'érosion des berges. Ces « nettoyages » sont réalisés à l'aide de moyens mécaniques par des entreprises spécialisées.

- Travaux lourds

Peu d'aménagements lourds ont été effectués sur l'Euille depuis une vingtaine d'années mais le remembrement agricole des années 70 a entraîné des recalibrages sévères ainsi qu'un reprofilage du cours d'eau afin de limiter les crues. Des travaux de protection des berges et de pose de seuils par enrochements ont été réalisés à la fin des années 80. Les cours d'eau concernés sont l'Euille (partie amont), le Machique, la partie aval du Hourcade, le Saint Pierre, le Toutigeac et le ruisseau de Soullignac.

Depuis, les problèmes d'inondations au niveau des ponts ont été atténués par des enrochements ponctuels pour renforcer les structures mais ces problèmes persistent sur les plus petits ouvrages de l'Euille.

Aucun projet de travaux importants n'est à signaler.

Le Syndicat Intercommunal de gestion du lac de Laromet (SITA)

- Présentation et problématique

Le Syndicat Intercommunal du lac de Laromet est composé de 10 communes (cf. figure 26 Limites administratives). Sa compétence principale est l'entretien du lac de Laromet.

Le plan d'eau est situé en limite des communes de Laroque et d'Omet. D'une superficie de 6 hectares, il a été construit en 1981 directement dans le lit mineur du cours d'eau ce qui explique aujourd'hui sa forme sinueuse. Sa longueur est d'environ 950 mètres pour une largeur moyenne de 80 mètres. L'ouvrage en aval du lac permet de réguler le niveau d'eau.

Construit à l'origine pour un usage de loisirs, la baignade est interdite depuis 2007 à cause du manque de transparence de l'eau. Cette dégradation est essentiellement due à l'apport important de matières en suspension provenant de l'ensemble du bassin versant ainsi qu'à l'envasement du lac et à l'envahissement par la Jussie qui provoquent un phénomène d'eutrophisation important.

La lutte contre cette espèce exogène et invasive est organisée par diverses techniques : arrachage mécanique, manuel, lutte chimique. En l'absence d'études ayant été menées sur l'impact de la lutte chimique sur le Vison ou ses ressources alimentaires, la lutte chimique apparaît une technique à proscrire. En ce qui concerne l'arrachage mécanique, les risques sont inhérents à l'utilisation de moyens mécaniques lourds desquels le Vison ne pourrait s'échapper. Cela concerne tous les habitats susceptibles d'être utilisés par le Vison (berges, îlots, atterrissements, secteurs suffisamment denses en jussie pour permettre une circulation du Vison.

Si la Jussie couvre aujourd'hui 30% (soit 3,7 ha) de la surface du lac, elle ne menace pas directement le Vison d'Europe car la disponibilité en ressources alimentaires est pour l'instant suffisante. Il conviendra d'évaluer et d'encadrer chaque projet de lutte, les techniques et moyens mis en œuvre pour assurer la préservation du Vison.

Le curage de la partie amont du lac de Laromet peut représenter une menace pour le Vison d'Europe pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cette opération suppose l'emploi de moyen mécaniques lourds risquant d'entraîner une mortalité accidentelle de l'espèce et une destruction de ses habitats. Ensuite, la partie amont du lac représente une zone humide et un boisement humide très propices au Vison d'Europe. Le curage de cette partie devrait entraîner une uniformisation de la zone et une destruction des habitats de l'espèce. A ce jour, tous les habitats du Vison d'Europe sont intégralement protégés et interdit à la destruction sauf dérogation exceptionnelle et justifiée.

Ces travaux sont toujours en projet mais leur coût important ne permet pas de les réaliser.

- Entretien courant

Le syndicat intercommunal du lac de Laromet emploie un technicien depuis quatre ans. Il est principalement chargé de l'entretien et du nettoyage des berges soit environ 2,3 kilomètres de linéaire dont près d'un kilomètre situé dans la zone d'habitats préférentiels du Vison d'Europe. N'ayant pas de programme d'entretien, le technicien organise son travail par secteur en ayant pour objectif de maintenir le passage sur les berges et les accès pour la pêche. Le nettoyage est réalisé au « coup par coup » en fonction des secteurs à l'aide d'une débroussailleuse manuelle et d'une tondeuse pour la partie amont et à l'aide d'un tracteur à bras mécanique pour la plus dégagée du lac (aval).

Le caractère mécanique de ces interventions sur des linéaires parfois conséquents est susceptible de tuer des visons d'Europe au gîte. Une analyse fine des pratiques est nécessaire pour limiter les risques pour l'espèce.

Les autres structures

Le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles de la Gironde, mis en place par la Fédération Départementale des AAPPMA, propose des « modules d'actions cohérentes » et « recommandations d'actions complémentaires ».

Les structures cynégétiques locales font partie des acteurs à entretenir les milieux au côté des forestiers et des agriculteurs. Les Sociétés de chasse participent à la restauration et à l'entretien des zones humides sur des propriétés appartenant à des tiers privés. Du fait de la forte implication des chasseurs dans la vie locale, de leur connaissance du territoire et de leur expérience dans la gestion milieux, les communes ou des propriétaires font souvent confiance aux chasseurs dans la restauration et l'entretien de leur territoire.

Parallèlement, la société de chasse reçoit un appui technique et un soutien financier de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde pour certaines opérations d'entretien de ces milieux. Cette action se traduit par l'entretien annuel et régulier par girobroyage ou par fauchage.

Suite aux différents entretiens réalisés avec les maires concernés, le mauvais entretien de la Vallée de l'Euille crée des problèmes d'inondations et des embâcles.

II.5.iv La continuité écologique dans la Vallée de l'Euille

L'Euille est un axe privilégié pour la migration d'espèces piscicoles protégées. C'est à ce titre et au vu des enjeux migrateurs que le SDAGE 2010-2015 a classé l'Euille comme Axe à grands migrateurs amphihalins et qu'il est en passe d'être classé au titre de l'article L.214.17 du Code de l'environnement.

1. Axes à grands migrateurs amphihalins

Les axes à grands migrateurs amphihalins représentent le potentiel de développement de ces espèces migratrices amphihalines dans le bassin Adour Garonne identifié par les COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs), dans l'état des connaissances actuelles.

Le bassin Adour Garonne reste le seul en Europe à accueillir l'ensemble des 8 espèces patrimoniales de poissons grands migrateurs amphihalins : la grande alose, l'alose feinte, la lamproie marine, la lamproie fluviatile, le saumon atlantique, la truite de mer, l'anguille et l'esturgeon européen. Ces espèces symboliques contribuent à la préservation de la biodiversité et constituent des bio-indicateurs pertinents et intégrateurs de la qualité des milieux et de leur bon fonctionnement à l'échelle d'un grand bassin.

2. Article L.214.17 : Classement des cours d'eau

Cet article concerne la réglementation sur la continuité écologique (continuité du transport des sédiments et de libre circulation piscicole). Il se substituera au L.432.6 existant dès publication des listes. Les listes d'avant-projet sont réalisées mais n'ont pas encore été publiées par le préfet (prévues pour 2013).

Ce classement fait état de deux listes. La liste 1 identifie des cours d'eau ou portion de cours d'eau pour lesquels aucun nouvel ouvrage ne peut être autorisé ou concédé, s'il fait obstacle à la continuité écologique. Le renouvellement des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions visant à maintenir ou atteindre le Très Bon État écologique, le Bon état ou la circulation des poissons migrateurs. Les cours d'eau éligibles à cette liste 1 sont soit :

- Des cours en Très Bon État
- Des cours d'eau à migrateurs amphihalins
- Des cours d'eau jouant le rôle de réservoirs biologiques (SDAGE 2010-2015)

L'enjeu est de garantir sur le long terme ou préserver la non-dégradation de la continuité écologique sur les cours d'eau revêtant un enjeu fort environnemental.

Le classement en liste 2 concerne les cours d'eau ou portion de cours d'eau, pour lesquels il est nécessaire d'assurer un transport de sédiments suffisant et/ou la circulation des poissons migrateurs amphihalins. Les aménagements nécessaires au rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages existants des cours d'eau de cette liste, doivent être réalisés dans les cinq ans après publication des listes.

Les cours d'eau éligibles à cette liste sont les cours d'eau identifiés comme à enjeu pour la continuité écologique (mobilité des espèces et du transport solide).

L'enjeu est d'encadrer réglementairement le rétablissement de la continuité écologique.

Ce classement au sein de la liste 2 contrairement à la liste 1, peut bénéficier de vagues de classements successives permettant un phasage des études et des travaux et l'étalement des investissements.

L'Euille est proposé au classement en liste 1 puis en seconde phase en liste 2 lors de la révision du SDAGE en aval du moulin Neuf. Actuellement, aucun des cours d'eau n'est classé au titre du L432.6 du code de l'environnement.

DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE : INVENTAIRE ET DESCRIPTION DE L'EXISTANT

I. MÉTHODES ET DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS INVENTORIES

I.1. Méthodes d'Inventaire des habitats naturels

Un habitat naturel est un groupement végétal en zone terrestre ou aquatique qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles. Il peut s'agir d'un grand type de milieu (estuaire, grand cours d'eau, ...) ou d'écosystèmes plus restreints (forêts alluviales, prairies mésophiles, ...). Certains de ces habitats naturels sont qualifiés d'intérêt communautaire et sont alors inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats ».

La cartographie des habitats naturels a été réalisée en 2008 par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine et validée par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. Élaborée selon la typologie CORINE Biotopes, elle représente la totalité des habitats recensés y compris ceux qui sont non d'intérêt communautaire.

Elle figure en complément de ce document dans le Tome 4 « Atlas cartographique ».

La méthode de définition des habitats naturels et de leur cartographie est détaillée dans le document méthodologique. Tome 5 « Méthode d'élaboration du Document d'objectifs »

II. DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS

Trente et un habitats ont été inventoriés sur le site Natura 2000 de l'Euille. La typologie de ces habitats est présentée sur le tableau 1-9. Les surfaces occupées par les différents types de milieux sont indiquées dans le tableau suivant :

Tableau 1-6 : Surfaces occupées par les habitats inventoriés et leur représentativité sur le site

Code CORINE Biotopes	Nom CORINE Biotopes	Surface (ha)	Représentativité sur le site
22.1	Eaux douces stagnantes	8,75	3,22%
24.1	Lits des rivières	2,69	0,99%
31.8	Fourrés	14,37	5,28%
31.87	Clairières forestières	1,75	0,64%
31.871	Clairières herbacées	0,7	0,26%
31.872	Clairières à couvert arbustif	4,42	1,62%
37.21	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	28,71	10,55%
37.24	Prairies à Agropyre et Rumex	1,19	0,44%
37.71	Ourlets des cours d'eau (Mégaphorbiaies)	3,97	1,46%
37.72	Franges des bords boisés ombragés	2,45	0,90%
38.1	Pâtures mésophiles	9,61	3,53%
38.2	Prairies à fourrages des plaines	31,52	11,58%
41.2	Chênaies-charmaies	31,78	11,68%
44.13	Forêts galeries de Saules blancs	0,23	0,09%
44.3	Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	63,95	23,50%
44.91	Bois marécageux d'Aulnes	22,47	8,26%
44.92	Saulaies marécageuses	2,61	0,96%
81	Prairies améliorées	1,53	0,56%
82	Cultures	5,7	2,09%
83.15	Vergers	0,26	0,09%
83.21	Vignobles	0,25	0,09%
83.321	Plantations de Peupliers	6,14	2,26%
83.324	Formations spontanées de Robiniers	2,87	1,06%
83.325	Autres plantations d'arbres feuillus	0,88	0,32%
84.1	Alignements d'arbres	0,9	0,33%
84.2	Bordures de haies	0,15	0,05%
85	Parcs urbains et grands jardins	8,26	3,04%
85.3	Jardins	0,47	0,17%
86	Villes, villages et sites industriels	7,59	2,79%
87	Terrains en friche et terrains vagues	5,84	2,15%
89.23	Lagunes industrielles et bassins	0,06	0,02%

Surface totale

272,09

La cartographie des habitats selon la typologie CORINE Biotopes est consultable dans le Tome 2 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

II.1. Description des habitats structurant le paysage du site d'étude

II.1.i Les aulnaies alluviales (44.3)

Les aulnaies rivulaires non marécageuses figurent en annexe I de la Directive « Habitats ». Il s'agit en effet d'un milieu qui est peu commun au niveau européen. Elles occupent les parties des vallées qui sont les plus humides. Ainsi, on en trouve :

- dans les dépressions qui sont situées entre le coteau et le bourrelet de crue,
- sur les berges des cours d'eau (ripisylve)
- à l'emplacement d'anciens champs très humides,
- sur les versants de certaines vallées aux endroits où l'écoulement de la nappe alluviale provoque une humidification permanente de la pente.

Sur le site, les aulnaies se présentent souvent sous la forme de cépées qui témoignent d'une ancienne exploitation en taillis. Comme les chênaies, ces boisements semblent aujourd'hui en grande partie délaissés par leurs propriétaires. Peu de coupes rases ont été observées. Seule la ripisylve semble subir une gestion de la part des propriétaires riverains.

Il existe différents types d'aulnaies qui se différencient essentiellement par leur degré d'humidité :

- dans les secteurs où l'inondation est la plus prolongée, le sous-étage est généralement dominé par de gros touradons de carex (*Carex paniculé* en particulier) qui occupent pratiquement tout l'espace. La végétation est alors peu diversifiée,
- lorsque le milieu est assez ouvert, on trouve souvent une flore plus diversifiée dans laquelle apparaissent l'iris jaune, le populage des marais, la menthe aquatique, le lycoper d'Europe,...
- les aulnaies qui sont moins marécageuses possèdent une végétation qui comprend des espèces ne supportant pas une submersion prolongée du substrat : diverses fougères, la Consoude, le Lierre terrestre,...
- lorsque les aulnaies se sont établies sur des anciens champs et que ceux-ci n'ont pas été colonisés depuis trop longtemps, leur sous-étage contient des vestiges des différents groupements végétaux qui se sont succédés depuis l'abandon des activités agricoles. On y trouve ainsi fréquemment différentes espèces d'agrostis, des carex, des joncs, ainsi que certaines plantes caractéristiques des milieux humides en friche (phalaris, reine des prés, eupatoire, poivre d'eau, ...).

Dans l'état actuel des connaissances, ce sont les types les plus humides qui sont les plus intéressants du point de vue du patrimoine naturel. Ils constituent en effet des habitats de prédilection pour le vison d'Europe, le campagnol amphibie (en voie de raréfaction en France), certains batraciens, la cistude d'Europe, etc...

II.1.ii Les chênaies-charmaies (41.2)

Elles sont essentiellement situées sur les parties les mieux drainées : on les trouve surtout sur les versants des vallées et parfois sur le bourrelet de crue qui borde les cours d'eau.

La plupart du temps, il s'agit de futaies irrégulières. D'ailleurs, leur caractère relativement fermé traduit une absence d'entretien. Par endroit, on trouve également des taillis vieillissants ainsi que quelques taillis sous futaie.

Le sous-étage de ces boisements est caractéristique de la chênaie-charmaie neutrocline avec une dominance du fragon (*Ruscus aculeatus*).

Lorsque les chênaies sont installées en fond de vallée sur des alluvionnements plus riches en matériaux argileux, apparaît en sous-bois la viorne aubier, le troène, l'aubépine, le brachypode des bois...

Dans leur grande majorité, les chênaies sont très peu entretenues. En effet, lors des prospections de terrain il n'a pratiquement jamais été constaté de travaux d'éclaircie, ni même de coupe rase. Ainsi, les vieux arbres servent de milieu refuge pour de nombreuses espèces animales. Ils hébergent une entomofaune spécifique dans laquelle on trouve de nombreuses espèces rares (lucane, Longicornes, Buprestidés, Cétonidés, ...). Ils servent également de gîte pour diverses espèces de chauves-souris dont certaines sont rares tant au niveau local qu'à l'échelle nationale. Ils constituent des sites de nidification privilégiés pour certaines espèces d'oiseaux (pics, mésanges, grimpereaux, sittelles ...) et ils participent ainsi à la diversité des peuplements avicoles.

II.1.iii Les prairies humides (37.2)

Cette catégorie correspond à des groupements végétaux qui ont été anciennement aménagés. Leur composition floristique a été profondément modifiée par plusieurs siècles d'intervention humaine. En effet, les modalités d'exploitation vont, depuis une vingtaine d'année, dans le sens d'une uniformisation continue au détriment de la biodiversité. Ainsi, les prairies exclusivement fauchées ou pâturées sont devenues rares. Beaucoup de prairies permanentes sont soumises à un régime de rotation dans lequel alternent des phases de pâturage et de fauche. Ce régime d'exploitation, ainsi que les fumures azotées et phosphatées ajoutées régulièrement, expliquent qu'il devient difficile de trouver des associations végétales typiques des prés de fauche ou des prairies pâturées.

II.1.iv Les plantations (ex : peupleraies :83.321)

Les peupleraies occupent 6,1% du périmètre. Les propriétaires tentent de valoriser leurs parcelles par la populiculture. En effet, ce type de culture semble moins contraignant que la culture de maïs par exemple.

Remarque : le robinier apparaît par endroits généralement sous forme de taches d'assez petites superficies. Le recouvrement de cette essence devra être surveillée car son caractère envahissant constitue une menace pour les boisements feuillus indigènes.

Tableau 1-7 : Typologie des habitats inventoriés sur le site

Groupement végétal	Code du syntaxon (PVF)	Nom du syntaxon (PVF)	CB	EUR27	Nom de l'habitat (CB)	Statut
Formations prairiales	3.0.1	<i>Potentillo anserinae-Polygonetalia aviculris</i>	37.21		Prairies humides atlantiques et subatlantiques	NC
	3.0.1	<i>Potentillo anserinae-Polygonetalia aviculris</i>	37.24		Prairies à Agropyre et Rumex	NC
	6.0.2	<i>Trifolio repentis-Phleetalia pratensis</i>	38.1		Pâtures mésophiles	NC
	6.0.1	<i>Arrhenatheretalia elatioris</i>	38.2	6510	Prairies à fourrages des plaines	IC
			81		Prairies améliorées	NC
Formations d'ourlets et de friches	20.0.2	<i>Prunetalia spinosae</i>	31.8		Fourrés	NC
	23.0.1	<i>Atropetalia belladonnae</i>	31.87		Clairières forestières	NC
	23.0.1	<i>Atropetalia belladonnae</i>	31.871		Clairières herbacées	NC
	23.0.1	<i>Atropetalia belladonnae</i>	31.872		Clairières à couvert arbustif	NC
	28.0.1.0.1	<i>Convolvulion sepium</i>	37.71	6430-4	Ourlets des cours d'eau	IC
	29.0.1.0.1	<i>Aegopodion podagrariae</i>	37.72	6430-6	Fringes des bords boisés ombragés	IC
	29.0.1.0.2	<i>Geo urbani-Alliarion petiolatae</i>	37.72	6430-7	Fringes des bords boisés ombragés	IC
		87		Terrains en friche et terrains vagues	NC	
Formations arbustives	4.0.1.0.1	<i>Salicion cinereae</i>	44.92		Saulaies marécageuses	NC
Formations arborées	57.0.3.1.2	<i>Carpinion betuli</i>	41.2		Chênaies-charmaies	NC
	62.0.2.0.1	<i>Salicion albae</i>	44.13	91E0*-1	Forêts galeries de Saules blancs	PR
	57.0.4.2.1.1	<i>Alnion glutinoso-incanae</i>	44.3	91E0*-8 ; 91E0*-11	Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	PR
	4.0.2.0.1	<i>Alnion glutinosae</i>	44.91		Bois marécageux d'Aulnes	NC
			83.321		Plantations de Peupliers	NC
			83.324		Formations spontanées de Robiniers	NC
			83.325		Autres plantations d'arbres feuillus	NC
			84.1		Alignements d'arbres	NC
			84.2		Bordures de haies	NC
Autres formations			22.1		Eaux douces stagnantes	NC
			24.1		Lits des rivières	NC
			82		Cultures	NC
			83.15		Vergers	NC
			83.21		Vignobles	NC
			85		Parcs urbains et grands jardins	NC
			85.3		Jardins	NC
			86		Villes, villages et sites industriels	NC
			89.23		Lagunes industrielles et bassins	NC

PVF : Prodrome des Végétations de France CB : CORINE Biotopes
 NC : non communautaire IC : intérêt communautaire PR : intérêt communautaire prioritaire

II.2. Les habitats d'intérêt communautaire

II.2.i Typologie des habitats d'intérêt communautaire

Les habitats reconnus d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe I de la Directive «Habitats», sont des milieux naturels considérés comme étant « en danger de disparition de leur aire de répartition naturelle » ou ayant « une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte » ou encore constituant « un exemple remarquable de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques » (CEE, 1992).

Le **Formulaire Standard de Données** (Annexe 1) fait mention de **deux habitats d'intérêt communautaire** dont un qui est prioritaire (**en gras**) :

- **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) ;**
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin.

Les prospections de terrain ont permis de compléter cette liste préliminaire avec la présence **d'un nouvel habitat d'intérêt communautaire** :

- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*).

Comme vu précédemment, certains de ces habitats se déclinent en plusieurs faciès ou habitats élémentaires suivant leur position par rapport au réseau hydrographique ou à la nappe phréatique.

Trois habitats d'intérêt communautaire dont un prioritaire sont présents sur le site Natura 2000 de la « Vallée de l'Euille »

Tableau 1-8 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire inventoriés sur le site

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
Formations prairiales			
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	38.2	31,52
Formations d'ourlets et de friches			
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 37.72	6,42
Formations arborescentes			
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	91E0*	44.13 44.3	64,18

* Habitat prioritaire

Surface Totale	102,12 (38% du site)
-----------------------	--------------------------------

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire et des habitats prioritaires sont consultables dans le Tome 2 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

II.2.ii Fiches de synthèse des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèce d'intérêt communautaire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et les habitats d'espèce d'intérêt communautaire recensés sur le site de l'Euille correspondent aux formations végétales décrites dans les fiches synthétiques qui suivent.

Les habitats ont été classés selon trois grandes catégories de milieux :

- les formations prairiales,
- les formations d'ourlets,
- les formations forestières.

Chaque habitat d'intérêt communautaire a fait l'objet d'une fiche de description. Elles sont consultables en annexe 5.

FORMATIONS PRAIRIALES

DESCRIPTION

Il s'agit de milieux ouverts dominés par les plantes herbacées sur lesquels de nombreuses espèces végétales peuvent être observées. Ces milieux peuvent offrir de grandes potentialités à l'entomofaune.



TYPES DE FORMATIONS PRAIRIALES

Prairie mésohygrophile – © B. Duhazé

Les prairies observées sur le site correspondent à des milieux ouverts entretenus par l'activité agricole. Ces formations occupent 42,9% de la surface totale du site Natura 2000.

Tableau 1-9 : Types et surfaces des formations prairiales du site d'étude

Habitat d'intérêt communautaire				
Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Représentativité sur le site
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	38.2	31,52	11,58%
Habitat d'espèces d'intérêt communautaire				
Nom CORINE Biotopes	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Représentativité sur le site	
Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21	28,71	10,55%	
Prairies à Agropyre et Rumex	37.24	1,19	0,44%	
Pâtures mésophiles	38.1	9,61	3,53%	
Prairies améliorées	81	1,53	0,56%	

VALEUR PATRIMONIALE

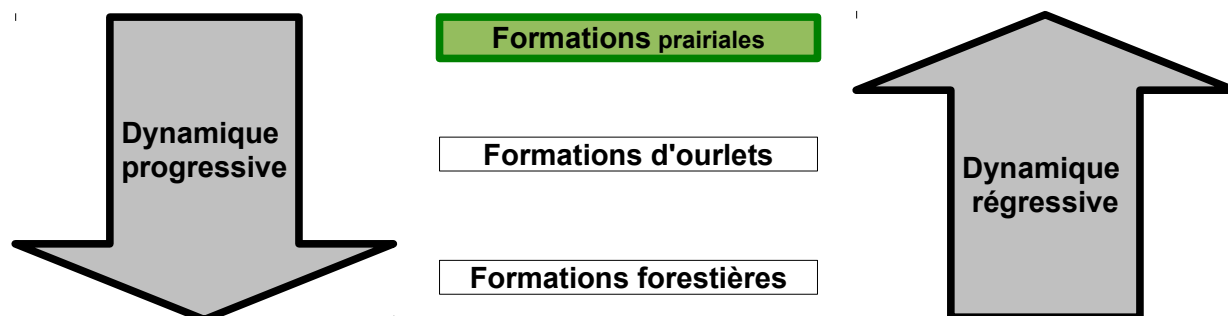
Les prairies du site, exploitées pour la pâture ou pour la fauche, constituent la ressource pastorale principale pour les troupeaux de bovins.

Les milieux ouverts rassemblent des habitats remarquables pour certaines espèces de l'annexe II telles que le Vison d'Europe sur les prairies mésohygrophiles ou les papillons de jour avec la présence potentielle du Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) sur les prairies de fauche.

Ces prairies peuvent également constituer des biotopes favorables aux peuplements de chiroptères.

DYNAMIQUE NATURELLE

Au sein de la dynamique naturelle de la végétation, les prairies constituent les stades initiaux pouvant évoluer en l'absence de gestion vers l'établissement de milieux fermés.



PRINCIPALES MENACES

Plusieurs facteurs peuvent influencer la conservation des ces types d'habitats sur le site :

- le pâturage exclusif sur les prairies de fauche (38.2) : bouleversements de la structure des communautés végétales (évolution vers l'habitat 38.1 : pâtures mésophiles), tassement des sols par piétinement.
- la déprise : abandon et évolution vers le fourré d'épineux ou la mégaphorbiaie en fonction du degré d'hydromorphie de la prairie.
- la fertilisation : augmentation de la trophie des sols par apport d'éléments minéraux, disparition de certaines espèces prairiales oligomésotrophes, changement du cortège floristique, banalisation des espèces observées.

MODES DE GESTION

Le maintien des prairies est le fait de l'activité agricole. En effet, deux types de gestion sont observés sur le site :

- la fauche,
- le pâturage : pratiqué pour la grande majorité en extensif par des troupeaux de bovins et de quelques chevaux.

OBJECTIFS POUR LA GESTION

L'objectif principal est la poursuite du maintien des prairies existantes en favorisant l'activité agricole qui permettra :

- la maîtrise de la colonisation des ligneux,
- la réouverture localisée sur les espaces en déprises par l'activité agricole.

FORMATIONS D'OURLETS

DESCRIPTION

Il s'agit d'un stade intermédiaire entre les prairies mésohygrophiles à hygrophiles et les communautés forestières alluviales à marécageuses.



Mégaphorbiaie hygrophile – © B. Duhazé

TYPES DE FORMATIONS D'OURLETS

On observe une certaine variabilité dans la dynamique des formations préforestières principalement dûe au degré d'hydromorphie local.

Tableau 1-10 : Types et surfaces des formations d'ourlets du site d'étude

Habitat d'intérêt communautaire				
Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Représentativité sur le site
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.71	3,97	1,46%
		37.72	2,45	0,90%
Habitat d'espèces d'intérêt communautaire				
Nom CORINE Biotopes	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Représentativité sur le site	
Fourrés	31.8	14,37	5,28%	
Clairières forestières	31.87	1,75	0,64%	
Clairières herbacées	31.871	0,7	0,26%	
Clairières à couvert arbustif	32.872	4,42	1,62%	
Terrains en friche et terrains vagues	87	5,84	2,15%	

VALEUR PATRIMONIALE

Les mégaphorbiaies se caractérisent par une floraison abondante d'espèces de grandes tailles et luxuriantes. Elles jouent un rôle important dans le cycle biologique du Vison d'Europe (zone de refuge, de chasse,...) et s'accompagnent d'une diversité spécifique importante en invertébrés. Elles constituent par exemple l'habitat d'une espèce de papillon de jour inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats » : le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) (non observé sur le site).

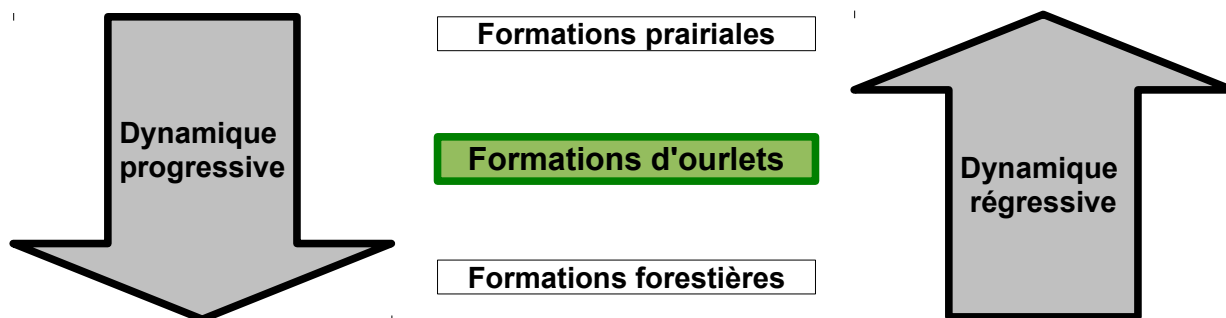
DYNAMIQUE NATURELLE

Les ourlets du site correspondent à deux types de situation :

- les milieux soumis à la dynamique alluviale. Il s'agit des faciès de transition entre les

prairies mésohygrophiles à mésophiles situées dans la basse vallée et la forêt alluviale :

- mégaphorbiaies (37.71 et 37.72), cariçaies (53.2), fourrés à ronces (31.8),
- les milieux non soumis à la dynamique alluviale. Ces formations s'observent sur des parcelles mésophiles en déprise en évolution dynamique vers les chênaies-charmaies (41.2) :
 - fourrés à ronces (31.8) et clairières forestières (31.87).



PRINCIPALES MENACES

Plusieurs facteurs peuvent influencer la conservation des habitats sur le site :

- le drainage : assèchement du milieu avec évolution progressive vers un fourré (31.8) ou régressive vers la prairie (37.21, 37.24) si mise en place d'un entretien (fauche ou pâturage),
- l'abandon : boisement naturel progressif de la parcelle,
- la fertilisation : pour la mise en culture ou la reconversion en prairie de fauche ou pâturée.

MODES DE GESTION

L'essentiel des mégaphorbiaies du site ne sont pas entretenues et constituent des stades transitoires directement dépendant du système alluvial du cours d'eau (espaces du lit majeur en progression vers la forêt alluviale). Certaines parcelles sont toutefois gérées ce qui permet un maintien de l'habitat.

Les autres formations ne font l'objet d'aucun entretien.

OBJECTIFS POUR LA GESTION

- Maintien d'une mosaïcité d'habitats
- Maintien de l'intégrité des mégaphorbiaies en basse vallée

FORMATIONS FORESTIERES

DESCRIPTION

Les forêts de feuillus sont des formations végétales généralement composées de plusieurs strates de végétation où la strate arborée (> 7m) domine. La diversité des essences y est en général élevée. Les forêts constituent généralement le stade ultime des dynamiques végétales exposées précédemment.



Forêt alluviale à *Alnus glutinosa* – © B. Duhazé

LES TYPES DE FORMATION FORESTIERES

La totalité des surfaces en forêts représente 116,7 ha soit 29,5% de la superficie totale.

Tableau 1-11 : Types et surfaces des formations forestières du site d'étude

Habitat d'intérêt communautaire				
Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Représentativité sur le site
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0	44.13	0,23	0,09%
		44.3	63,95	23,50%
Habitat d'espèces d'intérêt communautaire				
Nom CORINE Biotopes	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Représentativité sur le site	
Chênaies-charmaies	41.2	31,78	11,68%	
Bois marécageux d'Aulnes	44.91	22,47	8,26%	
Saulaies marécageuses	44.92	2,61	0,96%	
Plantations de Peupliers	83.321	6,14	2,26%	
Formations spontanées de Robiniers	83.324	2,87	1,06%	
Autres plantations d'arbres feuillus	83.325	0,88	0,32%	
Alignements d'arbres	84.1	0,9	0,33%	

VALEUR PATRIMONIALE

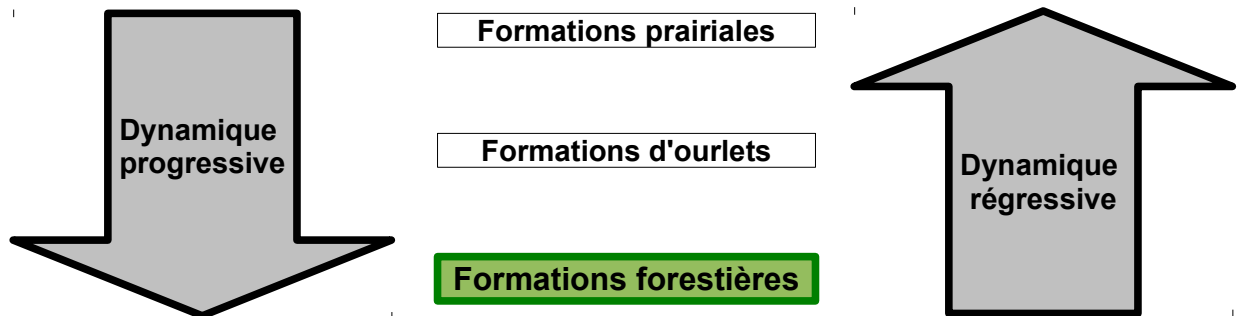
Les forêts alluviales constituent le biotope préférentiel pour le Vison d'Europe (annexe II de la Directive « Habitats ») classée comme espèce prioritaire.

La mosaïque des complexes forestiers situés en lit majeur des cours d'eau correspondent à un corridor écologique important pour la faune associée à l'hydrosystème.

Les forêts jouent un rôle essentiel dans l'épuration des eaux et la stabilité des berges (forêts alluviales) et des versants (forêts thermophiles).

DYNAMIQUE NATURELLE

Les forêts constituent le plus souvent les derniers stades d'évolution des groupements végétaux.



PRINCIPALES MENACES

Plusieurs facteurs peuvent influencer la conservation des habitats forestiers sur le site :

- les coupes franches avec apparition des stades de régénérescence : clairières forestières (31.87) et la colonisation par le robinier (83.324),
- le drainage : assèchement du milieu avec évolution régressive vers un fourré (31.8)

MODES DE GESTION

Peu de traces de gestion au niveau des boisements de grande superficie. La ripisylve fait l'objet de coupes ponctuelles pour le bois de chauffage.

OBJECTIFS POUR LA GESTION

- Maintien de l'intégrité des boisements en basse vallée : assurer la fonction de corridor
- Maintien des boisements sur les versants : limiter les processus érosifs issus du lessivage des sols

II.3. Les habitats non d'intérêt communautaire

La typologie Natura 2000 ne s'appliquant qu'aux habitats figurant à l'annexe I de la Directive « Habitats », elle ne rend pas compte de la diversité du site et notamment des habitats d'espèces.

Il est alors essentielle de considérer la totalité des habitats naturels rencontrés sur le site. Ainsi, c'est un total de 26 habitats non cités à l'annexe I de la Directive « Habitats » qui ont été recensés sur le site.

Tableau 1-12 : Liste des habitats non d'intérêt communautaire inventoriés sur le site

Nom CORINE Biotopes	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
Eaux douces stagnantes	22.1	8,75
Lits des rivières	24.1	2,69
Fourrés	31.8	14,37
Clairières forestières	31.87	1,75
Clairières herbacées	31.871	0,7
Clairières à couvert arbustif	31.872	4,42
Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21	28,71
Prairies à Agropyre et Rumex	37.24	1,19
Pâtures mésophiles	38.1	9,61
Chênaies-charmaies	41.2	31,78
Bois marécageux d'Aulnes	44.91	22,47
Saulaies marécageuses	44.92	2,61
Prairies améliorées	81	1,53
Cultures	82	5,7
Vergers	83.15	0,26
Vignobles	83.21	0,25
Plantations de Peupliers	83.321	6,14
Formations spontanées de Robiniers	83.324	2,87
Autres plantations d'arbres feuillus	83.325	0,88
Alignements d'arbres	84.1	0,9
Bordures de haies	84.2	0,15
Parcs urbains et grands jardins	85	8,26
Jardins	85.3	0,47
Villes, villages et sites industriels	86	7,59
Terrains en friche et terrains vagues	87	5,84
Lagunes industrielles et bassins	89.23	0,06
Total		169,97 (62% du site)

III. MÉTHODES ET INVENTAIRES DES ESPÈCES

Signification du classement des espèces aux annexes de la Directive « Habitats » :

Annexe II : espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

Annexe IV : espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

L'inventaire des espèces d'intérêt communautaire concerne les espèces pouvant bénéficier d'engagements de gestion spécifiques mentionnées dans l'arrêté ministériel du 19 avril 2007 et citées à l'annexe II de la Directive « Habitats », avec une attention particulière pour les espèces considérées comme prioritaires.

Chaque espèce d'intérêt communautaire a fait l'objet d'une fiche de description. Elles sont consultables dans le Tome 6 « Fiches habitats et espèces ».

III.1. Les espèces d'intérêt communautaire citées dans le Formulaire Standard de Données

Trois espèces animales d'intérêt communautaire sont signalées dans le Formulaire Standard de Données (Annexe 1) :

- **Vison d'Europe (Code Natura 2000 : 1356*) (* espèce prioritaire)**
- **Toxostome (Code Natura 2000 : 1126)**
- **Écrevisse à pattes blanches (Code Natura 2000 : 1092)**

III.2. Les méthodes d'identification des espèces à enjeux sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille

Dans le cadre de la réalisation du DOCOB, l'évaluation de la présence des espèces mentionnées dans le Formulaire Standard de Données est l'objectif prioritaire.

Des études complémentaires ont cependant été menées sous la forme de compléments d'inventaires et de recherches bibliographiques pour identifier la présence d'autres espèces d'intérêts. Des données anciennes ont notamment été récoltées auprès des organismes compétents (ONCFS, ONEMA, GREGE) et de naturalistes locaux agrémentés par des recherches inventaires au cours du présent DOCOB.

Enfin, un travail en association avec la Fédération Départementale des AAPPMA et le bureau d'étude GREGE a permis de préciser et de mettre à jour nos connaissances sur le site.

Le détail des méthodes est fait dans le Tome 5 « Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs »

III.3. Les espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille

Au final, les différentes **phases de prospection** menées sur le site par le CEN Aquitaine, la Fédération Départementale des AAPPMA et le GREGE ont permis de recenser **dix espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille** :

- Le Vison d'Europe (Code Natura 2000 : 1356*)
- La Loutre (Code Natura 2000 : 1355)
- Lamproie de Planer (Code Natura 2000 : 1096)
- Petit Rhinolophe (Code Natura 2000 : 1303)
- Grand Rhinolophe (Code Natura 2000 : 1304)
- Minioptère de Schreibers (Code Natura 2000 : 1310)
- Vespertillon à oreilles échancrées (Code Natura 2000 : 1321)
- Vespertillon de Bechstein (Code Natura 2000 : 1323)
- Grand Murin (Code Natura 2000 : 1324)
-
- Barbastelle d'Europe (Code Natura 2000 : 1308)

Les Écrevisses à pattes blanches et le Toxostome initialement mentionnés dans le FSD n'ont pas été retrouvés sur le site lors de la réalisation des compléments d'inventaires. Les habitats des espèces n'ont également pas été retrouvés.

L'actualisation du FSD, tendra compte de ces éléments.

Les différentes **phases de prospection** menées sur le site par le CEN Aquitaine ont également permis de recenser une **espèce de l'annexe IV de la Directive « Habitats » sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille** :

- L'Azuré du Serpolet

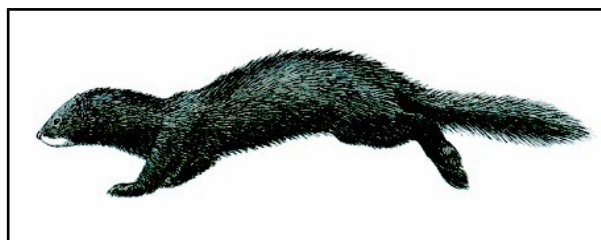
Les espèces présentes sur le site sont détaillées ci-après.

Enfin chaque espèce d'intérêt communautaire a fait l'objet d'une fiche de description. Elles sont consultables dans le Tome 6 « Fiches habitats et espèces » du présent DOCOB.

III.3.i Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

1. La fiche d'identité

Le Vison d'Europe est une espèce inféodée aux milieux humides. Qualifié de mustélidé semi-aquatique nocturne, il se cantonne aux habitats situés au plus près des milieux aquatiques. Ses gîtes sont essentiellement directement au sol sous la végétation basse (ronciers, carex,



Dessin de Jean Chevalier, extrait de Inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNHN, Paris, 1994.

molinie, roseaux...), entre les racines d'arbres, dans les embâcles ou les tas de bois, ou dans de petits terriers creusés par les autres espèces (Fournier et al. 2007 ; Mission Vison d'Europe, 2004).

C'est un prédateur opportuniste et généraliste dont le régime alimentaire varie en fonction de la diversité de la faune, des saisons, de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources alimentaires. Il se nourrit principalement d'amphibiens, de petits rongeurs, d'oiseaux et plus occasionnellement de poissons (Mission Vison d'Europe, 2004).

Son domaine vital est linéaire et s'étend le long des réseaux hydrographiques. Il utilise les habitats humides situés dans le lit majeur des cours d'eau. Ses habitats préférentiels sont les berges des cours d'eau fournies en végétation (ripisylves, mégaphorbiaies, cariçaies, jonchaies) et les annexes hydrologiques (marais, boisements et prairies humides). Ils recherchent les habitats les plus hygrophiles (Fournier et al. 2007).

Le Vison d'Europe présente des caractéristiques typiques des mustélidés : pattes relativement courtes, tête légèrement aplatie, corps mince. Les mâles adultes pèsent entre 800g et 1kg contre 400g à 600g pour les femelles. Sa taille varie entre 30 et 40 cm. Son pelage est dense et presque entièrement brun foncé. Les individus présentent une tâche blanche sur le menton et la lèvre supérieure.

Le Vison d'Europe est un animal solitaire et sédentaire. Les mâles et les femelles ne se croisent qu'en période de rut (janvier à mars). Après une gestation d'environ 43 jours, les femelles mettent bas une seule portée de 2 à 5 jeunes (Fournier-Chambrillon *et al.*, 2010) entre le mois d'avril et le mois de juin. L'élevage des jeunes dure jusqu'au mois d'août inclus.

Son domaine vital est plutôt grand pour un mustélidé car il oscille entre 1,6 km et 15 km (Fournier *et al.*, 2008). Cette étendue semble aujourd'hui expliquée par la très faible densité d'individus.

Son aire de répartition s'est considérablement réduite au cours des dernières décennies. En France, il était présent dans 38 départements au début du XXème siècle. Aujourd'hui, il se limite à seulement 7 départements de l'Ouest : Charente, Charente Maritime, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes et Pyrénées Atlantiques. Cette population constitue avec celle de l'Espagne un noyau isolé de plus de 2500km des autres noyaux européens. En France, les effectifs étaient estimés à moins de deux centaines d'individus dans les années 90. La régression est très rapide et au sud de la Garonne, l'espèce vient de perdre entre 2000 et 2007 près de 90% de l'aire qu'elle occupait en 2000 (Fournier et Aulagnier, 2008)

Les causes de disparition de l'espèce sont aujourd'hui bien connues (Mission Vison d'Europe, 2003). Elles sont nombreuses et se cumulent sur les territoires pouvant entraîner rapidement la disparition d'un noyau de population. Aujourd'hui, compte tenu de la faiblesse des effectifs potentiellement présents sur un bassin versant, la cause majeure de disparition d'un noyau est un taux de mortalité d'origine anthropique trop élevé, ne pouvant être compensé par un très faible taux de reproduction (Fournier-Chambrillon *et al.*, 2010).

Toutes les mesures de conservation doivent ainsi cibler la suppression ou la réduction significative de ces facteurs de surmortalité.

Pour une description plus précise de l'espèce, se référer au cahier technique des habitats fiche n°1356 (cf. Annexe 1).

Le Vison d'Europe est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Son statut de protection est le suivant :

- Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV. Espèce prioritaire.
- Convention de Berne : annexe II
- Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art. 1^{er})
- Cotation UICN 2011 : Monde : CR critically endangered
- Liste Rouge IUCN France (2009) : En Danger

Le Vison d'Europe fait l'objet d'un deuxième Plan National de Restauration sur la période 2007 – 2011. Coordonné par la DREAL Aquitaine, il a pour principaux objectifs de :

- Mettre la conservation du Vison d'Europe au cœur des politiques publiques (politiques financées pour tout ou partie avec des fonds publics),
- Protéger le Vison d'Europe in situ,
- Réaliser toutes les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de renforcement/réintroduction de population.

2. Zones potentielles d'activité du Vison d'Europe

Objectif : définir le périmètre d'activité du Vison d'Europe sur lequel devront porter les mesures de conservation

Généralités

Mammifère semi-aquatique, le Vison dépend étroitement des hydrosystèmes et des zones humides associées. Les individus exploitent donc des domaines vitaux calqués sur les réseaux hydrographiques et vastes zones humides des grands marais. Compte tenu de la taille du bassin versant et des domaines vitaux aujourd'hui constatés, ces derniers s'étendent au-delà du périmètre Natura 2000 initial et l'ensemble du lit majeur de l'Euille et de ses affluents doit être considéré comme une zone potentielle d'activité pour assurer le maintien du noyau de l'Euille.

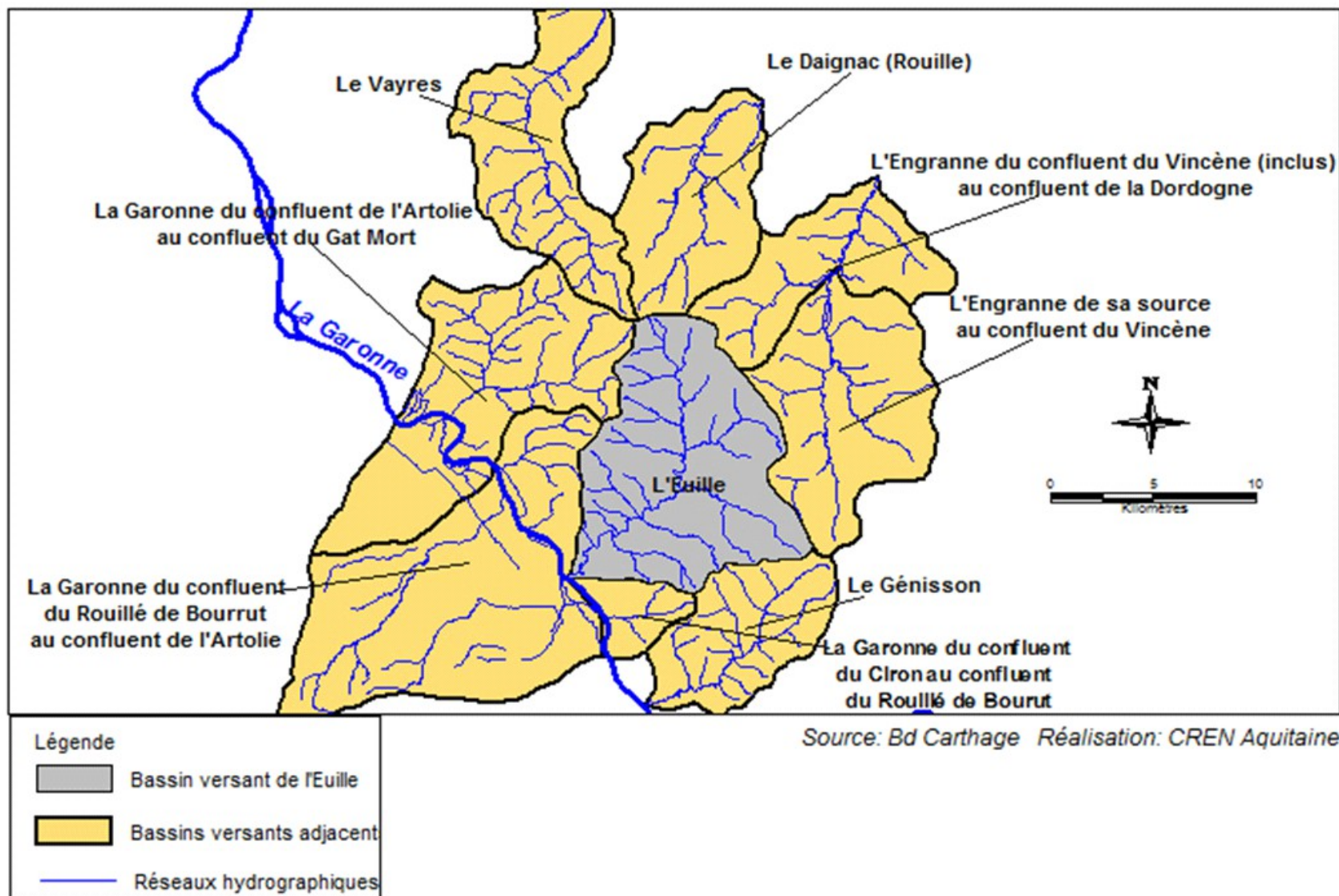


Figure 1-14 : La Vallée de l'Euille et ses bassins versants adjacents

3. Le Vison d'Europe dans la Vallée de l'Euille

Le déclin drastique du Vison d'Europe fait que c'est l'une des espèces à enjeu patrimonial le plus fort pour tous les documents d'objectifs Natura 2000 situés dans son aire de répartition. C'est pourquoi la vallée de l'Euille a été désignée comme site d'intérêt communautaire. Une attention toute particulière doit également être portée pour préserver les habitats humides susceptibles d'être utilisés par cette espèce dans la zone.

Bilan :

En l'absence d'inventaire depuis fin 2003, la présence de l'espèce est aujourd'hui attestée sur la base des données enregistrées lors de l'étude de sa répartition 1991-2003 (GREGE, 2004).

La présence du Vison d'Europe est avérée sur le site Natura 2000 du «Vallée de l'Euille». Deux individus différents ont été capturés en 1993 lors du suivi par radiopistage sur l'ensemble du réseau hydrographique (Source : GREGE, 2003). Les captures ont eu lieu sur les communes d'Omet et d'Escoussans.

En outre, il est généralement présent dans la région du Bazadais. Il a été capturé sur des réseaux hydrographiques voisins comme celui du Beuve (en 1998, 1999 et 2003) ou du Ciron (1999).

Compte tenu de la taille du bassin versant et des domaines vitaux aujourd'hui constatés, le nombre de Visons évoluant dans la Vallée de l'Euille est peu élevé et se compte en unité. L'enjeu est tel que chaque individu compte pour la survie du noyau et l'échelle d'intervention pour sauvegarder l'espèce est l'ensemble des écoulements et zones humides présentes dans le bassin versant.

En outre, le suivi par radiopistage d'individus ayant évolué sur des cours d'eau de typologie similaire à l'Euille comme le Brion, le Beuve ou le Lisos confirme toute l'importance relative des affluents qui hébergent 57,5% des gîtes. Par ailleurs, ce même suivi a montré que 33% des gîtes étaient, dans ces zones agricoles, installés à moins de 2 kilomètres de la source des petits émissaires. On suppose également que le Vison d'Europe circule régulièrement d'un bassin versant à un autre.

Ainsi, le périmètre actuel, en ne prenant que l'Euille et une partie de son principal affluent, le ruisseau de Saint Pierre ne cible qu'une partie des territoires nécessaires à la survie des visons potentiellement implantés sur le réseau hydrographique de l'Euille et exclut les parties majoritairement exploitées en cours d'eau agricole.

Le périmètre d'action sur lequel devront porter les mesures pour être efficaces est l'ensemble du réseau hydrographique, l'Euille, affluents et sources inclus. Cette option d'étendre le périmètre à l'ensemble du réseau n'a pas été retenue par les services de l'État.

La cartographie de localisation de l'espèce est consultable sur la carte suivante et dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

Présence du Vison d'Europe sur le site Natura 2000 FR 7200691 de la Vallée de l'Euille

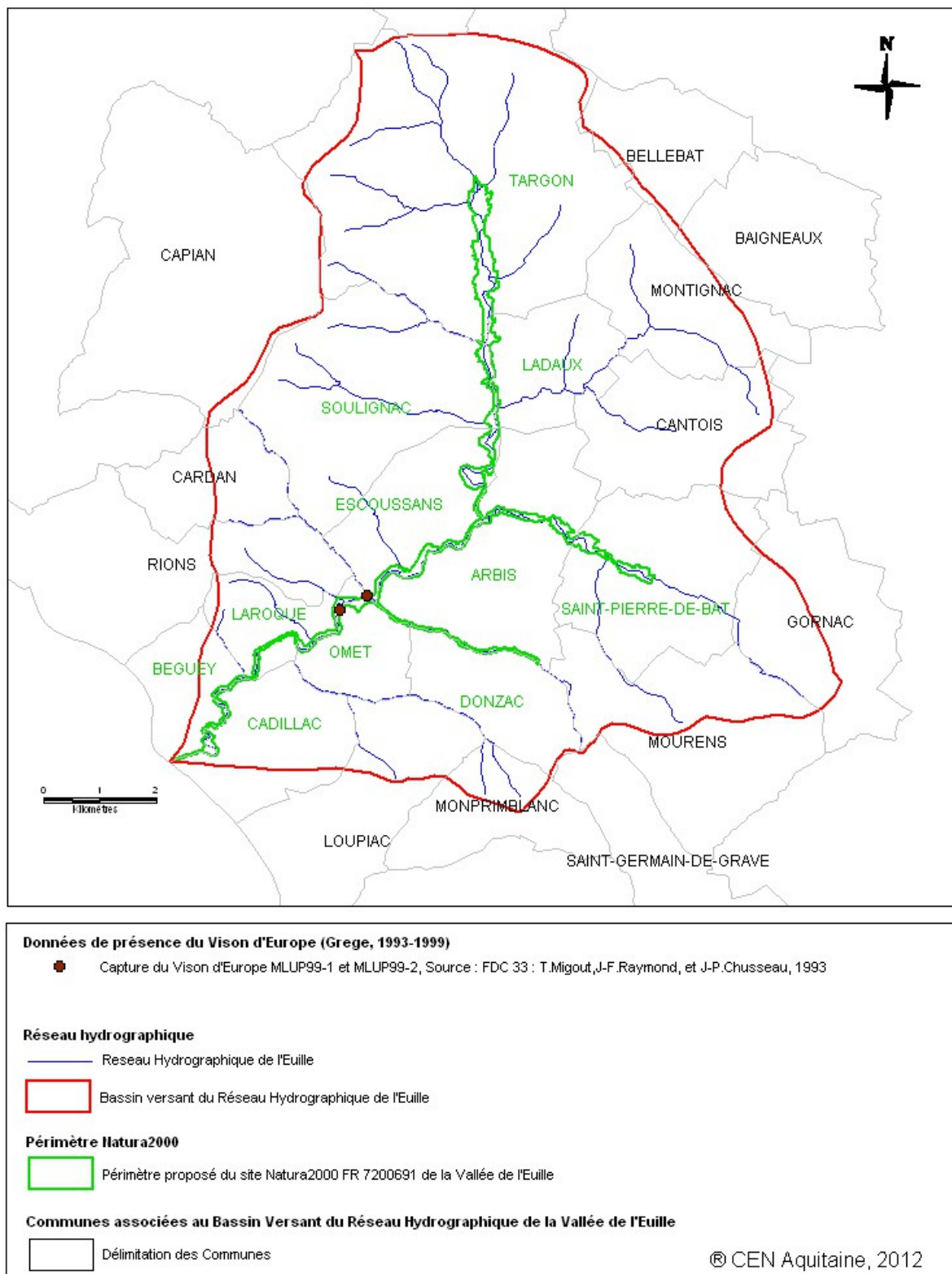


Figure 1- 15 : Localisation de présence du Vison d'Europe dans la Vallée de l'Euille_Réalisation_CEN Aquitaine, 2011

4. Les habitats préférentiels du Vison d'Europe sur le site Natura 2000 de l'Euille

Objectif : Définir les zones préférentielles d'activité du Vison d'Europe, les habitats présents et les menaces sur lesquelles devront porter des mesures de conservation particulières pour les habitats de l'espèce.

L'étude des habitats préférentiels a été menée au sein des périmètres d'inventaire et d'assolement tels que défini dans le diagnostic préalable.

Les habitats naturels et semi-naturels auxquels le Vison d'Europe est inféodé, sont tels qu'ils englobent l'ensemble de la diversité des faciès et stations des habitats hygrophiles et mésohygrophiles présents sur le site ; les milieux partiellement ou totalement inondés étant fréquentés en priorité.

Un certain nombre d'habitats de substitution, notamment agricoles, dont les modalités d'exploitation ne sont pas connues et pouvant être contraignantes pour le Vison d'Europe ont été exclus des habitats préférentiels. Ils peuvent cependant être source de menaces pour l'espèce en fonction des pratiques de gestion mises en œuvre. En revanche, ils sont quand même pris en considération dès lors qu'ils sont situés en continuité avec une entité cohérente d'habitats préférentiels et un contexte favorisant la capacité d'accueil pour l'espèce. Il s'agit des habitats suivants :

- Prairies méso-hygrophiles de fauche
- Prairies de pâture
- Plantations

Sur la base des relevés cartographiques des habitats naturels, les zones préférentielles du Vison d'Europe sont issues des classes de végétation suivantes (typologie CBSA, 2006) :

Tableau 1-13 : Habitats préférentiels à Vison d'Europe

Habitats naturels	Code Corine Biotope	Superficie (ha)	Superficie relative %	Code Natura 2000	État de conservation
Prairies, friches et ourlets					
Clairières herbacées	31.871	1.1	0.5%		
Clairières à couvert arbustif	31.872	3.2	1.6%		
Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21	28.5	14.5%		
Ourlets des cours d'eau	37.71	2.5	1.3%	6430	Mauvais
Végétation aquatique					
Eaux douces stagnantes	22.1	8.8	4.5%		
Lits des rivières	24.1	2.6	1.3%		
Landes et fourrés					
Fourrés	31.8	13.9	7%		
Boisements					
Forêts galeries de Saules blancs	44.13	0.2	0.1%		
Chênaies-charmaies	41.2	18.9	9.6%		
Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	44.3	59.7	30.3%	91E0	Moyen
Bois marécageux d'aulnes	44.91	29.6	15%		
Saulaies marécageuses	44.92	2.9	1.5%		
Total		197,2	72.5%		

Bilan :

Les habitats préférentiels du Vison d'Europe représentent 72,5% du site Natura 2000.

Le réseau de fossés forestiers ou agricoles est aussi susceptible de présenter une certaine fonctionnalité pour le Vison. Il peut en effet servir de corridor écologique lui permettant ainsi de se déplacer d'une zone humide à une autre, voire d'un bassin versant à un autre. La cartographie de ces réseaux est difficilement réalisable dans le temps escompté à l'étude. Ils ne seront donc pas pris en compte.

La cartographie des habitats préférentiels traduit la distribution des habitats potentiels de l'espèce. Elle résulte d'une analyse des typologies d'habitats présents selon les exigences écologiques de l'espèce.

La cartographie des habitats à Vison d'Europe est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

5. L'évaluation de la ressource trophique

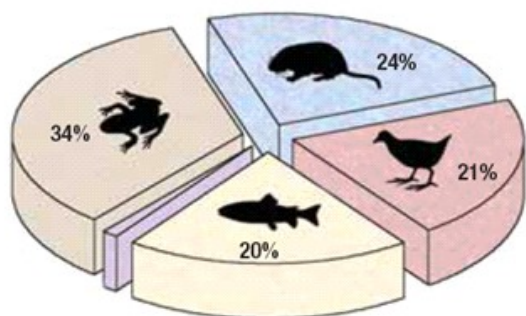
Objectif : Définir les zones de ressources alimentaires pour le Vison d'Europe sur lesquelles devront porter des mesures de conservation.

Le régime alimentaire du Vison d'Europe

Le Vison d'Europe est une espèce qualifiée d'opportuniste. Son régime alimentaire varie en fonction des saisons et de l'abondance des proies.

Une analyse des fèces a pu montrer la présence de 44 types de proies différentes.

Du printemps à l'automne, il privilégie les oiseaux d'eau (notamment œufs, poussins) comme les anatidés (canard colvert) ou les rallidés (poules d'eau...), puis les micromammifères comme les campagnols amphibies, surmulots (genre *Rattus* ou *Arvicola*), enfin des amphibiens (grenouilles, crapauds...). En hiver, bien que l'animal ne soit pas très bon nageur, il se tourne vers les poissons de frai facilement capturables, notamment des *Cyprinidés* auxquels il faut rajouter les amphibiens.



Les premiers résultats obtenus en France, sur la base de 1000 fèces recueillies à proximité des gîtes diurnes de 12 spécimens font apparaître la présence de restes d'amphibiens dans 31,6% des cas, d'oiseaux dans 25,4%, de mammifères dans 23,1% et de poissons dans 18,8%. On retrouve aussi des traces de reptiles et d'insectes dans de faibles proportions (GEREA, 2007).

Figure 1-16 : représentation du régime alimentaire du Vison d'Europe

Ressources en Amphibiens :

Les amphibiens représentent l'essentiel du régime alimentaire du Vison d'Europe. Ils constituent une forte biomasse disponible pour les Visons. Les ranidés (grenouilles, crapauds) semblent être les proies les plus prisées. Ces espèces sont généralement présentes en abondance sur l'ensemble du territoire français et colonisent tous types de milieux humides avec une préférence pour les eaux stagnantes. Leurs lieux de ponte sont très variés (fossés, ruisseaux, étangs, zones humides...) et ces espèces s'adaptent facilement à des milieux dégradés.

Espèces observées	
Crapaud commun - <i>Bufo calamita</i>	Salamandre tachetée - <i>Salamandra salamandra</i>
Grenouille agile - <i>Rana dalmatina</i>	Triton palmé - <i>Lissotriton helveticus</i>
Grenouille verte - <i>Rana esculenta</i>	Triton marbré - <i>Triturus marmoratus</i>
Alyte accoucheur - <i>Alytes obstetricans</i>	

Tableau 1-14: Amphibiens observés sur la Vallée de l'Euille

L'Atlas régional de l'association Cistude Nature recense plusieurs observations sur le site de l'Euille. Cependant, la ressource en amphibiens est difficilement identifiable et quantifiable dans la mesure où aucun inventaire n'a été réalisé sur le territoire concerné.

Ressource en Micro-mammifères

Les micro-mammifères représentent près d'un quart du régime alimentaire du vison d'Europe. Peu de micro-mammifères sont inféodés aux milieux aquatiques mais des études scientifiques sur les noyaux de population d'Europe orientale ont montré que le campagnol est une espèce clé dans le régime alimentaire du Vison.

Aucun inventaire n'a été réalisé sur le bassin versant de l'Euille mais la base de données de Faune-aquitaine fait part de nombreuses observations sur le territoire d'étude.

Espèces observées	
Campagnol agreste - <i>Microtus agrestis</i>	Mulot sylvestre - <i>Apodemus sylvaticus</i>
Campagnol des Pyrénées- <i>Microtus gerbei</i>	Musaraigne couronnée - <i>Sorex coronatus</i>
Campagnol roussâtre - <i>Clethrionomys glareolus</i>	Rat surmulot - <i>Rattus norvegicus</i>
Campagnol des champs - <i>Microtus arvalis</i>	Souris grise - <i>Mus musculus</i>
Crocidure musette - <i>Crocidura russula</i>	

Tableau 1-15 : Micro-mammifères observés sur la Vallée de l'Euille

Ressource en Oiseaux

Au printemps, les œufs et les jeunes oiseaux font parties intégrantes du régime alimentaire du Vison d'Europe. Ce sont les oiseaux qui nichent au sol ou sur les berges comme les canards, les poules d'eau, les râles d'eau...

Sur l'Euille, aucun inventaire n'a été réalisé. La ressource avicole est donc difficilement quantifiable mais on peut supposer la présence d'au moins une partie de ces espèces en raison du type de milieux présents.

Ressource piscicole

Les études menées par la mission Vison d'Europe de 2004 dans les Landes de Gascogne ont montré que l'espèce apprécie particulièrement les cyprinidés caractérisés par des vitesses de déplacements lentes et souvent présentes dans les zones de retraits des crues devenant ainsi plus vulnérables au Vison.

Les inventaires de la Fédération Départementale des AAPPMA en 2011 indique que la richesse spécifique sur l'Euille et ses affluents semble plutôt faible sur la tête de bassin néanmoins, sur l'aval le peuplement se diversifie avec notamment la capture sur la station la plus en aval de 13 espèces. (Cf. Annexe).

Enfin, il est important de rappeler que des lâchers sont organisés plusieurs fois par an.

En effet, à partir du 13 mars (date d'ouverture de la pêche à la truite) trois lâchers de truites sont effectués à raison d'un tous les 15 jours. A titre indicatif, sur la période 2006/2007, près d'une tonne de truites ont été relâchées (750kg en amont et 230kg en aval du moulin de Basse Roque. (PDPG33, 2010). Deux lâchers de gardons (20kg en 2006/2007) sont aussi programmés tous les ans mais ceux-ci ne devraient pas être reconduits pour l'année 2012 en raison d'une forte prédation des truites sur ces derniers (Cf.AAPMA du Goujon d'Omet). Enfin, 15kg de goujons ont été relâchés sur la même période.

Ces différentes informations montrent bien que la ressource alimentaire piscicole pour le Vison d'Europe est présente sur le site.

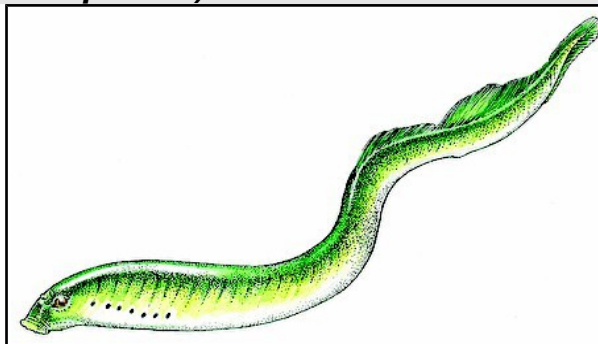
Bilan :

L'Euille est un cours d'eau à fortes potentialités écologiques pour le Vison d'Europe. Il présente en effet plusieurs noyaux d'habitats préférentiels pouvant potentiellement accueillir des gîtes, mais leur représentation cartographique met en évidence les nombreuses ruptures de continuités entre ces zones. La qualité des milieux est déterminante pour la présence du Vison d'Europe. Les ressources alimentaires préférentielles de l'espèce ont pour la plupart d'entre elles été observées sur le site. Cependant, des inventaires sont à réaliser afin de déterminer et de quantifier de façon plus précise la biomasse disponible sur le site.

Les menaces qui pèsent sur ces potentialités écologiques sont représentées principalement par la pression exercée sur le cours d'eau et ses milieux adjacents. Elles seront analysées plus en détail dans les parties suivantes du diagnostic.

III.3.ii **Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)**

Il s'agit d'un poisson dont le corps ressemble à celui d'une anguille. Contrairement à la Lamproie de rivière et à la Lamproie marine, c'est une espèce non parasite vivant exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les larves, nommées ammocètes, aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire (5 à 6 ans). En guise de régime alimentaire, elles filtrent les micro-organismes (diatomées, algues bleues). Après la métamorphose, l'adulte qui en résulte ne se nourrit plus.



Dessin de Victor Nowakowski, extrait de Inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNHN, Paris, 1994.

L'adulte peut effectuer de légères migrations en amont à la recherche de zones favorables dans des eaux à 8-11°C.

La répartition géographique de la Lamproie de Planer s'étend aux rivières de l'Europe de l'est et du nord jusqu'aux côtes portugaises et italienne. En France, elle est présente sur l'ensemble du territoire.

L'espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe III de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune protégées ». C'est une espèce qualifiée « à faible risque (quasi menacé) par l'UICN. Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

La Lamproie de Planer a été retrouvée lors de la prospection faite par la Fédération Départementale des AAPPMA sur deux points de pêche. Ils se situent sur les communes d'Arbis et d'Escoussans au lieu dit du Jardiney et de l'Armurey.

La cartographie de localisation de l'espèce est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

III.3.iii Loutre d'Europe (Lutra lutra)

La Loutre représente, un des plus grands mustélidés d'Europe avec une taille moyenne de 70 à 90 cm pour le corps et de 30 à 45 cm pour la queue pour un poids moyen situé entre 5 à 12 kg.

Chez cette espèce, il existe un dimorphisme sexuel bien marqué ; les mâles sont plus corpulents que les femelles et ont des caractères faciaux bien typés.



Extrait de Inventaire de la faune de France,
Nathan-MNHN, Paris, 1992

Une fourrure extrêmement dense, un corps fuselé, des doigts des pattes avant et arrière liés par une palmure large et épaisse font de la Loutre un animal bâti pour la nage.

La Loutre est inféodée aux milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Elle se montre très ubiquiste dans le choix de ses habitats et de ses lieux d'alimentation.

Sous nos latitudes, l'espèce est essentiellement nocturne, pendant la journée, elle se repose, enfouie dans un terrier profond ou tapie dans une couche dissimulée dans les ronciers, les fourrés ou les formations d'hélophytes denses.

Elle passe une grande partie de son temps de comportement actif dans l'eau, pour les déplacements, la pêche, la consommation de petites proies et l'accouplement.

L'aire de répartition de la Loutre couvre la presque totalité de l'Eurasie et les pays du Maghreb.

À la fin du XIXe et au début du XXe siècle, la Loutre était omniprésente et relativement abondante sur la plupart des réseaux hydrographiques et zones humides. Dans les années 50, la Loutre avait disparu de 60 départements. Au début des années 80, l'espèce ne se maintenait plus, en effectifs suffisants, que dans une douzaine de départements de la façade atlantique et du Limousin.

Aujourd'hui, le maintien de populations relativement stables et viables se confirme sur la façade atlantique et dans le Massif central. En revanche, dans certaines régions, des signes de régression persistent et, la Loutre ne subsiste plus que sous forme de métapopulations très fragilisées.

Une des causes principales de déclin est liée au facteur de mortalité accidentelle par collisions routières.

La Loutre d'Europe est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'UICN, classe la Loutre parmi les espèces « quasi-menacée ». L'inventaire de la faune menacée en France la place parmi les espèces « à préoccupation mineure ». Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Sur le site d'étude, des traces de un ou plusieurs individus ont été observées lors de la réalisation du Diagnostic spécifique au Vison d'Europe sur l'aval de l'Euille. Une première trace a été vue au niveau du premier ouvrage entre Cadillac et Beguey, la seconde au Moulin de Meingot.

La cartographie de localisation de l'espèce est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

III.3.iv Chiroptères

La liste des espèces de chauve-souris provient d'une communication personnelle d'un membre du Groupe Chiroptère d'Aquitaine (GCA). Depuis 2000, le GCA effectue des recensements de chauves-souris en Aquitaine et s'est notamment intéressé aux nombreuses carrières souterraines existantes dans le département de la Gironde. En effet, les fronts de taille associés à la structure karstique des sols procurent de nombreuses zones de dortoirs aux chiroptères, en plus des bâtiments anciens. Et les prairies de bords de cours d'eau constituent des zones de chasse privilégiées pour ces espèces insectivores.

Au vu de l'enjeu que présente le site pour ces mammifères, les cavités/carrières servant de gîtes ont été intégrées au périmètre natura 2000 proposé.

Il s'agit essentiellement de carrières occupées en période d'hivernage. Des données attestent également de la présence d'individus en automne (swarming) et au printemps (transit).

Les chauves-souris ont une écologie complexe qui se caractérise par l'utilisation de différents territoires et gîtes selon la période de l'année. En résumé, trois phases peuvent être distinguées :

- l'hibernation (novembre à mars) : lors de cette phase, elles passent l'hiver en léthargie dans des gîtes humides et frais, à température constante.
- le transit (mars-avril et août à octobre) : lors de cette phase, les chauves-souris utilisent divers gîtes transitoires, généralement à proximité de leur zones de chasse.

A noter que la phase de transit automnale correspond également à la période de reproduction : les individus d'une même espèce se regroupent alors sur un site bien précis (site de «swarming») pour s'accoupler.

- la mise bas et l'élevage des jeunes (mai à août) : lors de cette phase, les femelles se regroupent en colonie plus ou moins grande (de quelques individus à plusieurs milliers selon les espèces) dans des gîtes de mise bas (combles de bâtiments, cavités souterraines, cavités d'arbres....).

III.3.v Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)

Le Petit Rhinolophe est le plus petit des Rhinolophes européens.

Au repos et en hibernation, le Petit Rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac noir pendu ».



Dessin de Jeane Montano-Meunier, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992

Les femelles forment des colonies de reproduction. De mi-juin à mi-juillet, elles donnent naissance à un seul jeune qui est émancipé à 6-7 semaines.

Sédentaire, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km entre les gîtes d'été et ceux d'hiver. Pour se déplacer, l'espèce évolue le long des murs, chemins, lisières boisées, ripisylves, haies et autres alignements d'arbres. Au crépuscule, ces corridors boisés sont utilisés pour rejoindre les terrains de chasse qui se situent dans un rayon moyen de 2-3 km autour du gîte. Il recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante car un vide de 10 m semble être rédhibitoire. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant des friches, des prairies. Les cultures de vigne avec des friches proches semblent également convenir. La présence de milieux humides (rivières, étangs, estuaires) est une constante du milieu préférentiel et semble notamment importante pour les colonies de mise bas, les femelles y trouvant l'abondance de proies nécessaires à la gestation et à l'élevage des jeunes.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue.

Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, de l'ouest de l'Irlande et du sud de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée. Connue dans presque toutes les régions françaises, Corse comprise, le Petit rhinolophe est absent de la région Nord et la limite nord-ouest de sa répartition se situe en Picardie (avec notamment le Noyonnais).

Le Petit Rhinolophe est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'Union Mondiale pour la Nature et l'inventaire de la faune menacée en France le cataloguent parmi les espèces « vulnérables ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Cette espèce a été observée dans les carrières de la Vallée de la Boye sur la commune d'Omet . La cartographie de localisation de l'espèce est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

III.3.vi Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Le Grand Rhinolophe est le plus grand des Rhinolophes européens.



Dessin de Jeane Montano-Meunier, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992

Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand Rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon.

Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable. De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Ils sont sevrés vers 45 jours.

L'espèce est sédentaire. Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, le Grand rhinolophe s'envole vers les zones de chasse en suivant préférentiellement des corridors boisés. Plus la colonie est importante, plus ces zones sont éloignées du gîte (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km). Il fréquente les zones karstiques, le bocage, les agglomérations, parcs et jardins... Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins... Il fréquente peu ou pas du tout les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres.

L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles. Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie et sous un couvert végétal. Les gîtes de reproduction sont variés : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée. Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise.

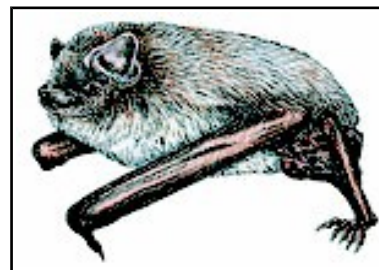
Le Grand Rhinolophe est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'Union Mondiale pour la Nature et l'inventaire de la faune menacée en France le cataloguent parmi les espèces « vulnérables ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Cette espèce a été observée dans les carrières de la Vallée de la Boye sur la commune d'Omet . La cartographie de localisation de l'espèce est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

III.3.vii *Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersii)*

Le Minioptère de Schreibers est un chiroptère de taille moyenne, au front bombé caractéristique.

Cette espèce se distingue des autres espèces de chiroptères européens par une fécondation qui a lieu immédiatement après l'accouplement. L'implantation de l'embryon est différée à la fin de l'hiver, lors du transit vers les sites de printemps. La mise bas a lieu de début juin à mi-juin. Les jeunes sont rassemblés en une colonie compacte et rose.



Dessin de Jeane Montano-Meunier, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992

Le Minioptère de Schreibers fait partie des rares espèces strictement cavernicoles. Il se déplace généralement sur des distances maximales de 150 km en suivant des routes migratoires saisonnières empruntées d'une année sur l'autre entre ses gîtes d'hiver et d'été. En dépit de ces mouvements, l'espèce peut être considérée comme sédentaire. L'espèce est très sociable, tant en hibernation qu'en reproduction. Ses rassemblements comprennent fréquemment plus d'un millier d'individus (de 2 000 à 2 700 individus au mètre carré).

La période d'hibernation est relativement courte, de décembre à fin février, en fonction des conditions climatiques locales. Lors de cette période, l'espèce a la particularité de se regrouper en essaims de plusieurs milliers d'individus généralement accrochés au plafond des grottes, carrières ou anciennes mines dont les températures, souvent constantes, oscillent de 6,5°C à 8,5°C. À la fin de l'hiver (février-mars), les Minioptères abandonnent les sites d'hibernation pour rejoindre tout d'abord les sites de printemps (transit) où mâles et femelles constituent des colonies mixtes. Au mois de mai, les femelles les quittent pour rejoindre les sites de mise bas. Durant les périodes de transit (automnales ou printanières).

Sortant à la nuit tombée, les individus suivent généralement les linéaires forestiers empruntant des couloirs parfois étroits au sein de la végétation. En l'absence de linéaires forestiers, ils sont capables de traverser de grandes étendues sans arbres.

Espèce d'origine tropicale, le Minioptère de Schreibers possède une aire de répartition s'étendant du Portugal au Japon. Il est largement répandu d'Europe jusqu'en Chine, Nouvelle-Guinée, Australie et Afrique du Sud (avec la présence de sous espèces). En Europe, sa répartition est plutôt méditerranéenne avec une limite septentrionale allant de la vallée de la Loire et du Jura en France aux Tatras en Slovaquie. En France, l'espèce est répandue dans la moitié sud du pays avec de grandes disparités en terme de densité. Absente d'Auvergne et des Alpes internes cristallines, elle remonte à l'ouest jusqu'à la Loire et au nord-est jusqu'en Alsace.

Le Minioptère de Schreibers est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'Union Mondiale pour la Nature et l'inventaire de la faune menacée en France le cataloguent parmi les espèces « vulnérables ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Cette espèce a été observée dans les carrières de la Vallée de la Boye sur la commune d'Omet . La cartographie de localisation de l'espèce est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

III.3.viii Vespertillon à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

Le Vespertillon à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne. L'oreille possède une échancrure aux 2/3 du bord externe du pavillon.

Cette espèce n'est active que du printemps à la fin de l'automne. En période hivernale, elle est essentiellement cavernicole. Elle est grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes ou essaims. L'espèce est généralement suspendue à la paroi. C'est l'espèce la plus tardive quant à la reprise de l'activité printanière. Une majorité des individus est encore en léthargie à la fin du mois d'avril. L'espèce est relativement sédentaire. Les déplacements habituels se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver. Son émergence crépusculaire est également tardive. Elle ne s'envole habituellement qu'à la nuit complète. Durant les périodes de chasse, elle traverse rarement des espaces ouverts.

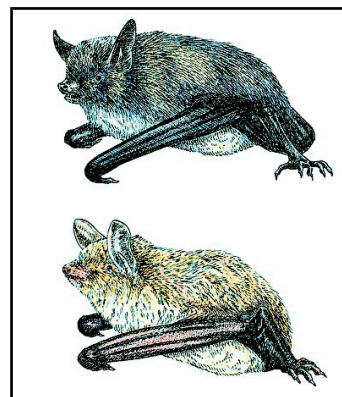
Le régime alimentaire est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de diptères (*Musca* sp.) et d'arachnides (Argiopidés).

Le Vespertillon à oreilles échancrées s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux péri-urbains possédant des jardins. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts (lisières et intérieurs des massifs), principalement de feuillus mais aussi de résineux, bocage, milieux péri-urbains avec jardins et parcs. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble constituer un élément essentiel à sa survie. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), de vastes dimensions répondant aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle. Les gîtes de reproduction sont variés en été. Une des spécificités de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge. En estivage, des individus isolés, principalement des mâles, se fixent sous les chevrons des maisons modernes, parfois en pleine lumière. Les colonies de mise bas acceptent également une lumière faible dans leur gîte. Elles s'installent dans des sites épigés comme les combles chauds ou les greniers de maisons, les églises mais aussi les cavités souterraines.

L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va de la Roumanie jusqu'au sud de la Grèce, la Crète et la limite sud de la Turquie. En France, elle est connue dans toutes les régions, Corse comprise.

Le Vespertillon à oreilles échancrées est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'Union Mondiale pour la Nature et l'inventaire de la faune menacée en France le cataloguent parmi les espèces « vulnérables ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Cette espèce a été observée dans les carrières de la Vallée de la Boye sur la commune d'Omet . La cartographie de localisation de l'espèce est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.



Dessin de Jeane Montano-Meunier, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992

III.3.ix Vespertillon de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)

Le Vespertillon de Bechstein est un chiroptère de taille moyenne. Les oreilles sont caractéristiques : très longues et assez larges, non soudées à la base, dépassant largement le museau sur un animal au repos.

Le Vespertillon de Bechstein entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce semble relativement sédentaire. Il s'accroche, généralement isolé, aussi bien à découvert au plafond que profondément dans des fissures des parois des grottes, carrières ou anciennes mines. Il chasse dans l'environnement immédiat ou

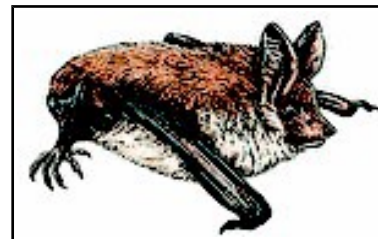
à proximité de son gîte diurne (200 m à 2 km) essentiellement par glanage et d'un vol papillonnant, depuis le sol à la canopée, parfois à l'affût. La superficie du territoire de chasse (forêts et habitats humides) est comprise entre 15 ha et 30 ha par individu.

Le Vespertillon de Bechstein semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquelles il exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage. Cette espèce peut également exploiter la strate herbacée des milieux forestiers ouverts tels que les clairières, les parcelles en début de régénération et les allées forestières, voire les prairies à proximité des forêts. Les terrains de chasse exploités par le Vespertillon de Bechstein semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures...) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit. La présence d'un nombre relativement important de telles cavités en forêt est également indispensable à l'espèce pour gîter. Le Vespertillon de Bechstein semble hiberner dans les arbres. Il est rarement observé en milieux souterrains (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) en période hivernale : le plus souvent isolé, dans des fissures et interstices, expliquant la difficulté d'observation, dans des sites à température comprise entre 3°C et 12°C et ayant une hygrométrie supérieure à 98%. Les gîtes de reproduction sont variés : les colonies occupent des arbres creux, des nichoirs plats, plus rarement les bâtiments. Des individus isolés peuvent se rencontrer dans des falaises ou trous de rochers. Cette espèce utilise plusieurs gîtes diurnes situés à moins d'un kilomètre les uns des autres. Ces changements de gîtes diurnes s'accompagnent d'une reconstitution des colonies.

Le Vespertillon de Bechstein est présent dans l'Europe de l'Ouest des régions chaudes à tempérées : du sud de l'Angleterre et de la Suède jusqu'en Espagne et en Italie, limite orientale de son aire de répartition en Roumanie. En France, cette espèce est rencontrée dans la plupart des départements. Elle semble très rare en bordure méditerranéenne et en Corse. Des effectifs plus importants se rencontrent dans l'Ouest de la France (Bretagne, Pays-de-Loire et région Centre).

Le Vespertillon de Bechstein est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'Union Mondiale pour la Nature et l'inventaire de la faune menacée en France le cataloguent parmi les espèces « vulnérables ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Cette espèce a été observée dans les carrières de la Vallée de la Boye sur la commune d'Omet. La cartographie de localisation de l'espèce est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.



Dessin de Jeane Montano-Meunier, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992

III.3.x Grand Murin (*Myotis myotis*)

Le Grand Murin fait partie des plus grands chiroptères français. On peut le confondre avec le Petit Murin (*Myotis blythii*).

Le Grand Murin entre en hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures. À la fin de l'hiver, les sites d'hibernation sont abandonnés au profit des sites d'estivage. Les colonies de reproduction comportent essentiellement des femelles. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre.

Le Grand Murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire. La majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situe dans un rayon de 10 km. Cette distance est à moduler en fonction de la disponibilité en milieux adéquats et de leurs densités en proies. Certains individus effectuent quotidiennement jusqu'à 25 km pour rejoindre leurs terrains de chasse. Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Il repère ses proies essentiellement par audition passive.

Son régime alimentaire est principalement constitué de coléoptères carabidés (> 10 mm), auxquels s'ajoutent aussi des coléoptères, des orthoptères, des dermoptères, des diptères, des lépidoptères, des araignées, des opilions et des myriapodes.

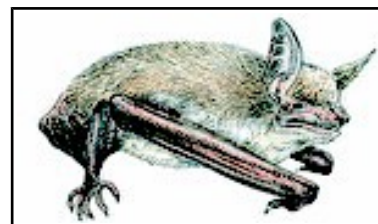
Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte.) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).

Les gîtes d'hibernation sont des cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves) de température voisine de (3) 7-12°C et d'hygrométrie élevée. Les gîtes d'estivage se trouve principalement dans les sites épigés dans des sites assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C : sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers mais aussi dans des grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines.

En Europe, le Grand Murin se rencontre de la péninsule Ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles Britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence de l'espèce en Afrique du Nord. En France, il est présent dans pratiquement tous les départements métropolitains, hormis certains départements de la région parisienne.

Le Grand Murin est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'Union Mondiale pour la Nature et l'inventaire de la faune menacée en France le cataloguent parmi les espèces « vulnérables ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Cette espèce a été observée dans les carrières de la Vallée de la Boye sur la commune d'Omet . La cartographie de localisation de l'espèce est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.



Dessin de Jeane Montano-Meunier, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992

III.3.xi ***Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus)***

La Barbastelle est une chauve-souris sombre, de taille moyenne. Elle ne peut pas être confondue en Europe en raison de sa coloration et de son faciès particulier.

Sa face noirâtre est caractéristique, avec un museau court et des oreilles très larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front. La Barbastelle fait partie des espèces capables d'évoluer en milieu encombré de végétation.

Les colonies de mise bas comptent le plus souvent 5 à 20 femelles, changent de gîte au moindre dérangement. Les jeunes, un par femelle et par an, parfois deux en Europe du Nord naissent généralement dans la seconde décennie de Juin.



Barbastelle d'Europe – ©Mikaël Paillet-CEN Aquitaine

L'espèce est généralement solitaire durant la léthargie hivernale. Ses déplacements sont faibles, les populations apparaissent fragmentées en sous-groupes exploitant une aire restreinte autour du gîte nocturne.

C'est l'une des espèces qui a le régime alimentaire le plus spécialisé avec les familles de pyrales, écailles et noctuelles au sein du groupe des microlépidoptères. Elle est également spécialisée quant aux habitats fréquentés. Ses exigences et une faible adaptabilité face aux modifications de son environnement, la rendent très fragile. Les peuplements forestiers jeunes, les monocultures de résineux exploitées intensivement, les milieux ouverts et les zones urbaines sont évitées. L'espèce chasse préférentiellement en lisière (bordure ou canopée) ou le long des couloirs forestiers (allées en sous bois).

Les gîtes d'hibernation sont très variés, parfois peu protégés: tunnels désaffectés, grottes, fissures de roches, arbres creux, anciennes mines, carrières souterraines, caves, linteaux de portes ou de fenêtres, aqueducs souterrains... Les gîtes utilisés pour la mise bas sont principalement des bâtiments agricoles, des maisons (derrière des volets), des cavités dans les troncs ou bien des fissures ou sous les écorces de vieux arbres.

La Barbastelle est présente dans une grande partie de l'Europe, du Portugal au Caucase, et du sud de la Suède à la Grèce, mais aussi au Maroc et dans les îles Canaries. En France, elle est rencontrée dans la plupart des départements, du niveau de la mer, Charente Maritime, jusqu'à 2035 m dans les Alpes-Maritimes avec des régions où elle est en voie d'extinction dans la moitié nord.

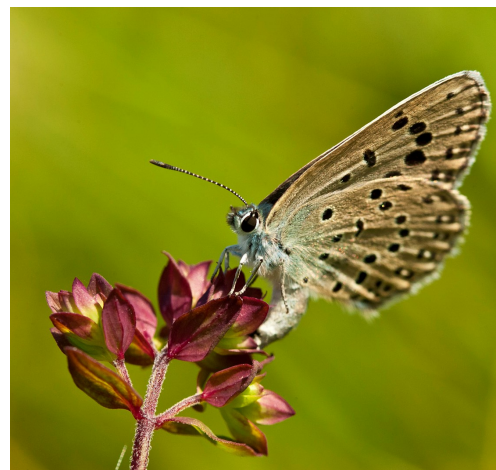
La Barbastelle est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». C'est une espèce qualifiée "à faible risque" (quasi menacé) par l'UICN. Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Cette espèce a été observée dans les carrières de la Vallée de la Boye sur la commune d'Omet . La cartographie de localisation de l'espèce est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

III.3.xii Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*)

Ce papillon de jour appartient à la famille des Lycaenidae. Espèce qui peut être confondue localement avec d'autres espèces dans le sud-est de la France. Elle est liée aux milieux herbacés méso-xérophiles à xérophiles.

Son aire de répartition en Europe, s'atteint au nord jusqu'aux pays scandinaves et aux pays baltes. Il est plus rare dans le domaine méditerranéen où il est surtout localisé à l'étage supra-méditerranéen. En France, l'Azuré du Serpolet peut être présent dans tous les départements jusqu'à 2 400 m d'altitude, ainsi qu'en Corse.



Azuré du serpolet – Mikaël Paillet

Le cycle biologique de l'espèce est complexe, il est dépendant de la présence sur un même site d'une plante hôte (famille des Lamiaceae) et d'une fourmi hôte du genre *Myrmica*. Les femelles pondent au niveau des inflorescences de la plante hôte. Les chenilles se nourrissent des carpelles des fleurs. Après la dernière mue larvaire, elle se laisse tomber à terre et est transportée dans la fourmilière par la fourmi hôte. Elle consomme alors le couvain de la fourmilière. Les adultes sont floricoles, leur durée de vie est de 17 jours avec une période de vol qui s'étale de mi-mai à août.

L'Azuré du Serpolet est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la "Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe". Elle classe l'espèce parmi les "espèces de faune strictement protégées". C'est une espèce qualifiée "à faible risque" niveau national et en danger niveau mondial par l'UICN. Il est inscrit à l'annexe IV de la Directive "Habitats-Faune-Flore".

En France cette espèce est protégée par l'article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007.

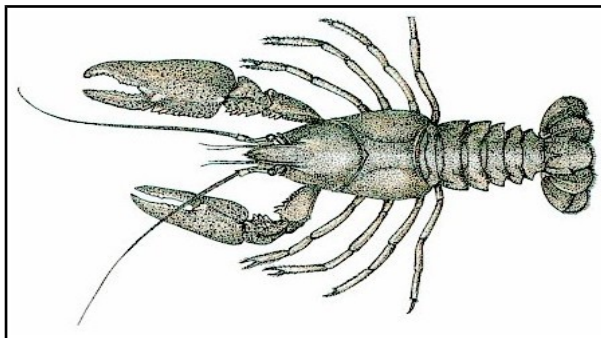
III.4. Les espèces potentiellement présentes sur le site Natura 2000

Lors de la rencontre avec la population dans le cadre des inventaires et des groupes de travail, il a été mentionné la présence sur le Saint-Pierre de Bat , affluent de l'Euille, de l'Écrevisse à Patte Blanche . Cette espèce est inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » et non citée dans le FSD. La confirmation de sa présence nécessite un inventaire complémentaire de la Fédération des AAPPMA de Gironde. Cette recherche pourra être réalisée dans le cadre du Plan Régional d'Action Écrevisses à pattes blanches.

- Écrevisse à Pattes Blanches (Code Natura 2000 : 1092)

III.4.i ***Écrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes)***

L'écrevisse à pattes blanches est une espèce européenne, principalement présente en Europe de l'Ouest. Peuplant naturellement l'ensemble du territoire français, elle a cependant disparu de certaines régions sous la pression des perturbations environnementales. Encore représentée dans la moitié sud, elle y est parfois abondante, mais dans des zones restreintes.



Dessin de Dominique Mertens, extrait de Inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNHN, Paris, 1994.

L'écrevisse à pattes blanches présente des exigences écologiques très fortes et multiples. C'est un indicateur très fin de la qualité des eaux. Espèce aquatique des eaux douces pérennes, on la trouve dans des cours d'eau au régime hydraulique varié et même dans des plans d'eau. Elle colonise indifféremment des biotopes en contexte forestier ou prairial et affectionne plutôt les eaux fraîches bien renouvelées. Les exigences de l'espèce sont élevées pour ce qui concerne la qualité physico-chimique des eaux. C'est d'ailleurs une des raisons de son fort déclin actuel.

L'Écrevisse à pattes blanches est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe III de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune protégées ». C'est une espèce qualifiée de vulnérable par l'UICN. Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle.

En France, cette espèce d'écrevisse autochtone est protégée.

Une autre espèce d'écrevisse est également présente : l'Écrevisse américaine (*Orconectus limosus*). Cette espèce invasive provoque un appauvrissement des milieux qu'elle occupe. Elle entre en compétition avec les espèces autochtones et participe à leur déclin. Elle est également porteuse saine de maladies qui sont létales aux espèces d'écrevisses de nos rivières.

III.5. Les espèces d'intérêt patrimonial présentes sur le site

D'autres espèces non inscrites aux annexes de la Directive « Habitats » sont présentes sur le site.

III.5.i La faune

- Anguille européenne

Une ancienne donnée faisait référence de la présence de l'Anguille sur l'Euille. Elle a été capturée lors d'une pêche électrique effectuée par l'ONEMA – Service Interdépartemental de la Gironde et du Lot-et-Garonne.

Sa présence a été confirmée sur trois points de pêche de l'étude de la Fédération Départementale des AAPPMA.

L'anguille est présente en des densités assez importantes sur la station aval (densité estimée à 408 ind/1000m²) puis diminuent brutalement avec 144 individus estimés pour 1000m². Ce phénomène s'explique par la présence de deux obstacles expertisés par MIGADO comme Très difficilement Franchissables (Moulin de Basse Roque, Seuil du lac de Laromet).

L'espèce étant en voie de raréfaction à l'échelle européenne et nationale, sa présence en de très faibles densités sur l'amont du bassin versant de l'Euille atteste des problèmes de franchissabilité piscicole rencontrés sur l'axe principal du cours d'eau (succession de seuils de moulins parfois très difficilement franchissables).

Cette espèce est inscrite à l'annexe II de la convention CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) depuis juin 2007 en tant qu'espèce en danger, ce qui réglemente strictement son commerce. Le règlement européen du 18 septembre 2007 institue des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes. Le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ainsi que le ministère de l'agriculture et de la pêche sont chargés de mettre en place un plan de gestion national pour la reconstitution du stock d'anguilles à l'échelle nationale.

Les études menées par l'association MIGADO (2010) sur l'Euille permettent de recenser les obstacles à la libre circulation de la faune piscicole et d'en déterminer leur franchissabilité.. Le Barrage de la Fabrique fait parti du PGA (Plan de Gestion Anguille) sur l'aval du cours d'eau. Cet ouvrage devra être aménagé en priorité.

Sur l'Euille, la plupart des ouvrages présentant des seuils ou des dalots sont difficilement voire très difficilement franchissable pour la majorité des espèces piscicoles. Seul le Moulin Neuf et de Moingot sont franchissables en période courante

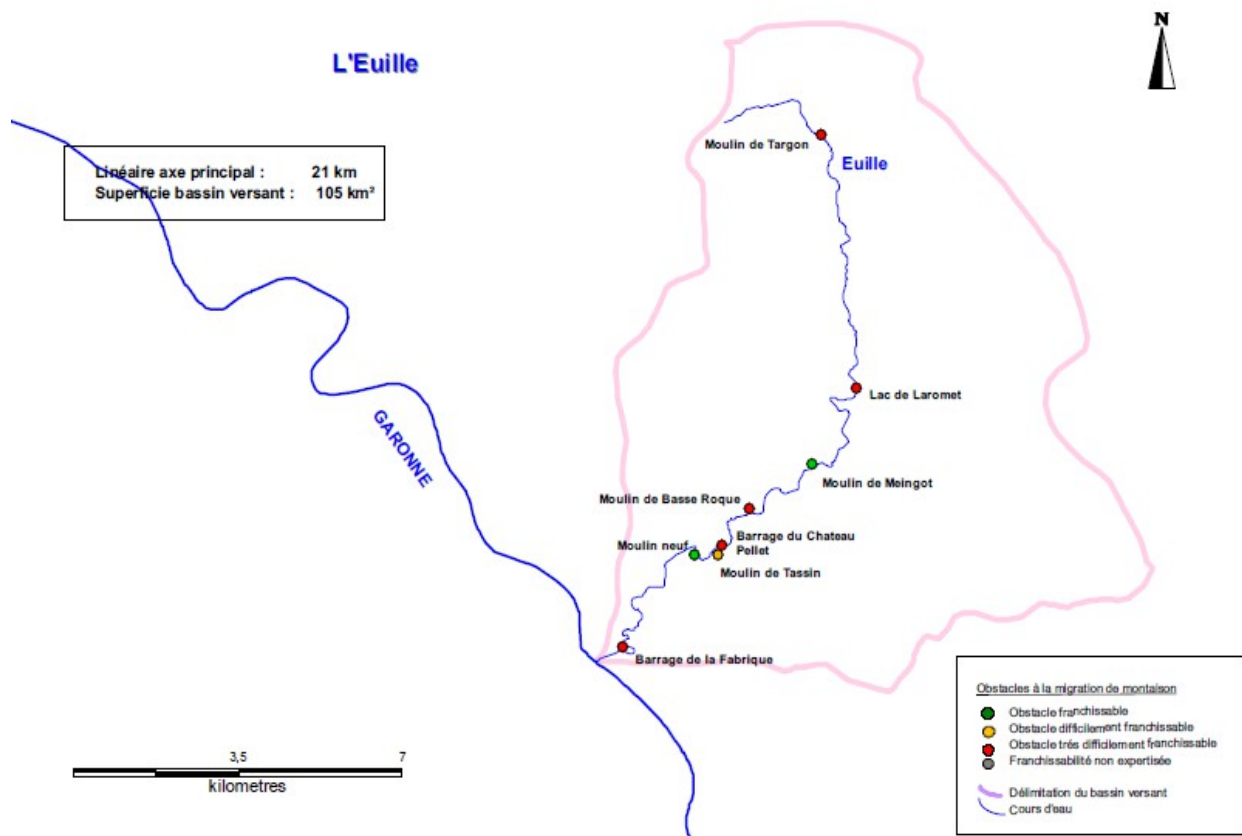


Figure 1-17: Franchissabilité des ouvrages sur l'Euille Source : MIGADO

Il est donc important de prendre en compte cette espèce dans le document d'objectifs. Les mesures de gestion et d'aménagements prévus dans le DOCOB devront être compatibles avec les objectifs de conservation de cette espèce (montaison des jeunes anguilles dans le réseau de cours d'eau et la dévalaison des anguilles adultes vers l'estuaire de la Gironde et l'océan).

III.5.ii La flore

Aucune recherche spécifique d'espèces végétales n'a été réalisée sur le site d'étude. C'est pourquoi aucune espèce ayant une valeur patrimoniale (intérêt communautaire ou statut de protection) n'est mentionnée dans ce rapport.

IV. LES FOYERS DE BIODIVERSITÉ DU SITE

Les foyers de biodiversité ou hotspots peuvent être définis comme des **espaces particulièrement riches du point de vue biologique et écologique**, du fait de la présence :

- d'espèces d'intérêt communautaire et/ou remarquables
- d'habitats d'intérêt communautaire et/ou remarquables
- d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Deux niveaux d'importance de foyer de biodiversité ont été définis. Les zones où sont localisées les espèces et habitats d'intérêt communautaire ont systématiquement été identifiées comme hotspots prioritaires.

Dans les zones à grande concentration d'hotspots prioritaires, les habitats d'espèces qui relient ces zones ont été classés en hotspots secondaires. Cette seconde délimitation regroupe des zones de potentiels échanges, d'interactions et de circulation des espèces.

Bilan :

Sur le site Natura 2000, les foyers de biodiversité sont présents de manière dispersée sur l'ensemble du cours d'eau. L'amont a été désigné pour la présence de grandes surfaces d'habitats remarquables.

La confluence a été désignée grâce à la présence de la Loutre d'Europe.

Enfin, la Vallée de la Boye a un très fort potentiel grâce à la présence d'un réseau de carrières et d'habitats d'espèce qui peuvent être à la fois des territoires de chasse pour les chauves-souris et des couloirs de circulation pour les mammifères semi-aquatiques.

La cartographie de localisation des foyers de biodiversité est consultable ci-dessous.

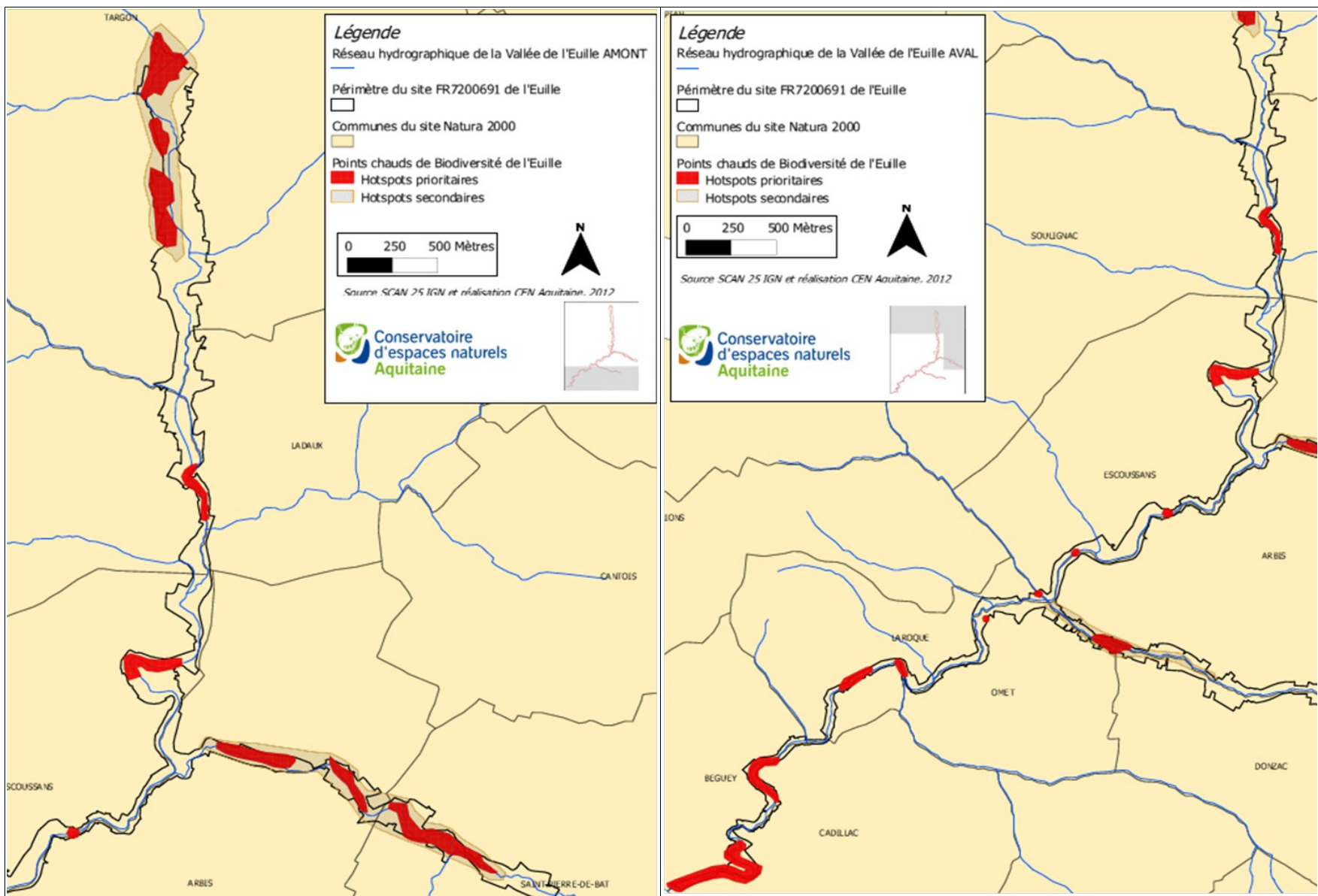


Figure 1-18 : Cartographie des foyers de biodiversité sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Eulle © CEN Aquitaine, 2012

DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE : INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS HUMAINES ET OCCUPATION DES SOLS

Deux niveaux sont utilisés pour décrire les caractéristiques des activités humaines. Il est en effet intéressant de replacer le site Natura 2000 dans un contexte socio-économique plus large. Selon que ce soit possible et/ou pertinent, les informations sont décrites :

- à l'échelle du périmètre du site *sensus-stricto* ou de la commune,
- ou à l'échelle du bassin versant de la Vallée de l'Euille et du département de la Gironde (ex. démographie, tourisme, agriculture, ...).

Cet inventaire, non exhaustif, restitue les données générales issues de la rencontre avec les personnes du territoire. Les informations ont été collectées à l'occasion d'entretiens individuels et lors de la réalisation des groupes de travail. Ces informations ont été complétées par des recherches bibliographiques concernant les données INSEE et du RGA.

Les sources d'informations proviennent des Recensements Généraux Agricoles de 2000 (RGA 2000) et de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

Les données qui proviennent de l'INSEE datent pour la plupart de 2008. Selon les communes, elles ont été actualisées avec les recensements de 2004, 2005, 2006 et 2008.

I. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SITE

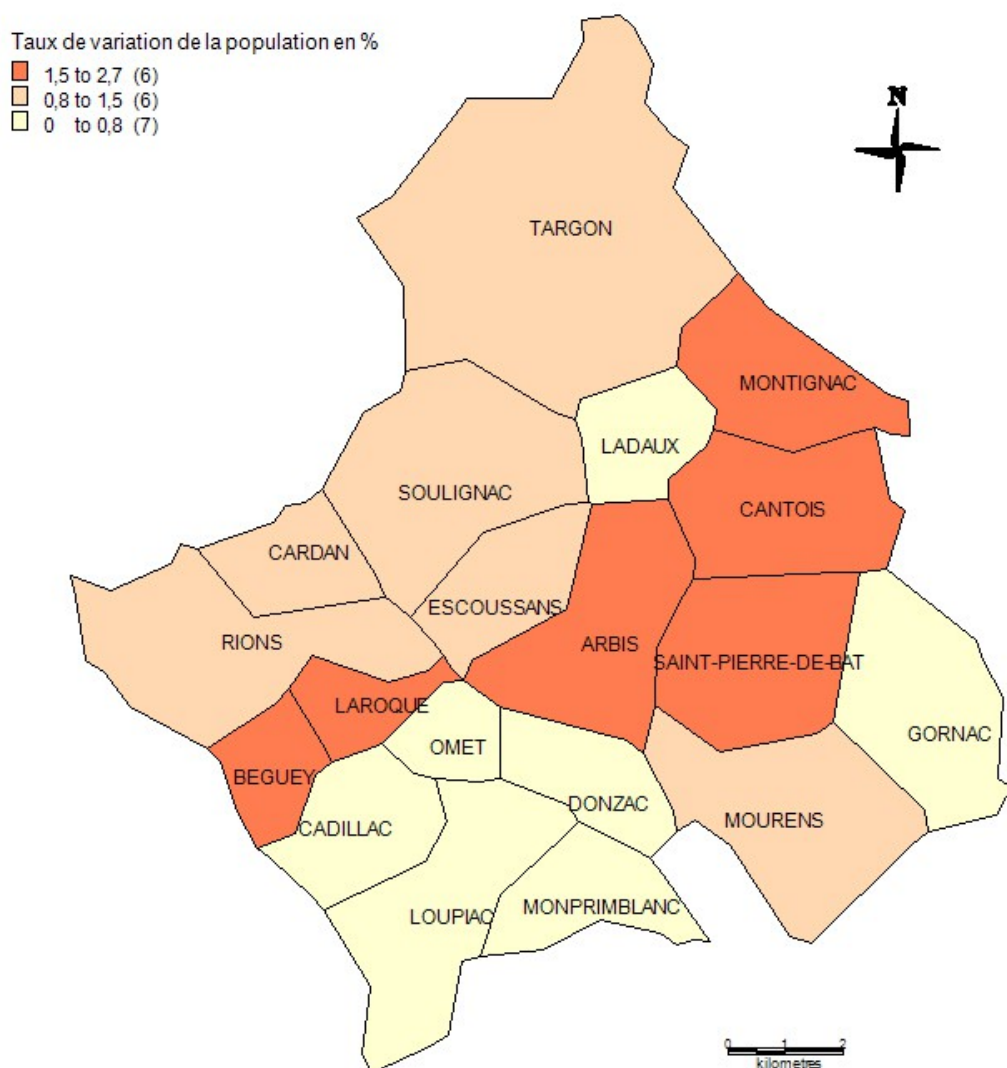
I.1. Démographie

Selon les données INSEE de 2008, le bassin versant de l'Euille a une superficie de 104,5 km². Il compte 19 communes et 12038 habitants. Depuis 1999 la population de ce territoire a augmenté de 920 personnes. En effet, à cette date, il comptait 10952 habitants. Toutes les 19 communes que composent ce bassin versant ont vu leurs effectifs augmenter. La croissance des communes de Beguey, Laroque, Arbis, Saint-Pierre-de-bat, Cantois et Montignac est la plus marquée.

La commune la plus peuplée est Cadillac avec 2382 habitants tandis que la moins peuplée est Montignac avec 131 habitants.

Au niveau des superficies, Targon est la commune la plus étendue avec 25,9 km² et Omet est la plus petite avec seulement 2,6 km².

Figure 1-19 : Evolution de la population sur chaque commune du bassin versant de l' Euille,de 1999 à 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine)

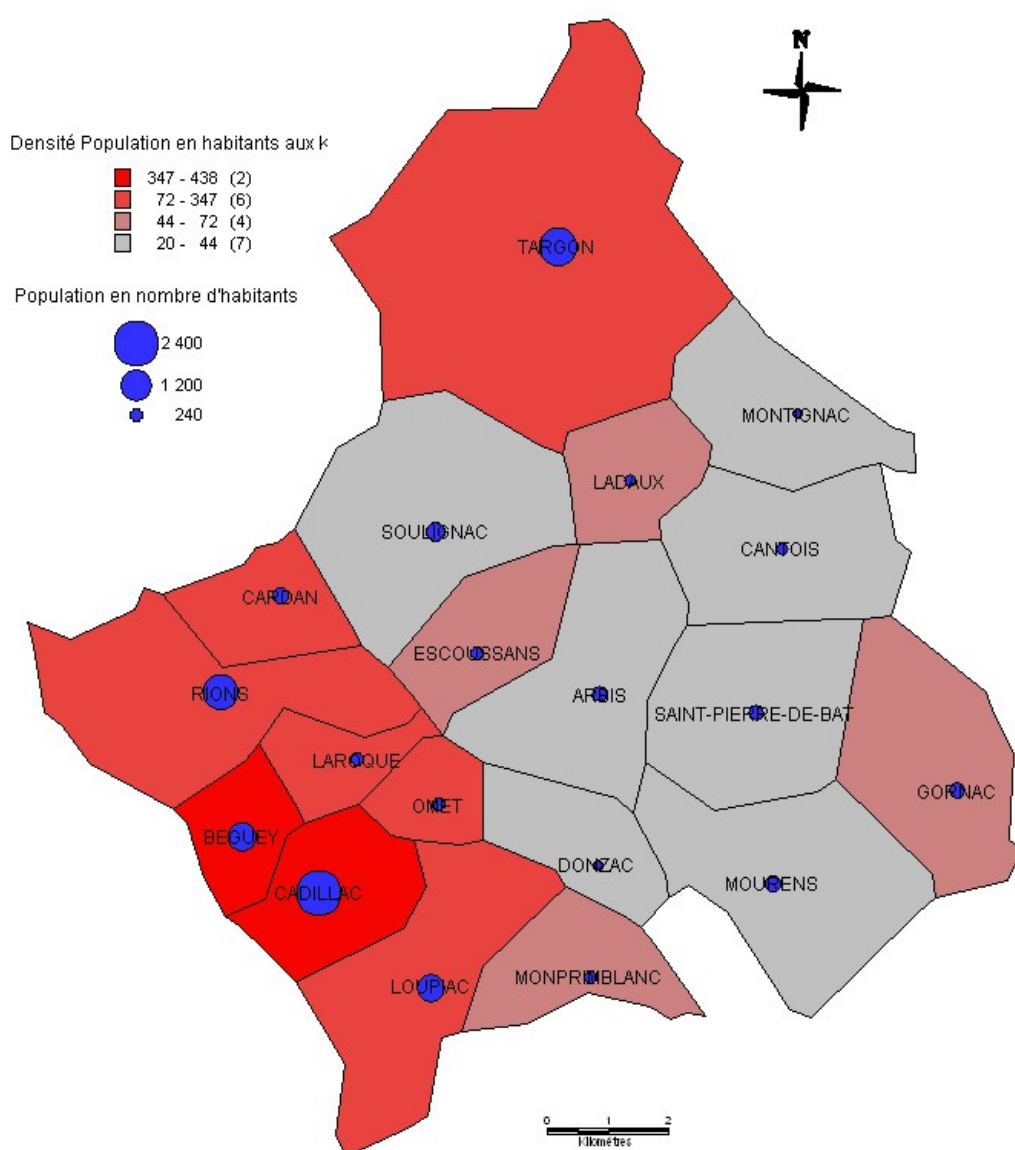


I.2. Densité

La densité moyenne des communes du bassin versant de l'Euille est d'environ 150,2 hab/km². C'est conforme à la moyenne nationale qui est de 114 hab/km². C'est donc un bassin versant rural.

Cet espace est sous l'influence de Bordeaux situé à environ 40 km, de la sous préfecture de Langon à 13 km, et du chef lieu de canton de Cadillac. La commune de Cadillac a une forte densité avec 439,7 hab/km². Montignac est la commune qui a la plus faible densité avec 20,2 hab/km².

Figure 1-20: Densité et effectif de population sur chaque commune du bassin versant de l'Euille, 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine)



I.3. Age et renouvellement

La structure par âge de la population des communes du bassin versant de l'Euille révèle une forte part des 20-64 ans : 59 %. Sur les différentes communes, 7 109 personnes ont entre 20 et 64 ans (12%) et 2 868 ont entre 0 et 19 ans (29%).

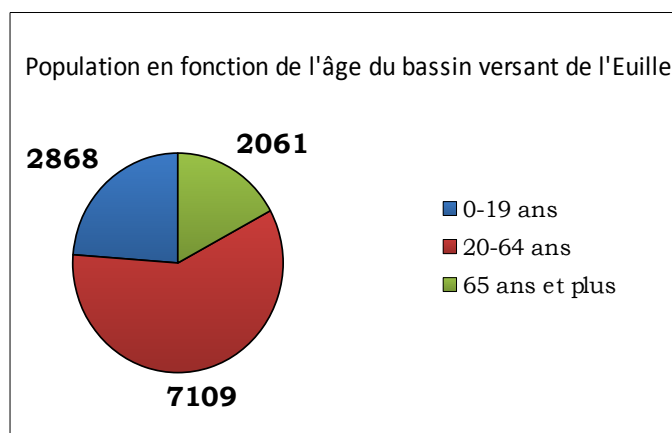


Figure 1-21 : Répartition de la population en fonction des âges, 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine)

Sur l'ensemble du bassin versant on retrouve plus de femmes que d'homme. 6100 femmes et 6025 hommes sont présents sur le territoire.

Sur ce même territoire, 138 naissances et 123 décès ont été recensés. Le solde naturel est donc positif. Cadillac est la commune qui a recensé le plus de décès et de naissances en un an puisqu'ils s'élèvent à 31 décès et 31 naissances.

I.4. Catégories socioprofessionnelles et population active

Selon les données INSEE de 2008, le bassin versant de l'Euille fournit 4 572 emplois. La commune qui a le taux d'activité le plus élevé est Cantois avec 86,3% (tranche d'actifs des 15-64 ans). Le taux d'activité le plus faible est Cadillac avec 63,2% (tranche d'actifs des 15-64 ans). Ce sont les mêmes communes pour le taux de chômage. En effet, celle qui a un plus petit taux de chômage est Cantois avec 0,9% des 15-64 ans. Tandis que le taux le plus élevé se retrouve à Cadillac avec 15,4% (tranche d'actifs des 15-64 ans).

En moyenne, les communes du bassin versant de l'Euille comptent 8,15 % de personnes au chômage.

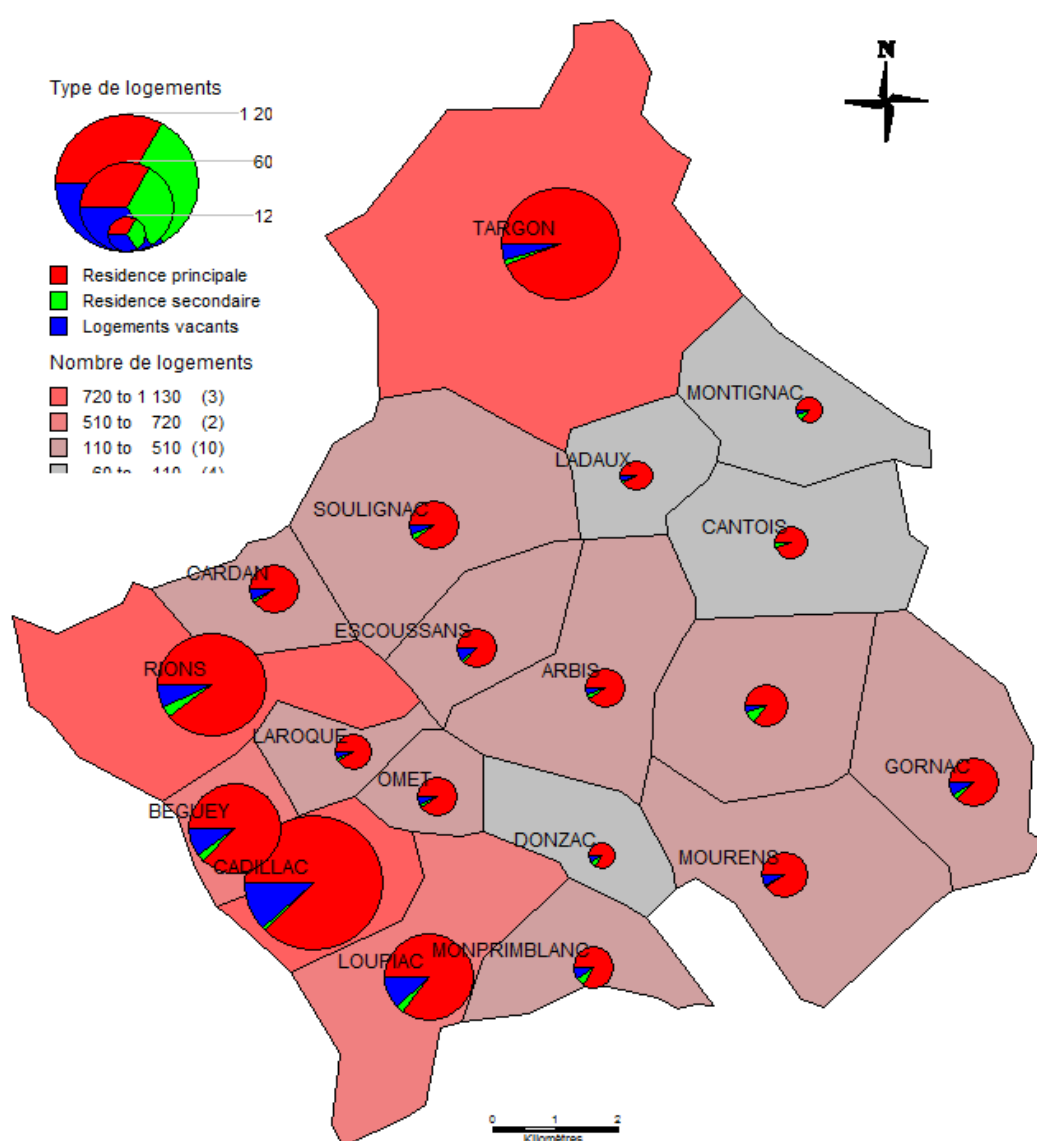
Selon l'INSEE, sur l'année 2008, le revenu moyen des actifs du bassin versant s'élève à 20 209 euros par ans. La commune présentant le revenu moyen de ses actifs le plus élevé est la commune de Laroque. En effet, la moyenne des revenus de ses actifs est de 25 250 euros par ans. En revanche la commune qui présente le revenu le plus bas est Cadillac avec 13 886 euros par ans.

I.5. Le parc de logement

Le parc de logement du bassin versant de l'Euille est composé de 5 568 logements. Cadillac est la commune qui compte le plus de logement tandis que Montignac est celle qui en compte le moins.

La proportion de résidences secondaires sur ce bassin versant est faible : environ 3,5% en 2008. A l'échelle de la région Aquitaine cette part est beaucoup plus élevée puisqu'elle est de 12%. En ce qui concerne les logements principaux, ils représentent une part de 88,5% des logements totaux. La part des logements vacants s'élève à 8% environ ce qui est supérieure au taux régional qui est de 6,4%.

Figure 1-22 : Taux de résidences secondaires et de logements vacants par commune, 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine)



I.6. Infrastructures

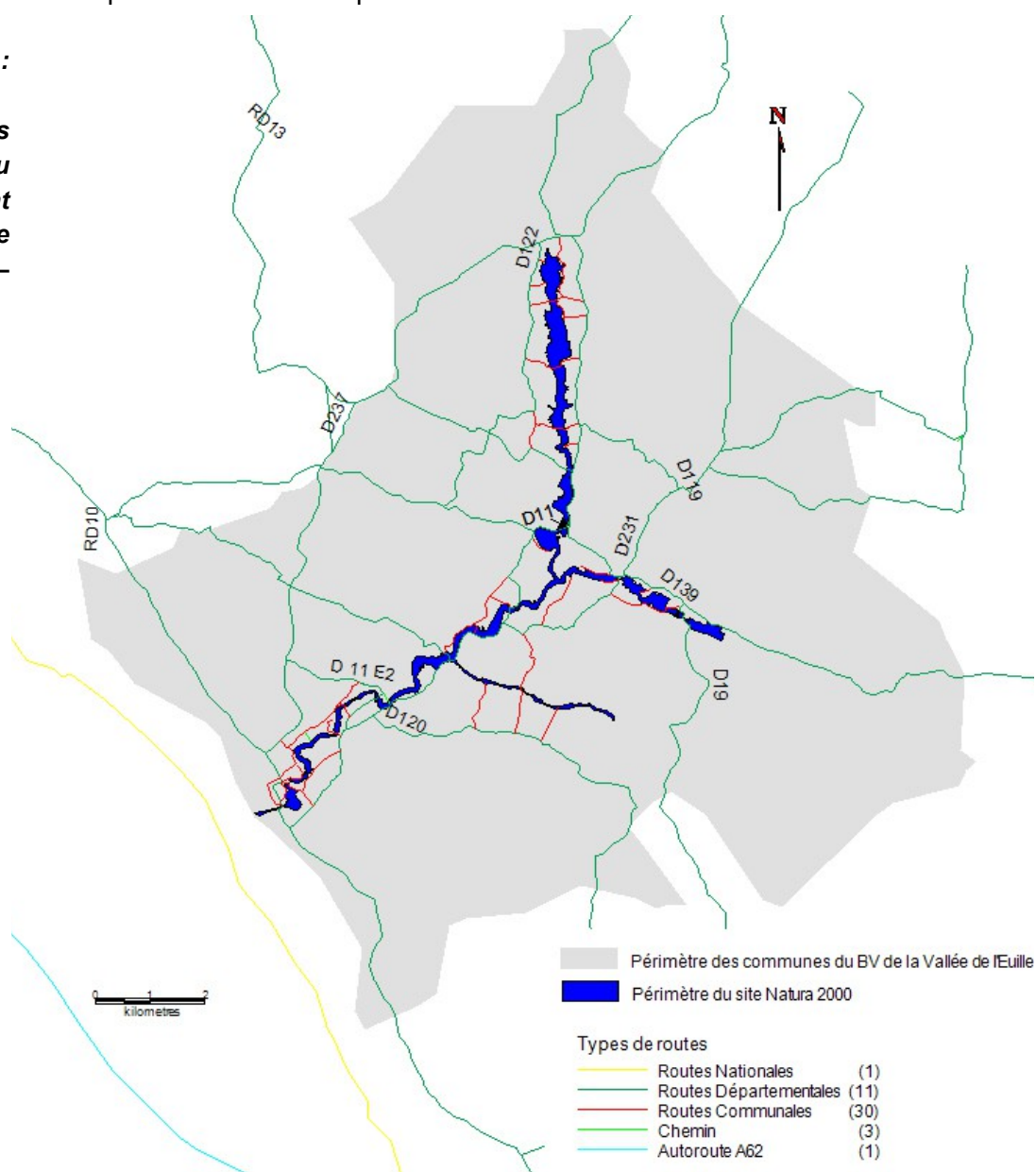
Les routes

L'infrastructure routière des communes du bassin versant de l'Euille constitue une maille relativement dense. En effet, de nombreuses routes départementales et communales tapissent le territoire. Sur la RD11 1 540 véhicules ont été comptabilisés en moyenne par jour et 6 700 ont été estimés au niveau de la commune de Cadillac. Pour ce qui est de la RD120, 410 véhicules en moyenne et par jour l'emprunte et 220 ont été comptés sur la RD122.

Certaines de ces routes longent et coupent de manière transversale le cours de l'Euille et ses affluents augmentant le risque de collision du Vison d'Europe avec les véhicules. Selon le bilan du premier plan national de restauration du Vison d'Europe (1999-2003) réalisé par la DIREN Aquitaine, ce phénomène est la principale cause de mortalité chez cette espèce. Sur 69 Visons d'Europe récoltés et autopsiés de 1991 à 2003 62% sont mort par collision routière. La période la plus sensible étant de mars à août.

Une analyse de la fréquentation routière de ces infrastructures sera conduite lors de l'évaluation du risque de collisions pour le Vison d'Europe.

Figure 1-23 :
Principales
routes et voies
d'accès du
bassin versant
de l'Euille
(source : IGN –
Traitement
CEN
Aquitaine)



II. PRINCIPAUX ACTEURS

II.1. Acteurs

Les principaux acteurs recensés intervenant de près ou de loin sur le site Natura 2000 et plus généralement sur les communes du bassin versant de l'Euille sont :

L'État : code de l'environnement, code forestier, code rural, code de l'urbanisme, ... et orientation des politiques par l'attribution de subventions.

Les administrations et les établissements publics :

- Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (DDTM)
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques (ONEMA)
- Office National des Forêts (ONF)
- Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine (CRPF)
- Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

Les collectivités locales et territoriales :

- Conseil Régional d'Aquitaine
- Conseil Général de Gironde
- Pays du Coeur Entre-Deux-Mers et du Haut Entre-Deux-Mers
- Communauté de communes du Targonnais, des Coteaux de Garonne, Pays de Sauveterre de Guyenne et du Vallon de l'Artolie.
- Communes de Arbis, Béguey, Cadillac, Cantois, Cardan, Donzac, Escoussans, Gornac, Ladaux, Laroque, Loupiac, Monprimblanc, Montignac, Mourens, Omet, Rions, Saint-Pierre-de-Bat, Soullignac et Targon..

Socioprofessionnels :

- Syndicat des sylviculteurs
- Chambre d'Agriculture de la Gironde
- Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)

Fédérations, syndicats et associations :

- GREGE (Groupe Recherche Études Gestion Environnement)
- Fédération départementale des chasseurs de la Gironde et l'Association Intercommunale de Chasse Agréé
- Fédération des AAPPMA de la Gironde
- Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Euille
- Syndicat d'Aménagement du Lac de Laromet
- Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Goujon d'Omet pour la partie amont de Targon au moulin de Laroque et le Coulac Cadillacais pour la partie aval jusqu'à la Garonne.
- Association Départementale des Piégeurs agréés de Gironde
- Fédération Départementale Groupement Défense contre Espèces Nuisibles de Gironde et du Lot et Garonne
- SEPANSO
- MIGADO

III. PLANIFICATION DU TERRITOIRE

III.1. La planification du territoire à l'échelle du Bassin versant

Un SCOT est un document d'urbanisme construit par l'ensemble des élus d'un territoire. Il permet de déterminer un projet de territoire, mettant en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles (urbanisme, habitat, déplacements, équipements commerciaux, etc) dans une logique de développement durable du territoire.

III.1.i SCOT Sud Gironde

Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) Sud Gironde est en cours de réalisation.

Il est réalisé par le Syndicat Mixte du SCOT SUD GIRONDE. Ce syndicat est constitué de 14 Communautés de Communes. Il est présidé par M. Philippe PLAGNOL, président de la CDC du Pays de Langon.

Les quatorze communautés de communes qui composent le SCOT sont :

- Communauté de Communes du Bazadais
- Communauté de Communes du Canton de Podensac
- Communauté de Communes du Canton de Targon
- Communauté de Communes du Canton de Villandraut
- Communauté de Communes Captieux-Grignols
- Communauté de Communes des Coteaux de Garonne
- Communauté de Communes des Coteaux Macariens
- Communauté de Communes du Monségurais
- Communauté de Communes du Pays d'Auros
- Communauté de Communes du Pays de Langon
- Communauté de Communes du Pays Paroupian
- Communauté de Communes du Pays de Pellegrue
- Communauté de Communes du Sauveterrois
- Communauté de Communes du Réolais

189 communes sont concernées.

III.2. Intercommunalité

Sur le bassin versant de l'Euille se superposent plusieurs entités intercommunales :

- Les **Pays** : selon la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, "c'est un espace présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale ". Y sont présents :
 - le **Pays du Coeur Entre-Deux-Mers**. Il regroupe 71 communes et se compose de 7 communautés de communes.
 - le **Pays du Haut Entre-Deux-Mers**. Il regroupe 63 communes et se compose de 4 communautés de communes.

- Les **Communauté de communes** : ce sont des Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elles ont pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Y sont présentes :
 - la **Communauté de communes du Targonnais**. Elle fédère dix neuf communes dont **huit** se trouvent sur le territoire du bassin versant de l'Euille : **Arbis**, Baigneaux, Bellebat, Bellefond, **Cantois**, Cessac, Courpiac, **Escoussans**, Faleyras, Frontenac, **Ladaux**, Lugasson, Martres, **Montignac**, Romagne, Saint-Genis-du-Bois, **Saint-Pierre-de-Bat**, **Soulignac** et **Targon**.
 - la **Communauté de communes des Coteaux de Garonne**. Elle regroupe neuf communes dont **six** se trouvent sur le territoire du bassin versant de l'Euille : **Béguey**, **Cadillac**, **Donzac**, Gabarnac, **Laroque**, Loupiac, **Monprimblanc**, **Omet** et Sainte-Croix-du-Mont.
 - la **Communauté de communes du Pays de Sauveterre-de-Guyenne**. Elle se compose de seize communes dont **deux** se trouvent sur le territoire du bassin versant de l'Euille : Blasimon, Castelviel, Caumont, Cleyrac, Coirac, Daubèze, **Gornac**, Mauriac, **Mourens**, Sauveterre de Guyenne, Saint-Brice, Saint-Félix-de-Foncaude, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Martin-de-Lerm, Saint-Martin-du-Puy et Saint-Sulpice-de-Pommiers.
 - la **Communauté de communes du Vallon de l'Artolie**, composée des neuf communes suivantes dont **deux** se trouvent sur le territoire du bassin versant de l'Euille : Capian, **Cardan**, Langoiran, Lestiac-sur-Garonne, Le Tourne, Paillet, **Rions**, Tabanac et Villenave-de-Rions.

- **Schéma Départemental de Coopération intercommunale de Gironde**

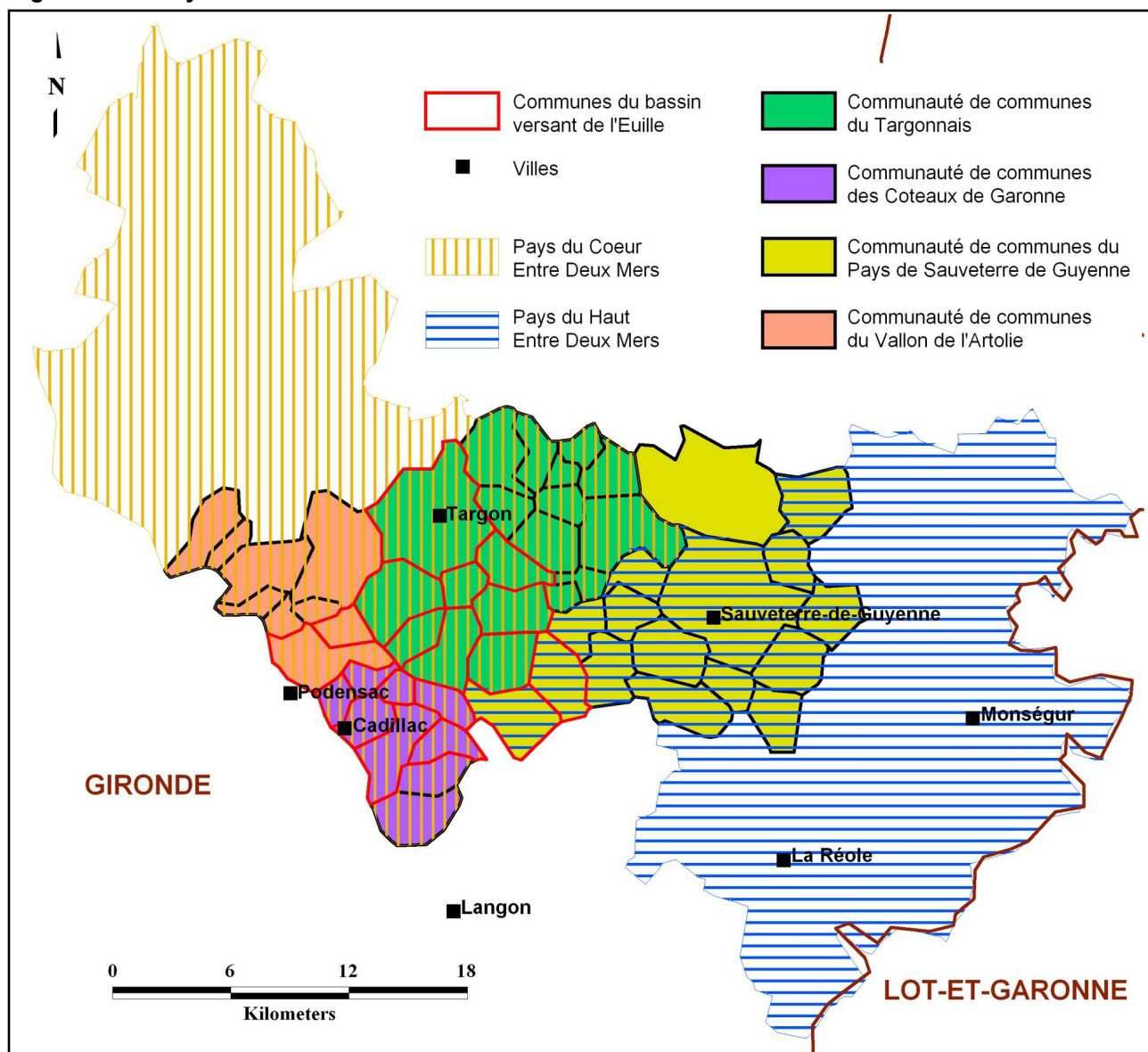
La loi du 16 décembre 2010 réforme les collectivités territoriales. Elle a pour ambition de simplifier les institutions locales, de renforcer la compétitivités des territoires et de faire progresser la solidarité territoriale.

L'arrondissement de Langon compte 198 communes pour une population totale INSEE de 125 813 habitants. Toutes les communes sont regroupées au sein de 15 communautés de communes, représentant une population totale regroupée de 126 833 habitants (et pour mémoire 86 syndicats).

Au sein des communautés de communes du territoire, il est à prévoir : le rattachement à la communauté de communes du Sauveterrois des communes de Soussac, Cazaugitat, Saint-Ferme, Saint-Antoine-du-Queyret, Saint-Sulpice-de-Guilleragues, Sainte-Gemme, Landerrouet-sur-Séjour, Dieulivol, Neuffons, Mesterrieux, Coutures, Le Puy, Cours-de-Monségur, Castelmoron-d'Albret, Taillecavat et Rimons.

Les communes du site ne vont pas connaître de changement dans l'organisation territoriale.

Figure 1-24 : Pays et Communautés de communes sur le secteur du bassin versant de l'Euille



III.3. La planification du territoire à l'échelle du site Natura 2000

Différents documents d'urbanisme existent sur l'emprise du site Natura 2000.

A l'échelle du site Natura 2000 :

- **18%** des communes sont dotées d'un **Plan Local d'Urbanisme** réalisé ou en cours d'élaboration
- **9 %** des communes est dotée d'un **Plan d'Occupation des Sol (POS)**
- **55 %** des communes sont dotées d'une **Carte Communale** réalisée ou en cours d'élaboration
- **18 %** des communes sont soumises à la **Réglementation National d'Urbanisme**

La commune de Cadillac a mis en place un PLU qui est en cours de révision depuis 4 ans.

La commune de Targon a validé son PLU en 2009.

Les zones de bordure du cours d'eau sont toutes classées en N (Naturelle) ou A (Agricole).

Une zone dans le bourg de Targon va être utilisée pour l'installation de parkings. Elle sera proche

du cours d'eau mais n'est pas dans le périmètre du site natura 2000 tel que proposé dans ce document.

La commune de Beguey fonctionne encore avec un POS. Elle souhaite mettre en place un PLU mais ne sait pas dans quel délai.

Les communes de Laroque (2007), d'Omet (2006), d'Escoussans (2011), de Soulignac et de Ladaux ont une carte communale en place. La commune de Souligac souhaite développer son activité touristique, les élus vont devoir lancer une procédure de révision de leur carte communale. Enfin, sur la commune de Donzac, une carte communale est en cours d'adoption.

Deux communes : Arbis et Saint-pierre-de-Bat sont soumises au règlement national d'urbanisme.

Le zonage Natura 2000 correspond à des zones classées en inconstructible du fait du risque d'inondation. L'Euille est un cours d'eau qui déborde régulièrement de son lit.

IV. AIDE AUX PROJETS SUSCEPTIBLES D'INTERVENIR SUR LE SITE

Lors de la rencontre avec les maires et lors de la réalisation des groupes de travail, il n'a pas été recensé de projet particulièrement impactant sur le réseau hydrographique de l'Euille.

Par contre, lors de modification de documents d'urbanisme, une étude d'incidence Natura 2000 est à réaliser dans le cadre de l'évaluation environnementale du document.

La commune de Laroque a comme projet d'agrandir ses structures d'accueil du public au sein d'une aine naturelle de Camping. Elle souhaite mettre en place de petites habitations en dur et un parcours d'accrobranche. Pour cela, elle doit réviser sa carte communale et transformer la zone naturelle en constructible. Cette zone se situe à proximité du lac de Laromet dont les bords font partie de la zone Natura 2000. L'étude d'incidence produite pour la révision de la carte communale devra statuer de l'impact sur le site natura 2000.

Un circuit de motocross est situé sur la commune d'Arbis au niveau de la confluence entre le ruisseau de Saint Pierre-de-Bat et l'Euille. Véritable emblème du motocross, ce circuit est en activité depuis plusieurs décennies. Pouvant accueillir 5000 personnes lors des compétitions, le circuit est ouvert tous les premiers dimanche du mois. Sa localisation est dans le périmètre Natura 2000. Ces personnes ont été rencontrées lors d'entretiens et lors des groupes de travail. Cette activité fait l'objet d'une étude d'incidence Natura 2000.

Enfin de nombreux itinéraires inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) ont été identifiés dans le site Natura 2000. En effet, ce secteur est très emprunté par les randonneurs pédestres.

Le Conseil Général de Gironde est en train d'incorporer des cheminements, inclus dans le périmètre Natura 2000, dans le PDIPR. Ces travaux et plus particulièrement la pose d'une passerelle font l'objet d'une étude d'incidence Natura 2000.

V. ACTIVITÉS AGRICOLES

V.1. Contexte : situation de l'agriculture en 2000

La Surface agricole utile (SAU) est de 9 502 hectares sur l'ensemble des communes qui composent le bassin versant de l'Euille. Le bassin versant compte 14 620 hectares, soit la SAU couvre **65 % de la surface**. L'activité viticole est la principale source d'activité de la zone en occupant pres de **90 % de la SAU**.

364 exploitations sont dirigées par 476 exploitants et coexploitants.

26% des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans, 44, 7% ont entre 40 et 54 ans et 29,3% d'entre eux ont 55 ans et plus.

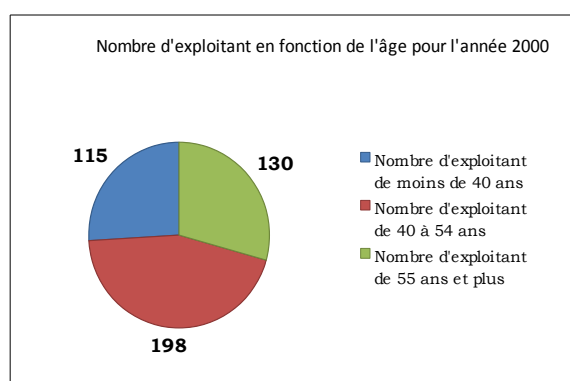


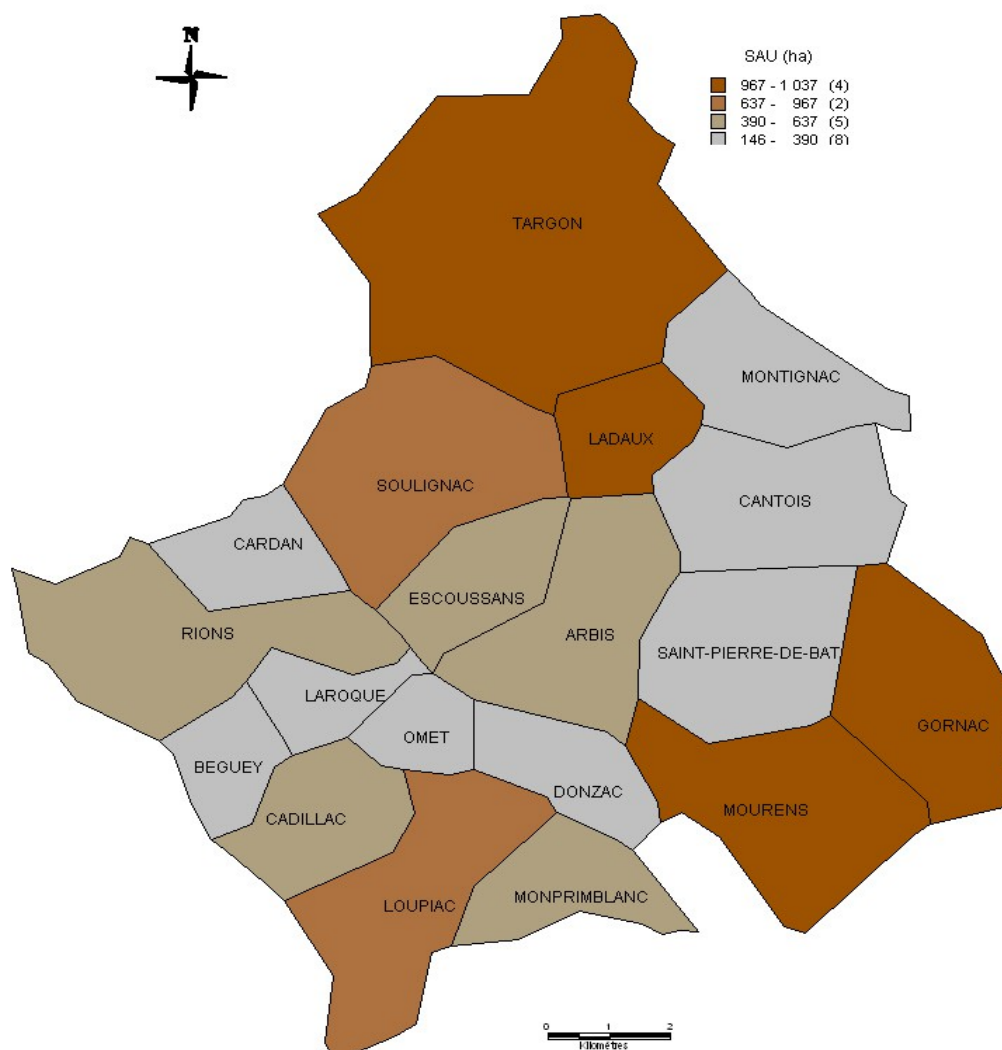
Figure 1-25 : Répartition des exploitants agricoles en fonction de l'âge, 2000 (source : RGA – Traitement CEN Aquitaine)

La SAU moyenne par exploitation est de 26 hectares, tandis que la moyenne départementale est de 20 hectares. Les exploitations sont donc légèrement plus étendue que la moyenne départementale.

V.1.i La surface agricole utilisée

Les communes qui possèdent les plus grandes surfaces agricoles utiles sont Targon et Ladaux avec 1 037 hectares. Celle qui en possède le moins est Laroque avec 146 hectares consacrés à l'agriculture. Avec 42 exploitations, Targon est aussi la commune qui en compte le plus grand nombre. Omet n'a que 8 exploitations réparties sur 151 hectares de surfaces agricoles utiles.

Figure 1-26 : Surface Agricole Utile (ha) sur les communes du bassin versant de la Vallée de l'Euille (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine)



V.2. Les activités et les productions

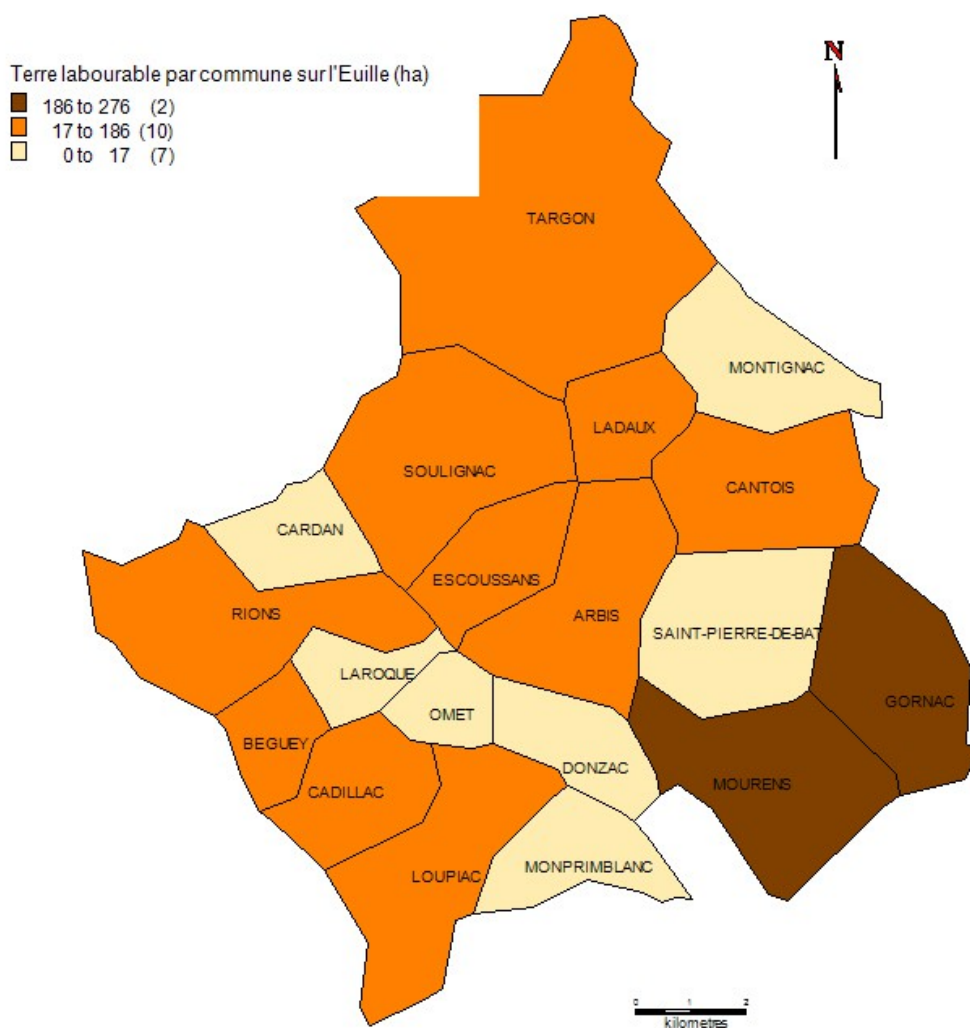
Trois types de surfaces ont été recensées à partir des données issues du RGA 2000 :

- Les terres labourables : correspondent aux parcelles cultivées telles que les surfaces COP (Céréales, Oléagineux, Protéagineux) ;
- Les surfaces fourragères : correspondent aux prairies semi-naturelles et améliorées telles que les surfaces toujours en herbe ;
- Les surfaces en vigne.

V.2.i Les terres labourables

Les terres labourables représentent 837 hectares du bassin versant de l'Euille.. Gornac et Mourens sont les deux principales communes concernées. En particulier, Gornac avec 276 hectares. Montignac en possède le moins puisque aucune terres labourables n'ont été comptabilisées.

Figure 1-27 : Surface labourable (ha) sur les communes du bassin versant de la Vallée de l'Euille (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine)



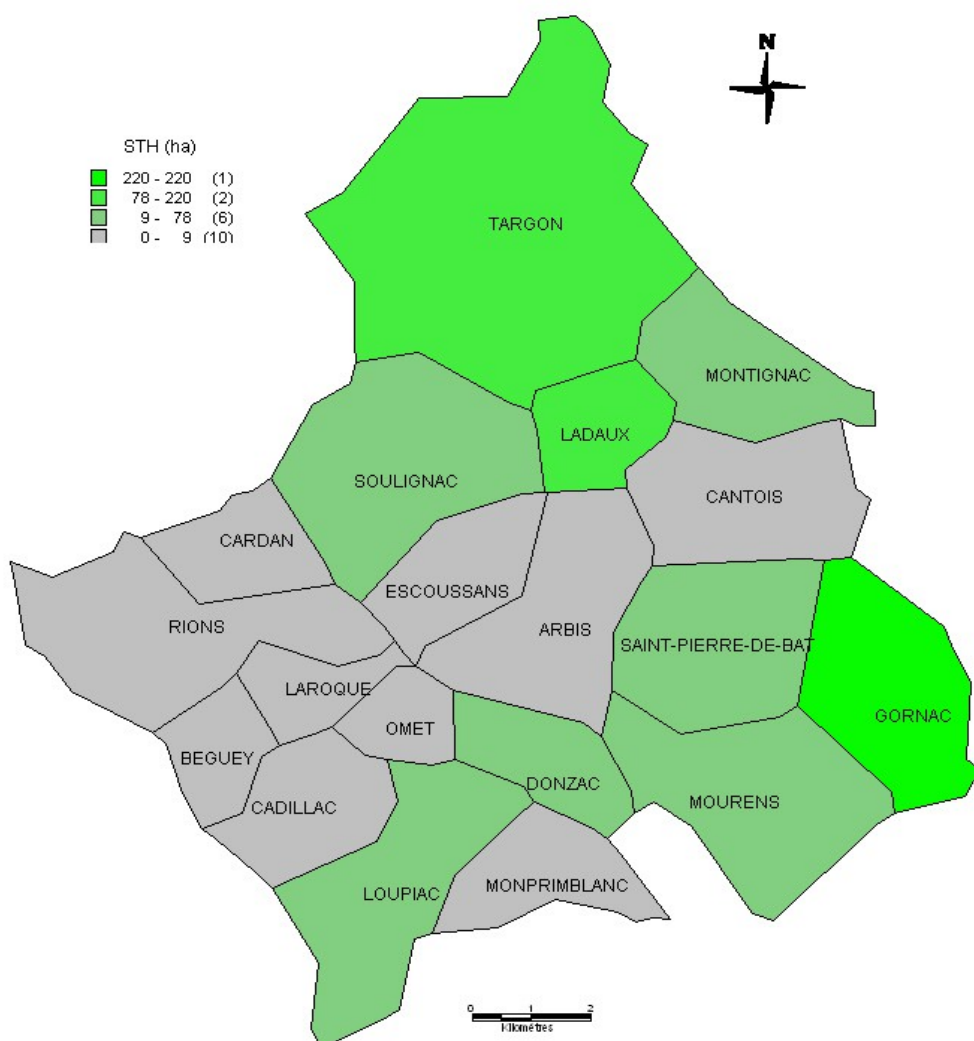
V.2.ii Productions végétales

Les productions végétales peuvent être soit des surfaces cultivées soit non cultivées. Les surfaces non-cultivées sont essentiellement les prairies naturelles. La surface toujours en herbes ou STH regroupe les prairies naturelles et les prairies temporaires.

V.2.iii Surfaces fourragères et superficies en herbes

Ces parcelles sont principalement utilisées à des fins d'élevage, notamment bovins. Les prairies peuvent être pâturées et/ou fauchées. Sur le bassin versant de l'Euille, en 2000, 739 hectares de surface fourragère ont été constatés. La commune de Gornac est particulièrement concernée avec 393 hectares de SAU consacrés à ces surfaces. Selon les données AGRESTE, 514 hectares de surface en herbes sont présentes sur l'ensemble du bassin versant de l'Euille. De nombreuses communes n'ont pas de surfaces en herbes c'est le cas pour Arbis, Beguey, Cadillac, Escoussans, Laroque, Monprimblanc, et Omet. Parmi les communes qui possèdent des surfaces en herbes, peuvent être retenues Gornac qui en a le plus avec 220 hectares et Loupiac qui en a le moins avec seulement 9 hectares.

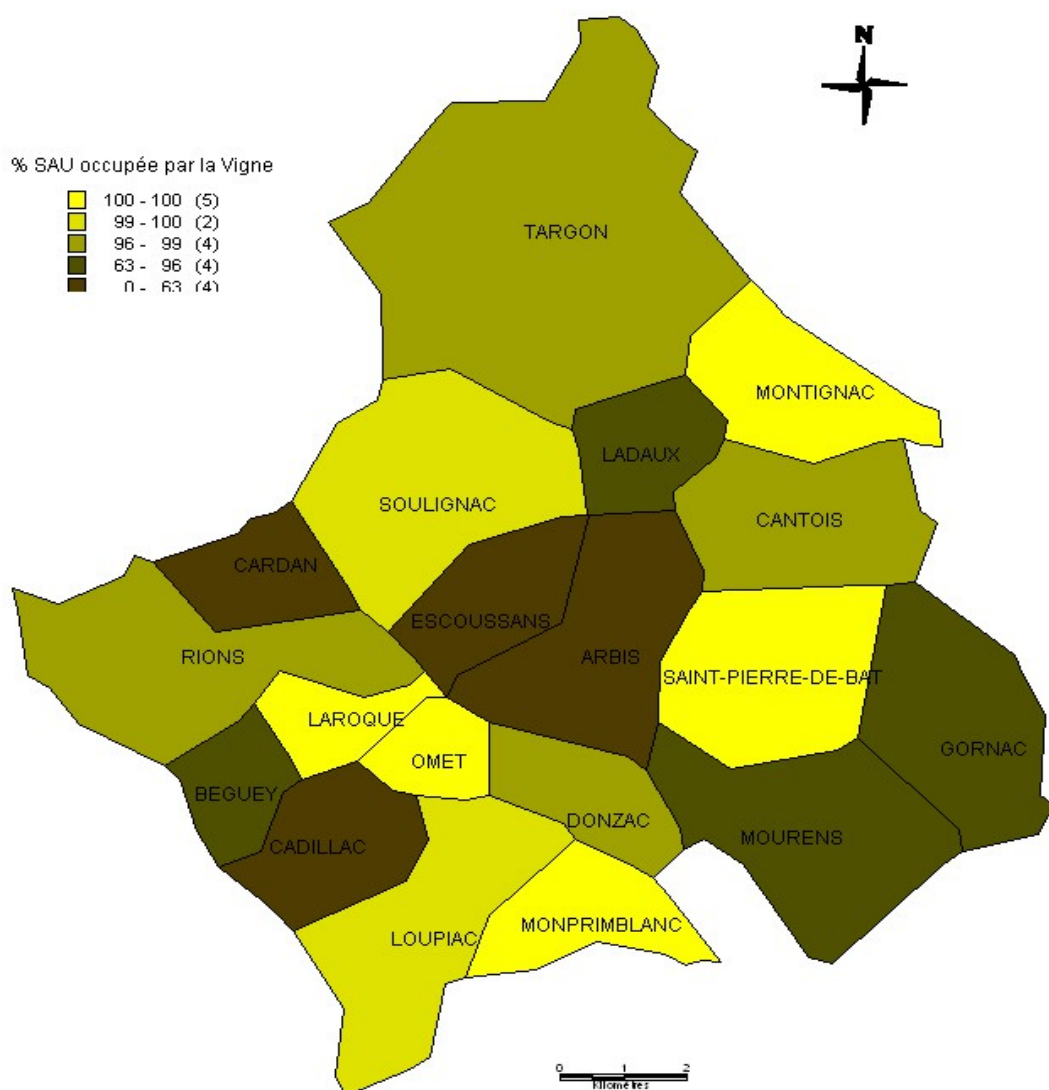
Figure 1-28 : Surface fourragère (ha) par commune (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine)



V.2.iv La viticulture

En 2000, la vigne occupe une part importante du secteur avec 7 392 hectares sur 9 502 hectares de SAU soit 80% des communes du bassin versant. Les communes les plus au nord et à l'est du territoire sont les plus concernées comme Targon (993 hectares de SAU), Ladaux (995 hectares de SAU), Mourens (878 hectares de SAU) ou encore Soulignac (848 hectares de SAU). Datant de l'époque romaine, ce sont les plus anciens vins du Bordelais. L'activité viticole contribue à façonner le paysage du bassin versant de l'Euille.

Figure 1-29 : Surface de vignes (ha) par commune (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine)



V.2.v Productions animales

Les bovins

Selon les données AGRESTE, seules deux communes du bassin versant de l'Euille possèdent de l'élevage bovin. La commune de Gornac a 332 vaches sur son territoire et on en trouve 7 à Ladaux.

L'aviculture

Selon les données de 2000, 1859 volailles sont élevées sur les communes du bassin versant de l'Euille. Elles se répartissent sur 51 exploitations. En moyenne 206 volailles sont comptées par exploitation. La commune de Soullignac compte le plus grand effectif avec 944 volailles.

V.2.vi Synthèse

Bilan :

L'agriculture, la viticulture et l'élevage constituent les formes de mise en valeur du bassin versant de l'Euille. Ces activités structurent l'espace rural et façonnent le paysage.

La principale activité agricole développée sur ce territoire est de type viticole. Elle s'affirme par sa superficie agricole utilisée et par le nombre d'exploitations agricoles. Enfin, c'est une activité qui favorise le développement socio-économique des communes du Bassin Versant de l'Euille.

V.3. Évolution de l'activité agricole de 1988 à 2000

V.3.i L'occupation agricole de sols

L'analyse de l'évolution des surfaces agricoles (RGA 2000) sur les communes du bassin versant de l'Euille, depuis 1988 jusqu'au dernier recensement de 2000, indique une baisse généralisée.

En 12 ans, la SAU a chuté de 4,2% abandonnant 418 hectares de surface agricole. Entre les deux recensements agricoles (1988 et 2000), les terres labourables ont perdu 32,5% de leur superficie passant de 1 240 hectares en 1988 à 837 en 2000. En ce qui concerne les surfaces fourragères elles non plus n'ont pas été épargnées par cette tendance à la baisse. En effet, on comptait 1 131 hectares de surface fourragère en début de période et 739 en fin soit une baisse de 34,6%. Mais ce sont les céréales qui ont connu la plus forte baisse avec -77,6% en 12 ans. En revanche, les surfaces réservées aux vignes, aux légumes et aux fruits ont augmenté de 30,1%. En 2000, 7 392 hectares ont été consacrés à ces cultures tandis qu'en 1988 ce chiffre s'élevait à 5 683.

Cette diminution de la superficie agricole trouve son explication dans l'extension urbaine à laquelle s'ajoute l'abandon des terres cultivées et fauchées les moins productives des exploitations. De plus, les différentes crises qui ont touché la filière bovine (vache folle, fièvre aphteuse,...) ont contribué à la diminution des surfaces fourragères.

L'agriculture rencontre de nombreuses mutations s'inscrivant dans les logiques conjoncturelles d'évolution du monde rural, mais également subit les pressions urbaines. Des tensions foncières s'exercent sur les terrains et les exploitations agricoles les moins rentables.

Malgré tout, l'agriculture organise le bassin versant de l'Euille et valorise l'espace rural et les paysages.

Tableau 1-16 : Evolution de l'occupation du sol de 1988 à 2000 (Source RGA, 2000 – Traitement CEN Aquitaine, 2011)

	1988	2000	Evolution (%)	Tendances
SAU (ha)	9 920	9 502	-4,2	↘
Terre labourables (ha)	1 240	837	-32,5	↘↘
Céréales (ha)	547	122	-77,6	↘↘
Surfaces fourragères (ha)	1 131	739	-34,6	↘↘
Vignes, légumes et fruits (ha)	5 683	7 392	30,1	↗↗

V.3.ii L'élevage

On constate une baisse généralisée des effectifs de bovin et de volaille en 12 ans. En effet, en ce qui concerne les bovins, les productions sont passées de 1 072 têtes en 1988 à 975 en 2000 soit une diminution de 9% sur l'ensemble du bassin versant de l'Euille. Mais c'est surtout l'élevage de volaille qui a été touché par cette baisse passant de 18 483 individus en 1988 à seulement 1 859 en 2000 soit une diminution de 90%.

Cependant, entre 1979 et 1988, la filière a vu sa production progresser principalement grâce à l'accroissement de la consommation intérieure et aux exportations. La génétique a également contribué au développement de la filière. Puis, à partir de la fin des années 90, la chute de la consommation de viande de volailles liée à l'affaire de la contamination des aliments de poulets par la dioxine et aux pertes de marchés à l'exportation (concurrence des pays tiers), ont entraîné de graves difficultés dans cette filière animale. Ceci a incité le gouvernement à prendre des mesures incitatives pour réduire les surfaces dédiées à la production de volailles.

Tableau 1-17 : Evolution de l'activité d'élevage de 1988 à 2000 (Source RGA, 2000 – Traitement CEN Aquitaine, 2011)

	1988	2000	Evolution (%)	Tendances
Total bovins (effectif)	1 072	975	-9	↘
Bovins viandes (effectif)	723	636	-12	↘↘
Volailles (effectifs)	18 483	1 859	-90	↘↘

V.3.iii La taille des exploitations

Une diminution de 21% du nombre d'exploitation a été constatée en 12 ans alors que dans le même temps la SAU moyenne par exploitation tend à augmenter. En effet, cette moyenne était de 21,5 hectares en 1988 et de 26 en 2000 soit une augmentation de 21%. Ce phénomène traduit une concentration des exploitations agricoles et montre bien que les communes du bassin versant de l'Euille n'ont pas échappé à la mutation du monde agricole qui s'est accompagnée au fil des ans de profonds changements au sein des structures d'exploitation.

Cette tendance à la concentration des exploitations devrait s'accélérer au cours des prochaines années. Des contraintes pèsent sur la profession, financièrement insurmontables pour les petites et moyennes exploitations dans un contexte économique difficile de certaines filières (lait, viande bovine, volaille). D'ailleurs, le fermage progresse depuis 1988 et démontre la prédominance des locations de terres, comme une nécessité pour éviter l'endettement des agriculteurs, mais aussi une fatalité face aux valeurs foncières et commerciales des terres. De 1988 à 2000, les superficies en fermage ont augmenté de 21,7%.

Tableau 1-18 : Evolution des tailles d'exploitations de 1988 à 2000 (Source RGA, 2000 – Traitement CEN Aquitaine, 2011)

	1988	2000	Evolution (%)	Tendances
Nombre d'exploitations agricoles	460	364	-21	↘↘
SAU moyenne par exploitation (ha)	21,5	26	21	↗↗
Superficie en fermage	2 950	3 592	21,7	↗↗

V.3.iv L'évolution du nombre d'exploitants et l'évolution de leur répartition par classe d'âge

En 12 ans la part des exploitants sur le bassin versant de l'Euille a baissé de 8,4%. En 2000, les exploitants de 40 à 54 ans étaient les plus nombreux avec un effectif de 198.

Cette profession n'attire pas suffisamment de repeneur. Les difficultés importantes de recrutement découlent principalement de la faiblesse de rémunération et de la dureté des conditions de travail (travail saisonnier, longues journées, fortes exigences des employeurs, etc.), dans un contexte d'amélioration du marché du travail concurrent (autres professions que peuvent occuper ces candidats avec un niveau de compétence équivalent).

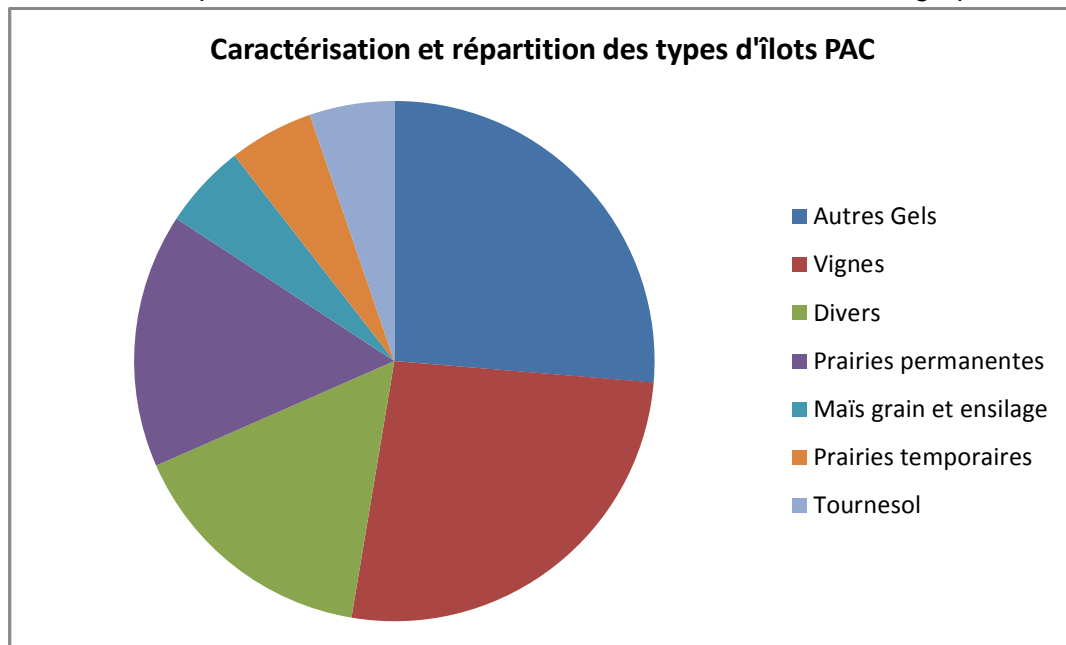
Tableau 1-19 : Evolution du nombre d'exploitants de 1988 à 2000 (Source RGA, 2000 – Traitement CEN Aquitaine, 2011)

	1988	2000	Evolution (%)	Tendances
Nombre d'exploitant et co-exploitant total	520	476	-8,4	↘
Nbre d'exploitant de - de 40 ans		115		
Nbre d'exploitant de 40 à 54 ans		198		
Nbre d'exploitant de 55 ans et +		130		

V.3.v Les surfaces soumises aux îlots PAC

La conditionnalité des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) imposent, depuis sa réforme en 2005, le respect de différentes directives européennes dont la directive Habitats et la directive Oiseaux. A ce titre, la destruction des milieux et des espèces, l'introduction d'espèces envahissantes et l'absence d'étude d'évaluation des incidences seront sanctionnées. Il est également devenu obligatoire le respect des normes de bonne conditions agricoles et environnementales (BCAE) et le maintien des prairies permanentes.

Les surfaces déclarées au titre de la PAC se répartissent sur l'ensemble du site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille Les îlots PAC sont des ensembles de parcelles déclarées à la PAC. Ils sont identifiés et cartographiés ci-dessous selon le RPG de 2010.



Les îlots PAC se localisent principalement en amont du site, plus particulièrement sur les communes de Targon, Ladaux, Saint-Pierre-de-Bat et Arbis. Il y a 19 îlots au total sur le site Natura 2000.

Les îlots sont principalement utilisés pour la vigne. Cette orientation représente 26% des îlots PAC déclarés.

Les jachères (autres gels) sont également bien présentes avec 25 % des îlots.

Enfin, 16 % des îlots sont déclarés en prairies permanentes.

Figure 1-30 : Répartition des types d'îlots PAC (Source : RPG, 2010) © CEN Aquitaine, 2012

Les parcelles des îlots PAC bénéficiant des aides de la PAC, ne pourront pas souscrire à des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) (**Cf. Tome 2 : Document opérationnel de ce présent DOCOB**). Le périmètre d'action agro-environnementale du site Natura 2000 sera à ajuster en fonction de ces limites. Une estimation de la surface agricole sera faite dans le projet de contractualisation et présenté à la Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAE).

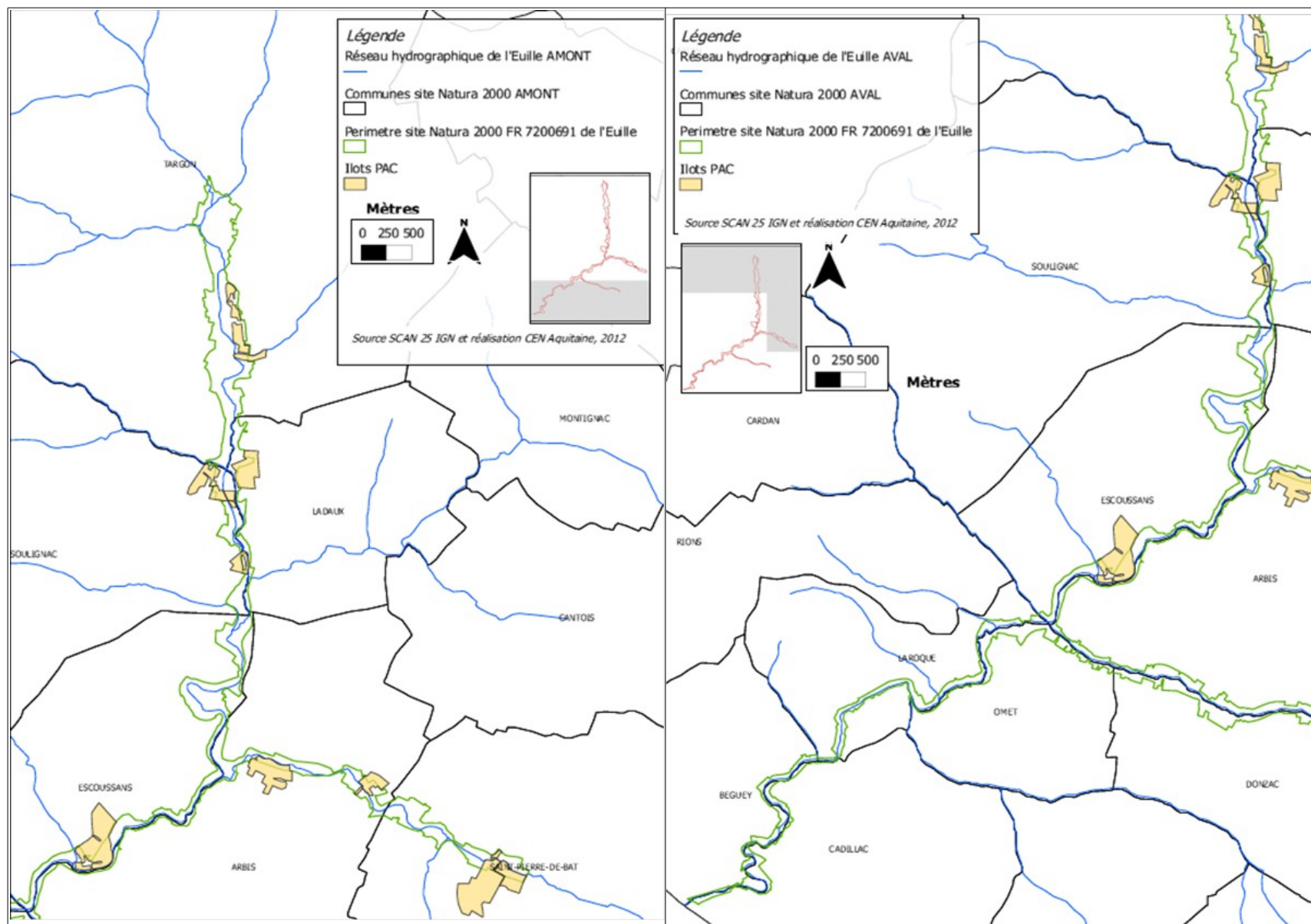


Figure 1-31 : Cartographie des îlots PAC (Source : RPG, 2010) © CEN Aquitaine, 2012

DOCOB – Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

Phase 1 – Diagnostic de la Vallée de l'Euille

VI. ACTIVITÉS FORESTIÈRES

20 % du territoire des communes du bassin versant de la Vallée de l'Euille est couvert par de la forêt. Certaines communes se démarquent comme Targon, Soullignac, Arbis, Rions, Cantois ou Montignac car elles sont occupées par de grandes surfaces de forêt.

D'une manière plus générale, l'amont de la Vallée est davantage forestier tandis que l'aval est composée par de plus grandes surfaces anthropisées.

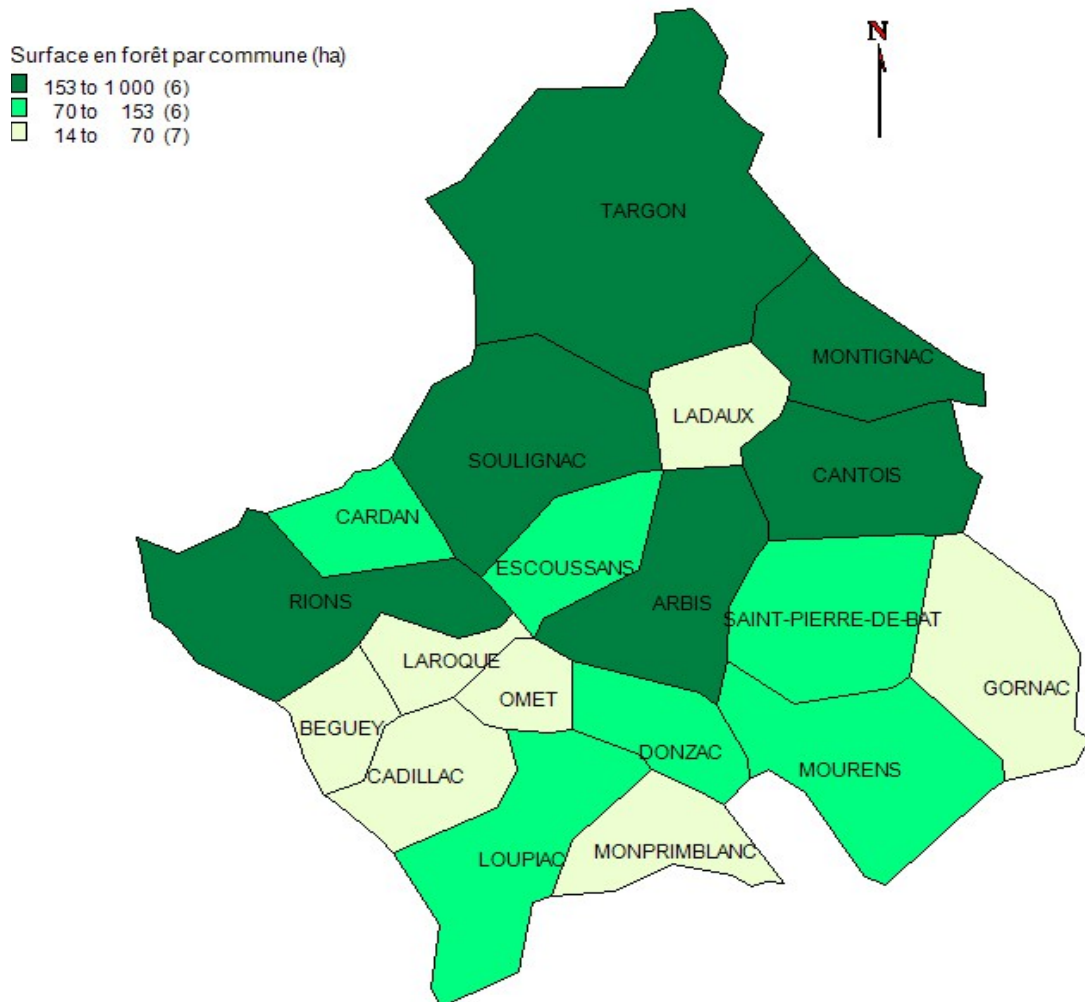


Figure 1-32 : Surface de forêts (ha) par commune (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine) Documents de gestion durable

VI.1.i Documents de gestion durable

Les Documents de Gestion Durable (DGD) regroupent l'ensemble des PSG (Plan Simple de Gestion), CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) et RTG (Règlement Type de Gestion) enregistrés au CRPF (Centres Régionaux de la Propriété Forestière).

Les propriétaires peuvent souscrire aux PSG quand ils ont plus de 25 ha de forêt. Le CBPS et le RTG sont réservés aux propriétaires de moins de 25 ha de forêt. Ces derniers ne sont pas tenus à avoir un PSG. Enfin un propriétaire peut avoir plusieurs documents de gestion.

Les communes du site Natura 2000 sont occupées par de faibles superficies forestières. De ce fait et par soucis de confidentialité, les PSG n'ont pas été communiqués par le CRPF.

VII. TOURISME ET ACTIVITÉ DE PLEINE NATURE

VII.1. Offre touristique

Les activités touristiques, présentes sur les communes du bassin versant de l'Euille, constituent des éléments indissociables du caractère rural du territoire. Elles participent à la dynamique de valorisation du territoire en jouant un rôle important en termes d'attractivité et de convivialité.

Le tourisme, sur cet espace, est orienté vers 4 grandes thématiques :

- Les activités de plein air : le lac de Laromet, aménagé en 1981, est un lieu où les touristes peuvent manger (en saison) et découvrir des sentiers pédestres, la pratique de l'accrobranche et s'installer sur une aire naturelle de camping.
- Le patrimoine bâti : ce territoire possède de nombreux vestiges de différentes époques. Des témoignages de l'époque antique (la villa gallo-romaine à Loupiac) mais aussi médiévale (les bourgs et les maisons fortifiés ainsi que les châteaux de Cadillac, Rions et Loupiac) peuvent être visités. Le château de Benauge, site far du territoire, est lui aussi ouvert au public.
- Les vignobles : l'activité viticole occupe une large place sur le bassin versant de l'Euille. De nombreux vins renommés tel que le Loupiac ou encore les vins de Premières Côtes de Bordeaux et Cadillac y sont produits.
- La gastronomie : le territoire propose de nombreux produits traditionnels et de la cuisine inventive qui ont hissés le Gironde et l'Entre-Deux-Mers parmi les régions gastronomiques de France.

VII.2. Les activités de pleine nature

VII.2.i Randonnées

Les communes du bassin versant de l'Euille peuvent intéresser de nombreux visiteurs par leur richesse en sentiers de randonnées et autres chemins ruraux. En effet, les contrées du cœur de l'Entre-Deux-Mers regorgent d'innombrables petits chemins où la nature, le passé historique et les incontournables vignobles sont présents. Les touristes peuvent donc s'organiser des balades champêtres, familiales ou sportives.

De nombreuses réhabilitations de sentiers de randonnées sont en projet dans la vallée de l'Euille. Le développement touristique de cette zone est de plus en plus marqué. Il est donc à prévoir une circulation plus accrue.

VII.2.ii La pratiques de la pêche

Plusieurs structures associatives organisent les pratiques de la pêche. L'association de pêche du goujon d'Omet est impliquée dans l'empoisonnement et la gestion des zones de pêche sur le réseau hydrographique de la Vallée de l'Euille. Deux lacs restent toutefois gérés par la Fédération Départementale des AAPPMA : le Lac de Laromet et le lac de Targon.

VII.2.iii La pratiques de la chasse

La chasse, activité de cueillette, voire de subsistance par le passé, est désormais une activité de loisir qui nécessite la prise en compte de la gestion du milieu naturel, des espèces et des autres usagers. La chasse revêt une importance sociale de tout premier plan depuis toujours, notamment en Gironde, terre de prédilection de chasses traditionnelles et populaires. Les associations de chasse œuvrent également collectivement à l'entretien et la gestion de leur territoire.

Cette analyse a été faite et fournie par la Fédération départementales des Chasseurs de la Gironde. Elle dresse un bref état des lieux de l'activité cynégétique à l'échelle du périmètre du DOCOB.

1. Organisation de l'activité cynégétique

Les ACCA et les sociétés de chasse locales :

Au niveau communal, la chasse est organisée en association et société de chasse. Elles sont obligatoirement adhérentes à la Fédération Départementale des chasseurs. Ce système permet une gestion plus homogène de la faune et de la chasse.

9 Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) et **2** sociétés de chasse sont concernées par leur territoire inclus dans le périmètre du DOCOB. Ces 11 structures de chasse gèrent plus de 6 600 ha chassables, en collaboration avec tous les acteurs de l'espace rural.

Certaines ACCA se sont regroupées au sein d'une Association Intercommunal de Chasse Agréée (AICA) afin de développer une politique de gestion des espèces gibiers plus cohérente et en adéquation avec les mœurs écologiques de ces populations de gibiers en terme d'espace vital.

2 AICA sont concernées par le périmètre.

Nom structure de chasse	Superficie chassable	Nombre de chasseurs 2010/11	Structure AICA
ACCA DE CADILLAC	250 ha	92	AICA des Coteaux de Garonne (3 771 ha)
ACCA DE BEGUEY	160 ha	17	
ACCA DE LAROQUE	172 ha	41	
SC DE OMET	262 ha	36	
SC DE DONZAC	440 ha	33	
ACCA D'ESCOUSSANS	509 ha	49	
ACCA D'ARBIS	863 ha	35	AICA de Targon (2 552 ha)
ACCA DE LADAUX	434 ha	38	
ACCA DE SAINT-PIERRE DE BAT	897 ha	42	
ACCA DE TARGON	1 598 ha	189	
ACCA DE SOULIGNAC	1 100 ha	160	
TOTAL	6 685 ha	732	

Tableau 1-20 : Détails des structures de chasse sur la vallée de l'Euille (Réalisation Fédération de Chasse de Gironde, 2011)

C'est plus de 700 chasseurs qui pratiquent leur passion dans les associations de chasse communale du secteur en 2010/11.

Chasses Privées :

Il est recensé une seule chasse privée qui est concernée directement par le périmètre du DOCOB au sud de la commune d'Arbis.

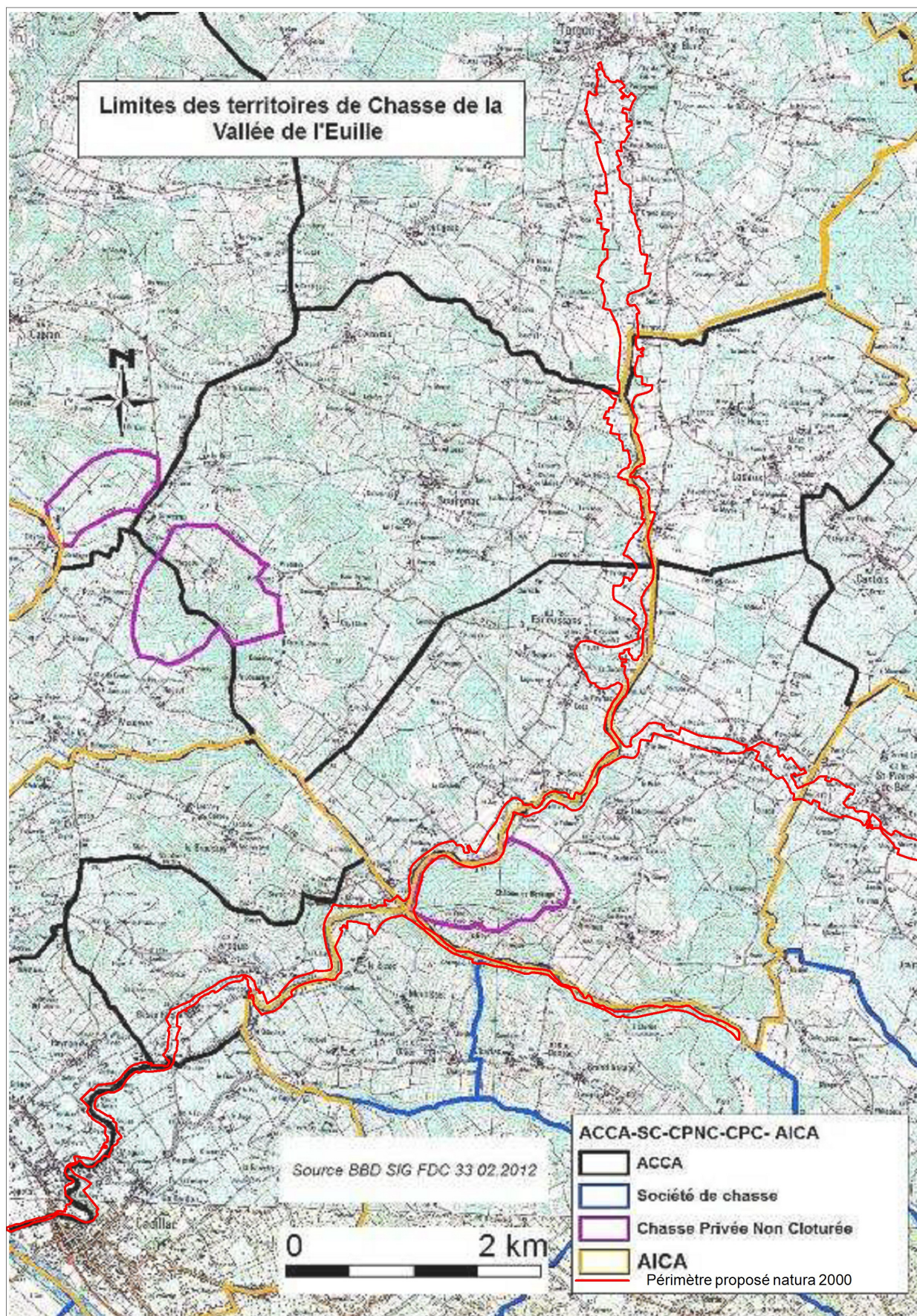


Figure 1-33 : Cartographie des limites des territoires de chasse de la Vallée de l'Euille : source IGN – Réalisation : Fédération de Chasse de Gironde, 2011

2. Réserves de chasse :

A l'échelle des associations de chasse concernées, il est recensé 7 **Réserves de Chasse et de la Faune Sauvage (RCFS)**, représentant environ **570 ha sur le bassin versant de la Vallée de l'Euille**.

Seulement 1 RCFS est incluse (le lac d'Escoussans) et **6 sont partiellement concernées** par le périmètre du site natura 2000.

Tableau 1-21: Nombre de réserves de chasse par structure sur la vallée de l'Euille (Réalisation Fédération de Chasse de Gironde, 2011)

Association de chasse	Nombre RCFS concernées par le périmètre
ACCA DE CADILLAC	0
ACCA DE BEGUEY	0
ACCA DE LAROQUE	1
SC DE OMET	0
SC DE DONZAC	0
ACCA D'ESCOUSSANS	1
ACCA D'ARBIS	2
ACCA DE LADAUX	1
ACCA DE SAINT-PIERRE DE BAT	1
ACCA DE TARGON	1
ACCA DE SOULIGNAC	0
TOTAL	7

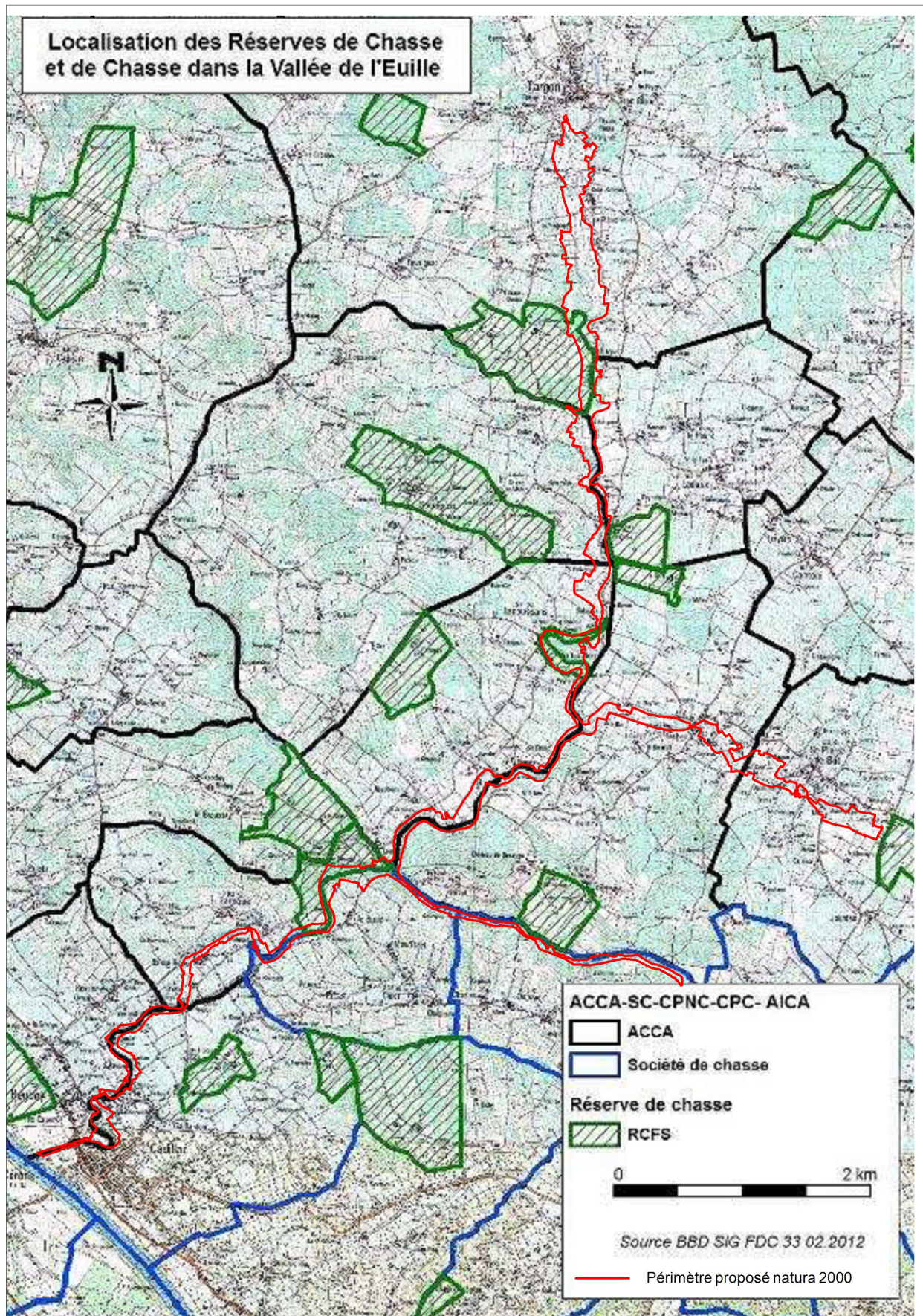


Figure 1-34 : Cartographie des réserves de chasse dans la Vallée de l'Euille : source IGN – Réalisation : Fédération de Chasse de Gironde, 2011

3. Les modes de chasse les plus pratiqués dans la vallée de l'Euille

- La chasse à la palombe en palombière au tir posé;
- La chasse à la bécasse des bois au chien d'arrêt ;
- Le sanglier et le chevreuil en battue aux chiens courants;
- La chasse aux pentes aux alouettes ;
- Les passées aux grives ;
- La chasse au lièvre aux chiens courants ;
- La chasse aux animaux classés nuisibles (renard).

4. Chasse traditionnelle dans la vallée de l'Euille

50 palombières sont recensées à l'échelle du bassin versant, peu d'installations sont dans le périmètre du DOCOB ou à proximité. Les installations se localisent plutôt dans les boisements sur les plateaux.

La chasse traditionnelle de la palombe est très présente. Ces postes sont dissimulés parfaitement dans le paysage, installés préférentiellement sous les chênes ou à la limite de la pinède, le long des cours d'eau, là où les palombes peuvent se nourrir et s'abreuver.

Cette chasse se pratique chaque année du 1er octobre au 20 novembre. C'est une activité ancestrale aux multiples savoir-faire, garante de la conservation des vieux arbres et des boisements rivulaires, nécessaires aux chiroptères et à la nidification de nombreux oiseaux forestiers. Les palombières participent à la préservation et au maintien de la biodiversité des boisements de feuillus.

La chasse aux pentes à alouettes se situe dans les champs dégagés sur le plateau aux abords de la vallée. C'est également une pratique très ancrée dans les mœurs locales. Il est recensé une vingtaine d'installation à l'échelle du bassin versant.

Une autre chasse très prisée, dans les boisements de bord de cours d'eau ou sur les versants, est la bécasse au chien d'arrêt. L'attrait des chasseurs de bécasse pour ces milieux vient du fait que cet oiseau les fréquente régulièrement du fait de la diversité des essences et des strates. De par sa richesse, ce milieu apporte aux oiseaux une alimentation importante en période de migration et d'hivernage.

5. La gestion du grand gibier

Les sociétés de chasse du secteur participent à la gestion du grand gibier notamment par la réalisation du plan de chasse cervidés et le contrôle des populations de sangliers y compris dans les réserves de chasse. Les prélèvements sont faits avec les conseils de la Fédération Départementale des chasseurs de manière à trouver un équilibre entre le niveau des populations et la capacité d'accueil du milieu.

La chasse constitue une des activités principales de loisirs dans la zone concernée. La chasse traditionnelle à la palombe a un caractère socioculturel fort, omniprésent chez les habitants de ces communes.

VII.2.iv La pratiques du Motocross

Situé à flan de coteau, le ruisseau du Saint Pierre-de-Bat passe au milieu du circuit. A ce titre, un point de pompage a été mis en place afin de pouvoir arroser la piste et rendre la terre moins dure pour les motos. Les menaces qui pèsent sur le Vison d'Europe par la présence du circuit et la pratique du motocross sont des menaces indirectes. En effet, elles résultent principalement de la pollution générée par les motos (rejets d'huile,...). Lors des groupes de travail, les discussions ont permis de détailler ces risques. De nombreux systèmes de sécurité empêche l'écoulement d'essence lors d'accident. Une charte environnementale a également été rédigée par le propriétaire et est signée par les participants.

Le circuit est ouvert le premier dimanche du mois et lors de week-ends de manifestations.

VII.2.v La spéléologie

La champignonnière d'Omet et le réseau souterrain de la Vallée est utilisé pour la pratique de la spéléologie. Le risque de dérangement des chauves-souris est présent.

VII.3. Les structures d'hébergement et de restauration

On retrouve sur le bassin versant de l'Euille une diversité d'hébergement et de restaurant. Cependant leur nombre reste tout de même restreint :

- 2 Hôtels ;
- 5 campings ;
- 3 aires de camping car ;
- 12 gîtes et meublés de tourisme ;
- 11 chambres d'hôte.

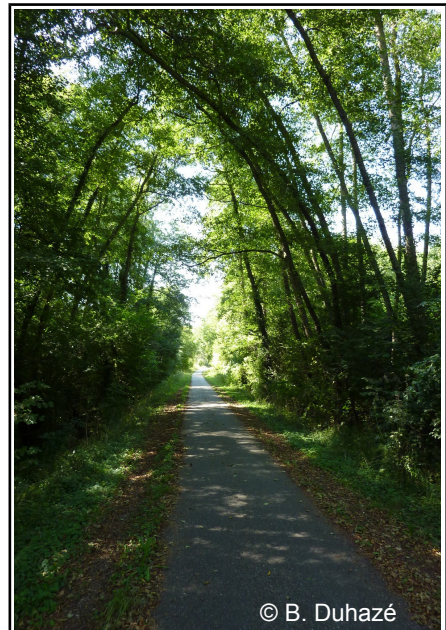
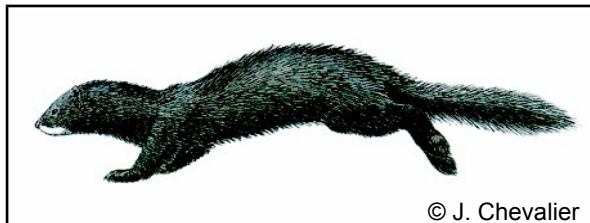
Pour ce qui est des restaurants, 10 sur l'ensemble des communes qui composent le bassin versant ont été recensés.

VII.4. Les structures d'information

Deux offices de tourisme existent sur l'ensemble des communes du bassin versant de l'Euille :

- L'office de tourisme de Cadillac.
- L'office de tourisme du canton de Targon.

Phase 2 : Analyse écologique



INTRODUCTION

La première phase de l'élaboration du Diagnostic relative à l'inventaire et la description de l'existant a consisté à caractériser :

- **les habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitats »** grâce au Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (version EUR27) et au catalogue CORINE biotope (CORINE Biotopes, 1994) ;
- **les espèces et les habitats d'espèces de l'annexe II** (voire de l'annexe IV dans certains cas) de la Directive « Habitats » en identifiant les biotopes d'alimentation, les zones de reproduction, de repos, de refuge...

Ces deux éléments sont les bases de connaissances nécessaires à la définition des objectifs de conservation du site de l'Euille.

La phase d'inventaire a également permis de dresser un panorama du **contexte socio-économique** des communes du bassin versant de la Vallée de l'Euille et des **activités humaines** touchant de près ou de loin le site Natura 2000.

Ainsi les éléments suivants ont été décrits et analysés :

- activités agricoles,
- activités forestières,
- activités de tourisme et de loisirs.

L'analyse écologique :

- analyser les exigences écologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- définir des indicateurs et analyser l'état de conservation de ces habitats et de ces espèces,
- proposer un protocole de suivi permettant d'évaluer l'évolution de ces indicateurs.

I. HABITATS ET ESPÈCES DU SITE NATURA 2000

I.1. Trois habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitats »

Tableau 2-1 : Habitats naturels inventoriés sur le site

Code Natura 2000	Nom Natura 2000
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)

* Habitat prioritaire

I.2. Une espèce de poisson de l'annexe II de la Directive « Habitats »

Tableau 2-2 : Poisson inventorié sur le site

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer

L'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*) n'est pas une espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats », mais de par son statut en danger de disparition, il est **primordial de la prendre en compte dans le document d'objectifs** à venir si sa présence est confirmée.

I.3. Neuf espèces de mammifère de l'annexe II de la Directive «Habitats»

Tableau 2-3 : Mammifères inventoriés sur le site

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertillon à oreilles échancrées
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Vespertillon de Bechstein
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe
1356*	<i>Mustela lutreola*</i>	Vison d'Europe
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe

* Espèce prioritaire

I.4. Une espèce de l'annexe IV de la Directive « Habitats »

Tableau 2-4 : Insecte de l'annexe IV inventorié sur le site

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun
xx	<i>Maculinea arion</i>	Azuré du Serpolet

II. CRITÈRES DE L'ANALYSE

L'analyse écologique consiste, pour tous les éléments identifiés (habitats et espèces d'intérêt communautaire), à présenter :

II.1. Exigences écologiques

Elles correspondent aux principales conditions écologiques qui sont nécessaires à chaque habitat et à chaque espèce d'intérêt communautaire.

II.2. Indicateurs de l'état de conservation

Suivant le Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, « L'objectif en terme de conservation est l'état de conservation favorable. L'état de conservation d'un habitat ou d'une espèce est lié à toute une série d'attributs, qui peuvent être quantifiés ou qualifiés, et qui fluctuent au cours du temps. Afin de déterminer à partir de quel stade l'habitat ou l'espèce n'est plus dans un état de conservation favorable, on peut rendre le débat le plus objectif et scientifique possible en définissant parmi les attributs des indicateurs qui caractériseront l'état du milieu (ex. : taux d'embroussaillage, ...).

On pourra chercher à définir pour chaque indicateur des valeurs (ou des descriptifs s'ils sont qualitatifs) au-delà desquelles on considère que l'habitat n'est plus dans un état de conservation favorable. »

Les indicateurs les plus pertinents sont les indicateurs quantifiables. Ils nécessitent cependant d'avoir une bonne connaissance initiale des habitats et des espèces, ce qui n'est pas toujours le cas. Il est préférable d'avoir recours à plusieurs indicateurs pour observer un même habitat, mais pour les habitats les plus simples, un seul pourra suffire.

II.3. État de conservation

Suivant le Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, « L'état de conservation d'un habitat ou d'une espèce est analysé grâce au faisceau de l'ensemble des indicateurs qui sont choisis ». Ainsi, « l'état de conservation sera favorable si les indicateurs sont tous favorables ; il sera défavorable si un des indicateurs est durablement dans le rouge. ».

L'état de conservation actuel du site a donc été évalué à partir des notes des indicateurs et renseigné selon la codification suivante :

- **Très mauvais** : l'état de conservation actuel correspond à un habitat ou une espèce dont les caractéristiques actuelles sont très loin des ses potentialités en terme d'intérêt patrimonial, ou alors un habitat ou une espèce proche de la disparition.
- **Mauvais** : la surface de l'habitat est réduit et les indicateurs sont mauvais ou les populations de l'espèce peuvent être faibles ou réparties en îlots.
- **Moyen** : l'état de conservation actuel est bon mais des traces de dégradations sont perceptibles.
- **Bon** : l'état de conservation actuel est satisfaisant.

Les objectifs de conservation sont définis en fonction de l'état de conservation actuel. Ils fixent la tendance d'évolution à appliquer pour chaque habitat et pour chaque espèce (maintien, amélioration ...).

II.4. Facteurs naturels ou humains (actuels ou potentiels) qui tendent à modifier ou à maintenir l'état de conservation

II.4.i Les facteurs naturels :

Ce sont surtout des facteurs de dynamique naturelle de la végétation ou des conditions stationnelles qui vont influencer l'état de conservation des habitats et des espèces.

II.4.ii Les facteurs humains :

Des activités anciennes ou récentes peuvent contribuer à l'entretien de certains habitats ou de certaines populations d'espèces (ex : pâturage favorable au maintien d'espèce). Par contre quand ces pratiques ne sont pas adaptées, elles peuvent être néfastes et conduire à des dégradations.

II.5. Préconisations de gestion et les moyens de conservation

Différentes préconisations de gestion et différents moyens à mettre en œuvre pour la conservation des habitats et des populations d'espèces ont été définis à partir des données relatives à la dynamique des populations, aux objectifs de conservation et aux facteurs naturels ou humains favorisant ou contrariant l'état de conservation des espèces et/ou habitats d'espèces.

Cette analyse s'appuie notamment sur les orientations nationales définies par les cahiers d'habitats et par des recherches bibliographiques sur les connaissances acquises sur le site.

Bilan :

Les habitats naturels ont bénéficié d'une phase complète d'analyse puisque l'ensemble des données de diagnostic ont été recueillies sur le terrain ; concernant les indicateurs de l'état de conservation des espèces ainsi que leur état de conservation, une analyse postérieure a été conduite.

ANALYSE DIACHRONIQUE – ÉVOLUTION DES PAYSAGES

La dynamique des paysages s'intéresse à l'évolution des paysages dans le temps et dans l'espace, en fonction des pressions humaines, économiques ou agricoles qui s'exercent sur eux. Évaluer l'impact de l'historique des structures paysagères et de leur environnement immédiat peut permettre de se faire une idée sur la répartition actuelle et future des différentes espèces animales et végétales.

L'objectif de l'analyse diachronique réalisée sur le bassin versant de la vallée de l'Euille est de décrire et d'analyser les effets de l'évolution du paysage sur les habitats du Vison d'Europe. L'étude de l'évolution des paysages s'est faite à partir de photos aériennes acquises auprès de l'Institut Géographique National. Trois campagnes (en fonction des disponibilités de l'IGN) ont été utilisées afin d'apprécier les modifications du paysage sur un intervalle de presque 40 ans (1967, 1985 et 2009).

Deux échelles d'analyse ont été définies :

- Une analyse générale de l'évolution des milieux sur l'ensemble du bassin, à partir des ortho-photo à disposition.
- Une analyse plus fine, ciblée sur 3 secteurs, permettant de juger de l'évolution de la ripisylve, de l'urbanisation et de l'intérêt des habitats pour le Vison d'Europe.

I. LE BASSIN VERSANT DE L'EUILLE DES ANNÉES 60 À 2000

Le bassin versant de l'Euille est un territoire à vocation agricole. L'analyse des orthophotos depuis les années 60 jusqu'aux années 2000 montre que les paysages n'ont pas subi de changements radicaux. En effet, dans les années 60, le territoire est morcelé par de petites parcelles agricoles mais la qualité des photos ne permet pas d'identifier clairement le type de cultures présentes. La vigne semble être relativement peu présente au profit de superficies fourragères, de céréales et de surfaces en herbe. Les boisements sont principalement situés dans les fonds de vallées et sont relativement peu importants sur l'ensemble du bassin versant en comparaison à la surface agricole. L'urbanisation est caractérisée par de petits hameaux et villages dispersés.

Le remembrement agricole des années 70 entraîne la création de parcelles plus grandes et la suppression de haies mais il demeure limité sur le bassin versant. Le système agricole est peu à peu dominé par la viticulture.

Le réseau hydrographique de l'Euille a lui aussi peu évolué. Il est sinueux voire méandreux, sauf dans la partie amont à la traversée de Targon où il est relativement rectiligne. Quelques recalibrages ont été effectués sur le cours d'eau dans les années 80 principalement sur les affluents (ex : ruisseau du Toutigeac).

Des années 80 aux années 2000, la surface de vignes continue de progresser (+24% entre 1979 et 2000). Elle représente désormais 85% de la SAU totale du bassin versant. Cette augmentation se fait au détriment des surfaces en herbe (-64%) et de façon moins importante sur les boisements (notamment sur les communes d'Arbis, Omet et Loupiac). Le changement majeur du paysage a eu lieu en 1981 avec le creusement du lac de Laromet directement dans le lit mineur de l'Euille. De plus, la plupart des retenues collinaires et des plans d'eau ont été créés sur le bassin versant entre les années 80 et les années 2000 alors que la surface dédiée aux céréales recule de plus de 80% sur la même période. Ces retenues ne semblent donc pas être creusées seulement pour l'irrigation mais plus pour les loisirs et notamment la pêche.

L'urbanisation s'est développée principalement autour des noyaux urbains existants et de façon plus limitée dans des zones excentrées des hameaux et villages entraînant toutefois un certain mitage du territoire. Les communes de Cadillac et de Targon sont celles qui se sont le plus développées.

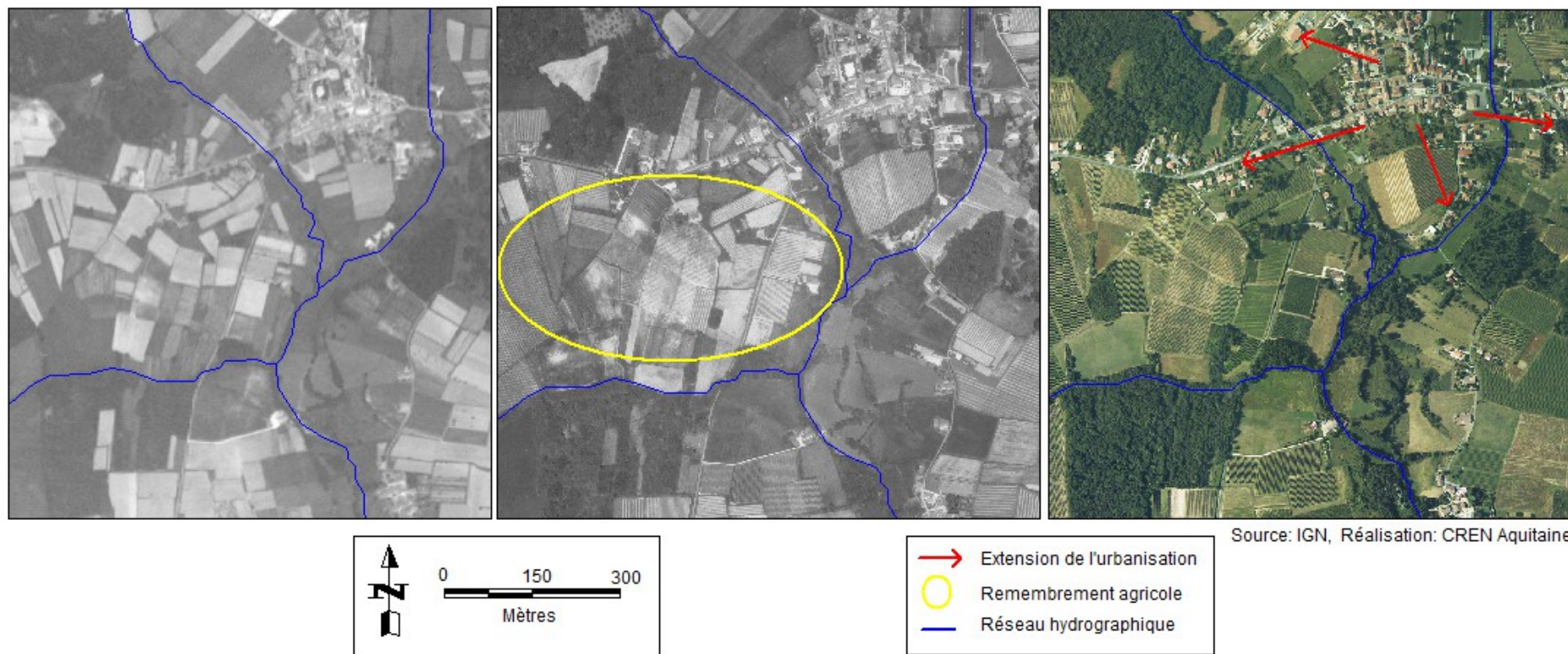


Figure 2-1 : Evolution du parcellaire et extension de la ville de Targon de 1960 à 2000 (Source : Scan 25 – traitement CEN Aquitaine, 2011)

II. EVOLUTION DU PAYSAGE SUR TROIS ZONES CIBLES

II.1. Choix des zones et dates de prise de vue

L'analyse a été effectuée à partir de trois dates différentes avec un intervalle d'environ vingt ans entre chaque photo :

- 5 juin 1967
- 1 mai 1985
- 12 juin 2009

Les trois campagnes de photographies aériennes se situent approximativement à la même période ce qui permet de limiter les erreurs d'interprétations.

Trois zones ont été choisies en fonction des enjeux qu'elles représentent pour le Vison d'Europe :

- Zone 1 : Targon du lieu-dit La Prade au lieu-dit Saric. Ce secteur accueille aujourd'hui des habitats péférentiels du Vison d'Europe potentiellement très favorables à la présence d'individus.
- Zone 2 : Escoussans/Arbis. Ce secteur accueille une diversité d'habitats préférentiels qui fait office de corridor écologique entre Escoussans et la confluence avec le ruisseau du Saint Pierre-de-Bat. Cette continuité est aujourd'hui rompue au niveau du lieu-dit le Roc jusqu'à Arbis.
- Zone 3 : Lieu-dit Larmurey à la partie aval du lac de Laromet. Ce secteur accueille aujourd'hui des habitats préférentiels très favorables au Vison d'Europe. Cette zone a subi des changements importants dus au creusement du lac de Laromet.

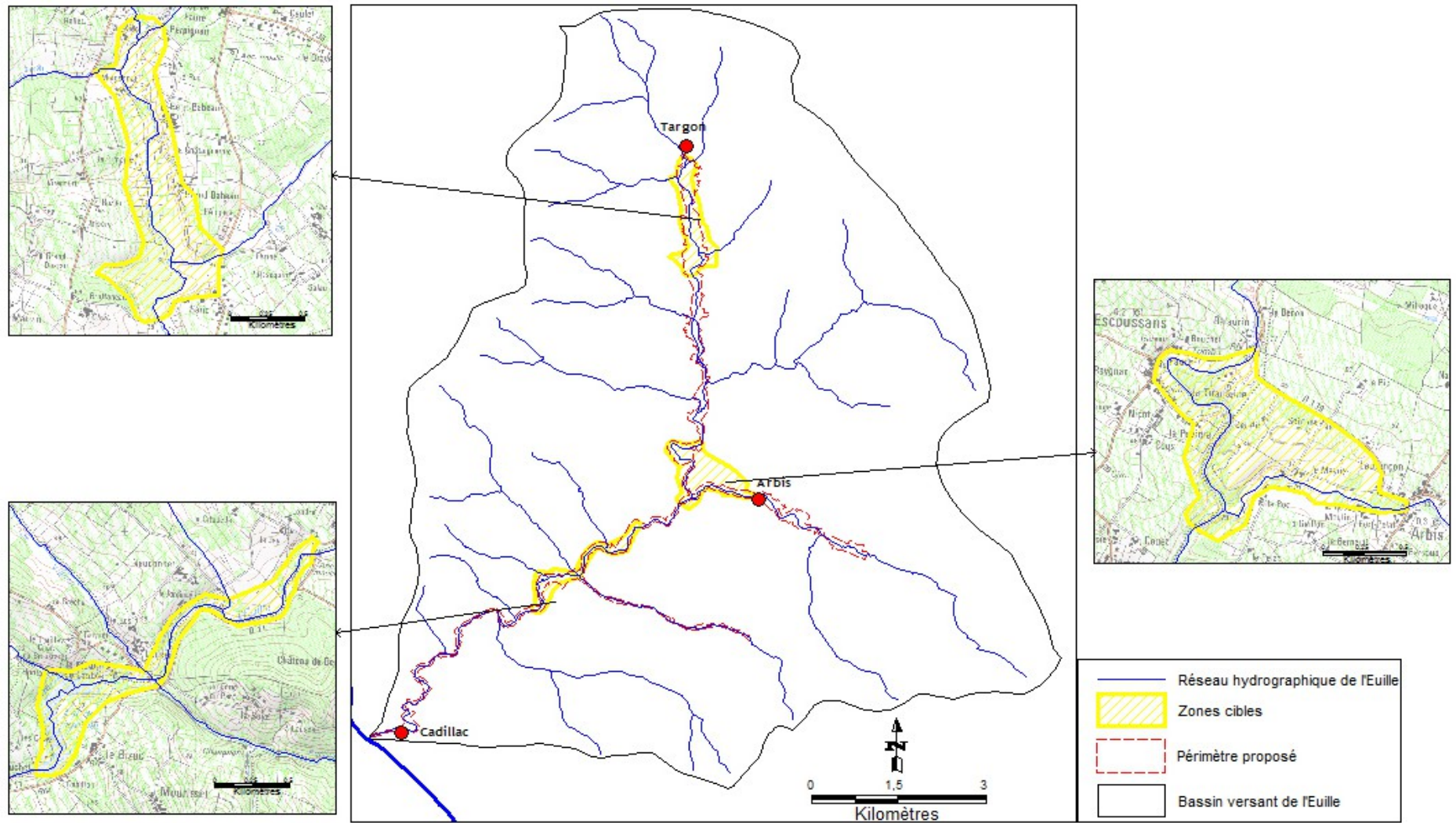


Figure 2-2 : Localisation des zones d'étude de l'analyse diachronique. CEN Aquitaine, 2011

II.2. Analyse diachronique du paysage des trois zones cibles

L'objectif de l'étude étant d'analyser l'évolution des potentialités d'accueil des milieux pour le Vison d'Europe, les zones choisies font parties du périmètre proposé pour le classement du site en Natura 2000. Toutefois, le secteur d'étude est étendu au-delà de ce périmètre afin de mieux comprendre la dynamique des milieux.

La typologie de l'occupation du sol a été réalisée à partir de la nomenclature Corine Land Cover mais a été simplifiée en raison de la qualité moyenne des ortho photographies les plus anciennes.

Ainsi, les éléments suivants ont été distingués :

- Territoires artificialisés : représentent l'ensemble des zones bâties.
- Territoires agricoles : les prairies ont été différenciées des cultures et de la vigne. La qualité des ortho photos n'a pas permis de faire la distinction entre les vignes et les cultures de céréales entre 1967 et 1985.
- Forêts : représentent l'ensemble des boisements mais l'identification des différents types de boisement n'a pu être réalisée. Cependant, la traversée des trois zones par le cours d'eau met en avant un couvert forestier de type ripisylve. Les peupleraies ont été distinguées des forêts.
- Surfaces en eau : représentent l'ensemble des plans d'eau ainsi que le linéaire du ruisseau.

Même si la qualité des ortho photographies n'a pas permis de définir avec précision chaque type de milieu, cette analyse permet de donner des tendances de l'évolution des paysages et des activités humaines sur le territoire.

II.2.i Zone 1 : Secteur de Targon

Le secteur étudié couvre une superficie de quatre vingt trois hectares.

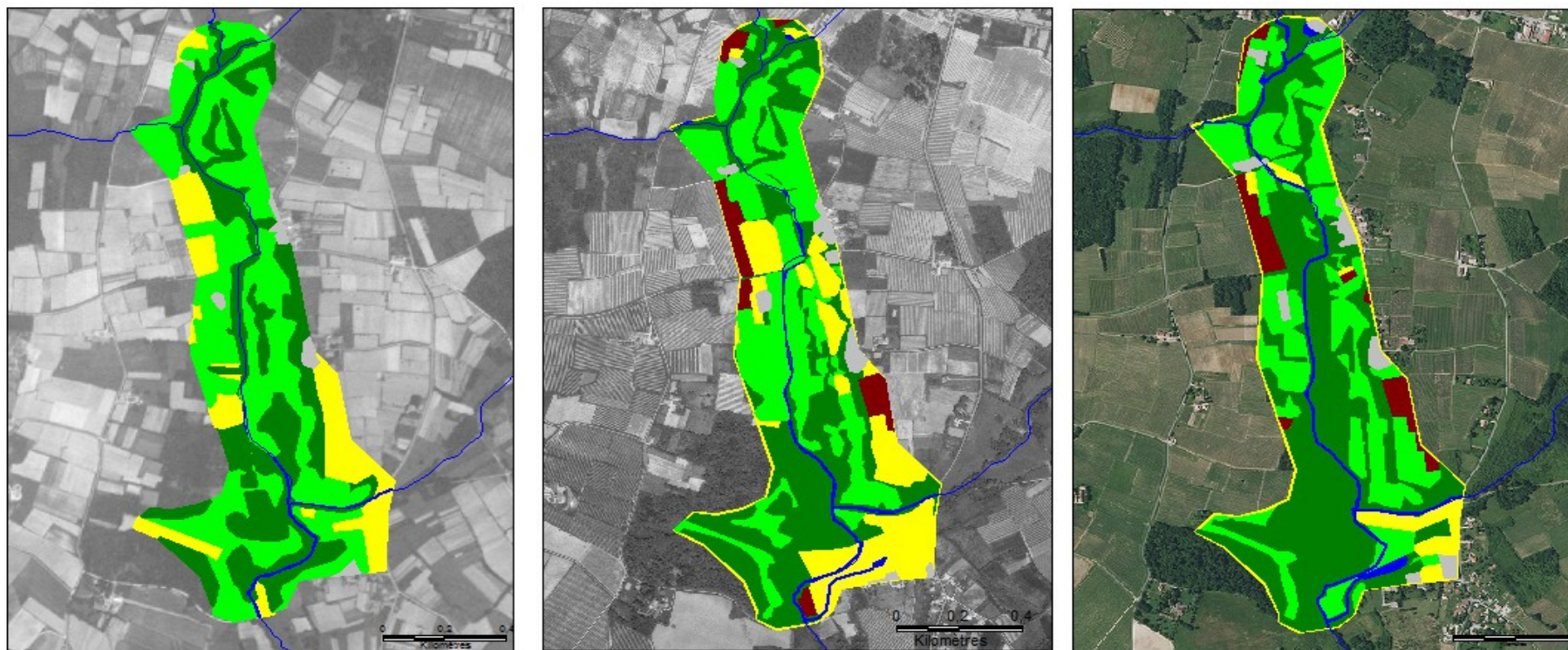
Occupation du sol	Superficie (%) en 1967	Superficie (%) en 1985	Superficie (%) en 2009	Evolution
Territoires artificialisés	1,7	2,4	3,2	↗
Territoires agricoles dont:	69,6	58	43,7	↘
-Prairies	76	62	79	≈
-Cultures	24	32	10,5	↘
-Vignes	-	6	10,5	↗
Forêts	27,5	38	51,2	↗
Peupleraie	0	0	0	≈
Surfaces en eau	1,2	1,6	1,9	↗

Tableau 2-5: Répartition des surfaces par type d'occupation du sol en zone 1

Cette zone est composée à plus de 70% de milieux ouverts. Elle est principalement destinée à un usage agricole. Dans les années 60, les prairies sont nombreuses et réparties de façon homogène sur l'ensemble de la zone. A cette époque, le territoire est très faiblement urbanisé et le couvert forestier occupe moins d'un tiers de la superficie de la zone. La ripisylve semble être limitée à quelques mètres de part et d'autre du cours d'eau.

L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol de ce secteur met en évidence une baisse importante des pratiques agricoles et notamment du pâturage ce qui entraîne une fermeture progressive du milieu. Le couvert forestier atteint plus de la moitié de la surface totale de la zone à la fin des années 2000. Cette progression se fait au détriment des cultures.

La surface en eau a légèrement augmenté pendant la période avec la création de deux plans d'eau (un au Nord de la zone étudiée et l'autre au Sud près du Lieu-dit de Saric) à partir des années 80. L'hypothèse selon laquelle ces retenues d'eau ont été créées pour l'irrigation se trouve en contradiction avec l'évolution décroissante de la surface des cultures.



Source: IGN, Réalisation: CREN Aquitaine

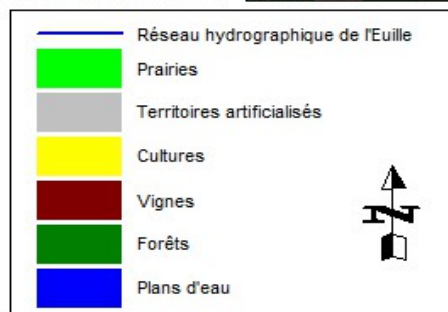


Figure 2-3 : Cartographie de l'occupation des sols de la zone 1 sur les 3 années. CEN Aquitaine, 2011

II.2.ii Zone 2 : secteur d'Escoussans

Cette zone s'étend sur quatre vingt onze hectares d'Escoussans à Arbis.

Occupation du sol	Superficie (%) en 1967	Superficie (%) en 1985	Superficie (%) en 2009	Evolution
Territoires artificialisés	4,2	9,5	16,5	↗
Territoires agricoles dont:	68,8	58,3	46	↘
-Prairies	40	30	38	↘
-Cultures	60	55	17	↘
-Vignes	-	15	45	↗
Forêts	26	25,5	33,3	↗
Peupleraie	0	5,7	3	↘
Surfaces en eau	1	1	1,2	≈

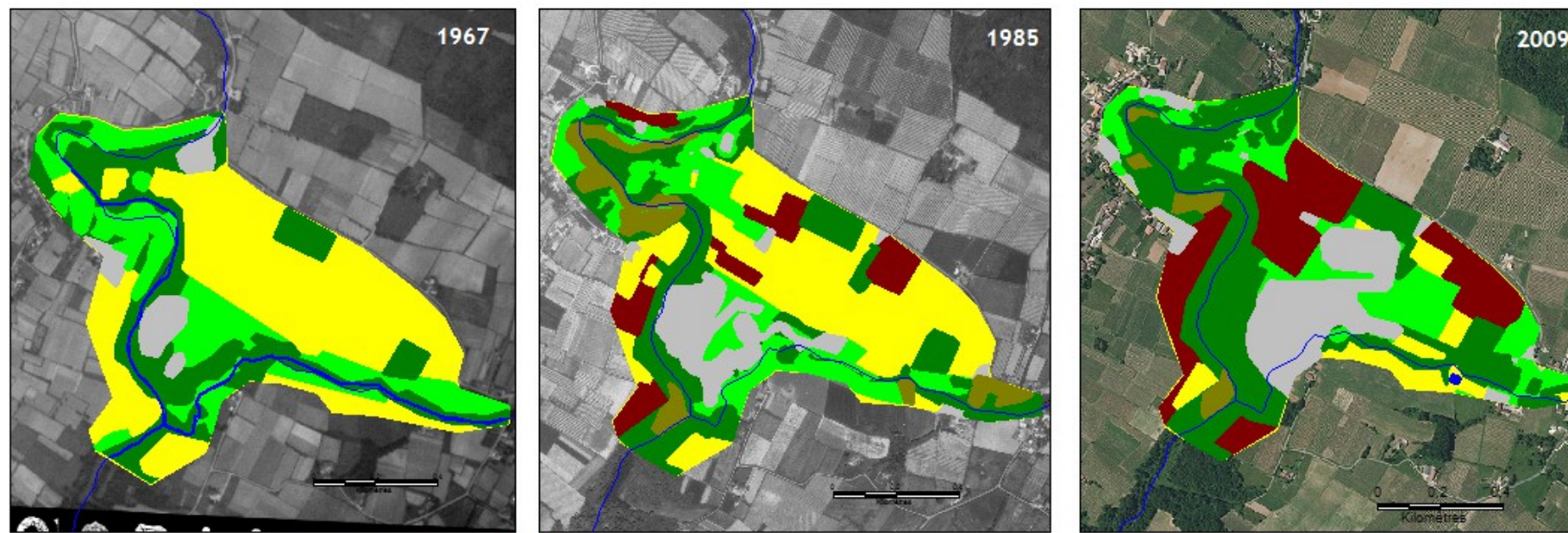
Tableau 2-6: Répartition des surfaces par type d'occupation du sol en zone 2

Dans les années 60, la zone étudiée est majoritairement tournée vers l'agriculture notamment sur la partie haute (Nord) qui offre des terrains propices aux cultures. La qualité de l'ortho photographie de 1967 ne permet pas de faire la distinction entre les cultures et les surfaces viticoles. Le couvert forestier est essentiellement présent de façon continue dans le fond de vallée. La zone est faiblement urbanisée mais le circuit de motocross d'Arbis situé sur le coteau représente une surface artificialisée importante.

Des années 60 à 2009, la surface utilisée par l'agriculture diminue. Les cultures reculent au profit de la zone de loisirs d'Arbis (motocross, piste de 4x4, piste d'ULM) et de la vigne qui occupe près de la moitié de la surface agricole en 2009.

Le taux de boisement reste stable entre 1967 et 1985 puis augmente pendant la dernière période pour occuper un tiers de la surface totale de la zone en 2009. Les milieux ouverts se referment progressivement. En revanche, le couvert forestier est large autour de l'Euille mais demeure très limité et discontinu sur le ruisseau du Saint Pierre-de-Bat jusqu'à Arbis. Dans les années 80 des peupliers sont plantés dans le secteur d'Escoussans mais leur surface diminue entre 1985 et 2009.

Le taux d'urbanisation reste faible sur la période mais l'augmentation des territoires artificialisés vient essentiellement de l'extension du circuit de motocross d'Arbis. Il s'étend désormais sur toute la pente du coteau jusque dans le fond de la vallée du Roc.



Source: IGN, Réalisation: CREN Aquitaine

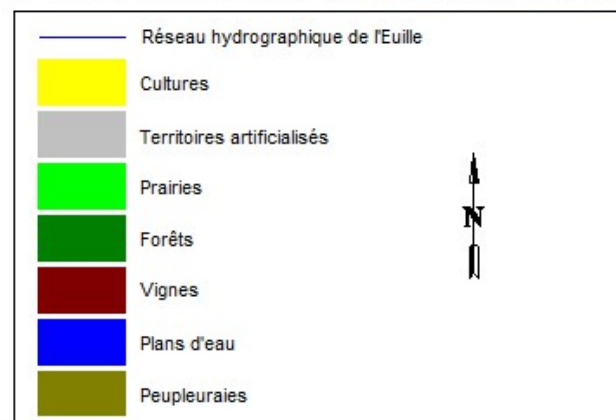


Figure 2-4 : Cartographie de l'occupation des sols de la zone 2 sur les 3 années. CEN Aquitaine, 2011

II.2.iii Zone 3 : secteur du lac de Laromet

La zone étudiée s'étend de l'ancien moulin de Larmurey à la retenue du lac de Laromet soit environ cinquante trois hectares.

Occupation du sol	Superficie (%) en 1967	Superficie (%) en 1985	Superficie (%) en 2009	Evolution
Territoires artificialisés	0,7	2	4	↗
Territoires agricoles dont:	48	41,5	32	↘
-Prairies	51	70	66,5	↗
-Cultures	49	11	2,5	↘
-Vignes	-	19	31	↗
Forêts	49	41	53	≈
Peupleraie	0	0	0	≈
Surfaces en eau	0,3	15,5	11	↗(-)

Tableau 2-7: Répartition des surfaces par type d'occupation du sol en zone 3

Dans les années 60, l'occupation du sol sur le secteur est partagée entre l'agriculture et la forêt. La surface agricole est répartie de façon égale entre les prairies principalement au Nord et les cultures au Sud. Entre les deux s'étend un couvert forestier relativement important de part et d'autre du cours d'eau de l'Euille. L'urbanisation y est très faible.

Dans les années 80, la création du lac de Laromet directement dans le lit mineur de l'Euille vient bouleverser le paysage. Ce changement se fait principalement au détriment de la surface forestière. Dans le même temps, les territoires agricoles perdent de l'importance pour n'occuper plus qu'un tiers de la surface totale en 2009. Outre la diminution de la surface, l'évolution du paysage agricole fait apparaître la culture croissante de la vigne autour du lac. En revanche, les prairies situées dans la partie Nord de la zone, sur la rive gauche de l'Euille n'évoluent quasiment pas et continuent d'être pâturées.

Enfin, le comblement naturel de la partie amont du lac de Laromet, du fait de la présence d'une espèce invasive : la Jussie, entraîne une fermeture du milieu par la formation d'ourlets forestiers.



Source: IGN, Réalisation: CREN Aquitaine

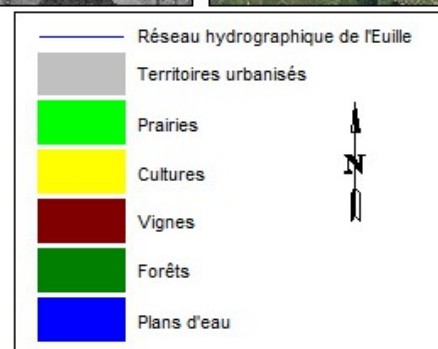


Figure 2-5 : Cartographie de l'occupation des sols de la zone 3 sur les 3 années. CEN Aquitaine, 2011

II.3. Evolution des habitats du Vison d'Europe

Sur les trois secteurs étudiés, les modifications du paysage sont du même ordre. L'une des plus notables est la diminution des surfaces agricoles. La viticulture occupe une place importante dans le paysage du bassin versant tandis que les prairies sont en nette diminution.

L'autre remarque importante concerne les formations forestières. Leur surface a peu régressé depuis les années 60. Elle a même augmenté dans certains secteurs. La déprise agricole (notamment l'élevage) a eu pour conséquence la fermeture de milieux ouverts comme les prairies. En termes d'habitats du Vison d'Europe, l'analyse diachronique réalisée ne met pas en évidence de pression particulière exercée sur la ripisylve au cours des quarante dernières années. Les boisements rivulaires sont effectivement limités à quelques mètres de part et d'autre du cours d'eau et souffrent d'un manque réel de continuité mais cette observation est valable depuis les années 60. Ces milieux représentent pourtant des axes de déplacement privilégiés du Vison d'Europe ainsi que des zones de chasse ou de refuge et leur dégradation fragilise l'écosystème de l'espèce.

De plus, l'apparition de peupleraies dans les années 80 ne présente que peu d'intérêts pour le Vison d'Europe car elles sont la plupart du temps entretenues mécaniquement pour nettoyer la strate herbacée. L'évolution de la populiculture est à surveiller car les peupleraies peuvent progressivement remplacer des parcelles de prairies ou de boisements humides favorables au Vison d'Europe.

Enfin, la création de retenues collinaires et de petits plans d'eau privés depuis les années 80 peut s'avérer intéressante pour le Vison car elles constituent des zones de refuge ou de nourrissage. Néanmoins, ces milieux sont souvent très artificialisés (pentes abruptes, végétation rase) et sont peu attractifs pour l'espèce.

Les menaces liées à l'expansion urbaine semblent minimes. Seule la commune de Cadillac s'est développée de façon plus importante mais les milieux y sont peu favorables pour le Vison d'Europe. Les autres communes du bassin versant demeurent rurales.

A la suite de ce travail, il est possible d'émettre l'hypothèse selon laquelle la disparition du Vison d'Europe sur le bassin versant n'est pas due à la pression exercée sur la ripisylve depuis les années 60.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE DES HABITAT

I. PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE (6510)

I.1. Exigences écologiques

- Maintien du niveau de richesse des sols propre à chacune de ces prairies
- Un régime de fauche suivi ou non d'un pâturage très extensif

Seul le régime de fauche traditionnel permet le maintien de cet habitat. Celle-ci sera d'autant plus favorable à ce maintien qu'on gardera une mosaïque de secteurs fauchés et non fauchés durant l'été (bandes refuges, petits îlots). Le broyage avec non exportation de la matière végétale est une pratique qui, même si elle peut être autorisée, ne doit pas être récurrente car il y a alors risque d'eutrophisation et d'extension d'espèces sociales comme l'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*). L'abandon se traduit par une colonisation ligneuse alors que l'enrichissement (engrais, fumure) ou la mise en pâture se traduisent par une dégradation de l'habitat (forte diminution du nombre d'espèces engendrée par la prédominance d'espèces nitrophiles extrêmement compétitives). Les fauches précoces, d'où résulte une diminution de la diversité spécifique, sont à éviter.

I.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluation de l'évolution de la surface de l'habitat
- Suivi de la richesse floristique spécifique

I.3. État de conservation

- État actuel : Moyen
- Objectif : bon

I.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

Plusieurs menaces identifiées sur le site pèsent sur cet habitat :

- abandon de l'exploitation agricole et conversion éventuelle en plantation (résineux)
- conversion en pâturage des prairies de fauche
- retournements

I.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Fauche annuelle
- Fertilisation raisonnée
- Pratiques agricoles extensives
- Soutien à la conversion des prairies temporaires en prairies permanentes en gestion extensive
- Information et sensibilisation des usagers
- Suivi scientifique

II. MÉGAPHORBIAIES HYGROPHILES D'OURLETS (6430) – MÉGAPHORBIAIES RIVERAINES

II.1. Exigences écologiques

Les mégaphorbiaies ont besoin de sols humides, relativement éclairés et des eaux non eutrophisées. L'existence et la réapparition d'année en année de ces végétations sont corrélées avec le maintien des fluctuations du cours d'eau et d'espaces d'alluvions limoneuses, argileuses ou sableuses. Les mégaphorbiaies ont une grande sensibilité aux travaux de correction des rivières et à toute réduction des lits majeurs. Elles disparaissent aussi en cas d'empierrement des rives.

II.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluation de l'évolution de la surface de l'habitat
- Évaluation de l'évolution du taux de recouvrement arbustif
- Évaluation de l'évolution des espèces végétales envahissantes

II.3. État de conservation

- État actuel : mauvais
- Objectif : bon

II.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

Plusieurs menaces identifiées sur le site pèsent sur cet habitat :

- passage à la prairie de fauche avec fertilisation ou à la prairie pâturée
- plantation de peupliers
- déprise agricole conduisant à l'embroussaillage puis au boisement naturel
- intensification des pratiques sur les parcelles par :
 - assainissement provoquant l'assèchement
 - épandage de matières fertilisantes
 - chargement animal trop important et trop précoce
 - traitements phytosanitaires
- dégradation par création de plans d'eau remplaçant les prairies
- perturbations quantitatives ou qualitatives de l'eau en provenance des bassins versants (intensification des pratiques agricoles, utilisation de phytosanitaires...)

II.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Veiller aux travaux effectués sur le cours longitudinal du cours d'eau et sur les berges. On veillera ainsi à la protection de l'hydrosystème, de sa dynamique
- Maintenir des pratiques agricoles très extensives
- Lutter contre l'invasion des espèces exotiques envahissantes
- Informer et sensibiliser les usagers (animations pédagogiques, livret d'information)
- Suivi scientifique

III. MÉGAPHORBIAIES HYGROPHILES D'OURLETS (6430) – LISIÈRES FORESTIÈRES

Cet habitat est étroitement lié à la structure et à la dynamique des milieux forestiers présent sur le site d'étude.

III.1. Exigences écologiques

- Sols en général non engorgés et qui ne sont pas régulièrement touchés par des crues
- Sols frais (flore souvent hygrocline) et riches en azote
- Humus qui est de type mull

L'extension de la lisière et dans une certaine mesure le cortège floristique sont liés aux modes d'entretien des talus, des bords de chemins contigus à la forêt. Les travaux forestiers (place de dépôts, exploitation...) peuvent modifier les conditions de vie et entraîner leur disparition localisée et temporaire. Une intensification de l'agriculture à proximité des forêts entraîne la disparition des lisières forestières (labours jusqu'à la forêt, impacts des phytocides). La gestion est rarement nécessaire (fauchage permettant d'éviter la dynamique ligneuse ou débroussaillage hivernal).

III.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluation de l'évolution de la surface de l'habitat
- Évaluation de l'évolution des espèces végétales envahissantes

III.3. État de conservation

C'est le même que celui de l'habitat « Forêt alluviale ».

- État actuel : mauvais
- Objectif : bon

III.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

Plusieurs menaces identifiées sur le site pèsent sur cet habitat :

- travaux forestiers avec une gestion mal adaptée de la ripisylve (coupe à blanc)
- intensification de l'agriculture en bordure des forêts
- dégradation par le piétinement et le chargement en bovins
- perturbations quantitatives ou qualitatives de l'eau en provenance des bassins versants (intensification des pratiques agricoles, utilisation de phytosanitaires...)

III.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

Seule la non intervention de l'homme permet de garantir la pérennité de ce type de milieu. Cependant, une attention particulière doit être portée à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Toutefois, si la dynamique forestière est trop forte, on peut envisager un débroussaillage périodique en hiver et une fauche occasionnelle.

IV. FORÊTS ALLUVIALES À *ALNUS GLUTINOSA* ET *FRAXINUS EXCELSIOR* (91E0*)

IV.1. Exigences écologiques

- Une nappe d'eau circulante
- Des apports d'éléments nutritifs par le cours d'eau

IV.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluation de l'évolution de la surface de l'habitat
- Évaluation de la richesse floristique spécifique

IV.3. État de conservation

- État actuel : moyen
- Objectif : bon

IV.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

Plusieurs menaces identifiées sur le site pèsent sur cet habitat :

- rectification ou un curage du cours d'eau mené sans précaution
- drainage de certaines zones
- aménagement du cours d'eau et de ses berges
- pratiques sylvicoles susceptibles d'appauvrir la diversité des essences ligneuses telles que l'altération de la structuration des peuplements, les trouées de trop grandes dimensions pour la régénération des diverses essences spontanées
- plantations de peupliers entraînant un élargissement du lit et la disparition des sous-berges provoqués par l'enracinement très superficiel des peupliers dans les sols humides
- perturbations quantitatives ou qualitatives de l'eau en provenance des bassins versants (fertilisation agricole, emploi de phytosanitaires, gestion forestière de la ripisylve mal adaptée ...)
- dégradations lors des travaux forestiers sur les peuplements ou sur les sols (traversées de ruisseaux, dégâts liés à l'exploitation des peuplements voisins)
- dégradations ponctuelles des berges et du lit des cours d'eau dans les secteurs prairiaux liées au passage des bovins

IV.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Maintien d'une bande de feuillue riveraine permanente et de largeur suffisante
- Gestion des peuplements de feuillus existants en futaie irrégulière permettant une diversification des strates et des essences, favorisant l'expression des caractéristiques stationnelles en évitant de passer par la coupe rase
- Restauration raisonnée des linéaires de forêt riveraine
- Préservation des habitats associés. Maintien d'arbres morts (debout et au sol) et d'arbres à cavités. Préservation des arbustes du sous-bois
- Maintien et entretien des cépées contribuant à la fixation des berges et procurant des caches à la faune
- Respect des sols et des peuplements lors des travaux forestiers
- Utilisation de techniques spécifiques de sortie des bois
- Information et sensibilisation des usagers
- Suivi scientifique

ANALYSE ÉCOLOGIQUE DES ESPÈCES

I. VISON D'EUROPE – *MUSTELA LUTREOLA* (1356*)

I.1. Exigences écologiques

- Présence d'habitats humides telles que les aulnaies marécageuses, les forêts alluviales, les prairies hygrophiles, les fossés, les mares...
- Présence d'une ripisylve continue pour permettre ses déplacements le long du réseau hydrographique.
- Présence limitée de facteurs de surmortalité,
- Absence du Vison d'Amérique

Le domaine vital du Vison d'Europe est relativement grand, allant de 2,1 km à plus de 15 km de rivière. La présence d'eau est un facteur essentiel à sa survie et le niveau d'inondation des habitats fréquentés doit être important. La transparence des ponts au niveau des routes à trafic important doit être assurée.

I.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluer la densité et la répartition de l'espèce en développant et mettant en place des techniques indirectes de suivi de sa présence
- Évaluer la progression ou la régression sur le site des habitats préférentiels et favorables à son accueil
- Évaluer la réduction du risque de collision routière en suivant le nombre d'ouvrages de franchissement transparent par rapport au nombre total pouvant impacter l'espèce
- Évaluer la présence ou la régression des populations de Vison d'Amérique (densité et répartition de l'espèce) avec des techniques de suivi sensibles récemment développées (ex : radeaux à empreintes , captures photographiques faits par le GREGE).

I.3. État de conservation

- État actuel : très mauvais
- Objectif : moyen

I.4. Diagnostic Vison d'Europe

Sur le site Natura 2000 et conformément au cahier des charges du « Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les Documents d'Objectifs Natura 2000 » (Mission Vison Europe, 2004), les principaux facteurs limitants ont été étudiés.

Il s'agit d'évaluer :

- La qualité des eaux, en relation avec l'état de conservation des habitats à Vison d'Europe intimement lié à la disponibilité de la ressource alimentaire
- Caractérisation de la gestion hydraulique et des aménagements des cours d'eau, en relation avec les causes de mortalité accidentelle et la destruction des habitats à Vison d'Europe
- Évaluation des risques de mortalité par piégeage et par empoisonnement
- Évaluation des risques de mortalité par collision routière en relation avec la cause de mortalité accidentelle
- Risque d'invasion du site par le Vison d'Amérique

1.4.i Évaluation du risque de mauvaise qualité de l'eau

Objectif : Identifier les risques de pollutions susceptibles d'entraîner des intoxications chez le Vison d'Europe ou d'altérer ses ressources alimentaires (faune aquatique).

La qualité des cours d'eau français et en particulier dans le bassin Adour Garonne n'a cessé de se dégrader depuis les années 70. L'intensification de l'agriculture avec notamment l'utilisation croissante de produits phytosanitaires a entraîné une dégradation significative des eaux souterraines et superficielles. Ces pollutions sont accentuées par les pressions exercées sur les cours d'eau à travers les usages domestiques et industriels. Enfin, la lutte contre les inondations a entraîné une dégradation physique des lits mineurs avec des opérations de recalibrages ou encore des destructions de zones humides et des ripisylves.

Tourné vers la viticulture, le bassin versant de l'Euille n'échappe pas à cette tendance nationale. Il est soumis à des pollutions par les pesticides mais la qualité de l'eau est aujourd'hui relativement bonne.

1. Sensibilité de l'espèce à la qualité des eaux

Comme indiqué précédemment, le Vison d'Europe est une espèce inféodée aux milieux aquatiques. Carnivore opportuniste situé au sommet de la chaîne alimentaire, son alimentation varie en fonction de la diversité de la faune, des saisons, de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources. Son statut de prédateur le rend logiquement vulnérable aux répercussions en série tout au long de la chaîne alimentaire en cas de « dérèglement écologique ».

La sensibilité du Vison d'Europe à la qualité des eaux a été étudiée par des scientifiques espagnols. Les résultats de Zabala & al (2006) semblent indiquer que l'altération qualitative du milieu aquatique est un critère à prendre en compte. En effet, les cours d'eau pollués ou artificialisés de Biscaye ne sont pas fréquentés par l'espèce à l'inverse des bassins versant de bonne qualité.

En France, les études de Lodé (2002) confirment les précédentes dans la mesure où les observations réalisées montrent que le Vison d'Europe évite les cours d'eau classés comme dégradés (critères physico-chimiques).

Cependant, des études menées par des laboratoires de Bordeaux et de La Rochelle ont décelé des traces de métaux lourds tels que le cuivre, le zinc, le mercure et le cadmium dans les organes de Vison d'Europe analysés. Ces faibles concentrations décelées ne sont pas toxiques pour l'animal. De plus, les pollutions azotées ne semblent pas jouer de rôle significatif sur sa présence. Ainsi, dans l'état actuel des connaissances, ces polluants sont considérés comme ne jouant pas actuellement un rôle prépondérant dans la régression du Vison d'Europe (GREGE-ARPEN, 2004) mais il demeure néanmoins intéressant de localiser les sources de pollutions à l'échelle du bassin versant.

2. Conséquences sur le vison d'Europe

La bassin versant de l'Euille est tourné vers la viticulture. De fortes concentrations de produits dans le cours d'eau peuvent avoir des effets néfastes sur les milieux aquatiques et ainsi altérer les ressources alimentaires du Vison.

1.4.ii Évaluation du risque de la gestion hydraulique et des aménagements des cours d'eau

Objectif : Intégrer à la gestion hydraulique et aux programmes d'aménagements du Lisos une réelle prise en compte du Vison d'Europe.

1. Sensibilité de l'espèce

Les aménagements hydrauliques mal utilisés et les programmes d'entretiens des cours d'eau peuvent avoir deux types d'influence sur le Vison d'Europe :

La baisse des niveaux d'eau entraîne une régression des milieux humides et une dégradation des habitats favorables à l'espèce.

La disparition d'habitats ou de gîtes par un entretien trop important dégradant significativement la ripisylve.

Des risques de mortalité accidentelle lors de travaux de terrassement ou d'entretien de la végétation présente sur les berges.

Tableau 2- 8: Évaluation de l'impact des aménagements sur le Vison d'Europe

Facteurs de risques	Impacts sur le milieu	Proposition de gestion en faveur du vison
Endiguement, enrochements	Déconnexion du lit principal avec les annexes.	Préférer le génie végétal aux constructions en « dur », moins coûteux et participe à la continuité écologique.
	Réduction de la continuité écologique.	
	Réduction et homogénéisation des habitats.	Suppression des endiguements dans la mesure où cela ne menace pas les habitations, afin de permettre l'expansion des crues.
	Déstabilisation des berges. Modification du régime hydrologique	
Curage, recalibrage, rectification	Uniformisation et homogénéisation des habitats.	Eviter dans la mesure du possible les curages, recalibrages, rectifications du cours d'eau et préférer une "libre divagation du ruisseau" afin de favoriser la création de milieux humides adjacents au cours d'eau.
	Réduction des zones d'expansion des crues, des zones humides et des frayères.	
	Accentuation de l'étiage	
	Enfoncement du lit mineur	
Création de retenues colinéaires notamment pour la réalimentation	Altération de la qualité de l'eau (MES, réchauffement, désoxygénation).	Maintien des débits réservés
	Colmatage du substrat.	Création de corridors écologiques (fossés) afin de permettre les déplacements.
	Obstacle à la continuité écologique et sédimentaire.	Végétalisation des berges des étangs avec reprofilage des berges en pente douce.
	Accentuation de l'étiage.	Etablir un calendrier de pompage actualisé en fonction des niveaux d'eau.
Pompage	Accentuation de l'étiage.	Etablir un calendrier de pompage actualisé en fonction des niveaux d'eau.
	Réchauffement et désoxygénation de l'eau.	
	Réduction des habitats.	
Seuils et moulins	Colmatage du substrat.	Suppression des ouvrages hydrauliques à l'abandon
	Uniformisation des habitats (écoulement lentique).	
	Obstacle à la continuité écologique et sédimentaire.	Création de passes à poissons et de passerelles pour les mammifères semi-aquatiques (loutre, vison d'Europe)
Entretien des berges, enlèvement des embâcles	Réchauffement de l'eau	Techniques douces d'entretien (débroussaillage à la main).
	Dégradation des habitats	Mise en place d'un programme d'entretien en fonction de l'activité du Vison d'Europe

2. Conséquences sur le vison d'Europe

Le caractère ponctuel et non programmé de l'ensemble de ces interventions est susceptible de porter préjudice au Vison d'Europe. Le tableau ci-dessous présente les facteurs de risques liés aux aménagements des cours d'eau et la gestion préconisée pour le Vison d'Europe :

Cycle biologique du Vison d'Europe												
Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Activité du Vison d'Europe	Période de rut			Naissance des jeunes			Elevage des jeunes					
Calendrier des travaux	Peu favorable			Défavorable				Favorable				

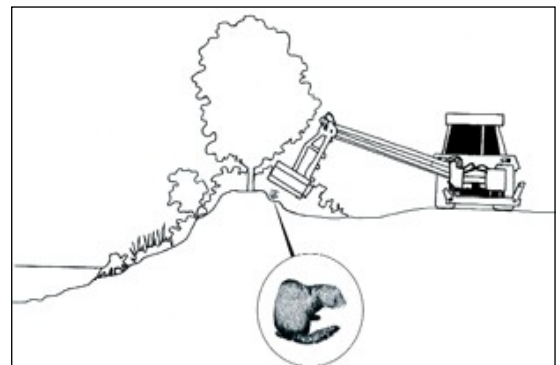
Figure 2-6: Calendrier pour la programmation des travaux en fonction du cycle biologique du Vison d'Europe

Sur les réseaux hydrographiques à Vison d'Europe, il est nécessaire d'évaluer la justification des besoins d'entretien et leurs localisations pour maintenir ou non les interventions et dresser une liste de précautions à prendre en compte lors des entretiens et des aménagements à réaliser. Quelque soit le type d'intervention prévue, il est important de limiter dans la mesure du possible l'emploi de moyen mécaniques lourds.

Nettoyage des berges

Les opérations de débroussaillage doivent être justifiées par des besoins impérieux. Elles seront ciblées et limitées au strict nécessaire, par exemple dans les secteurs où il y a une fréquentation importante (base de loisirs, itinéraires de promenade, pêche). Il est alors préférable de maintenir dans ces endroits une végétation rase par des nettoyages fréquents car le Vison d'Europe gîte plutôt dans les fourrés et sous-bois denses lui offrant un couvert suffisant.

Figure 2-7: Schéma d'aménagement et de nettoyage des berges



Gestion des embâcles

Les embâcles constituent des zones de refuges pour les Vison d'Europe. Ils doivent être maintenu en place sauf besoin impérieux lié généralement à la lutte contre les inondations et pour ne pas fragiliser les ouvrages. Cette analyse du risque doit être effectuée dans le cadre de la préparation du projet d'entretien. L'enlèvement des embâcles doit être réalisé au cas par cas pour évaluer s'il crée un risque pour la sécurité des personnes et des ouvrages. Afin de limiter les risques de mortalité accidentelle lors d'une intervention de ce type, il faut préférer dans la mesure du possible l'utilisation de moyens manuels et éviter le cheminement des engins de débardage sur les berges.

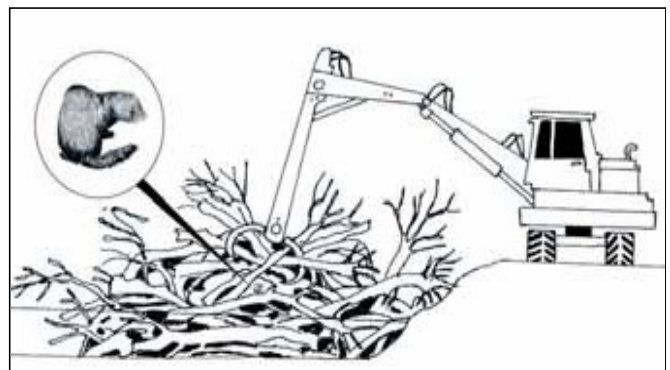


Figure 2-8: Schéma d'aménagement et de la gestion des embâcles

Les techniques alternatives d'enlèvement des embâcles comme le débardage à cheval, le flottage des bois tronçonnés jusqu'à une zone d'accès plus facile ou encore l'utilisation de treuils depuis le haut des berges doivent être privilégiées.

Stabilisation et protection des berges

Ce type d'interventions sur les berges doit être effectué seulement dans les secteurs présentant des enjeux importants comme la protection des biens et des personnes. Ces aménagements doivent alors être réalisés avec des protections végétales (plantation d'essences de fixation, enherbement, clayonnage (fixation de branches avec des pieux, empêchant ainsi les éboulements de terre) plutôt qu'avec des enrochements. Une évaluation préalable des risques est indispensable et lors de la mise en œuvre des travaux, toutes les précautions devront être prises pour assurer la préservation du Vison.

Gestion de la sédimentation

Le curage du cours d'eau ne doit être réalisé qu'en cas d'absolue nécessité et ne doit concerner que des secteurs limités. Des études hydrauliques peuvent être menées afin de mieux identifier les causes et ainsi cibler les interventions.

Bilan :

Les deux principales menaces sont la destruction de gîtes de repos et de reproduction et le risque de destruction d'individus (jeunes et mère) par les engins durant la période allant d'avril à août inclus.

Afin de limiter les impacts, il est nécessaire de mener une réelle évaluation des besoins et des impacts potentiels. En outre, les habitats du Vison d'Europe sont strictement interdits à la destruction depuis 2007 sauf dérogation. Les dossiers réglementaires en conséquence doivent être établis et clairement justifiés.

Ainsi, il conviendra d'étudier la nécessité et l'ampleur des travaux et de mettre en place les mesures de réduction adéquates.

I.4.iii Évaluation du risque de mortalité par piégeage

Objectif : identifier la pression de piégeage afin d'évaluer le risque de captures accidentelles.

Longtemps chassé pour sa fourrure, le Vison d'Europe a subi, jusque dans les années 70, des campagnes massives de piégeage. Celles-ci apparaissent comme une des causes du déclin de l'espèce en Europe et en France (Mission Vison d'Europe, 2003 ; Arlot, 2004). Protégé par la Loi depuis 1976, la destruction des individus ne s'est pour autant pas arrêtée. En effet la lutte contre les espèces déprédatrices par piégeage ou empoisonnement n'est pas toujours sélective et peut être source de captures et de mortalités accidentelles. Aujourd'hui au sein des zones humides et à proximité des cultures et des élevages, des actions intensives de piégeages, réalisées par des propriétaires, des piégeurs agréés ou les fédérations de lutte contre les espèces nuisibles sont menées pour réguler des espèces telles que le ragondin (*Myocastor coypus*), le rat musqué (*Ondatra zibethicus*), ou le Vison d'Amérique (*Neovison vison*). Ces espèces, et plus particulièrement le ragondin, ont vu leur population s'accroître très fortement ces vingt dernières années avec des conséquences non négligeables sur les cultures riveraines et la stabilité des berges (terriers).

L'utilisation de pièges non spécifiques ainsi que de produits chimiques rodenticides impactent directement les populations de Vison d'Europe (Fournier-Chambrillon *et al*, 2004). La difficulté d'identification de l'espèce, qui peut être confondue avec le Vison d'Amérique et le Putois.

Comme le précise le Plan de Restauration du Vison 2007-2010, un des objectifs principaux pour la protection du vison est la réduction de la mortalité indirecte ou accidentelle lors de la lutte contre les espèces nuisibles. Afin d'évaluer le risque par piégeage ou empoisonnement, la FDGDON 33 , ainsi que les associations des piégeurs agréés du 33 ont été contactés.

Une réglementation très stricte de l'activité de piégeage est accompagnée par de nombreuses formations des piégeurs agréés.

A ce jour et grâce à ces efforts, le risque de mortalité du Vison d'Europe par une capture accidentelle a beaucoup diminué. Selon le statut du piégeur : agréé ou particulier (propriétaire riverain), différentes réglementations sont en vigueur.

Cependant, l'empoisonnement des mustélidés par les particuliers reste un facteur peu maîtrisé qui est difficilement identifiable. Il y a donc encore un risque sur le cours d'eau.

Un diagnostic de l'activité de piégeage a été réalisé et est présenté ci-dessous.

Il s'avère important de mener des politiques de piégeage adaptées pour la préservation du Vison d'Europe et une sensibilisation sur l'espèce afin que celle-ci ne soit pas confondue avec les autres mustélidés.

1. Types de pièges et modalités de lutte en Gironde

Onze espèces sont classées nuisibles par arrêté préfectoral dans le département de la Gironde : le ragondin, le rat musqué, la fouine, le Vison d'Amérique, le raton laveur, le lapin de garenne, la pie bavarde, la corneille noire, l'étourneau, le renard roux et le sanglier. En Lot-et Garonne, la fouine, le ragondin, le rat musqué, le renard, la corneille, l'étourneau et la pie bavarde sont classés nuisibles. Notons que le Vison d'Amérique n'est pas considéré comme nuisible dans ce département.

Afin de lutter contre ces espèces nuisibles, des campagnes de piégeage sont organisées par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), l'Association Départementale des Piégeurs Agréés (ADPAG) et la Fédération des chasseurs.

La FDGDON est chargée d'organiser, de coordonner et de mettre en œuvre la lutte contre les espèces classées nuisibles sur le département.

Les données de l'Association des Piégeurs Agréés de Gironde montrent une tendance à la hausse de la pression de piégeage toutes espèces confondues (passant de 139 bilans de piégeage reçus en 2001 à 900 en 2010) en Gironde.

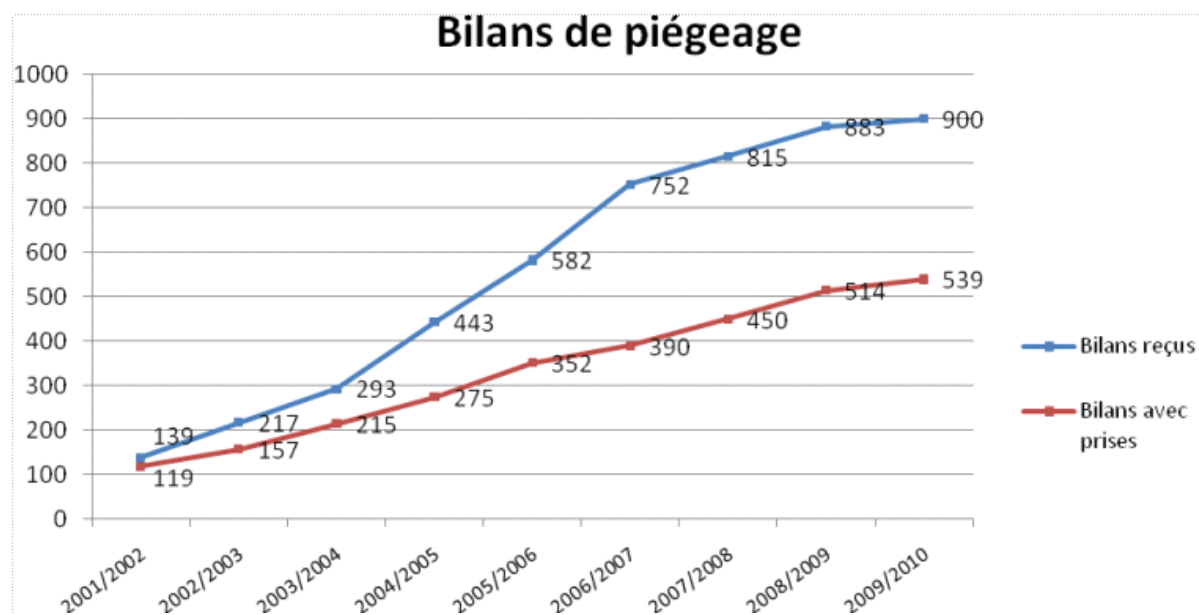


Figure 2-9 : Evolution des bilans de piégeage en Gironde

A ces données s'ajoutent les piégeurs non agréés mais il est difficile de les identifier. En effet, l'utilisation de pièges doit normalement faire l'objet d'une déclaration en mairie mais peu de particuliers ou d'agriculteurs font cette démarche. Une enquête par questionnaire auprès des mairies et propriétaires riverains des cours d'eau pourrait être réalisée afin de mieux évaluer la pression de piégeage et les techniques utilisées.

Enfin, le FDGDON 33 est en train de réaliser un état des lieux du piégeage du ragondin et du rat musqué à l'échelle du département. Issu d'une demande de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 33, ce travail doit permettre de recenser l'ensemble des acteurs du piégeage en Gironde et de les fédérer afin d'optimiser la lutte contre les nuisibles. L'étude doit aussi faire émerger les zones dites « blanches » c'est-à-dire où aucune pression n'est exercée afin de mettre en place de nouvelles campagnes de piégeage et d'intensifier la lutte. L'accroissement de cette lutte représente une menace pour le Vison d'Europe.

Types de pièges utilisés

- Les pièges en X ou « conibear »

Les pièges en X sont des pièges tuants dits de catégorie 2. Ils sont interdits dans les zones humides et aux abords des cours d'eau à moins de 50 mètres de la berge. Placés à l'entrée des terriers, ou près des bâtiments, ces pièges sont généralement utilisés pour les renards et les fouines. Ils sont utilisés avec un appât végétal ce qui permet de limiter les captures de Vison mais le caractère fureteur de l'espèce peut l'entraîner à déclencher les pièges.



Leur utilisation est strictement interdite pour le ragondin et le rat musqué. Une campagne de remplacement volontaire avait été engagée lors du premier plan.

Ainsi, 431 pièges tuants ont été collectés sur le département de la Gironde et remplacés par des pièges-cages munis du trou à vison. Il conviendra de s'assurer que localement, les piégeurs ont bien restitué leur matériel.

Sur le bassin versant, aucun piège de ce type n'a été observé pendant les prospections de terrain.

- Les pièges cages

Ces pièges de catégorie 1 sont obligatoires pour la lutte contre le ragondin et le rat musqué. Ils permettent de capturer les animaux vivants et de relâcher les autres espèces comme le Vison d'Europe. En Aquitaine, les pièges cages doivent obligatoirement être dotés de « trou à Vison » de 5x5cm et situé à au moins 3 cm du fond de la cage pour permettre à l'espèce de sortir. Ce dispositif est vital pour les femelles pendant la période de gestation et de l'élevage des jeunes.



En 2004, la Mission pour le Vison d'Europe a mis en place un projet destiné à promouvoir le dispositif et 284 kits servant à adapter les pièges existants ont été distribués.



La lutte chimique par l'usage de la bromadiolone ou d'anticoagulants pour la régulation du ragondin et du rat musqué est interdite depuis 2005 sur les bords de cours d'eau. Ce moyen de lutte n'est pas sélectif et peut entraîner des contaminations directes (par ingestion) ou secondaires pour les carnivores en haut de la chaîne alimentaire comme le Vison d'Europe. L'impact est aujourd'hui considéré comme majeur pour les carnivores semi-aquatiques comme le Vison d'Europe ou la Loutre (Fournier-Chambrillon et al., 2004 ; Mission Vison d'Europe, 2003).

Cependant, la lutte chimique peut être employée localement par des professionnels habilités, agriculteurs ou encore des particuliers pour réguler en bâtiment certains petits rongeurs. Il est donc difficile de chiffrer et de localiser précisément l'emploi de ces produits. Cet impact pouvant être majeur, une enquête spécifique paraît nécessaire pour mieux approcher les risques pour le Vison.

2. Confusions possibles

En raison des confusions possibles entre le Putois, le Vison d'Amérique et le Vison d'Europe, les conditions de capture et de mise à mort des animaux sont réglementées. Tous les Visons d'Amérique doivent être capturés vivants et contrôlés sur place par un expert faisant partie d'un ou des organismes suivants : la DREAL Aquitaine ou l'ONCFS. **En cas de doute sur l'identification d'un animal, contacter les personnes ressources.**

<p>Vison d'Amérique : espèce nuisible</p>  <p>Jamais de blanc sur la lèvre supérieure. Individus de plus grande taille. Couleurs et silhouette semblables.</p>	<p>Vison d'Europe : espèce protégée</p>  <p>Présence de blanc sur la lèvre supérieure (et inférieure).</p>
<p>Putois : espèce déclassée de la liste des nuisibles</p>  <p>Poil de jarre noir et poil de bourre jaunâtre. Présence d'un masque facial noir autour des yeux (pas toujours visible). Tache blanche de la lèvre supérieure pouvant remonter largement sur les côtés du museau. Les jeunes putois sont souvent très sombres.</p>	<p>Vison d'Europe : espèce protégée</p>  <p>Poil de jarre brun-chocolat. Poil de bourre brun-gris.</p>

Figure 2-10 : Illustrations pour la reconnaissance du Vison d'Europe Photos : P.Fournier

3. Pression de piégeage et résultats sur le bassin versant de la Vallée de l'Euille

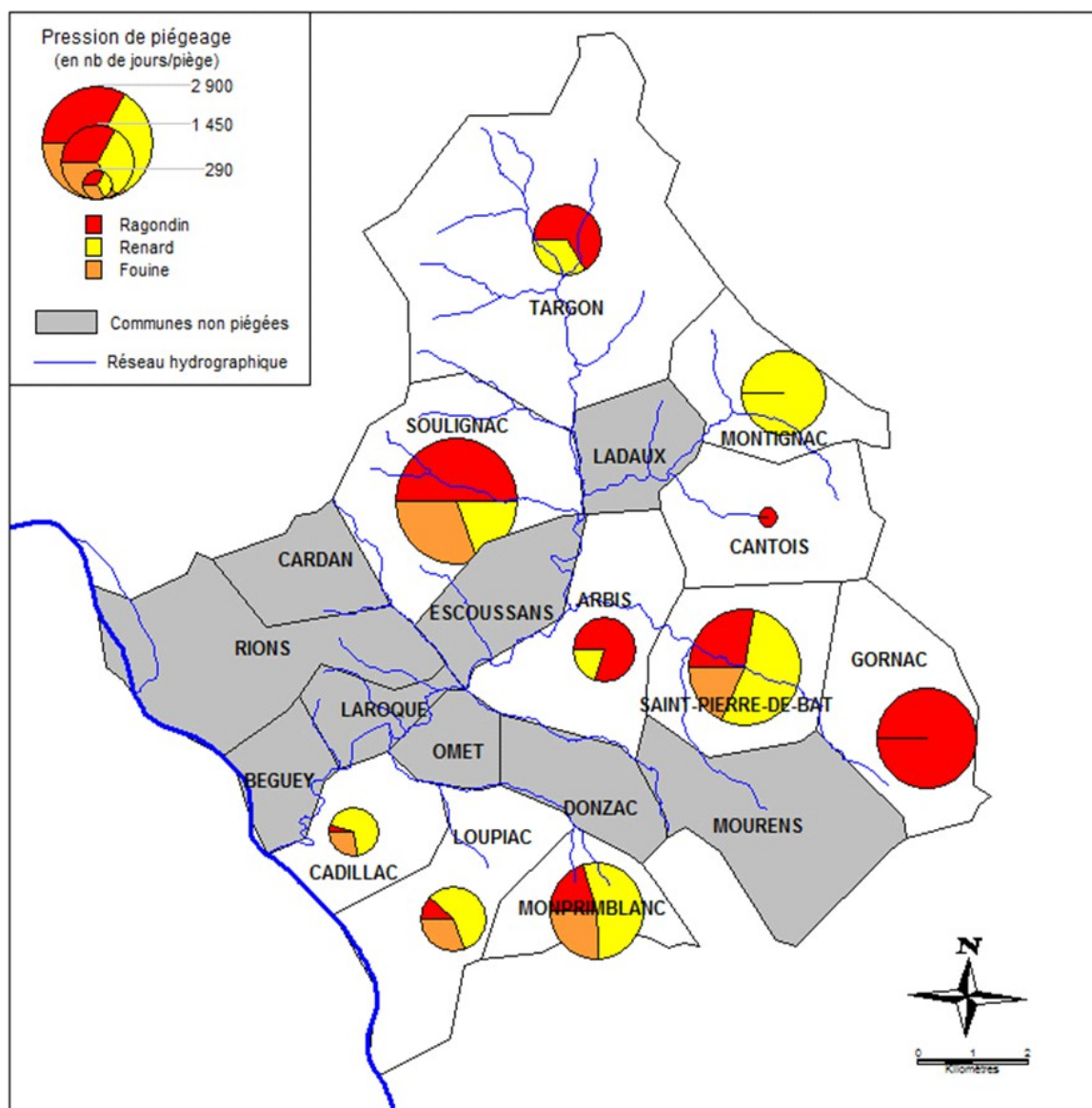
D'après les données de l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de Gironde pour l'année cynégétique 2009/2010, 14 piégeurs agréés dont 8 actifs sont présents sur les 19 communes du bassin versant de l'Euille. Les pièges cages de ces piégeurs agréés, utilisés pour le ragondin sont tous équipés de trou à Vison.

Ces données mettent en évidence que la pression de piégeage est orientée sur le Ragondin et le Renard (respectivement 6001 et 5074 jours pièges). La pression est un peu moins importante sur la fouine. L'absence de données par commune concernant les années précédentes ne permet pas de déterminer une évolution de la pression de piégeage sur le bassin versant de l'Euille mais la pratique est en pleine expansion en Gironde.

Tableau 2-9: Résultats des captures en Gironde sur les communes du bassin versant

Ville	Renard	Fouine	Ragondin
ARBIS	181		705
BEGUEY			
CADILLAC	362	145	23
CANTOIS			91
CARDAN			
DONZAC			
ESCOUSSANS			
GORNAC			1954
LADAUX			
LAROQUE			
LOUPIAC	544	290	114
MONPRIMBLANC	906	436	341
MONTIGNAC	1450		
MOURENS			
OMET			
RIONS			
SAINT PIERRE DE BAT	1269	436	659
SOULIGNAC	544	871	1409
TARGON	362		705
TOTAL	5074	2187	6001

Les communes de Gornac, Soullignac et dans une moindre mesure Arbis, Targon et Saint Pierre-de-Bat sont les territoires les plus piégées pour le ragondin. Aucune campagne de piégeage n'est organisée sur les communes de Béguey, Cardan, Donzac, Escoussans, Ladaux, Laroque, Mourens, Omet et Rions.



Source: ADPA; Réalisation CREN Aquitaine

Figure 2-11 : Pression de piégeage par commune du bassin versant (Source : IGN- Traitement CEN Aquitaine, 2011)

Bilan :

La capture accidentelle de Vison d'Europe est possible dans la mesure où une pression de piégeage est exercée sur le territoire du bassin versant. Cependant, les cages pièges des piégeurs agréés utilisés pour les ragondins sont toutes équipées de trous à Vison et les pièges tuants ne sont pas autorisés le long du cours d'eau.

Il convient cependant de s'assurer que tous les intervenants (autres que les piégeurs agréés) connaissent et utilisent les pièges-cages équipées d'un trou à vison. En effet, ces dernières sont en vente libre sans dispositif et sans information particulière sur la réglementation en vigueur dans le département.

Le piégeage représente une menace à ne pas négliger pour l'espèce. Toutefois, des confusions sont possibles avec d'autres mustélidés et il est difficile d'évaluer la pression de piégeage « réelle » (piégeurs non agréés).

Un important travail de sensibilisation s'avère indispensable.

I.4.iv Évaluation du risque de collision routière sur la Vallée de l'Euille (® GREGE, 2012)

1. La collision routière chez le Vison d'Europe

La mortalité routière du Vison d'Europe est directement liée à son mode de déplacement et à son mode d'occupation et d'utilisation de l'espace. En effet, au sein de son domaine vital, le Vison d'Europe est particulièrement mobile, changeant de gîte pratiquement chaque jour, parcourant des distances relativement importantes pour passer d'une zone humide à une autre (Fournier *et al.*, 2008a). N'étant pas très bon nageur, il chemine essentiellement à l'interface eau-terre et ainsi, les cours d'eau, ruisseaux, ruisselets, canaux, fossés ou crastes sont des éléments structurants essentiels pour ses déplacements. En plus de leur rôle d'habitat de repos ou de reproduction, plus important dès lors que le lit majeur du cours d'eau est étroit ou dégradé, les berges et leurs ripisylves constituent ainsi des corridors majeurs de circulation de l'espèce.

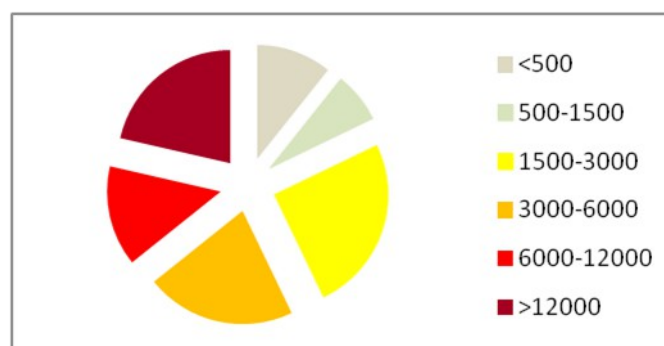
Les ouvrages routiers de franchissement des cours d'eau interceptent de façon régulière ces corridors de déplacements. S'ils ne permettent pas à l'animal de poursuivre ses déplacements sur la berge, ils vont constituer un point de fragmentation notable qui amène l'animal soit à limiter son domaine vital, soit à franchir l'obstacle, en grimpant sur la chaussée. Dans ce cas, il est alors confronté à un risque de collision avec les véhicules en circulation.

L'analyse des circonstances de collision menées en 2004 sur 28 visons morts de collision routière (Fournier, 2004) a permis de mieux cerner les facteurs influençant le risque de collision. Plusieurs types de situations à risque existent, dépendant du trafic routier et de la situation géographique des habitats préférentiels du Vison d'Europe par rapport à l'infrastructure ainsi que de la configuration des éventuels ouvrages hydrauliques existants.

L'influence du trafic routier

L'analyse du trafic routier des franchissements sur lesquels ont été collectés des visons d'Europe montre une distribution de l'échantillon assez homogène, confirmant l'importance des forts trafics routiers, mais également la part non négligeable des collisions sur les routes à faible trafic de moins de 1500 véhicules par jour. En effet, ce réseau est nettement plus dense que les autres, pouvant ainsi générer au sein d'un territoire une source de prélèvement significative.

Figure 2-12 : Répartition des collisions en fonction de la fréquentation routière (P.Fournier, 2004)



Présence de larges zones humides de part et d'autre du tracé

Ce type de configuration est particulièrement préjudiciable au Vison d'Europe, car l'infrastructure se situe au cœur des habitats préférentiels utilisés de façon quotidienne par les individus. Dans ce cas particulier, il n'existe pas de corridor majeur de circulation, et pour exploiter leur domaine vital, les animaux vont être susceptibles de franchir l'infrastructure n'importe où, et ce une à plusieurs fois par nuit. Dans ce type de configuration, le risque de collision routière va donc être maximal.



Présence d'un ouvrage hydraulique sans berges

Dans le cas de lits majeurs plus étroits, lorsque seule la fonction hydraulique des ouvrages est assurée, et qu'aucune berge n'a été aménagée ou conservée dans l'ouvrage, les animaux vont être obligés de grimper sur le talus et de traverser la chaussée pour continuer leur cheminement. Si le cours d'eau concerné est de taille suffisante pour constituer le cœur du domaine d'un animal, le nombre de franchissements de la route sera important et le risque de collision routière élevé. A l'inverse, si la route coupe un cours d'eau situé en tête de bassin versant, la fréquentation du site est alors plus occasionnelle, et le risque de collision sera moindre.



Présence d'un ouvrage hydraulique avec des berges submersibles en période de hautes eaux

Dans ce cas, le risque de collision routière sera limité à la période de hautes eaux, lorsque les berges sont submergées, obligeant les animaux à grimper sur la chaussée pour poursuivre leur cheminement.



2. Recensement et hiérarchisation des franchissements routiers à risque

Pour bâtir un plan de restauration de ces ruptures de corridors, un recensement exhaustif des franchissements routiers et une évaluation des discontinuités écologiques sont indispensables à l'échelle d'un territoire. Pour être efficace pour le Vison d'Europe, l'échelle d'intervention doit être à minima l'ensemble du bassin versant concerné.

Compte tenu des enjeux populationnels de l'espèce, nous proposons de hiérarchiser ces ouvrages selon le risque de collision routière qu'ils engendrent. Ce risque potentiel est directement dépendant de la conjonction des facteurs « traversée de la chaussée par l'animal » et « passage d'un véhicule », qui dépendent de leurs fréquences respectives.

La méthodologie proposée repose sur une première approche cartographique sur SIG avec une évaluation d'un risque potentiel, suivie d'une seconde étape de vérification sur le terrain des franchissements retenus sur la base des risques les plus forts. Cinq étapes successives sont ainsi nécessaires à la hiérarchisation des franchissements routiers à risque :

1. Réalisation d'une cartographie exhaustive des franchissements.
2. Évaluation du rythme théorique de fréquentation du cours d'eau par le Vison d'Europe à hauteur de chaque franchissement.
3. Attribution du niveau trafic routier à hauteur de chaque franchissement à partir des données transmises par les Cellules Départementales d'Exploitation et de Sécurité
4. Estimation du risque potentiel de collision de chaque franchissement et hiérarchisation selon le niveau de risque
5. Expertise sur le terrain des ouvrages les plus à risque retenus afin 1) d'estimer le risque réel de collision routière et 2) de proposer les techniques de réaménagement les plus pertinentes.

Cartographie exhaustive des franchissements routiers

En tout premier lieu, il s'agit de cartographier à l'échelle du bassin versant complet incluant le périmètre Natura 2000, l'ensemble des franchissements de cours d'eau ou de zones humides. Cette cartographie est réalisée sur SIG à l'aide des fonds IGN au 1/25000ème. Tous les écoulements matérialisés par l'IGN sont pris en compte. Pour les infrastructures routières, seuls les chemins ne sont pas pris en compte dans ce recensement.

Rythmes de fréquentation d'un cours d'eau par le Vison d'Europe

Pour modéliser le rythme de fréquentation du Vison d'Europe, nous nous sommes appuyés sur la connaissance fine que nous avons de l'espèce et de ses modalités de déplacements, obtenue grâce à des suivis par radiopistage de visons dans les Landes de Gascogne.

Les cours d'eau étudiés sont à dominante agricole et pour approcher au mieux les spécificités de l'utilisation de l'espace par le Vison en zone agricole, nous avons fait le choix d'extraire nos données résultant d'individus ayant évolué sur des portions de bassin versant à dominante agricole comme le Brion, le Beuve, le Léogeats, le Lisos ou encore les parties aval du Ciron. L'analyse des données a permis de montrer qu'au sein des domaines vitaux, les cours d'eau n'étaient pas exploités de façon uniforme.

Nous avons utilisé la fréquence de répartition des gîtes sur les différentes portions de cours d'eau comme indicateur du rythme de déplacement. En effet, le Vison est très mobile et change de gîte quotidiennement avec une inter-distance moyenne comprise entre 400 mètres pour les femelles et 1400 mètres pour les mâles.

Pour les cours d'eau situés en zone agricole, les gîtes observés se répartissent en fonction de la position sur le réseau hydrographique concerné selon 3 trois classes distinctes :

- Le cours d'eau principal servant d'axe structurant pour le domaine vital héberge 43% des gîtes ;
- Les têtes de bassins versants (gîte installé à moins de 2 km de la source) avec 33% des gîtes ;
- Le cours moyen des affluents secondaires avec 25% des gites.

Cette répartition est différente de celle observée sur les cours d'eau forestiers et montre toute l'importance relative des têtes de bassins versants comme zone refuge dans les zones agricoles.

Pour chacun des franchissements recensés, est évaluée la classe de position sur le cours d'eau, et pour matérialiser le rythme de fréquentation par le Vison, des coefficients relatifs ont été attribués extrapolés à partir de la distribution des gîtes :

- Le cours d'eau principal : coeff. De 4,3 ;
- Les têtes de bassins versants (gîte installé à moins de 2 km de la source) : coeff. De 3,3 ;
- Le cours moyen des affluents secondaires : coeff. De 2,5 .

Trafic routier à hauteur du franchissement

Pour le trafic routier, six classes ont été définies à partir de comptages réalisés par les Cellules Départementales d'Exploitation et de Sécurité, avec un coefficient relatif attribué à chaque classe : trafic « inférieur à 500 véhicules/jour », « de 500 à 1500 véhicules/jour », « de 1500 à 3000 véhicules/jour », « de 3000 à 6000 véhicules/jour », « de 6000 à 12000 véhicules/jour » et « supérieur à 12000 véhicules/jour ». A partir de la classe « > 500 véhicules/jour », le niveau de risque est donc doublé d'une classe à la suivante.

Calcul du risque potentiel de collision du franchissement et hiérarchisation

Pour calculer le risque potentiel de collision, nous avons volontairement fait le choix de limiter la formule de calcul aux deux paramètres définis ci-dessus, qui sont « le rythme de fréquentation par le Vison » et « le trafic routier ».

L'estimation du risque peut alors être calculée selon la **formulation « coefficient du rythme de fréquentation » X « coefficient du trafic routier »**. Le tableau qui suit présente les niveaux de risque qui en découlent.

Tableau des risques potentiels de collision routière							
Trafic routier		< 500	500 à 1500	1500 à 3000	3000 à 6000	6000 à 12000	>12000
Rythme de fréquentation par le Vison d'Europe	Coefficients	0,5	1,5	3	6	12	24
Fréquentation Affluents Cours moyen	2,5	1,3	3,8	7,5	15,0	30,0	60,0
Fréquentation Sources : 0 à 2 km	3,3	1,7	5,0	9,9	19,8	39,6	79,2
Fréquentation CE Principal	4,3	2,2	6,5	12,9	25,8	51,6	103,2

Tableau 2-10 : Risques potentiels de collision routière

Six classes de risque ont été définies: risque maximal (R6), risque très fort (R5), risque fort (R4), risque moyen (R3), risque faible (R2) et risque très faible (R1).

A partir de cette hiérarchisation, et en fonction de la position relative des franchissements les uns par rapport aux autres, ceux considérés comme les plus à risques ont fait l'objet d'une visite de terrain pour estimer le risque réel de collision et le type de réhabilitation envisageable (risque >= R2).

Estimation du risque réel de collision

La visite de terrain des franchissements théoriquement les plus à risque permet d'achever l'évaluation du risque de collision grâce à une expertise, qui intègre trois paramètres techniques supplémentaires :

1. Les caractéristiques techniques de l'ouvrage hydraulique, et plus particulièrement la présence de cheminements utilisables par le Vison d'Europe pour passer sous l'infrastructure à l'étiage, en période d'eaux courantes ou en période des hautes eaux (présence de berges naturelles, de banquettes, ...).
2. La largeur du linéaire à risque. Il correspond de façon théorique au lit majeur du cours d'eau au niveau du franchissement. Il est essentiel car dans le cas de vallées étroites ou encaissées, le risque dépend directement des possibilités de franchissement de l'ouvrage alors que dès lors que le lit majeur est large, les franchissements de la route peuvent se faire en dehors des ouvrages hydrauliques (dans ce cas, le franchissement reste à risque même si l'ouvrage hydraulique est transparent).
3. La présence ou non de protections efficaces empêchant les animaux de traverser la chaussée (un Vison d'Europe passe dans un trou de 5x5cm).

Cette étape permet d'exclure du plan de hiérarchisation les ouvrages qui présenteraient toutes les caractéristiques techniques permettant au Vison d'Europe de poursuivre son cheminement en toute sécurité.

3. Résultats pour la vallée de l'Euille

Soixante douze franchissements de routes départementales ou communales ont été recensés sur le bassin versant de l'Euille.

NOMBRE DE FRANCHISSEMENTS SELON LE TRAFIC ROUTIER ET LE RYTHME DE FREQUENTATION PAR LE VISON							
Trafic routier		< 500	500 à 1500	1500 à 3000	3000 à 6000	6000 à 12000	>12000
Rythme de fréquentation par le Vison d'Europe	Coefficients	0,5	1,5	3	6	12	24
Fréquentation Affluents Cours moyen	2,5	10	5	0	0	0	0
Fréquentation Sources : 0 à 2 km	3,3	23	5	1	1	0	0
Fréquentation CE Principal	4,3	16	4	0	5	1	0

Tableau 2-11 : Résultats des risques de collision routière sur le site de la Vallée de l'Euille

Après réalisation des visites de terrain, seul l'ouvrage n°6 récemment construit a vu son niveau de risque annulé car il présente des berges naturelles assurant la circulation des espèces. Les 71 autres sont conformes à la hiérarchisation modélisée. Douze franchissements présentent un risque non négligeable imposant leur réhabilitation. La cartographie et le tableau qui suivent précisent la localisation de chaque franchissement à risque et leurs caractéristiques.

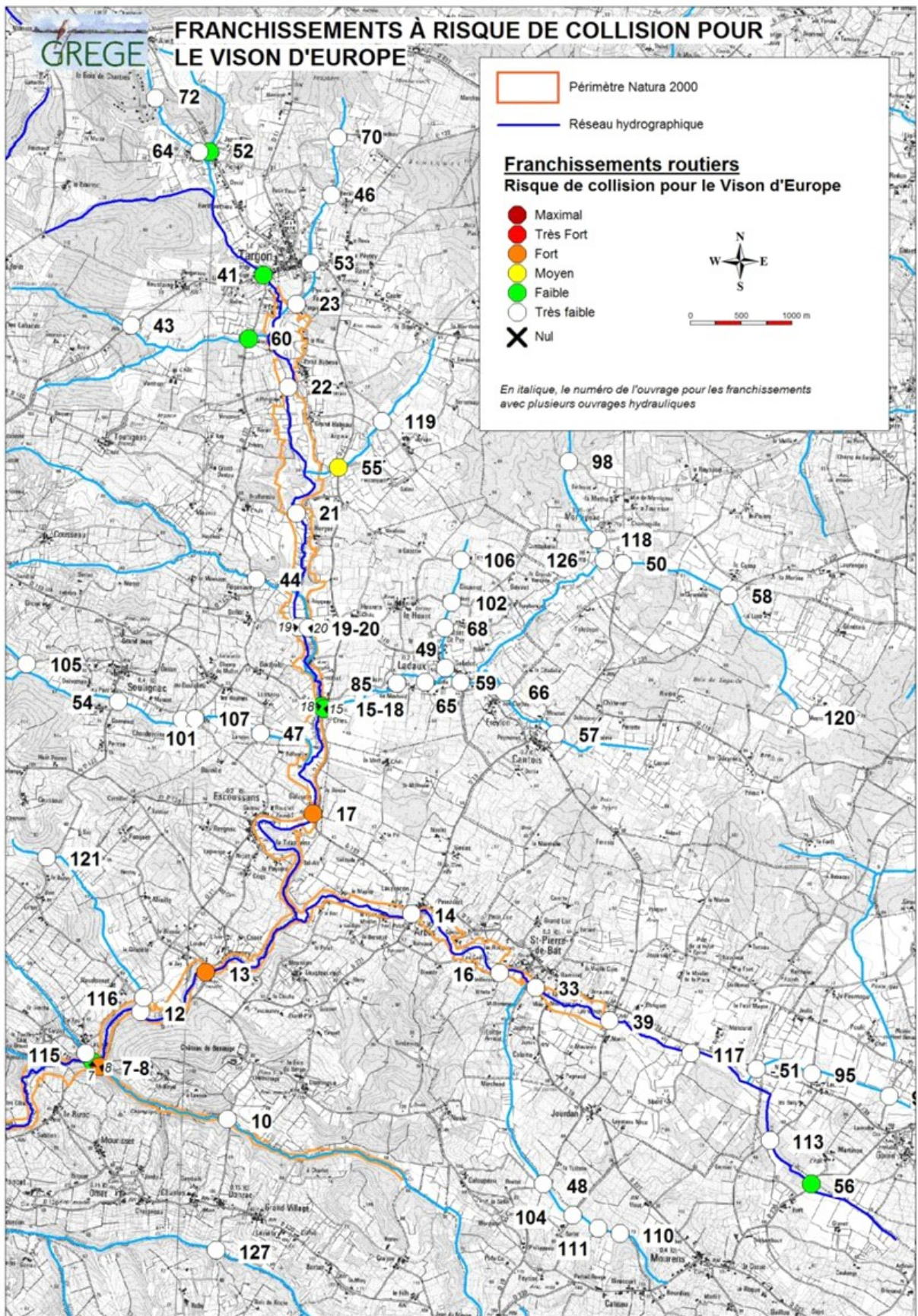


Figure 2-13 : Cartographie des risques de collision sur l'amont de l'Eulle © GREGE, 2012)

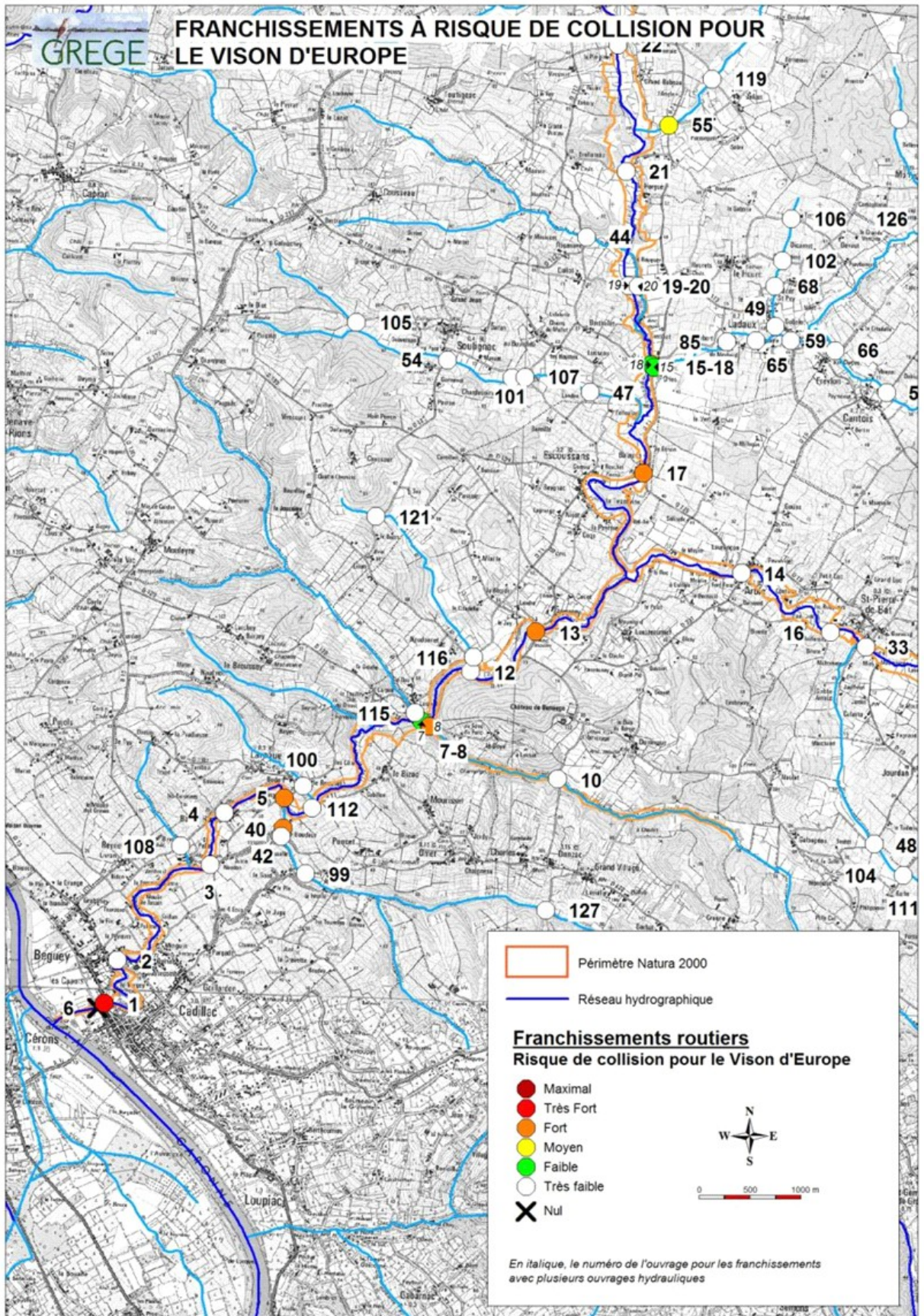


Figure 2-14 : Cartographie des risques de collision sur l'aval de l'Eulle © GREGE, 2012)

I.4.v Le Vison d'Amérique sur le Bassin Versant de la Vallée de l'Euille

1. La compétition entre le Vison d'Europe et d'Amérique

La présence du Vison d'Amérique n'est pas souhaitable car il occupe la même niche écologique que le Vison d'Europe et il pourrait exister une compétition directe et/ou indirecte entre les deux espèces. En effet, les densités de vison d'Amérique peuvent être très élevées, de l'ordre de plusieurs dizaines d'individus sur des réseaux hydrographiques de la taille de celui étudié imposant de fait un risque de compétition résultant du différentiel actuel d'effectif entre les deux espèces.

En Gironde, l'espèce est classée nuisible car considérée comme « espèce invasive » avec des conditions à respecter préalablement à sa destruction. Les risques de confusion entre les deux espèces sont très importants et des visons d'Europe peuvent être détruits accidentellement par confusion avec des visons d'Amérique. Même si les arrêtés préfectoraux en vigueur prévoient un contrôle préalable de l'animal capturé avant sa destruction, toute l'efficacité de ce dispositif repose sur le niveau d'information et de sensibilisation des personnes susceptibles de capturer un Vison, sur la disponibilité [7 /7] des « référents » et sur la qualité des référents. Ce système a déjà montré ses limites avec des animaux n'ayant pas été contrôlés préalablement à leur destruction, des animaux relâchés car le dispositif n'est pas actif [7 /7] ou parce que les référents ont eu des doutes sur l'identification de l'animal.

Enfin, le Vison d'Amérique pourrait être un relais important dans la diffusion de pathologies ré-émergentes de par les fortes densités en individus sur le territoire.

2. La situation du Vison d'Amérique en Gironde

Le Vison d'Amérique a été détecté dans le département à partir de 2003 dans le cadre du réseau « Vison d'Amérique » piloté par le GREGE, spécialisé dans le suivi du Vison d'Europe et d'Amérique. Neuf captures ont été enregistrées sur les parties amont du Ciron dans le Lot-et-Garonne et en Gironde (GREGE, 2003), réparties sur 10 kilomètres confirmant la bonne implantation de l'espèce. Par la suite, de nombreuses campagnes de piégeage standardisées ont été opérées chaque année sur tous les réseaux compris entre le Lisos et le Ciron pour suivre la progression de l'espèce et la contrôler par stérilisation des individus jusqu'en 2007. Chaque année, étaient capturés entre 4 et 8 individus différents, principalement répartis sur le Ciron (GREGE, 2004;2005; GREGE et Mission Vison d'Europe, 2006; Mission Vison d'Europe et GREGE, 2007).

Depuis 2008, le contrôle de l'espèce est coordonné par l'ADPAG (Association Départementale des Piégeurs de Gironde) pour engager des campagnes de piégeage uniquement au sud de la Garonne et à l'est du Ciron. Comme dans les autres départements, ce réseau ne s'appuie pratiquement que sur les piégeurs agréés en sensibilisation et en intervention sur le terrain. Il ne semble pas toucher tous les acteurs susceptibles d'être confrontés au Vison d'Amérique. Au cours des trois premières années de mise en œuvre de cette nouvelle structuration, aucune capture n'a été enregistrée (Delas - ADPAG, comm pers). En revanche en 2011, 2 individus ont été capturés sur la Gouaneyre, affluent du Ciron et un autre sur le Beuve (Saint-Pardon-de-Conques).

Dans le même temps, le GREGE a développé une nouvelle technique de détection de l'espèce basée sur l'installation de radeaux à empreintes. Près de 70 radeaux ont été progressivement disposés sur les affluents de la Garonne rive gauche compris entre le Saucats et le Beuve inclus (voir carte). Sur la période 2008-2011, le suivi hebdomadaire des radeaux a permis de confirmer

l'efficacité et la grande sensibilité de la technique. Les conclusions sont éloquentes avec une progression minimale du front de colonisation de près de 40 kilomètres vers l'ouest en rive gauche de la Garonne et des données confirmées au moins jusqu'au Gat mort (GREGE, Rapport interne). En outre, à ce jour, un individu a déjà été capturé au nord de la Garonne en 2007, confirmant la possibilité de poursuite de la colonisation sur les affluents rive droite.

La carte qui suit présente l'ensemble des données enregistrées par le GREGE et l'ADPAG depuis l'arrivée de l'espèce en Gironde. Compte tenu de l'insuffisance de la surveillance actuelle et de l'inefficacité des opérations de piégeage, il convient donc de considérer à ce jour que l'espèce est potentiellement bien implantée sur l'ensemble des affluents rive gauche de la Garonne entre le Lisos à l'est et le Gat mort à l'ouest.

3. La situation du Vison d'Amérique sur la Vallée de l'Euille

A ce jour, aucune donnée de capture n'a été enregistrée sur l'Euille. Aucun radeau de surveillance n'y a été installé par le GREGE. Ce cours d'eau se trouve en rive droite de la Garonne et pourrait ne pas être encore colonisé par le Vison d'Amérique.

Cependant, la progression de l'espèce ces quatre dernières années sur tous les cours d'eau situés en vis-à-vis en rive gauche de la Garonne et la donnée enregistrée sur le Dropt en 2007 confirment les risques actuels de colonisation par le Vison d'Amérique.

A ce titre, le Vison d'Amérique doit être considéré comme représentant une menace potentielle pour le Vison d'Europe et sa surveillance doit être organisée pour prévenir toute colonisation.

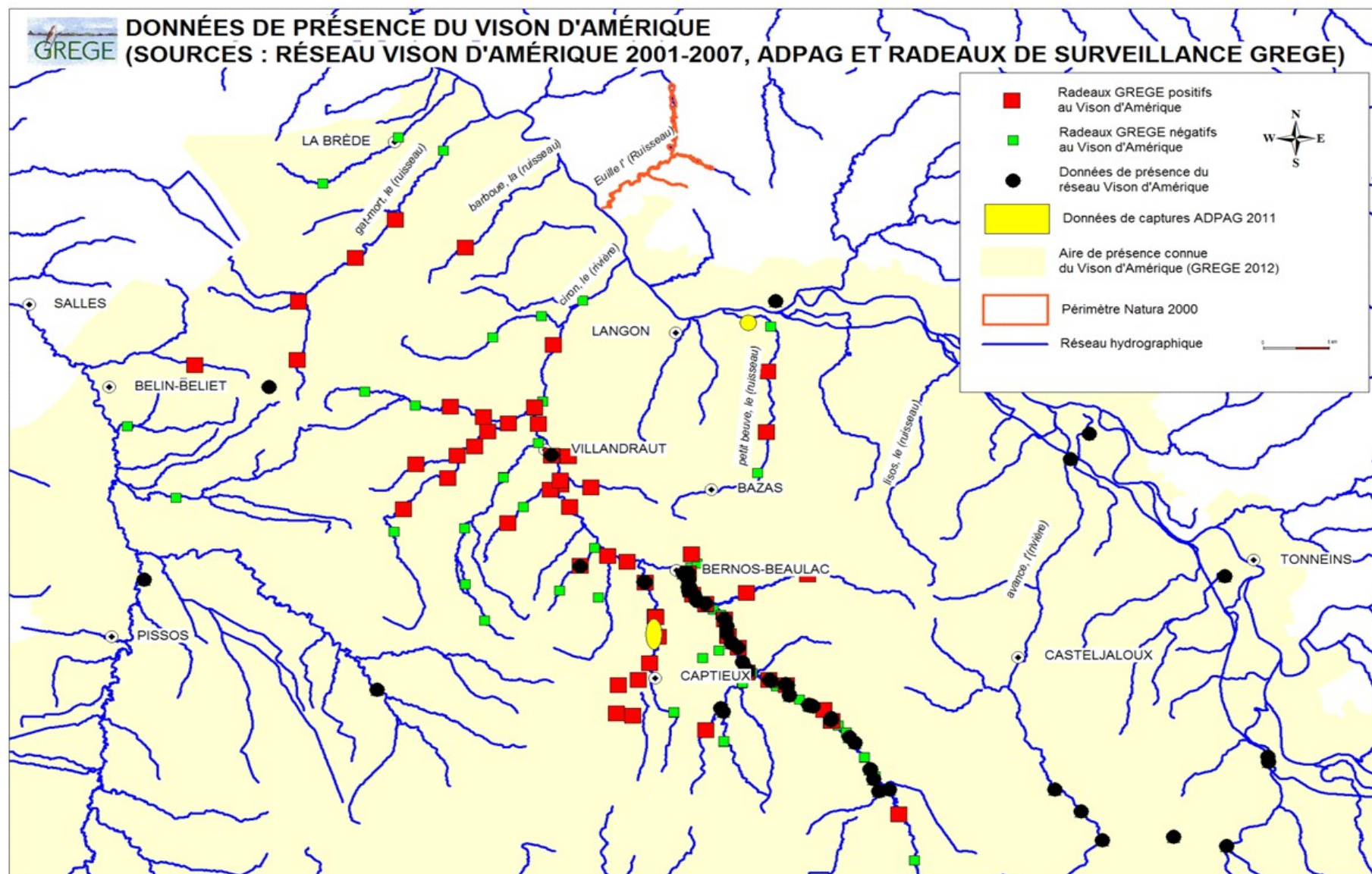


Figure 2-15: Cartographie de présence du Vison d'Amérique à proximité du site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille © GREGE, 2012

DOCOB – Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

Phase 2 - Analyse écologique

Bilan :

Cette analyse à l'échelle du site, permet de mettre en évidence deux causes majeures de mortalité chez cette espèce : la collision routière et la compétition avec le Vison d'Amérique. Ces deux axes d'action avec la destruction des habitats à Vison d'Europe sont donc prioritaires. La hiérarchisation des enjeux en tiendra compte.

I.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Intégrer les résultats des recherches d'approfondies faite dans le Plan National d'Action (PNA Vison d'Europe) sur les connaissances relatives aux exigences écologiques de l'espèce et aux causes de régression ,
- Assurer la protection et la restauration de ses habitats,
- Combattre les causes directes de mortalité et les facteurs de déclin pressentis,
- Sensibiliser le public, informer les usagers des zones humides et former les gestionnaires des milieux,
- Suivi scientifique des populations avec le PNA Vison d'Europe.

II. LOUTRE D'EUROPE – *LUTRA LUTRA* (1355)

II.1. Exigences écologiques

- Présence d'habitats humides telles que les aulnaies marécageuses, les forêts alluviales, les prairies hygrophiles, les fossés, les mares,...
- Présence d'une ripisylve continue pour permettre ses déplacements le long du réseau hydrographique.

Le domaine vital de la Loutre d'Europe est relativement grand, plusieurs kilomètres de cours d'eau. La présence d'eau est un facteur essentiel à sa survie et le niveau d'inondation des habitats fréquentés doit être important. La circulation de l'espèce en toute sécurité au niveau des franchissements routiers doit être assurée.

II.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluer la progression ou la régression sur le site des habitats préférentiels et favorables à son accueil ;
- Évaluer la densité et la répartition de l'espèce par des relevés d'indices de présence (épreintes et empreintes) ;
- Évaluer la réduction du risque de collision routière en suivant le nombre d'ouvrages de franchissement transparent par rapport au nombre total pouvant impacter l'espèce ;
- Évaluer la disponibilité en proies des cours d'eau en suivant les peuplements piscicoles.

II.3. État de conservation

- État actuel : **moyen**
- Objectif : **bon**

II.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

- la mortalité accidentelle (collisions routières, destructions lors d'opérations de piégeage) ;
- la destruction indirecte par empoisonnement ;
- la destruction des habitats ;
- la dégradation de la qualité chimique de l'eau et des habitats en général ;
- raréfaction des peuplements piscicoles.

II.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

Amélioration des connaissances sur sa répartition sur le site par recherche d'indices de présence ;
Assurer la protection et la restauration de ses habitats ;

Combattre les causes directes de mortalité et les facteurs de déclin pressentis (pollution, collision routières, ...)

Sensibiliser le public, informer les usagers des zones humides et former les gestionnaires des milieux ;

Suivi scientifique ;

Toute action en faveur du Vison d'Europe sera favorable à la Loutre.

III. LAMPROIE DE PLANER – *LAMPETRA PLANERI* (1096)

III.1. Exigences écologiques

- Une bonne qualité d'eau et surtout des sédiments,
- Une accessibilité aux sites de reproductions (absence de barrages entre l'amont et l'aval des rivières),
- Des fonds alternant sable et graviers pour la reproduction,
- Un cours d'eau naturel et diversifié présentant des banquettes vaseuses.

III.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluer la densité et la répartition de l'espèce par un comptage des frayères

III.3. État de conservation

- État actuel : **Moyen**
- Objectif : **Bon**

III.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

Selon les Cahiers d'habitats Natura 2000 (Tome 7 : Espèces animales), le principal problème rencontré est l'accessibilité (problèmes de franchissement de seuils et des pelles des moulins) et la détérioration des zones de frayère, notamment par le colmatage des graviers par des particules fines, qui prive les larves de la circulation d'eau leur assurant l'apport d'oxygène nécessaire à leur survie.

En France, les menaces proviennent de deux facteurs principaux :

- l'importance de la durée de la phase larvaire qui rend cette espèce très sensible à la pollution des milieux continentaux qui s'accumule dans les sédiments et dans les micro-organismes dont se nourrissent les larves.

Cette espèce, déjà peu féconde et qui meurt après son unique reproduction, a par ailleurs de plus en plus de difficultés à accéder à des zones de frayères en raison de la prolifération des ouvrages sur les cours d'eau (les barrages et étangs qui empêchent la libre circulation des individus, isolent les populations et détériorent la qualité du milieu physique et de l'eau).

- les recalibrages, curages et rectifications de la rivière qui banalisent le milieu et détruisent l'habitat des larves.

III.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Améliorer et garantir durablement la qualité de l'eau,
- Réhabiliter les zones de cours d'eau dégradées (rectifications, canalisation ou pollution),
- Proscrire les curages,
- Aménager les ouvrages pour permettre à l'espèce de parvenir sur ses aires de reproduction,
- Lutter contre l'implantation de nouveaux étangs,
- Réduire l'impact des étangs existants (contournements, prises d'eau par le fond, débit réservé),
- Identifier les zones importantes pour la reproduction et s'assurer de leur préservation,
- Information et la sensibilisation du public à la préservation de l'espèce,
- Suivi scientifique.

IV. PETIT RHINOLOPHE – *RHINOLOPHUS HIPPOSIDEROS* (1303)

IV.1. Exigences écologiques

- Paysage semi-ouvert où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés
- Linéaires arborés, lisières forestières et grandes haies communiquant avec le gîte
- Prairies entrecoupées de haies
- Répartition homogène et disséminée du bâti ancien
- Cavités souterraines aux caractéristiques hygrothermiques adaptées
- Tranquillité (hibernation)

IV.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Comptages des effectifs lors des prospections hivernales.
- Suivi hygrothermique des carrières

IV.3. État de conservation

- État actuel : **à préciser**
- Objectif : **à préciser**

IV.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

- banalisation de l'espace par destruction des structures paysagère complexes
- disparition du bocage
- intensification de l'agriculture par retournement des prairies
- réfection inadaptée, déprédation ou aménagement du bâti
- dérangement des populations hivernantes
- modifications des conditions hygrothermiques à l'intérieur des carrières
- pollution lumineuse
- réduction de la biomasse d'insectes (par utilisation de produits chimiques)
- traitements anti-parasitaires

IV.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Maintien d'un réseau de haies communiquant avec les gîtes
- Limitation du dérangement par fermeture des accès aux gîtes
- Contrôle de l'usage des pesticides et autres produits ayant une influence sur les espèces proies
- Suivi scientifique

V. GRAND RHINOLOPHE – *RHINOLOPHUS FERRUMEQUINUM* (1304)

V.1. Exigences écologiques

- Présence de ripisylves et de boisements de feuillus diversifiés en essence, densité et hauteurs des strates
- Présence de corridors boisés
- Présence de prairies permanentes pâturées bordées de haies
- Cavités souterraines aux caractéristiques hygrothermiques adaptées (hibernation)
- Tranquillité (hibernation)

V.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Comptages des effectifs lors des prospections hivernales.
- Suivi hygrothermique des carrières

V.3. État de conservation

- État actuel : **à préciser**
- Objectif : **à préciser**

V.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

- banalisation de l'espace par destruction des structures paysagères complexes
- disparition du bocage
- intensification de l'agriculture par retournement des prairies
- réfection inadaptée, déprédation ou aménagement du bâti
- dérangement des populations hivernantes
- modifications des conditions hygrothermiques à l'intérieur des carrières
- pollution lumineuse
- réduction de la biomasse d'insectes (par utilisation de produits chimiques)
- traitements anti-parasitaires

V.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Maintien de la diversité des paysages : haies, boisements, pâtures
- Limitation du dérangement par fermeture des accès aux gîtes
- Contrôle de l'usage des pesticides et autres produits ayant une influence sur les espèces proies
- Suivi scientifique

VI. MINIOPTÈRE DE SCHREIBERS – *MINIOPTERUS SCHREIBERSII* (1310)

VI.1. Exigences écologiques

- Présence de ripisylves et de boisements de feuillus diversifiés en essence, densité et hauteurs des strates
- Présence de corridors boisés
- Présence de prairies permanentes pâturées bordées de haies
- Cavités souterraines aux caractéristiques hygrothermiques adaptées
- Tranquillité

VI.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Comptages des effectifs lors des prospections hivernales.
- Suivi hygrothermique des carrières

VI.3. État de conservation

- État actuel : à préciser
- Objectif : à préciser

VI.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

- modification ou destruction de milieux propices à la chasse (lisières forestières, futaies de feuillus,...)
- banalisation de l'espace par destruction des structures paysagères complexes
- réduction de la biomasse d'insectes (par utilisation de produits chimiques)
- dérangement des populations hivernantes
- modifications des conditions hygrothermiques à l'intérieur des carrières
- traitements anti-parasitaires

VI.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Maintien de la diversité des paysages : haies, boisements, pâtures
- Fermeture par périmètre éloigné du type grillage de protection (espèce sensible à la fermeture des entrées de carrières)
- Contrôle de l'usage des pesticides et autres produits ayant une influence sur les espèces proies
- Suivi scientifique

VII. VESPERTILLON À OREILLES ÉCHANCRÉES – MYOTIS EMARGINATUS (1321)

VII.1. Exigences écologiques

- Présence de ripisylves et de boisements de feuillus diversifiés en essence, densité et hauteurs des strates
- Présence de corridors boisés
- Présence de prairies permanentes pâturées bordées de haies
- Répartition homogène et disséminée du bâti ancien
- Cavités souterraines aux caractéristiques hygrothermiques adaptées
- Tranquillité

VII.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Comptages des effectifs lors des prospections hivernales.
- Suivi hygrothermique des carrières

VII.3. État de conservation

- État actuel : **à préciser**
- Objectif : **à préciser**

VII.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

- modification ou destruction de milieux propices à la chasse (lisières forestières, futaies de feuillus,...)
- banalisation de l'espace par destruction des structures paysagères complexes
- pollution lumineuse
- réduction de la biomasse d'insectes (par utilisation de produits chimiques)
- dérangement des populations hivernantes
- modifications des conditions hygrothermiques à l'intérieur des carrières

VII.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Maintien de la diversité des paysages : haies, boisements, pâtures
- Limitation du dérangement par fermeture des accès aux gîtes
- Contrôle de l'usage des pesticides et autres produits ayant une influence sur les espèces proies
- Suivi scientifique

VIII. VESPERTILLON DE BECHTEIN – MYOTIS BECHSTEINII (1323)

VIII.1. Exigences écologiques

- Réseaux d'arbres âgés (parcelle, alignement d'arbres anciens) à cavités

VIII.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Comptages des effectifs lors des prospections hivernales.
- Évaluer la disponibilité en gîtes forestiers
- Difficile à évaluer étant donné ses mœurs forestières

VIII.3. État de conservation

- État actuel : **à préciser**
- Objectif : **à préciser**

VIII.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

- banalisation de l'espace : destruction des peuplements arborés
- conversion à grande échelle des massifs forestiers
- destruction de haies ou d'alignements d'arbres anciens
- traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères
- pollution lumineuse
- isolement des populations par les routes

VIII.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Conservation de vieux arbres en lisière et de vieilles futaies
- Maintien et développement de futaies mixtes irrégulières et de taillis sous futaies
- Contrôle de l'usage des pesticides et autres produits ayant une influence sur les proies
- Suivi scientifique

IX. GRAND MURIN – MYOTIS MYOTIS (1324)

IX.1. Exigences écologiques

- Présence de boisements de feuillus conduits en futaies, avec sous-bois clairs
- Présence de corridors boisés (haies plus ou moins fortes, variées en composition et en hauteur)
- Présence de pâtures permanentes et de prairies de fauche, voire de pelouses
- Peu de recours au traitement chimique
- Cavités souterraines aux caractéristiques hygrothermiques adaptées (hibernation)
- Tranquillité (hibernation)

IX.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Comptages des effectifs lors des prospections hivernales.
- Suivi hygrothermique des carrières

IX.3. État de conservation

- État actuel : **à préciser**
- Objectif : **à préciser**

IX.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

- modification ou destruction de milieux propices à la chasse (prairies de fauche, lisières forestières, futaies de feuillus,...)
- conversion des pâtures et prairies de fauche en prairies artificielles ou en culture de maïs
- fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux
- banalisation de l'espace par destruction des structures paysagères complexes
- pollution lumineuse
- réduction de la biomasse d'insectes (par utilisation de produits chimiques)
- dérangement des populations hivernantes
- modifications des conditions hygrothermiques à l'intérieur des carrières

IX.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Maintien de la diversité des paysages : haies, boisements, pâtures
- Maintien d'une strate forestière ouverte
- Limitation du dérangement par fermeture des accès aux gîtes
- Contrôle de l'usage des pesticides et autres produits ayant une influence sur les espèces proies
- Suivi scientifique.

X. BARBASTELLE D'EUROPE - BARBASTELLA BARBASTELLUS (1308)

X.1. Exigences écologiques

- Végétation arborée mature (linéaire ou en massif) avec sous-strates buissonnantes et arbustives.
- Proximité d'une rivière ou d'un étang
- Tranquillité (hibernation)

X.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Comptages des effectifs lors des prospections hivernales
- Évaluer la disponibilité en gîtes forestiers
- Comptages des effectifs lors des prospections hivernales

X.3. État de conservation

- État actuel: **à préciser**
- Objectif: **à préciser**

X.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

- Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones en monocultures intensives d'essences importées.
- Destruction des peuplements arborés linéaires.
- Traitement phytosanitaires touchant les microlépidoptères.
- Circulation routière (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France).
- Développement des éclairages publics.
- Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou obturation des entrées.
- Fréquentation importante de certains sites souterrains.
- Préconisations de gestion et moyens de conservation
- Éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante.
- Limiter l'éclairage public aux deux premières heures de la nuit en zones rurales
- Maintien ou renouvellement des réseaux linéaires d'arbres
- Gestion forestière pratiquant la futaie irrégulière ou le taillis-sous-futaie, d'essences autochtones en peuplement mixte.
- Limitation du dérangement par fermeture des accès aux gîtes
- Suivi scientifique

INTERRELATIONS DES HABITATS ET DES ESPÈCES

La Directive « Habitats » définit l'habitat d'une espèce comme étant le milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique (Article premier).

Les espèces d'intérêt communautaire et prioritaire peuvent utiliser des habitats qui ne présentent pas d'intérêt en tant que formation végétale et ne constituent pas des habitats d'intérêt communautaire. Il est néanmoins primordiale de préserver et de gérer de façon adéquat ces milieux, du fait de leur utilisation par les espèces d'intérêt communautaire. La destruction des habitats favorables reste l'une des principales causes de déclin de nombreuses espèces à enjeu.

Les différents milieux recensés sur le périmètre Natura 2000 de l'Euille sont autant d'habitats potentiellement utilisables par les espèces d'intérêt communautaire du site. Le tableau ci-après ont font la synthèse.

Tableau 2-12 : Utilisations des habitats par les espèces au cours de leur cycle annuel

Type de formation	Description	Vison d'Europe			Loutre			Lamproie de Planer			Chiroptères		
		Alimentation	Reproduction	Refuge/Repos	Alimentation	Reproduction	Refuge/Repos	Alimentation	Ponte	Refuge/Repos	Alimentation	Reproduction	Refuge/Repos
Formations prairiales	Prairies humides atlantiques et subatlantiques												
	Prairies à Agropyre et Rumex												
	Prairies à fourrage des plaines												
	Pâtures mésophiles												
	Prairies améliorées												
Formations d'ourlets et de friches	Fourrés												
	Clairières forestières (herbacées et couvert arbustif)												
	Ourlets des cours d'eau												
	Franges des bords boisés ombragés												
	Terrains en friche et terrains vagues												
Formations forestières	Saulaies marécageuses												
	Chênaies-charmaies												
	Forêts galeries de saules blancs												
	Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens												
	Bois marécageux d'Aulnes												
	Alignement d'arbres												
	Autres plantations d'arbres feuillus												
	Plantations de Peupliers												
	Bordures de haies												
	Formations spontanées de Robiniers												
Milieux aquatiques	Lits des rivières												
	Eaux douces stagnantes												
	Lagunes industrielles et bassins												
Formations anthropisées	Parcs urbains et grands jardins												
	Jardins												
	Villes, villages et sites industriels												
	Vergers												
	Vignobles												
Cultures													

MENACES IDENTIFIÉES SUR LE SITE EN LIEN AVEC LES ESPÈCES ET LES HABITATS

I. SYNTHÈSE DES MENACES CONCERNANT LES HABITATS

Les différentes menaces identifiées sur le site et leurs évolutions sont regroupées en cinq groupes :

- travaux agricoles
- travaux hydrauliques
- travaux forestiers
- autres travaux
- non gestion

L'intensité des menaces par habitat est évaluée sur la base de trois critères :

- la vitesse de la dégradation engendrée (rapide, moyenne ou lente)
- les conséquences sur l'habitat en terme de dégradation (mauvais état, disparition)
- la capacité à contrer ou contrôler la dégradation par le biais d'une gestion adéquate (oui, non ou difficile)

Les résultats sont présentés dans le tableau 2-5 page suivante.

Schématiquement, la menace principale qui pèse sur les habitats du site Natura 2000 de l'Euille est la **dégradation des habitats par les activités agricoles et forestières** :

- dégradation par les activités agricoles comme par exemple l'intensification, la reconversion des sols, l'utilisation de produits visant à protéger la production mais polluant les cours d'eau...
- dégradation par les activités forestières inadaptées. Il peut s'agir de reboisements artificiels (peupliers, essences non adaptées aux stations) ou alors de coupes rases. Ce type de menace et son intensité sont variables en fonction des habitats et de leur productivité.

Tableau 2-13: Évaluation des menaces concernant les habitats

Type de menaces	Évolution des pratiques	Habitats concernés	Vitesse de dégradation	Conséquences	État de l'habitat	Possibilité de restauration	Intensité globale de la menace
TRAVAUX AGRICOLES	Changement des pratiques : surpâturage et piétinement	6510 – Prairies maigres de fauche	Rapide	– Réduction à disparition de l'habitat	Mauvais état voire disparition	Difficile à non	Forte
		6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	Rapide	– Réduction à disparition de l'habitat	Mauvais état voire disparition	Oui	Moyenne
	Changement des pratiques : mise en culture	6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	Rapide	– Réduction à disparition de l'habitat	Mauvais état voire disparition	Oui	Moyenne
		6510 – Prairies maigres de fauche	Rapide	– Disparition de l'habitat	Disparition	Oui	Forte
TRAVAUX HYDRAULIQUES	Modification du lit mineur (curage, rectification, artificialisation)	6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	Rapide	– Déséquilibre de la dynamique du cours d'eau (nappe circulante) – Destruction de l'habitat par le passage des engins – Développement d'espèces invasives	Mauvais état	Non	Forte
		91E0* - Forêts alluviales	Rapide	– Déséquilibre de la dynamique du cours d'eau (nappe circulante) – Destruction de la ripisylve par le passage des engins – Développement d'espèces invasives	Mauvais état	Non	Forte
	Création d'étang	6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	Rapide	– Réduction à disparition de l'habitat	Mauvais état voire disparition	Non	Forte
		91E0* - Forêts alluviales	Rapide	– Réduction à disparition de l'habitat	Mauvais état voire disparition	Non	Forte
TRAVAUX FORESTIERS	Plantations de peupliers ou de résineux	91E0* - Forêts alluviales	Rapide	– Acidification – Disparition de l'habitat	Mauvais état voire disparition	Oui	Forte
	Coupes (ripisylve, boisement)	91E0* - Forêts alluviales	Rapide	– Réduction à disparition de l'habitat selon intensité	Mauvais état voire disparition	Non	Forte
AUTRES TRAVAUX	Remblais	6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	Rapide	– Développement des espèces invasives – Banalisation du cortège spécifique – Assèchement	Mauvais état voire disparition	Oui	Forte
		91E0* - Forêts alluviales	Moyenne	– Développement des espèces invasives – Banalisation du cortège spécifique – Assèchement – Perte de capacité d'absorption des pics de crues	Mauvais état	Oui	Faible
	Urbanisation	Tous les habitats	Rapide	– Disparition des habitats – Modification du fonctionnement hydraulique des cours d'eau (imperméabilisation des surfaces, ruissellement)	Disparition	Difficile à non	Forte
NON GESTION	Évolution naturelle (colonisation par les ligneux)	6510 – Prairies maigres de fauche	Moyenne	– Évolution vers le fourré puis la chênaie-charmaie	Mauvais état puis disparition	Oui	Moyenne

II. SYNTHÈSE DES MENACES CONCERNANT LES ESPÈCES

Selon les espèces présentes sur le site, il est possible d'identifier des menaces théoriques potentielles. Les différents types de menaces et leurs évolutions peuvent être regroupés en cinq groupes :

- travaux agricoles
- travaux hydrauliques
- travaux forestiers
- autres travaux
- non gestion

L'intensité des menaces par espèce est évaluée sur la base de deux critères :
la vitesse de la dégradation engendrée (rapide, moyenne ou lente),
les conséquences sur la survie de l'espèce (forte, moyenne, faible)

Les résultats sont présentés dans le tableau en page suivante.

Les principales menaces sont :

les travaux forestiers : la diminution des forêts alluviales est une menace pour toutes les espèces inféodées à ce milieu. La sauvegarde d'un linéaire de ripisylve suffisamment dense permet le maintien des territoires de chasse des Chiroptères et le déplacement des mustélidés semi-aquatiques le long du réseau hydrographique.

les travaux hydrauliques : la dégradation ou la destruction des habitats liés au cours d'eau principal sont des menaces pour les espèces liées au milieu aquatique. La menace n'est pas imminente, mais la population est en faible quantité, ce qui rend l'espèce plus sensible aux modifications de son milieu.

Les travaux agricole avec l'intensification agricole : elle génère une augmentation des intrants (azote, herbicide, pesticide, etc) qui pollue directement le cours d'eau du bassin versant. Ce qui engendre à court terme une modification de la qualité chimique de l'eau, impactant de ce fait la faune piscicole.

Les travaux agricoles avec l'abandon des prairies : si elle peut temporairement être favorable, elle est également néfaste à long terme.

Les autres travaux comme l'urbanisation ; elle peut causer la dégradation qualitative des habitats d'espèces avec la présence de pollutions et des dégradations quantitatives avec la destruction d'habitat. L'urbanisation peut être un facteur direct de destruction des espèces avec le risque de collisions routières par exemple.

Tableau 2-14 : Évaluation des menaces concernant les espèces

Type de menaces	Evolution des pratiques	Espèces concernés	Vitesse de la dégradation	Conséquences sur la survie de l'espèce	Etat de l'espèce	Intensité globale de la menace
TRAVAUX AGRICOLES	Changement des pratiques : fertilisation	Toxostome	Lente	Faible	Mauvais état	Faible
		Ecrevisse à pattes blanches	Moyenne	Forte	Mauvais état	Forte
	Changement des pratiques : mise en culture	Toxostome	Moyenne	Faible	Mauvais état	Moyenne
		Ecrevisse à pattes blanches	Moyenne	Moyenne	Mauvais état	Moyenne
		Chiroptères	Lente	Faible	Moyen état	Faible
TRAVAUX HYDRAULIQUES	Modification du lit mineur (curage, rectification, artificialisation)	Vison d'Europe	Moyenne	Forte	Mauvais état	Forte
		Toxostome	Rapide	Forte	Disparition	Forte
		Ecrevisse à pattes blanches	Rapide	Moyenne	Mauvais état	Moyenne
	Vidange d'étangs	Toxostome	Rapide	Forte	Mauvais état	Forte
TRAVAUX FORESTIERS	Coupes (ripisylve, boisement)	Vison d'Europe	Rapide	Forte	Disparition	Forte
		Chiroptères	Moyenne	Moyenne	Mauvais état	Moyenne
AUTRES TRAVAUX	Urbanisation	Vison d'Europe	Rapide	Forte	Disparition	Forte
		Toxostome				
		Ecrevisse à pattes blanches				
		Chiroptères				

INDICATEURS ET PROTOCOLE DE SUIVI DES HABITATS

I. INDICATEURS ET PROTOCOLE DE SUIVI DES HABITATS

I.1. Indicateur du fonctionnement hydrologique

I.1.i Suivi du niveau d'eau

La présence de la quasi-totalité des habitats sur le site Natura 2000 de l'Euille est étroitement liée au fonctionnement hydrologique des cours d'eau. Le niveau de l'eau joue à ce titre un rôle déterminant et ses variations peuvent fortement influencer la dynamique végétale des différents habitats (forêts alluviales, mégaphorbiaies, ...).

Objectif

Afin de pouvoir évaluer les battements, la mise en place d'échelles limnimétriques pourrait être réalisée sur différents points du cours d'eau. Ce suivi permettrait de cibler certains dysfonctionnements notamment afin d'adapter au mieux les mesures de gestion comme des aménagements de petits ouvrages hydrauliques.

Le bon fonctionnement hydrologique passe également par le respect de la réglementation en vigueur comme la mise en conformité avec les actions des SAGE, PGE, etc.

Remarque : les différents moulins et seuils localisés le long du cours d'eau ont un rôle important sur les battements du niveau de l'eau. En période estivale, alors que le cours d'eau se trouve à l'étiage et que de nombreux pompages agricoles sont effectués, les riverains ont tendance à fermer les pelles.

Date et fréquence des relevés

- Relevé de chaque échelle à une fréquence minimale mensuelle.
- Analyse des données au terme des cinq années d'application du DOCOB

Évaluation de l'état de conservation

L'état de conservation sera jugé satisfaisant si les battements ne sont pas excessifs tout au long de l'année, hors période estivale (juillet, août, septembre).

Remarque : ce suivi devra être couplé aux relevés météorologiques de l'année (pluviométrie et température moyenne mensuelle, évapotranspiration, taux d'ensoleillement, ...).

I.2. Indicateurs et protocole de suivi des « Prairies maigres de fauche » (6510)

I.2.i Suivi de la surface

Objectifs

La surface totale des « prairies maigres de fauche » a été calculée. Ce suivi permet l'évaluation de la tendance évolutive (augmentation/régression) de cet habitat au terme des cinq années afin de mesurer l'efficacité des mesures de gestion proposées et/ou de leur mise en œuvre.

Date et fréquence des relevés

Évaluation à réaliser au terme des cinq années d'application du DOCOB

État initial

Tableau 2-15 : État initial de la surface des Prairies maigres sur le site

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	38.2	31,52	11,58%

Évaluation de l'état de conservation

- État de conservation satisfaisant si la surface est stable ou en augmentation
- État de conservation critique si la surface est en régression de plus de 25% de la superficie actuelle

I.2.ii Suivi de la richesse floristique spécifique

Objectifs

Ce suivi permettra d'évaluer l'évolution de l'habitat.

Date et fréquence des relevés

- Début de l'été : début à mi-juin (Attention : se renseigner sur la période de fauche)
- 1 fois par an

Protocole de suivi

Suivi phytosociologique par carré permanent sur la zone :

- inventaire exhaustif des espèces présentes
- affectation de coefficients de pour chaque espèces (Braun-Blanquet)
- photographie de la zone
- croquis schématique du carré

Remarque : il est possible de proposer un suivi « simplifié » de comptage (présence/absence) de quelques espèces caractéristiques qui seront à définir par l'opérateur sur le modèle de la mesure HERBE_07 des MAET (disposition spécifique à la mesure 214).

Évaluation de l'état de conservation

- l'état de conservation sera jugé satisfaisant si la richesse en hémicryptophytes et géophytes reste supérieure à celle des thérophytes et si on observe un cortège floristique typique de l'habitat en terme de diversité et d'abondance des espèces indicatrices.
- l'état sera critique si on observe une augmentation des thérophytes additionnée à une régression de la diversité des espèces caractéristiques

I.3. Indicateurs et protocole de suivi des « Mégaphorbiaies » (6430)

I.3.i Suivi de la surface

Objectifs

La surface totale des « mégaphorbiaies » a été calculée. Ce suivi permet l'évaluation de la tendance évolutive (augmentation/régression) de cet habitat au terme des cinq années afin de mesurer l'efficacité des mesures de gestion proposées et/ou de leur mise en œuvre.

Date et fréquence des relevés

Évaluation à réaliser au terme des cinq années d'application du DOCOB

État initial

Tableau 2-16 : État initial de la surface des Mégaphorbiaies sur le site

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.71	3,97	1,46%
		37.72	2,45	0,90%

Évaluation de l'état de conservation

- État de conservation satisfaisant si la surface est stable ou en augmentation
- État de conservation critique si la surface est en régression de plus de 25% de la superficie actuelle

I.3.ii Suivi du taux de recouvrement arbustif

Les mégaphorbiaies font partie du cycle dynamique des forêts riveraines, leur surface est naturellement fluctuante. Ainsi, l'évolution de la mégaphorbiaie vers l'aulnaie-frênaie n'est pas négative puisque l'on passe d'un habitat d'intérêt communautaire (6430) à un habitat d'intérêt communautaire prioritaire (91E0*). Il faut toutefois veiller à conserver une mosaïcité et un certain équilibre entre ces différents stades d'évolution.

Objectifs

A partir d'un état initial, évaluer l'évolution spatiale de la strate arbustive au sein des mégaphorbiaies riveraines.

Date et fréquence des relevés

- État initial à réaliser au moment de l'application du DOCOB
- Les placettes sont suivies selon un pas de temps régulier, au moins une fois par an et aux mêmes dates, en tous cas dans des conditions phénologiques voisines.
- État des lieux au terme des cinq années d'application du DOCOB

Protocole de suivi

Relevé de terrain avec affectation de coefficient pour chaque unité :

- 0 = taux de recouvrement de la strate arbustive < 1%
- 1 = taux de recouvrement de la strate arbustive compris entre 1 et 10%
- 2 = taux de recouvrement de la strate arbustive compris entre 10 et 25%
- 3 = taux de recouvrement de la strate arbustive compris entre 25 et 50%
- 4 = taux de recouvrement de la strate arbustive compris entre 50 et 75%
- 5 = taux de recouvrement de la strate arbustive compris entre > 75%

Évaluation de l'état de conservation

- L'état de conservation sera jugé satisfaisant s'il correspond aux coefficients 0, 1 et 2.
- A partir du coefficient 3, on considère que la mégaphorbiaie est en voie de disparition à la faveur d'un taillis arbustif qui évoluera à son tour vers un boisement (correspondant au coefficient 5). Il s'agit cependant de prendre en compte la dynamique de cette évolution. Par exemple, si à partir d'un état initial une unité identifiée avec un coefficient 0 passe à un coefficient 2 lors de l'état des lieux, cette progression rapide de la strate arbustive peut être considérée comme problématique et donc l'habitat peut être analysé comme étant dans un état de conservation critique.

1.3.iii Suivi des espèces végétales envahissantes

Objectifs

Lors de l'inventaire de 2007, aucune espèce végétale envahissante n'a été observée. Toutefois, ce suivi semble nécessaire au regard de la vitesse de propagation de ces pestes végétales. Ainsi, il permettra de réagir le plus rapidement possible pour contrôler leur implantation et de ce fait éviter une banalisation du cortège floristique.

Dans le cas où elles seraient observées lors de suivis sur le site d'autres milieux ou d'espèces, l'inventaire de cette végétation et du taux de recouvrement des espèces devra être mis en place.

Date et fréquence des relevés

- En été : mi-juillet/mi-août
- 1 fois par an

Protocole de suivi

Suivre l'ensemble des mégaphorbiaies cartographiées. S'il y a présence d'espèces exogènes, mettre en place un suivi phytosociologique par carré permanent sur la zone :

- inventaire exhaustif des espèces présentes
- affectation de coefficients de pour chaque espèces (Braun-Blanquet)
- photographie de la zone
- croquis schématique du carré

Les principales espèces à suivre sont :

- *Buddleja davidii*
- *Reynoutria japonica*
- *Impatiens parviflora*
- *Impatiens glandulifera*

Évaluation de l'état de conservation

- Il sera jugé excellent tant qu'aucune espèce végétale envahissante ne sera observée sur le site.
- Dans le cas où l'implantation est avérée, tant que le recouvrement est inférieur à 25%, l'état de conservation reste satisfaisant.
- Si l'on observe une régression (c'est-à-dire inférieure à 75%) de la diversité d'espèces caractéristiques et un taux de recouvrement supérieur à 25%, l'état de conservation est alors critique.

I.4. Indicateurs et protocole de suivi des « Forêts alluviales » (91E0*)

I.4.i Suivi de la surface

Objectifs

La surface totale des « forêts alluviales » a été calculée. Ce suivi permet l'évaluation de la tendance évolutive (augmentation/régression) de cet habitat au terme des cinq années afin de mesurer l'efficacité des mesures de gestion proposées et/ou de leur mise en œuvre.

Date et fréquence des relevés

Évaluation à réaliser au terme des cinq années d'application du DOCOB

État initial

Tableau 2-17 : État initial de la surface des Forêts alluviales sur le site

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	91E0*	44.13	0,23	0,09%
		44.3	63,95	23,50%

Évaluation de l'état de conservation

- État de conservation satisfaisant si la surface est stable ou en augmentation
- État de conservation critique si la surface est en régression de plus de 25% de la superficie actuelle

I.4.ii Suivi de la richesse floristique spécifique

Objectifs

La forêt est suivie au sein de placettes permanentes représentatives des différents types de boisements identifiés sur le site. Il s'agit d'effectuer un suivi phytosociologique dont la méthode est décrite précédemment (cf page 21 – Relevé phytosociologique). L'analyse des relevés, permettra ainsi de déceler les tendances évolutives des boisements, d'enregistrer les modifications intervenant dans la végétation et de comprendre comment le milieu évolue.

Date et fréquence des relevés

- État initial à réaliser au moment de l'application du DOCOB
- Les placettes sont suivies selon un pas de temps régulier, au moins une fois par an et effectués à des dates de l'année similaires, en tous cas dans des conditions phénologiques voisines.
- Évaluation à réaliser au terme des cinq années d'application du DOCOB

Protocole de suivi

Suivi phytosociologique par placettes permanentes sur la zone :

- inventaire exhaustif des espèces présentes
- affectation de coefficients de pour chaque espèces (Braun-Blanquet)
- photographie de la zone
- croquis schématique du carré

Évaluation de l'état de conservation

- l'état de conservation sera jugé satisfaisant si on observe un cortège floristique typique de l'habitat en terme de diversité et d'abondance des espèces indicatrices.
- l'état sera critique si on observe une régression de la diversité et de l'abondance des espèces caractéristiques

II. INDICATEURS ET PROTOCOLE DE SUIVI DES ESPÈCES

II.1. Indicateurs et protocole de suivi du Vison d'Europe (1356*)

Son extrême discrétion et la faiblesse des effectifs rendent difficiles une évaluation des effectifs par piégeage direct. Cela contraint l'évaluation à l'utilisation d'indicateurs indirects permettant de révéler l'état de conservation du site pour l'espèce.

En complément, le GREGE, spécialisé dans le suivi de cette espèce en France et en Espagne développe actuellement des techniques alternatives permettant de suivre sa présence à partir de collecte d'indices de présence (pièges à empreintes et modèle d'analyse discriminante et/ou tubes à poils). Les premiers résultats confirment la fonctionnalité des capteurs d'indices et la faisabilité de l'identification. Le nombre de capteurs positifs pourrait être exploité comme indicateur de l'évolution des populations.

Il convient tout de même de préciser que des techniques basées sur la recherche d'ADN « Vison » dans l'eau sont à l'étude pour espérer révéler la présence de l'espèce.

Il s'agira donc de :

- suivre la surface des habitats préférentiels et favorable à son accueil en évaluant la progression ou la régression sur le site de ses habitats favorables,
- évaluer et suivre à titre expérimental la présence de l'espèce et de son concurrent le Vison d'Amérique par les techniques indirectes de suivi récemment développées,
- suivre le nombre d'ouvrages de franchissement restaurés par rapport au 26 à risque, en se basant sur le diagnostic Vison d'Europe qui définit des préconisations d'aménagement budgétisés par ouvrage et sur la construction d'un calendrier de réhabilitation des ouvrages en fonction des maîtres d'œuvres.
- recenser le nombre de collisions routières. Il s'agira de développer la sensibilité des populations riveraines et les utilisateurs du cours d'eau afin de collecter tout individu appartenant à la famille des mustélidés.

Le détail de ces mesures sera fait dans le **Tome 2 « Document opérationnel Natura 2000 »** qui regroupera les proposition de mesure et dans les fiches actions de ce présent Document d'Objectif.

II.2. Indicateurs et protocole de suivi de la Loutre d'Europe (1355)

Il est primordial pour assurer la conservation de cette espèce de préciser d'une part, son statut sur le site, d'autre part, sa répartition (présence / absence) ainsi que la surface des habitats de l'espèce sur l'ensemble périmètre initial redéfini (périmètre proposé). Ces connaissances passent obligatoirement par la mise en place d'un suivi des indices de présence et des compléments d'inventaire terrain des habitats d'espèces.

II.2.i État des lieux de l'espèce

Objectifs

Préciser et découvrir les sites de présence de l'espèce pour évaluer l'importance de la population et son évolution.

Date et fréquence des relevés

Un premier inventaire des indices de présences lors de la première année de suivi (état initial).

Protocole de suivi

Choix de site à prospecter en appliquant le protocole de suivi décrit ci après.

II.2.ii État des lieux de la surface de l'habitat de l'espèce

Objectifs

Connaître la répartition des habitats d'espèce sur le périmètre proposé.

Date et fréquence des relevés

Prospection terrain des habitats sur le périmètre initial redéfini à partir de fin avril durant les années d'élaboration du DOCOB (état initial).

Protocole de suivi

Parcourir l'ensemble du site en appliquant le protocole de suivi décrit ci après.

II.2.iii Suivi de l'évolution de la surface de l'habitat de l'espèce

Objectif

Ce suivi permet l'évaluation de la tendance évolutive (augmentation/régression) des habitats de l'espèce au terme des cinq années afin de mesurer l'efficacité des mesures de gestion proposées et/ou de leur mise en œuvre.

Date et fréquence des relevés

Évaluation à réaliser au terme des cinq années d'application du DOCOB.

Évaluation de l'état de conservation

- État de conservation satisfaisant si la surface est stable ou en augmentation.
- État de conservation critique si la surface est en régression de plus de 25% de la superficie actuelle.

II.2.iv Le suivi par répartition des indices de présence (épreinte et empreinte)

Objectif

Il permet d'évaluer chaque année la répartition de l'espèce par recherche d'indice de présence.

Description de la méthode

La méthode est basée sur le protocole standard de l'UICN (d'après Reuther et al., 2000, *Surveying and Monitoring Distribution and Population Trends of the Eurasian Otter (Lutra Lutra)*, Habitat n°12, 148p.).

Elle a été adaptée de manière à densifier le nombre de site à prospector et de rapprocher les inventaires. Le réseau de cours d'eau désignés Natura 2000 en Gironde est dense. Les inventaires réalisés par les différentes structures (ADPAG, ONCFS, GREGE...) fournissent de nombreuses données sur la répartition de l'espèce qui peuvent être utilisées. Dans le cas de la réalisation de compléments, il s'agit d'appliquer le protocole suivant :

Choix des sites à prospector (base cartographique) :

- Choisir 4 sites pour 50 km² (se baser sur les cartes 1/25000) ;
- Placer un site par carré de 12,5 km² ;
- Placer les sites sur des sites potentiellement favorables (**en utilisant les ponts**) et représentatifs des milieux aquatiques de la zone ;
- Relever précisément la localisation des sites (coordonnées géographiques, nom du lieu-dit, etc.).

Prospection des sites :

- Prospector chaque site sur une distance de 600 m (300 m en aval et en amont) ;
- Ne prospector qu'une seule rive ;
- Noter les indices de présence observés (épreintes et empreintes exclusivement) ;
- Quitter le site lorsqu'un indice de présence a été trouvé ;
- En cas d'absence d'indice au bout de 600 m, le site est considéré comme négatif. L'absence d'indice doit également être noté.

Les résultats sont exprimés en pourcentage de site positif par carré de 50 km²

Protocole, date et fréquence des relevés

Effectuer un recensement des indices de présence sur chacun des sites déterminés chaque année durant les cinq années du DOCOB.

Évaluation de l'état de conservation

Ce sont les indices « initiaux » qui serviront d'éléments de comparaison pour estimer les variations et l'état de conservation de la population.

L'état de conservation sera jugé satisfaisant si le nombre de sites positifs est supérieur ou égal au nombre de sites positifs de l'année initiale de l'inventaire.

L'état de conservation sera jugé critique si le nombre de sites positifs est inférieur au nombre de sites positifs de l'année initiale de l'inventaire.

II.2.v Autres suivis

Tout comme pour le Vison d'Europe, il semble nécessaire pour l'espèce de :

- suivre le nombre d'ouvrages de franchissement transparent ;
- suivre le nombre de collisions routières ;
- suivre les peuplements piscicoles (pêches électriques) ;
- suivre les campagnes de piégeage du Vison d'Amérique car la Loutre est susceptible d'être elle-même capturée.

II.3. Indicateurs et protocole de suivi de la Lamproie de Planer (1096)

Il est primordial pour assurer la conservation de ces espèces de préciser d'une part, leurs statuts sur le site et d'autre part, leurs répartitions (présence / absence). Ces connaissances passent obligatoirement par la mise en place d'un suivi par comptage des individus.

II.3.i Suivi par pêches électriques

1. Objectifs

Évaluer l'importance de la population et son évolution

2. Date et fréquence des relevés

Une intervention par station entre mars et mai

3. Protocole de suivi

Les stations feront l'objet de suivi annuel.

4. Évaluation de l'état de conservation

A évaluer en fonction des effectifs observés lors de la première année de suivi (état initial dans ce présent document)

II.3.ii Suivi par observation visuelle

1. Objectifs

Suivi de la présence et du niveau de reproduction

2. Protocole, date et fréquence des relevés

Effectuer un comptage des individus sur frayère lors de la période de reproduction chaque année durant les cinq années du DOCOB. Les zones favorables à la présence des individus étant mentionnées dans le **Tome 5 « Méthodologie d'élaboration du Document d'Objectifs »** où il est représenté une carte des points de pêche à suivre.

3. Évaluation de l'état de conservation

A évaluer en fonction des effectifs observés lors de la première année de suivi (état initial)

II.4. Indicateurs et protocole de suivi des Chiroptères

II.4.i Suivi par comptage des effectifs lors des prospections hivernales

Objectifs

Évaluer chaque année les effectifs d'une population étudiée.

Protocole, date et fréquence des relevés

Effectuer un comptage des individus lors de la période d'hibernation chaque année durant les cinq années du DOCOB.

Évaluation de l'état de conservation

La Champignonnière d'Omet et les carrières de la Vallée de la Boye sont suivies par le Groupe Chiroptère Aquitain (GCA). L'animateur devra se rapprocher de cette structure pour suivre les effectifs et évaluer l'évolution de l'état de conservation de ces espèces.

Phase 3 : Hiérarchisation des enjeux



Photographies de la Vallée de l'Euille : M.Souriat, 2011

INTRODUCTION

I. GÉNÉRALITÉS

L'ensemble des informations récoltées sur le terrain a permis de préciser les enjeux du site Natura 2000. Chaque espèce et habitat à forte valeur patrimoniale recensés sur le site constituent un enjeu.

La hiérarchisation des enjeux a pour objectif de :

- hiérarchiser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou présentant un enjeu fort en terme de conservation (valeur patrimoniale intrinsèque des habitats et des espèces et valeur patrimoniale dans le site),
- définir des préconisations de gestion en fonction des caractéristiques des habitats et des espèces et des enjeux économiques sur le site.

Ainsi, pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire identifiés sur le site, la démarche à suivre est la suivante:

- Définir le niveau d'enjeu de conservation à partir du croisement de la valeur patrimoniale avec le niveau de risque/menace affecté à chaque espèce ou habitat.
- Hiérarchiser les habitats et les espèces en fonction de ce niveau d'enjeu

II. MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE À LA HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

Un enjeu de conservation se rapporte à un habitat ou à une espèce d'intérêt communautaire pour lesquels doivent être mobilisés en priorité les efforts de conservation. Un enjeu de conservation résulte donc du croisement entre la "valeur patrimoniale" et les "risques/menaces" affectant l'habitat ou l'espèce

Afin d'évaluer le niveau des enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site, puis d'en définir les objectifs de conservation qui en découlent, une méthodologie inspirée de celle déterminée dans le cahier des charges pour l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 en PACA est respectée.

Le niveau d'enjeu est défini à l'aide de la matrice de croisement suivante. Le choix s'est porté sur cette méthode car elle fait partie des références.

Valeur patrimoniale		Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Risque/Menace					
Faible	→	Faible	Faible	Faible ou moyen	Faible ou moyen
Moyen	↓	Faible	Moyen	Moyen ou fort	Moyen ou fort
Fort		Faible ou moyen	Moyen ou fort	Fort	Très fort
Très fort		Faible ou moyen	Moyen ou fort	Très fort	Très fort

Matrice de croisement utilisée pour la détermination des enjeux de conservation (DREAL, PACA, 2007)

Tableau 3-1 : Méthode de hiérarchisation des enjeux de conservation (DREAL PACA, 2007)

HIÉRARCHISATION DES ENJEUX : HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

I. ÉVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

L'évaluation de la valeur patrimoniale des habitats d'intérêt communautaire doit être un préalable à la définition des enjeux en terme de conservation et d'actions. Elle consiste à apprécier, par l'utilisation de critères les plus objectifs possible, l'importance des habitats d'intérêt communautaire, ou pour lesquels le site Natura 2000 présente un enjeu majeur en terme de conservation en établissant un classement.

Quatre critères ont été choisis : le statut de l'habitat, la représentativité de l'habitat, l'état de conservation, et la vulnérabilité.

Le détail de la méthodologie appliquées à l'évaluation de la valeur patrimoniale est consultable dans le Tome 5 « Méthodes appliquées au document d'objectifs ».

I.1. Critères d'évaluation de la valeur patrimoniale

1.1.i Le statut de l'habitat

Parmi les habitats d'intérêt communautaire, la Directive « Habitats » en distingue certains dits « prioritaires » du fait de leur état de préservation très préoccupant.

1.1.ii La représentativité de l'habitat

Ce critère revient à exprimer le caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat à la fois sur le plan de la quantité et de l'importance écologique ou patrimoniale.

Le degré de représentativité de l'habitat est donc considéré comme une représentativité spatiale relative car il est fonction de la surface totale des habitats d'intérêt communautaire.

1.1.iii L'état de conservation d'un habitat naturel

Au sens de la Directive « Habitats », l'état de conservation d'un habitat naturel résulte de « l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, et qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres » (art. 1).

L'habitat naturel est en état de conservation favorable lorsque :

- son aire de répartition naturelle et les superficies qu'il couvre sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable (art. 1).

Cette définition est appliquée à l'échelle d'un territoire biogéographique mais n'est pas directement utilisable à l'échelle locale du site Natura 2000 pour laquelle la littérature ne fournit aucune définition précise et unanime.

De manière à adapter les grandes lignes de la définition de la Directive à l'échelle du site, l'évolution de l'aire de répartition naturelle des habitats ne sera pas prise en compte car elle ne peut être perçue qu'à l'échelle de la Vallée de l'Euille. En conséquence, un habitat naturel sera considéré en bon état de conservation, à l'échelle du site Natura 2000, lorsque :

- la structure et les fonctions spécifiques et nécessaires à son maintien sont présentes,
- il ne subit aucune atteinte susceptible de nuire à sa pérennité,
- les espèces (végétales, animales voire fongiques) qui lui sont typiques peuvent assurer leur cycle biologique.

1.1.iv La vulnérabilité

Elle permet d'apprécier la capacité de l'habitat à conserver dans l'avenir sa structure et ses fonctions face à des influences défavorables.

I.2. Évaluation de la valeur patrimoniale des habitats d'intérêt communautaire

Tableau 3-2 : Évaluation de la valeur patrimoniale des habitats d'intérêt communautaire

Nom Natura 2000		Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	
Code Natura 2000		91E0*	6430	6510	
Surface (ha)		64,18	6,42	31,52	
Statut	Modalité	Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	
	Note	3	0	0	
Représentativité	Valeur (%)	63	6	31	
	Modalité	Forte	Faible	Moyenne	
	Note	4	1	2	
État de conservation	Valeur (moyenne)	2,26	2,58	2,18	
	Modalité	Moyen	Mauvais	Moyen	
	Note	3	2	3	
Vulnérabilité	Modalité	Moyenne	Forte	Moyenne	
	Note	2	4	2	
		Note totale	12	7	7
		Priorité	1	2	2
* Habitat prioritaire		Enjeu	Très forte	Forte	Forte

II. ÉVALUATION DES RISQUES/MENACES DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE IDENTIFIÉES SUR LE SITE NATURA 2000

Les "risques/menaces" sont des facteurs de perturbation, anthropiques ou naturels, directs ou indirects, présents ou potentiels, qui interagissent avec un habitat ou une espèce du site.

Lors des différentes rencontres avec la population lors des inventaires sur le terrain et lors des groupes de travail. Des menaces spécifiques au site Natura 2000 ont pu être identifiées.

Les principales menaces sont détaillées selon l'habitat.

Une évaluation du risque de ces menaces a ensuite été faite afin de hiérarchiser les enjeux sur le site Natura 2000. Cette évaluation a été faite en prenant en compte l'ensemble des informations récoltées sur le site Natura 2000.

Le niveau de risque a été évalué selon 4 catégories : très fort, fort, moyen et faible .

Les menaces et leur niveau de risque sont détaillés par habitat en page suivante.

Tableau 3-3 : Évaluation des menaces concernant les habitats à l'échelle du site

Habitats	Menaces	Degrès de la menace	
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Dérivation du cours d'eau	Fort	Très fort
	Dépôts sauvages	Fort	
	Fréquentation (usages : loisirs, activités de bords de cours d'eau, tourisme)	Fort	
	Irrigation	moyen	
	Mise en culture	moyen	
	Augmentation des surfaces artificialisées (évolution démographie, projets...)	faible	
	Pompage eaux souterraines	faible	
	Drainage	faible	
	Défrichement	faible	
	Gestion mécanique forestière inappropriée	pas d'informations	
	Utilisation de phytosanitaire à fin forestière	pas d'informations	
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (riveraines)	Fréquentation (usages : loisirs, activités de bords de cours d'eau, tourisme)	Fort	Très fort
	Dérivation du cours d'eau	Fort	
	Utilisation de phytosanitaire agricole	Fort	
	Pollution vinicole	Fort	
	Dépôts sauvages	Fort	
	Pollutions urbaines (assainissement, réseau eaux pluviales...)	moyen	
	Irrigation	moyen	
	Mise en culture	moyen	
	Travaux sur le cours d'eau (entretien, rectification, curage...)	moyen	
	Gestion mécanique agricole inappropriée	moyen	
	Amendements et fertilisations	moyen	
	Piétinement et dégradations	faible	
	Pompage eaux souterraines	faible	
	Augmentation des surfaces artificialisées (évolution démographie, projets...)	faible	
	Drainage	faible	
	Défrichement	faible	
	Gestion mécanique forestière inappropriée	pas d'informations	
Utilisation de phytosanitaire à fin forestière	pas d'informations		
Destruction de zones humides	pas d'informations		
Prairies maigres de fauche de basse altitude	Déprise agricole	Fort	Très fort
	Utilisation de phytosanitaire agricole	Fort	
	Irrigation	moyen	
	Mise en culture	moyen	
	Gestion mécanique agricole inappropriée	moyen	
	Amendements et fertilisations	moyen	
	Augmentation des surfaces artificialisées (évolution démographie, projets...)	faible	

III. HIÉRARCHISATION DES ENJEUX : HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le tableau suivant présente le croisement de la valeur patrimoniale et du risque/menace global pour chaque habitat.

Tableau 3-4 : Hiérarchisation des enjeux : habitats d'intérêt communautaire

Habitats	Code Natura 2000	Code CORINE	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0*	44.3	Très forte	Très fort	Très fort
Mégaphorbiaies hygrophile d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 /37.72	Forte	Fort	Fort
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	38.2	Forte	Fort	Fort

* espèce ou habitat prioritaire

Bilan :

L'habitat intitulé « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » est un habitat d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive « Habitats ». En ce sens, il est en priorité 1 en terme d'enjeu de conservation pour le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille.

L'habitat « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » n'occupe qu'une faible surface sur le territoire Français. En effet, il a subi de profondes perturbations tels que la déforestation et le drainage au profit de l'agriculture et de la plantation de peupliers. De ce fait, les parcelles qui restent en bon état de conservation sont d'un enjeu majeur.

De plus, il constitue une zone préférentielle de refuge, de nourrissage et de reproduction du Vison d'Europe, espèce en voie de disparition à l'échelle de l'Europe.

C'est pourquoi, à l'échelle du site et plus largement à l'échelle de l'Aquitaine, cet habitat constitue une priorité en terme de surface et de qualité du milieu.

Rq : Le tableau ci-dessus permet d'orienter le choix des actions à mener prioritairement dans l'animation quotidienne du document d'objectifs. Dans un premier temps, les efforts seront à concentrer sur les habitats à enjeu majeur. Cependant, cette classification ne doit pas être la seule clé d'entrée permettant de guider l'action : la nécessité de maintenir ou développer une diversité et une mosaïcité des habitats, les opportunités, les attentes locales et les partenariats constructifs seront également des éléments incontournables qui viendront compléter cette hiérarchisation théorique lors de la phase d'animation du DOCOB.

HIÉRARCHISATION DES ENJEUX : ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

I. ÉVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

De même que pour l'évaluation faite pour les habitats, la valeur patrimoniale consiste à apprécier, par l'utilisation de critères, l'importance des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles le site Natura 2000 présente un enjeu majeur en terme de conservation en établissant un classement.

La méthode de hiérarchisation a été développée sur la base de cinq critères d'ordre biologique et écologique : le statut de l'espèce, la taille ou densité de la population, la représentativité du site pour l'espèce, le degré de conservation des éléments de l'habitat important pour l'espèce et la dynamique de la population de l'espèce.

Le détail de la méthodologie appliquées à l'évaluation de la valeur patrimoniale est consultable dans le Tome 3 « Méthodes appliquées au document d'objectifs ».

I.1. Critères d'évaluation de la valeur patrimoniale

I.1.i Le statut de l'espèce

Parmi les espèces d'intérêt communautaire, la Directive « Habitats » en distingue certaines dites « prioritaires » du fait de leur état de préservation très préoccupant.

I.1.ii La taille - densité de la population de l'espèce

Ce paramètre est difficile à mesurer puisqu'il repose sur une connaissance très difficile à obtenir pour certaines espèces. Nous nous sommes basés sur les données disponibles, sur l'avis des spécialistes (Fédération des AAPPMA de Gironde, ADPA de Gironde, ONEMA, ONCFS, GREGE, Société Linnéenne de Bordeaux) et sur une estimation de ce que pouvait être la population de chaque espèce sur le site.

I.1.iii La représentativité du site pour l'espèce

Ce critère explicite l'importance du site Natura 2000 pour la conservation de l'espèce dans son aire de répartition à l'échelle Nationale.

I.1.iv Degré de conservation des éléments de l'habitat important pour l'espèce

Il s'agit d'estimer l'état de conservation du ou des habitats présents sur le site qui sont utilisés par l'espèce considérée.

I.1.v La dynamique de la population de l'espèce

Ce critère décrit l'évolution de la population de l'espèce.

I.2. Évaluation de la valeur patrimoniale des espèces d'intérêt communautaire

Tableau 3-5 : valuation de la valeur patrimoniale des espèces d'intérêt communautaire

Nom Natura 2000		Vison d'Europe	Loutre d'Europe	La Barbastelle	Petit Rhinolophe	Grand Rhinolophe	Minioptère de Schreibers	Vespertillon à oreilles échancrées	Vespertillon de Beichstein	Grand Murin
Code Natura 2000		1356*	1355	1308	1303	1304	1310	1321	1323	1324
Statut	Modalité	Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire
	Note	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Taille Densité	Modalité	Rare, isolé	Population non recensé	Population non recensé	Population non recensé	Population non recensé	Population non recensé	Population non recensé	Population non recensé	Population non recensé
	Note	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Représentativité	Modalité	Majeure	Majeure	Moyenne	Faible	Moyenne	Faible	Faible	Faible	Moyenne
	Note	4	4	2	1	2	1	1	1	2
Degré de conservation des habitats	Modalité	Moyen	Moyen	Moyen	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
	Note	2	2	2	1	1	1	1	1	1
Dynamique	Modalité	En déclin	En déclin	En déclin	En déclin	En déclin	En déclin	Stable	Inconnu	Stable
	Note	3	3	3	3	3	3	2	3	2
Note totale		15	12	10	8	9	8	7	8	8
Priorité		1	1	2	3	2	3	3	3	3
Enjeu		Très forte	Très forte	Forte	Moyenne	Forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne

* Espèce prioritaire

II. ÉVALUATION DES RISQUES/MENACES DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE IDENTIFIÉES SUR LE SITE NATURA 2000

Lors des différentes rencontres avec la population lors des inventaires sur le terrain et lors des groupes de travail. Des menaces spécifiques au site Natura 2000 ont pu être identifiées.

Les principales menaces sont détaillées selon l'espèce.

Une évaluation du risque de ces menaces a ensuite été faite afin de hiérarchiser les enjeux sur le site Natura 2000. Cette évaluation a été faite en prenant en compte l'ensemble des informations récoltées sur le site Natura 2000.

Les milieux à préserver sur le site Natura 2000 sont associés à des milieux humides (fourrés et forêts humides), et aux milieux cavernicoles (carrières, réseaux souterrains).

Les espèces inféodées à ce site sont elles aussi dépendantes des milieux humides (Lamproie de planer, Vison et Loutre d'Europe) et des cavités pour les chauves-souris (Grand et Petit Rhinolophe, etc...).

Les principales menaces identifiées sur le site sont celles qui vont porter atteinte à la qualité du cours d'eau et aux zones humides associées (pollutions, barrage à la continuité écologique, prélèvements illégaux, etc.). Elles sont liées à l'activité viticole mais aussi aux réseaux d'assainissements qui s'améliorent.

Le développement du tourisme et de nombreux aménagement de loisir amène un développement socio-économique et culturel nécessaire à la Vallée de l'Euille. En contrepartie, la fréquentation croissante de la population sur le territoire tend à redouter un problème de dérangement des populations de mammifères (Vison d'Europe, Loutre d'Europe et Chauves-souris).

Le développement du territoire entraîne également une augmentation des surfaces artificialisées et une fragmentation du territoire. En parallèle, l'intensification des axes routiers est une très forte menace principalement pour le Vison d'Europe mais aussi pour la Loutre d'Europe. La déprise agricole entraîne une disparition des prairies naturelles. Enfin, les espèces exotiques nuisibles peuvent entrer en concurrence avec les espèces natives et leurs êtres néfastes.

Le niveau de risque a été évalué selon 4 catégories : très fort, fort, moyen et faible .
Les menaces et leur niveau de risque est détaillé en page suivante.

Tableau 3-6 : Évaluation des menaces concernant les espèces à l'échelle du site

Espèces	Menaces	Niveau de risque
Vison d'Europe	Mortalité accidentelle lors de travaux sur le cours d'eau	Très fort
	Collision routière	
	Piègeage et empoisonnement	
	Compétition avec le Vison d'Amérique	
	Pollution des eaux	
	Destruction des zones humides	
	Gestion inapproprié des berges	
Grand Murin	Statut du bati	Fort
	traitements des charpentes	
	Fréquentation des souterrains	
	Développement des illuminations des monuments	
	Mise en culture des prairies (enrésinement, culture)	
	Intoxication pesticides	
	Mise en sécurité des mines	
Minoptère de Schrebers	Conversion des peuplements forestiers autochtones	Fort
	Disparition des microlépidoptères	
	Mise en sécurité des mines	
	Fréquentation des sites souterrains	
Vespertillon à oreilles échancrées	Statut du bati	Fort
	Traitements des charpentes	
	Extension monoculture et pâturage extensif	
	Collision routière	
Vespertillon de Bechstein	Conversion des peuplements forestiers autochtones	Fort
	Disparition des microlépidoptères	
	Mise en sécurité des mines	
	Disparition de la ressource alimentaire	
Petit Rhinolophe	Statut du bati	Fort
	Mise en sécurité des mines	
	Fréquentation des souterrains	
	Modification des paysages	
	traitements des charpentes	
	Disparition de la ressource alimentaire	
	Développement des illuminations des monuments	
	Collision routière	
Grand Rhinolophe	Statut du bati	Fort
	Mise en sécurité des mines	
	Fréquentation des souterrains	
	Modification des paysages	
	traitements des charpentes	
	Disparition de la ressource alimentaire	
	Développement des illuminations des monuments	
	Collision routière	
Lamproie planer	Pollution des eaux	Fort
Loutre	Piègeage et chasse	Fort
	Fréquentation touristique du cours d'eau	
	Pollution des eaux	
	Eutrophisation des eaux	
	Collision routière	
Barbastelle d'Europe	Conversion des peuplements forestiers autochtones	Moyen
	Disparition des microlépidoptères	
	Circulation routière	
	Développement des éclairages urbains	
	Mise en sécurité des mines	
	Disparition des bois sénescents	

III. HIÉRARCHISATION DES ENJEUX : ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le tableau suivant présente le croisement de la valeur patrimoniale et du risque/menace global pour chaque espèce.

Tableau 3-7 : Hiérarchisation des enjeux : espèces d'intérêt communautaire

	Espèces Faune DH2	Code Natura 2000	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Mammifères	Vison d'Europe	1356*	Très forte	Très fort	Très fort
	Loutre d'Europe	1355	Très forte	Fort	Très fort
Chiroptères	Grand murin	1324	Moyenne	Fort	Fort
	Minioptère de Schreibers	1310	Moyenne	Fort	Moyen
	Vespertillon à oreilles échanquées	1321	Moyenne	Fort	Moyen
	Vespertillon de Bechstein	1323	Moyenne	Fort	Fort
	Petit rhinolophe	1303	Forte	Fort	Fort
	Grand rhinolophe	1304	Forte	Fort	Fort
	Barbastelle d'Europe	1308	Forte	Moyen	Fort
Poisson	Lamproie de Planer	1096	Forte	Fort	Fort

* espèce ou habitat prioritaire

Bilan :

Le Vison d'Europe est une espèce d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive « Habitats » et menacée d'extinction sur le plan européen. A une plus large échelle, la plupart des réseaux hydrographiques d'Aquitaine ont un rôle dans la conservation de cette espèce. Mais plus particulièrement, les caractéristiques du site (taille et surface des habitats d'espèce en état de conservation moyen à bon mais fragmentés) lui confèrent un rôle important pour la survie de l'espèce. En ce sens, il apparaît en priorité 1 en terme d'enjeu de conservation pour le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille.

La Loutre d'Europe est elle aussi classée en priorité 1 car la mise en œuvre de mesures en faveur de sa recolonisation est essentielle sur tous les réseaux hydrographiques concernées d'Aquitaine.

Rq : Le tableau ci-dessus permet d'orienter le choix des actions à mener prioritairement dans l'animation quotidienne du document d'objectifs. Dans un premier temps, les efforts seront à concentrer sur les espèces à enjeu majeur. Cependant, cette classification ne doit pas être la seule clé d'entrée permettant de guider l'action : les opportunités, les attentes locales et les partenariats constructifs seront également des éléments incontournables qui viendront compléter cette hiérarchisation théorique.

BILAN DES ENJEUX DU SITE

Les habitats d'intérêt communautaire constituent 38 % du site inventorié lors du diagnostic écologique.

Les forêts alluviales occupent une part importante du fond de vallée. Cet habitat, en voie de régression au niveau européen, est un enjeu primordial du site Natura 2000.

Le vison d'Europe et la loutre d'Europe sont des mammifères dépendants du milieu aquatique et de la végétation de bords de cours d'eau. Leur principale cause de mortalité est la collision routière sur le site. La grande étendue de leur domaine vital les amène à parcourir de grandes distances sur le réseau hydrographique traversé par de nombreuses infrastructures routières qui coupent les corridors de déplacements. La conservation de leurs habitats et la limitation de cette cause de mortalité routière sont des enjeux forts sur ce site Natura 2000.

Du fait de la présence de carrières et de la champignonnière d'Omet, une riche diversité de chiroptères (chauves-souris) est présente dans le périmètre Natura 2000 et constitue un enjeu fort pour le site.

La qualité de l'eau a été jugée dégradée ; elle est liée à de fortes pollutions (activité viticole, assainissement, dépôt sauvage) et à la nature du sol calcaire qui favorise la formation de rivières souterraines véhiculant des polluants vers le cours d'eau. La préservation de la qualité de l'eau est essentielle pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire et pour restaurer la fonctionnalité des milieux humides du site. L'abandon des moulins et la présence du Lac de Laromet, conçu directement dans le lit mineur de l'Euille posent également des problèmes au bon écoulement des eaux ce qui favorise l'accumulation des polluants et la faible oxygénation des eaux.

L'Euille fait partie du bassin versant Adour-Garonne, seul bassin versant d'Europe à accueillir l'ensemble des 8 espèces patrimoniales de poissons grands migrateurs amphihalins. A ce titre, l'Euille a été désigné « axe à grand migrateurs amphihalins ».

De nombreux ouvrages sur le cours d'eau sont des barrières à la progression des poissons migrateurs. Le moulin de la Fabrique est un ouvrage de l'Euille qui fait partie du Plan Gestion Anguille (PGA) et est dans la Zone d'Action Prioritaire, ce qui implique une réhabilitation de l'ouvrage. L'Euille va également être classé par l'article L.214.17 en liste 1 pour la totalité du cours d'eau et en liste 2 en dessous du Moulin Neuf. Cette démarche réglementaire de classement du cours d'eau va interdire la construction de nouveaux seuils dans le lit.

Bibliographie

OUVRAGES ET RAPPORTS SCIENTIFIQUES

BARDAT J., 1993. *GUIDE D'IDENTIFICATION SIMPLIFIÉE DES DIVERS TYPES D'HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE PRÉSENTS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE.* MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS. 94 P.

BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M. ET AL, 2004. *PRODROME DES VÉGÉTATIONS DE FRANCE.* PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES DU MUSÉUM, 171 P.

BELHACENE L., 2004. *CLÉ DES GENRES ET ESPÈCES VÉGÉTALES DE LA FLORE DE HAUTE-GARONNE.* ISATIS, POUZE. 355 P.

BISSARDION M., GUIBAL L. ET RAMEAU J.C., 1997. *CORINE BIOTOPES.* E.N.G.R.E.F., NANCY. 217 P.

BLAMEY M., GREY-WILSON C., 2003. *LA FLORE D'EUROPE OCCIDENTALE.* FLAMMARION, PARIS. 544 P.

BOYER M., PIEGAY H., 1998. *LA GESTION DES BOISEMENTS DE RIVIÈRES FASCICULE 1: DYNAMIQUE ET FONCTIONS DE LA RIPISYLVE.* GUIDE TECHNIQUE, BUREAU D'ÉTUDE GESTION ET RESTAURATION DES COURS D'EAU – CONCEPT COURS D'EAU, CHAMBÉRY. 45 P.

BOYER M., PIEGAY H., 1998. *LA GESTION DES BOISEMENTS DE RIVIÈRES FASCICULE 2: DÉFINITION DES OBJECTIFS ET CONCEPTION D'UN PLAN D'ENTRETIEN.* GUIDE TECHNIQUE, BUREAU D'ÉTUDE GESTION ET RESTAURATION DES COURS D'EAU – CONCEPT COURS D'EAU, CHAMBÉRY. 52 P.

C.R.P.F., MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE ET FORÊT PRIVÉ FRANÇAISE, 2004. *GUIDE DES MILIEUX FORESTIERS EN AQUITAINE.* PG EDITIONS. 107 P.

COLLECTIF, 2002. *CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. TOME 1, VOLUME 1 ET 2: HABITATS FORESTIERS.* LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 423 P.

COLLECTIF, 2002. *CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. TOME 3, HABITATS HUMIDES.* LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 457 P.

COLLECTIF. 2003. *LA GESTION DES HABITATS DU VISON D'EUROPE - RECOMMANDATIONS TECHNIQUES.* CONSEIL GÉNÉRAL DES LANDES, GREGE, CETE DU SUD-OUEST, SÉTRA, SFPEM, 63 PP.

COMMISSION EUROPÉENNE - DG XI, 1999. *MANUEL D'INTERPRÉTATION DES HABITATS DE L'UNION EUROPÉENNE – EUR 15/2, 132 P.*

CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1992. *DIRECTIVE 92/43/CE DU CONSEIL DU 21 MAI 1992 CONCERNANT LA CONSERVATION DES HABITATS NATURELS AINSI QUE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES.* JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES NUMÉRO L206 DU 22 JUILLET 1992. 54 P.

CONSERVATOIRE RÉGIONAL D'ESPACE NATUREL D'AQUITAINE, SFPEM – MISSION VISON D'EUROPE, 2004. *GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR LA PRISE EN COMPTE DU VISON D'EUROPE DANS LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000.* DIREN AQUITAINE, 45 P.

CORRIOL G., 2003. *MÉTHODOLOGIE POUR LA RÉALISATION DE RELEVÉS PHYTOSOCIOLOGIQUES.* CONSERVATOIRE BOTANIQUE PYRÉNÉEN, BAGNÈRES DE BIGORRE. 3 P.

DIREN AQUITAINE, 2006. *CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET D'ORIENTATION POUR L'ÉLABORATION D'UN PRÉ-DOCOB : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES ET CAHIERS DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES,* BORDEAUX. 37 P.

DIREN MIDI-PYRÉNÉES, RÉALISATION DE DOCUMENTS D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE N° 92-43 DU 21 MAI 1992 DIRECTIVE « HABITATS » SITE FR7301822 - CAHIER DES

CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES. 27 P.

DUHAMEL G., 1998. FLORE ET CARTOGRAPHIE DES CAREX DE FRANCE. EDITIONS BOUBÉE, PARIS. 284 P.

EPIDOR, JANVIER 2005. CONTRAT DE RIVIÈRE BASSE DORDOGNE. DOSSIER SOMMAIRE, 66 P.

EPIDOR, JANVIER 2008. CONTRAT DE RIVIÈRE DORDOGNE ATLANTIQUE. ENSEMBLE, VIVONS LA RIVIÈRE, DOSSIER DÉFINITIF - RAPPORT, 72 P.

EPIDOR, JANVIER 2008. CONTRAT DE RIVIÈRE DORDOGNE ATLANTIQUE. ENSEMBLE, VIVONS LA RIVIÈRE, DOSSIER DÉFINITIF – FICHES ACTIONS, 92 P.

EPIDOR. CAHIER DES AFFLEUNTS – DORDOGNE ATLANTIQUE, LE VAYRES (OU GESTAS), P 85 À 89.

FARE A., DUTARTRE A., REBILLARD J.P., 2001. LES PRINCIPAUX VÉGÉTAUX AQUATIQUES DU SUD-OUEST DE LA FRANCE. AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE, C.E.M.A.G.R.E.F. 189 P.

FITTER R., FITTER A., FARRER A., 1991. GUIDE DES GRAMINÉES, CAREX, JONCS ET FOUGÈRES. EDITIONS DELACHAUX ET NIESTLÉ. 256 P.

FOURNIER, P. 2004. RÉDUCTION DES RISQUES DE MORTALITÉ SUR LE RÉSEAU ROUTIER EXISTANT : PROPOSITION D'UNE STRATÉGIE. JOURNÉES TECHNIQUES SUR LA CONSERVATION DU VISON D'EUROPE ET DE ET DE SES HABITATS, MOLIETS ET MAÂ (LANDES, FRANCE), 19-22 OCTOBRE 2004.

FOURNIER, P., C. MAIZERET, C. FOURNIER-CHAMBRILLON, N. ILBERT, S. AULAGNIER ET F. SPITZ. 2008A. SPATIAL BEHAVIOUR OF EUROPEAN MINK *MUSTELA LUTREOLA* AND POLECAT *MUSTELA PUTORIUS* IN SOUTH-WESTERN FRANCE. ACTA THERIOLOGICA, 53: 343-354.

FOURNIER, P., C. MAIZERET, D. JIMENEZ, J. P. CHUSSEAU, S. AULAGNIER ET F. SPITZ. 2007. HABITAT UTILIZATION BY SYMPATRIC EUROPEAN MINK *MUSTELA LUTREOLA* AND POLECATS *MUSTELA PUTORIUS* IN SOUTH-WESTERN FRANCE. ACTA THERIOLOGICA, 52: 1-12.

FOURNIER, P., O. TOUZOT ET C. FOURNIER CHAMBRILLON. 2008B. LA CONSERVATION DU VISON D'EUROPE ET LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT : PREMIÈRES RÉHABILITATIONS SUR DES OUVRAGES EXISTANTS. IN: LES MAMMIFÈRES SEMI-AQUATIQUES DES PYRÉNÉES. DE LA CONNAISSANCE À LA CONSERVATION., SAINT-GIRONS, ARIÈGE, 5 - 8 JUIN 2008, PP.

GEHU J.M, RIVAS-MARTINEZ S., 1981, « NOTIONS FONDAMENTALES DE PHYTOSOCIOLOGIE », SYNTAXONOMIE – BERICHTE DER INTERNATIONALEN SYMPOSIEN DER INTERNATIONALEN VEREINIGUNG FÜR VEGETATIONSKUNDE, RINTELN, 31 MARS – 3 AVRIL 1980, CRAMER, VADUZ, P. 5-33.

GEREA, 2007. DEUXIÈME PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU VISON D'EUROPE (*MUSTELA LUTREOLA*). DIREN AQUITAINE, 102 P.

GREGE ET MISSION VISON D'EUROPE. 2006. PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU VISON D'EUROPE - CONTRÔLE DU VISON D'AMÉRIQUE DANS LE SUD OUEST DE LA FRANCE - CAMPAGNES 2005-2006 - RAPPORT FINAL. 24 PP.

GREGE. 2003. PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU VISON D'EUROPE - CONTRÔLE DU VISON D'AMÉRIQUE DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE - CAMPAGNES 2002/2003 - RAPPORT FINAL. 1-27 PP.

GREGE. 2004. PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU VISON D'EUROPE - CONTRÔLE DU VISON D'AMÉRIQUE DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE - CAMPAGNES 2003/2004 - RAPPORT FINAL. 1-29 PP.

GREGE. 2005. PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU VISON D'EUROPE - PHASE TRANSITOIRE - CONTRÔLE DU VISON D'AMÉRIQUE DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE - CAMPAGNES 2004-2005. 1-33 PP.

GREGE. 2010. EVALUATION DE LA FRÉQUENTATION PAR LES MAMMIFÈRES SEMI-AQUATIQUES DES TROIS OUVRAGES RÉAMÉNAGÉS DANS LE CADRE DE L'ITINÉRAIRE GRAND GABARIT. DREAL MIDI-PYRÉNÉES. 1-23 PP.

IUCN 2009. 2009 IUCN RED LIST OF THREATENED SPECIES. VERSION 2009.1., WWW.IUCNREDLIST.ORG. ACCESSED 18 SEPTEMBER 2009.

LACHAT B., 1994. *GUIDE DE PROTECTION DES BERGES DE COURS D'EAU EN TECHNIQUES VÉGÉTALES*. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT - DIREN RHÔNE ALPES. ALPES, : 143P.

LANDMANN G., 1992. *LES RECHERCHES EN FRANCE SUR LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS*. DIRECTION DE L'ESPACE RURAL ET DE LA FORÊT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT. 143 P.

LE FUR A., 2000. *PRATIQUES DE LA CARTOGRAPHIE*. ARMAND COLIN, PARIS. 96 P.

MARIDET L., 1995. *RÔLE DES FORMATIONS VÉGÉTALES RIVERAINES. RECOMMANDATIONS POUR UNE GESTION RÉGIONALISÉE*. CEMAGREF – DÉPARTEMENT GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES, LABORATOIRE D'HYDROÉCOLOGIE QUANTITATIVE. 60 P.

MARIDET L., PIÉGAY H., GILARD O. & THÉVENET A., 1996. *L'EMBÂCLE DE BOIS EN RIVIÈRE : UN BIENFAIT ÉCOLOGIQUE ? UN FACTEUR DE RISQUES NATURELS ?*. LA HOUILLE BLANCHE, 5, 32-38.

MICHELOT J.L., 1995. *GESTION PATRIMONIALE DES MILIEUX NATURELS FLUVIAUX*. RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE ET GIP ATEN, QUÉTIGNY. 67 P.

MICHELOT J.L., CHIFFAUT A., ET AL, 2003. *LA MISE EN ŒUVRE DE NATURA 2000, L'EXPÉRIENCE DES RÉSERVES NATURELLES*. GIP ATEN, MONTPELLIER. 96 P.

MIELLET P., DELAGE C. ET AL, 2001. *REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE : GUIDE MÉTHODOLOGIQUE*. CERTU ET GIP ATEN. EDATER, PARIS. 88 P.

MISSION VISON D'EUROPE ET GREGE. 2007. *PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU VISON D'EUROPE - CONTRÔLE DU VISON D'AMÉRIQUE DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE - CAMPAGNES 2006-2007. RAPPORT FINAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU RÉSEAU "VISON D'AMÉRIQUE"*. 21 PAGES PP.

MISSION VISON D'EUROPE. 2003. *PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU VISON D'EUROPE. 1999-2003. BILAN*. DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT / AQUITAINE. 113 PP + ANNEXES PP.

O.N.F, 1998. *ARBRES MORTS, ARBRES À CAVITÉS. POURQUOI, COMMENT ? GUIDE TECHNIQUE*, FONTAINEBLEAU. 32 P

PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE, 2005. *DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE FR7200721 « VALLÉES DE LA GRANDE ET DE LA PETITE LEYRE »*. DIREN AQUITAINE

PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD LIMOUSIN, 2005. *DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE FR7200663 « VALLÉE DE LA NIZONNE »*. DIREN AQUITAINE

PETIT ROBERT, 1984. EDITION DU PETIT ROBERT.

PIÉGAY H., PAUTOU G. & RUFFINIONI C. 2003. *LES FORÊTS RIVERAINES DES COURS D'EAU : ÉCOLOGIE, FONCTIONS ET GESTION*. INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER, PARIS. 464 P.

RAMEAU J.C., 1994. *RÉFÉRENTIEL FRANÇAIS DES HABITATS CONCERNÉS PAR LA DIRECTIVE HABITATS (HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIÉS À LA FORÊT)*. E.N.G.R.E.F. 93 P.

RAMEAU J.C., 1996. *RÉFLEXIONS SYNTAXONOMIQUES ET SYNSYSTÉMATIQUES AU SEIN DES COMPLEXES SYLVATIQUES FRANÇAIS*. E.N.G.R.E.F. 230 P.

RAMEAU J.C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N., 2000. *GESTION FORESTIÈRE ET DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : IDENTIFICATION ET GESTION INTÉGRÉE DES HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE*. E.N.G.R.E.F., O.N.F., INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER.

RAMEAU J.C., MANSION D. & DUME G., ET AL, 1989. *FLORE FORESTIÈRE FRANÇAISE – TOME 1, PLAINES ET COLLINES*. INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, PARIS.

DOCOB – Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

1785 p.

RUFFINONI C., GAZELLE F. & DECONCHAT M., 1994. *RÔLE DES BOISEMENTS RIVERAINS DANS LA PRÉSERVATION DES POLLUTIONS AZOTÉES DIFFUSES.* REVUE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE, NUMÉRO SPÉCIAL 60 : 39-44.

SAULE M., 1991. *LA GRANDE FLORE ILLUSTRÉE DES PYRÉNÉES.* EDITIONS MILAN. 765 p.

SFPEM – MISSION VISON D'EUROPE, 2004. *BRICHURE TECHNIQUE DE GESTION DES HABITATS DU VISON D'EUROPE.* DIREN AQUITAINE, 64 p.

THERIAULT M., 1992. *LES SIG : ENTRE LE MYTHE ET L'UTOPIE.* JOURNÉES D'ÉTUDES SIG ET GESTION DES SOLS : POTENTIALITÉS ET LIMITES D'APPLICATION - INSTITUT D'AMÉNAGEMENT DES TERRES ET DES EAUX ET SOCIÉTÉ SUISSE DE PÉDOLOGIE - LAUSANNE.

TORRES A., 1994. *MANUEL DE PHYTOSOCIOLOGIE.* INSTITUT DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS SAINT CHRISTOPHE, MASSEUBE. 55 p.

UICN FRANCE, MNHN, SFPEM ET ONCFS 2009. LA LISTE ROUGE DES ESPÈCES MENACÉES EN FRANCE - CHAPITRE MAMMIFÈRES DE FRANCE MÉTROPOLITAINE., [WWW.UICN.FR/LISTE-ROUGE-FRANCE.HTML](http://www.uicn.fr/liste-rouge-france.html). ACCESSED 12/10/2009.

VALENTIN-SMITH G. ET AL, 1998. GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000. RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE ET GIP ATEN, QUÉTIGNY. 144 p.

VALLAURI D. ET PONCET L., 2002. *LA PROTECTION DES FORÊTS EN FRANCE, INDICATEURS 2002.* WWF, PARIS. 100 p.

SITES INTERNET

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : FICHE DU SITE FR7200691 « VALLÉE DE L'EUILLE » [EN LIGNE]. DISPONIBLE SUR : [HTTP://NATURA2000.ENVIRONNEMENT.GOUV.FR/SITES/FR7200691.HTML](http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR7200691.html) (CONSULTÉ LE 01/03/2009)

TELA BOTANICA- LE RÉSEAU DE LA BOTANIQUE FRANCOPHONE [EN LIGNE]. DISPONIBLE SUR : [HTTP://WWW.TELA-BOTANICA.ORG/](http://www.tela-botanica.org/) (CONSULTÉ RÉGULIÈREMENT).

Annexes

TABLE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 FR7200691
- Annexe 2 : Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage du Site
- Annexe 3 : Résultat des pêches électriques de la Fédération de pêche de Gironde
- Annexe 4 : Diagnostic et description des ouvrages hydrauliques par le GREGE
- Annexe 5 : Liste des ICPE sur la Vallée de l'Euille

ANNEXE 1

Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 FR7200691



Le réseau Natura 2000



[Découvrir Natura 2000](#)

[Comprendre la démarche](#)

[Agir avec le réseau](#)

[Rechercher par espèce](#)

[Rechercher par habitat](#)

[Rechercher par lieu géographique](#)

[Recherche avancée](#)

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [patrimoine naturel](#) > [natura 2000](#) > [recherche géographique](#) > [aquitaine](#) > [gironde](#) > [site fr7200691](#)

VALLEE DE L'EUILLE

- Site natura 2000
- commune
- département
- région
- réseau routier
- zone urbaine
- zone boisée
- hydrographie



Dimensions de la carte :
 Largeur : 45 km
 Hauteur : 29 km

Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation. Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

IDENTIFICATION

- ▀ **Appellation :** VALLEE DE L'EUILLE
- ▀ **Statut :** Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC)
- ▀ **Code :** FR7200691

Liens utiles

- Lexique
- Liste des sigles

Localisation

[Afficher les infos](#) ▼

- ★ **Région :** AQUITAINE
- ★ **Département :** Gironde
- ★ **Superficie :** 100 ha
- ★ **Altitude minimale :** 6 m
- ★ **Altitude maximale :** 50 m

✦ Région biogéographique : Atlantique

Vie du site

Afficher les infos ▼

✦ Mise à jour des données : 09/2002

✦ Vie du site : Date de proposition comme SIC : 04/2002

Description du site

Afficher les infos ▼

Cours d'eau à ripisylve abritant le Vison d'Europe

Cours d'eau sur socle calcaire

Composition du site :

Forêts caducifoliées	53 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	26 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	21 %

Habitats naturels présents

Afficher les infos ▼

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*	50 %	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	15 %	C

Espèces végétales et animales présentes

Afficher les infos ▼

Invertébrés

Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

PR⁽²⁾

C

Mammifères

Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

PR⁽²⁾

C

Poissons

Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*)

PR⁽²⁾

C

⁽¹⁾ Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

⁽²⁾ Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

* **Habitats ou espèces prioritaires (en gras)** : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 30 juin 2007. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)



© Ministère de l'écologie et du développement durable

[a propos des cookies](#) [Droit d'usage des fonds carto](#)

ANNEXE 2

Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage du Site



PREFET DE LA GIRONDE

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde**

*Service Nature Eau et Risques
Unité Nature*

ARRETE du **13 OCT. 2011**

Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage du site Natura 2000 du "réseau hydrographique Euille FR7200691"

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE,
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU la directive 92/43/CEE du 21 Mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

VU le Code de l'Environnement, modifié par la loi n°2005-157 du 23 février 2005, et notamment les articles L.414-1 et suivants, relatifs aux sites Natura 2000 ainsi que les articles R414-8 et suivants du même code,

VU la décision de la commission européenne du 7 décembre 2004 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique et dans laquelle figure le **Site Natura 2000 du "réseau hydrographique Euille FR7200691"**,

CONSIDERANT la réunion préparatoire pour l'élaboration du DOCOB du 9 mai 2011 au cours de laquelle les collectivités se sont prononcées pour une présidence de l'Etat,

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est constitué un comité de pilotage chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le document d'objectifs du site d'importance communautaire **FR7200691 « Réseau Hydrographique de l'Euille »**,

Article 2 : Le comité de pilotage institué à l'article 1^{er} du présent arrêté est composé comme suit :

Représentant des collectivités territoriales et leurs groupements :

- le président du Conseil régional ou son représentant,
- le président du Conseil général de Gironde ou son représentant,
- les maires des communes concernées ou leurs représentants : Arbis, Béguey, Cadillac, Donzac, Escoussans, Ladaux, Laroque, Omet, Saint-Pierre-de-Bat, Soullignac et Targon ;
- le président de la Communauté de Communes des Coteaux de Garonne ou son représentant
- le président de la Communauté de Communes du Targonnais ou son représentant
- le président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin versant de l'Euille ou son représentant
- le président du Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Rions ou son représentant
- le président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement d'un plan d'eau de la vallée de l'euille et du lac de Laromét ou son représentant
- le président du S.I.V.O.M. d'adduction d'eau et d'assainissement de Saint Brice ou son représentant
- le président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Targon ou son représentant
- le président du syndicat mixte coeur entre deux mers ou son représentant

Représentant des organisations socio-professionnelles et des usagers :

- le président de la Chambre d'agriculture de la Gironde ou son représentant
- le président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ou son représentant
- le président de la Fédération départementale des Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,
- le président du Centre régional de la propriété forestière ou son représentant,
- le président de l'association départementale des piégeurs agréés de la Gironde ou son représentant,
- le président de la SEPANSO ou son représentant,

Représentant des administrations et des établissements publics de l'Etat

- le préfet de la Gironde ou son représentant,
- le directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine ou son représentant,
- le directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde ou son représentant,
- le chef de brigade de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant,
- le chef de brigade de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),
- le délégué régional de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou son représentant,
- le délégué régional de l'ASP ou son représentant,

Personnalités qualifiées

- le président du Conservatoire Régional des Espaces Naturels ou son représentant,
- le président du Conservatoire Botanique Sud Atlantique ou son représentant,
- le président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,

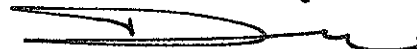
Article 3 : Le comité de pilotage est sous présidence de l'Etat. Le comité se réunit à l'initiative de son président et peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le **13 OCT. 2011**

~~LEBRETON~~
La Secrétaire Générale



Isabelle DILHAC

ANNEXE 3

Résultat des pêches électriques de la Fédération de pêche de Gironde

Rapport de Phase 1 : Bilan synthétique des inventaires piscicoles et astacicoles de l'Euille

DOCOB Vallée de l'Euille



© FDAAPPMA 33

Cours d'eau

L'Euille

Affluence

Garonne

Département

Gironde

Commune

Targon

Lieu-dit

L'Armurey

Date et heure de la pêche

05/10/2011 à 8h30

Modalités de la pêche

Méthode

Pêche électrique

Matériel de pêche

Martin pêcheur

Mode de prospection

À pied

Nombre d'anodes

1

Isolement station

Oui (filets aval et amont)

Nombre de passage

2

Temps de pêche

1^{er} passage : 47 minutes
Efficacit. : 30 m le filet2^{ème} passage : 33 minutes
Efficacit. : 22 m le filetIndice Poisson Rivière
(IPR)Score : 19,15
Classe : 3
Qualité : MédiocreIndice d'Attractivité Mor-
phodynamique (IAM)

523,2

Caractéristiques de la station

Faciès d'écoulement	Altération de plat et courant
Présence de caches/labris	Branchages, Sous-berges, Racines, Blocs et Éléments fins
Colmatage	Moyen
Granulométrie dominante	Sable
Granulométrie accessoire	Pierre
Ripisylve	Aulnes
Végétation aquatique	Aucune
Profondeur moyenne en m	0.13
Ombrage	Fort
Longueur station (m)	57.36
Largeur station (m)	1.95
Surface prospectée (m ²)	111.85



© FDAAPPMA 33

Localisation GPS (Lambert II): X : 394029 Y : 1971352

Données physico-chimiques

pH	7.65
T°C	14
O ₂ (mg/l)	2.18
O ₂ (% saturation)	30
Conductivité (µs/cm)	900
Turbidité (cm)	Appréciable

Météo

Couvert

Remarques/
observations :

- Pêche électrique réalisée dans le cadre du DOCOB vallée de l'Euille.
- Problème de câble sur le martin pêcheur.
- Poissons qui pipaient en amont de la station + (poisson morts qui dévalaient sur la station).

Estimation des peuplements piscicoles présents

DONNEES BRUTES

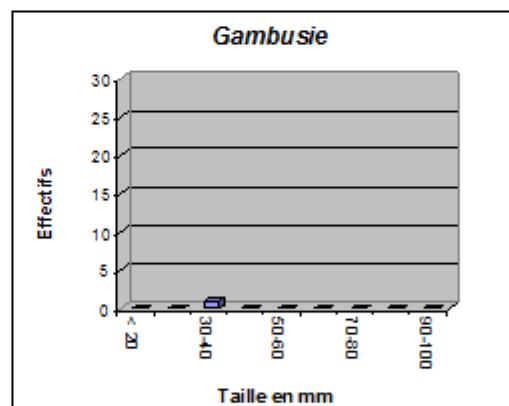
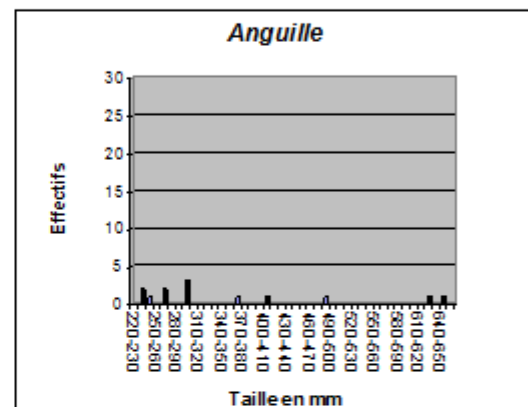
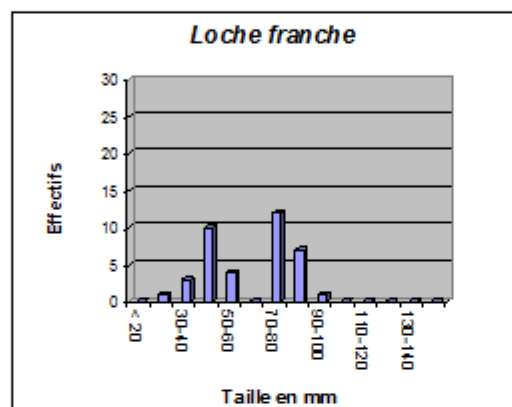
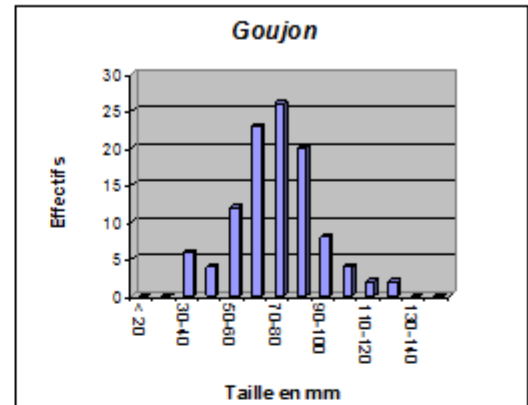
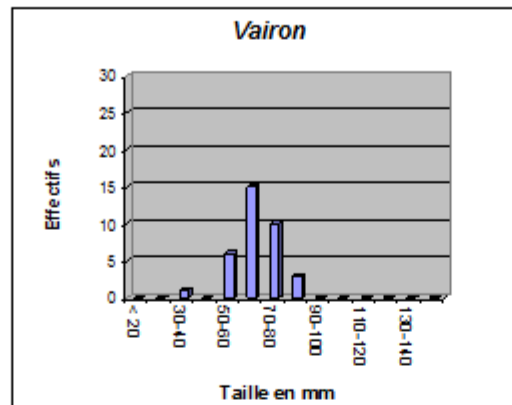
ESPECES	EFFECTIF				Total	DENSITE		BIOMASSE			TAILLE (mm)	
	P1	P2	P3	P4		Ind/10a	Relative	g	kg/ha	Relative	Mini	Maxi
VAI	24	11	-	-	35	312,9	16,20%	89	8,5	4,45%	36	82
GOU	88	19	-	-	107	958,6	49,54%	477	43,4	22,71%	30	122
LOF	38	22	-	-	60	536,4	27,78%	133	12,0	6,28%	29	98
ANG	10	3	-	-	13	116,2	6,02%	1410	127,2	66,56%	231	641
GAM	0	1	-	-	1	8,9	0,46%	0	0,0	0,00%	37	37
TOTAL	160	56	0	0	216	1931,0	100,00%	2109	191,10	100,00%		

Nbre d'espèces : 5

DONNEES ELABOREES - Méthode Carl et Strub

ESPECES	EFFECTIF				EFF.	EFFECTIF ESTIME	DENSITE		BIOMASSE		IC à 5%
	P1	P2	P3	P4			Ind/10a	Relative	kg/Ha	Relative	
VAI	24	11	-	-	0,69	41	366,6	16,80%	9,9	4,99%	10,4
GOU	88	19	-	-	0,82	111	992,4	44,94%	45,0	22,69%	5,7
LOF	38	22	-	-	0,63	81	724,2	32,79%	16,2	8,17%	28,2
ANG	10	3	-	-	0,77	13	116,2	5,28%	127,2	64,15%	0
GAM	0	1	-	-		1	8,9	0,40%	0,0	0,00%	0
TOTAL	160	56	0	0	0,73	247	2208,3	100,00%	198,30	100,00%	

Histogrammes de taille des espèces



Commentaires

- Richesse spécifique : 5 espèces piscicoles.
- Espèce réglementée : Anguille européenne.
- Structure du peuplement : Pas de présence d'anguille de l'année (< 120 mm) mais seulement des individus en cours de colonisation (< 300 mm) et quelque individus sédentaires (> 300 mm). Population plutôt bien structurée chez le vairon, le goujon et la loche franche. A noter que la biomasse estimée du peuplement est dominée par l'anguille (84,15%), alors que le goujon domine en terme de densité estimée (44,94%).
- IPR : La valeur globale de l'IPR est de 19,15 correspondant à une situation qualifiée de médiocre. Ce score met en évidence un peuplement peu conforme au peuplement de référence attendu pour cette station dû notamment à l'absence d'espèce rhéophile (barbeau, chabot...) et lithophile (lamproie).
- Habitats (IAM) : Station dominée par les éléments fins (60%). Présence de 5 substrats différents dont deux attractifs (branchages et sous berges représentent 25%) pour les espèces piscicoles. De plus, la vitesse très lente sur la station nous fait baisser l'indice à 523,2.
- Pathologies observées : Observation d'hémorragies chez le goujon, l'anguille et la loche franche et des colorations anormales chez l'anguille.

Cours d'eau	L'Euille
Affluence	Garonne
Département	Gironde
Commune	Arbis et Escoussans
Lieu-dit	L'Armurey
Date et heure de la pêche	06/10/2011 à 8h30
Modalités de la pêche	
Méthode	Pêche électrique
Matériel de pêche	Martin pêcheur
Mode de prospection	À pied
Nombre d'anodes	1
Isolément station	Oui (filets aval et amont)
Nombre de passage	3
Temps de pêche	
1 ^{er} passage : 47 minutes	Electr. : 30 m à rives
2 ^{ème} passage : 33 minutes	Electr. : 22 m à rives
3 ^{ème} passage : 21 minutes	Electr. : 16 m à rives

Indice Poisson Rivière (IPR)

Score : 17,6
Classe : 3
Qualité : Médiocre

Indice d'Attractivité Morphodynamique (IAM)

1189,7

Caractéristiques de la station

Facès d'écoulement	Alternance de plat, courant et profond
Présence de caches/abris	Branchages, Galets, Gravier, Sable et Éléments fins
Colmatage	Faible à Moyen
Granulométrie dominante	Limon
Granulométrie accessoire	Gravier
Ripisylve	Frênes, Aulnes, Ronces
Végétation aquatique	Aucune
Profondeur moyenne en m	0,24
Ombrage	Moyen
Longueur station (m)	49,25
Largeur station (m)	3,11
Surface prospectée (m ²)	153,17



Localisation GPS (Lambert II): X : 393104 Y : 1966922



Données physico-chimiques

pH	7,58
T°C	14,3
O ₂ (mg/l)	4,34
O ₂ (% saturation)	45,2
Conductivité (µs/cm)	793
Turbidité (cm)	Appréciable
Météo	Couvert

Remarques/ observations :

- Pêche électrique réalisée dans le cadre du DOCOB vallée de l'Euille.
- Turbidité très élevée dans zone profonde, 2 anguilles ratées.

Estimation des peuplements piscicoles présents

DONNEES BRUTES

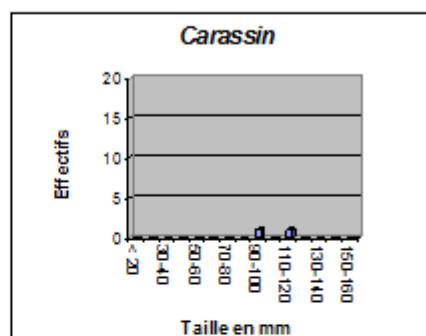
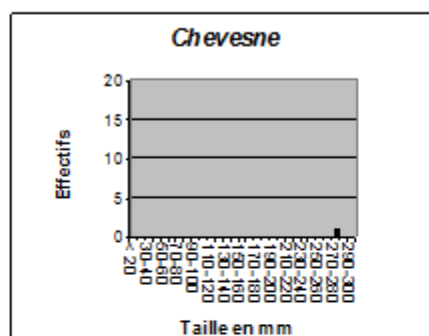
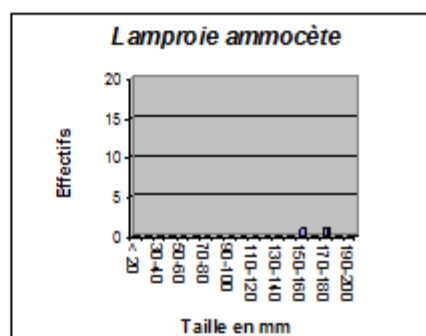
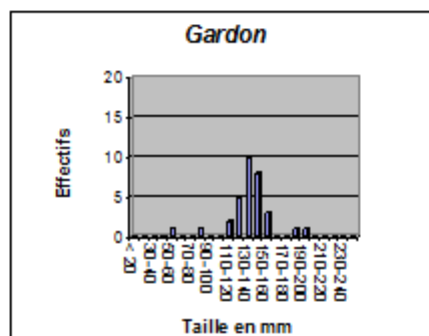
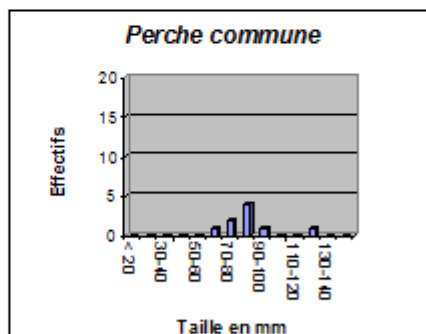
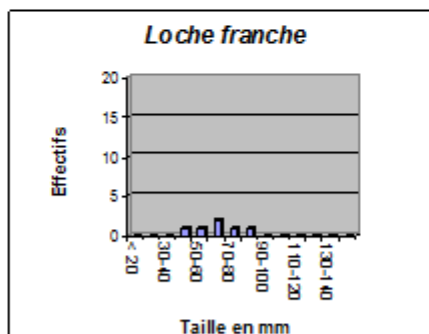
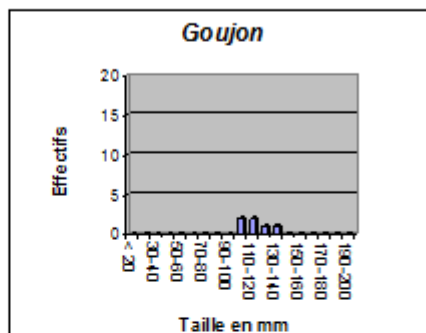
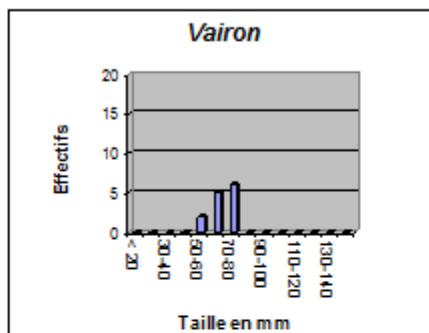
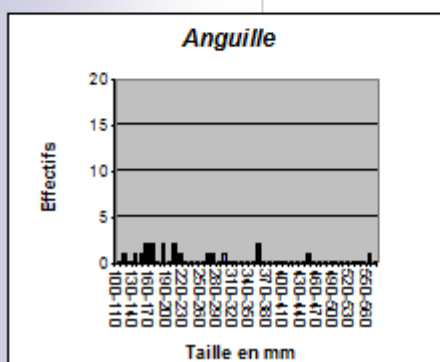
ESPECES	EFFECTIF					DENSITE		BIOMASSE			TAILLE (mm)	
	P1	P2	P3	P4	Total	Ind/10a	Relative	g	kg/ha	Relative	Mini	Maxi
VAI	6	5	2	-	13	84,9	14,45%	31	2,4	1,83%	50	78
GOU	4	2	0	-	6	39,2	6,67%	92	6,1	4,64%	104	133
LOF	1	2	3	-	6	39,2	6,67%	0	0,8	0,61%	45	88
PER	5	4	0	-	9	58,8	10,01%	61	4,2	3,20%	68	126
GAR	25	6	1	-	32	208,9	35,55%	872	57,0	43,38%	58	193
ANG	13	4	2	-	19	124,0	21,10%	689	45,6	34,70%	118	550
LPX	0	1	1	-	2	13,1	2,23%	15	1,0	0,76%	158	171
CHE	0	1	0	-	1	6,5	1,11%	184	12,3	9,36%	278	278
CAS	2	0	0	-	2	13,1	2,23%	31	2,0	1,52%	95	116
TOTAL	56	25	9	0	90	587,7	100,00%	1975	131,40	100,00%		

Nbre d'espèces : 9

DONNEES ELABOREES - Méthode Carl et Strub

ESPECES	EFFECTIF				EFF.	EFFECTIF ESTIME	DENSITE		BIOMASSE		IC à 5%
	P1	P2	P3	P4			Ind/10a	Relative	kg/ha	Relative	
VAI	6	5	2	-	0,46	14	91,4	14,89%	2,5	1,90%	2,7
GOU	4	2	0	-	0,67	6	39,2	6,39%	6,1	4,63%	0
LOF	1	2	3	-	0,17	9	58,8	9,58%	1,1	0,83%	6,9
PER	5	4	0	-	0,56	9	58,8	9,58%	4,2	3,19%	0
GAR	25	6	1	-	0,78	32	208,9	34,03%	57,0	43,25%	0
ANG	13	4	2	-	0,66	19	124,0	20,20%	45,6	34,60%	0
LPX	0	1	1	-		2	13,1	2,13%	1,0	0,76%	0
CHE	0	1	0	-		1	6,5	1,06%	12,3	9,33%	0
CAS	2	0	0	-	1,00	2	13,1	2,13%	2,0	1,52%	0
TOTAL	56	25	9	0	0,62	94	613,8	100,00%	131,80	100,00%	

Histogrammes de taille des espèces



Commentaires

- Richesse spécifique : 9 espèces piscicoles.
- Espèces réglementées : Anguille européenne et Lamproies.
- Structure du peuplement : Une seule anguille de l'année (< 120 mm), des individus en cours de colonisation (< 300 mm) et quelques individus sédentaires (> 300 mm). Population plutôt bien structurée chez le vairon, le gardon et la loche. Présence d'un camassier, la perche commune. Présence de larve de lamproie en cours de transformation (ammocète) du genre *Lampetra* (soit lamproie de planer ou soit lamproie fluviatile).
- IPR : La valeur globale de l'IPR est de 17.6 correspondant à une situation qualifiée de médiocre. Ce score met en évidence un peuplement peu conforme au peuplement de référence attendu sur cette station, dû notamment à l'absence d'espèce rhéophile (barbeau, chabot...).
- Habitats (IAM) : Station dominée par les éléments fins et le gravier (80%). Toutefois, le milieu est assez hétérogène puisque 5 substrats ont été recensés dont un seul vraiment attractif (branchages, racines représentant 20%) pour les espèces piscicoles. La présence d'hauteur d'eau variée sur la longueur de la station nous donne un indice égal à 1189.
- Pathologies observées : Des hémorragies et des nécroses chez les goujons et les gardons. Un parasite externe, des hémorragies, des points noirs et des colorations anormales chez l'anguille.

Cours d'eau

L'Euille

Affluence

Garonne

Département

Gironde

Commune

Arbis et Escoussans

Lieu-dit

Le Jardiney

Date et heure de la pêche

07/10/2011 à 8h30

Modalités de la pêche

Méthode

Pêche électrique

Matériel de pêche

Aigrette

Mode de prospection

À pied

Nombre d'anodes

1

Isolement station

Oui (filets aval et amont)

Nombre de passage

2

Temps de pêche

1^{er} passage : 47 minutes
Efficacit. : 33 m la rive2^{ème} passage : 45 minutes
Efficacit. : 32 m la riveIndice Poisson Rivière
(IPR)

Score : 15.56

Classe : 2

Qualité : Bonne

Indice d'Attractivité Mor-
phodynamique (IAM)

1714.7

Caractéristiques de la station

Faciès d'écoulement	Courant 20% et Profond 80%
Présence de caches/labris	Sous-berges, Branchages, Blocs avec caches, Blocs sans anfractuosités, Sable et Vase
Colmatage	Moyen sur zone profonde
Granulométrie dominante	Sable
Granulométrie accessoire	Vase
Ripisylve	Noisetiers, Frênes, Aulnes et Chêne
Végétation aquatique	Aucune
Profondeur moyenne en m	0.38
Ombrage	Moyen
Longueur station (m)	53.6
Largeur station (m)	3.74
Surface prospectée (m²)	200.46



Localisation GPS (Lambert II) : X : 392385 Y : 1966568



Données physico-chimiques

pH	7.7
T°C	14.3
O ₂ (mg/l)	3.61
O ₂ (% saturation)	36
Conductivité (µs/cm)	799
Turbidité (cm)	Appréciable
Météo	Couvert

Remarques/
observations :

- Pêche électrique réalisée dans le cadre du DOCOB vallée de l'Euille.
- Turbidité très élevée dans la zone profonde, quelques poissons non pêchés (2 anguilles, 3 perches).
- Station très vaseuse, limite sur la fin de la station (efficacité de pêche très réduite).

Estimation des peuplements piscicoles présents

DONNEES BRUTES

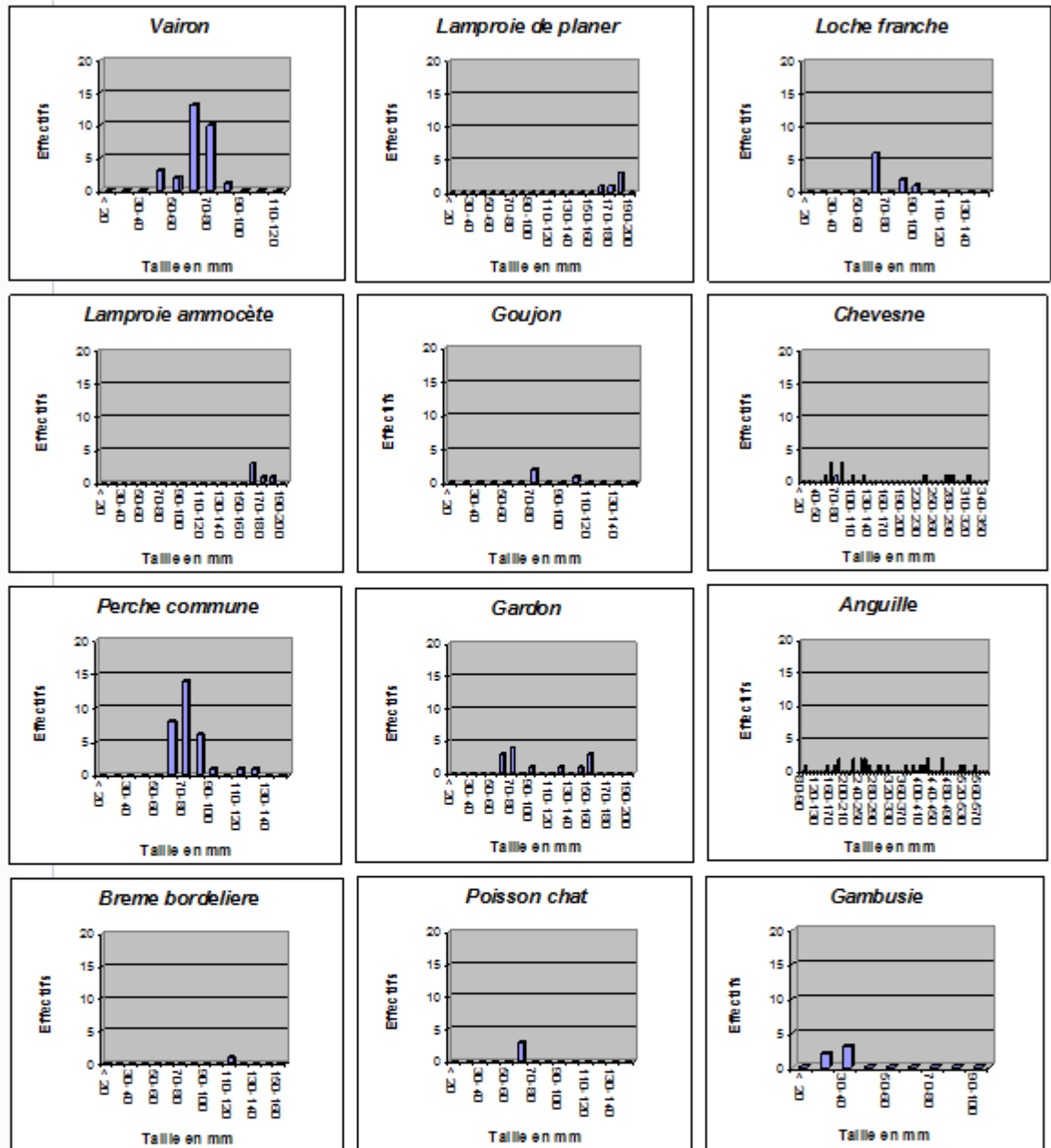
ESPECES	EFFECTIF					DENSITE		BIOMASSE		TAILLE (mm)		
	P1	P2	P3	P4	Total	Ind/10a	Relative	g	kg/ha	Relative	Min	Max
VAI	23	6	-	-	29	144.7	20.29%	60	3.9	2.67%	44	80
GOU	2	1	-	-	3	15.0	2.10%	0	0.7	0.48%	70	105
PER	19	12	-	-	31	154.6	21.67%	160	8.3	5.63%	64	120
ANG	17	8	-	-	25	124.7	17.48%	1540	77.4	52.94%	93	557
CHE	10	4	-	-	14	69.8	9.79%	780	39.4	26.95%	96	310
GAR	5	8	-	-	13	64.9	9.10%	160	8.9	6.09%	66	159
BRB	1	0	-	-	1	5.0	0.70%	0	0.4	0.27%	116	116
LOF	6	3	-	-	9	44.9	6.29%	20	1.4	0.96%	60	90
LPX	5	0	-	-	5	24.9	3.49%	40	2.1	1.44%	162	180
LPP	0	5	-	-	5	24.9	3.49%	60	3.0	2.05%	165	188
GAM	1	4	-	-	5	24.9	3.49%	0	0.1	0.07%	21	31
PCH	0	3	-	-	3	15.0	2.10%	0	0.6	0.41%	60	66
TOTAL	89	54	0	0	143	713.3	100.00%	2820	146.20	100.00%		

Nbre d'espèces : 12

DONNEES ELABOREES - Méthode Carl et Szub

ESPECES	EFFECTIF				EFF.	EFFECTI F ESTIME	DENSITE		BIOMASSE		IC à 95%
	P1	P2	P3	P4			Ind/10a	Relative	kg/ha	Relative	
VAI	23	6	-	-	0.79	30	149.7	16.95%	4.0	2.29%	2.6
GOU	2	1	-	-	0.67	3	15.0	1.70%	0.7	0.40%	0
PER	19	12	-	-	0.61	41	204.5	23.16%	11.0	6.30%	16.8
ANG	17	8	-	-	0.68	29	144.7	16.39%	89.8	51.46%	8
CHE	10	4	-	-	0.71	15	74.8	8.47%	42.2	24.18%	2.9
GAR	5	8	-	-	0.38	24	119.7	13.56%	16.5	9.46%	21.2
BRB	1	0	-	-	1.00	1	5.0	0.57%	0.4	0.23%	0
LOF	6	3	-	-	0.67	9	44.9	5.08%	1.4	0.80%	0
LPX	5	0	-	-	1.00	5	24.9	2.82%	2.1	1.20%	0
LPP	0	5	-	-		9	44.9	5.08%	5.5	3.15%	8.7
GAM	1	4	-	-	0.20	7	34.9	3.95%	0.1	0.06%	4.9
PCH	0	3	-	-		4	20.0	2.27%	0.6	0.46%	3
TOTAL	89	54	0	0	0.67	177	883.0	100.00%	174.50	100.00%	

Histogrammes de taille des espèces



Commentaires

- Richesse spécifique : 12 espèces piscicoles.
- Espèces réglementées : Anguille européenne et Lamproies.
- Espèce nuisible : Poisson chat
- Structure du peuplement : Une seule anguille de l'année (< 120 mm), des individus en cours de colonisation (< 300 mm) et des individus sédentaires (> 300 mm). Population plutôt bien structurée chez le vairon et le chevesne. Présence d'un camassier, la perche commune. Présence de lamproie de planer et de larve en cours de transformation (ammocète) du genre *Lampetra* (soit planer ou fluviatile). A noter que la biomasse estimée du peuplement est dominée par l'anguille (51,46%).
- IPR : La valeur globale de l'IPR est de 15,56 correspondant à une situation qualifiée de bonne. Ce score met en évidence un peuplement plutôt conforme au peuplement de référence attendu pour cette station.
- Habitats (IAM) : Station dominée par substrats plus ou moins attractif pour le poisson (60%). Le milieu est assez hétérogène puisque 6 substrats ont été recensés donnant une valeur à l'indice de 1714.
- Pathologies observées : Une coloration anormale sur une lamproie de planer, une hémorragie et un kyste sur 2 chevesnes et 3 hémorragies et deux colorations gris-bleu chez l'anguille.

Cours d'eau

L'Euille

Affluence

Garonne

Département

Gironde

Commune

Laroque

Lieu-dit

Aval cascade

Date et heure de la pêche

28/09/2011 à 8h30

Modalités de la pêche

Méthode

Pêche électrique

Matériel de pêche

Aigrette

Mode de prospection

À pied

Nombre d'anodes

1

Isolement station

Oui (filet aval et cascade en amont)

Nombre de passage

2

Temps de pêche

1^{er} passage : 57 minutes

Efficacit. : 40 m à rive

2^{ème} passage : 46 minutes

Efficacit. : 32 m à rive

Indice Poisson Rivière (IPR)

Score : 37,21

Classe : 5

Qualité : Très mauvaise

Indice d'Attractivité Morphodynamique (IAM)

1767

Caractéristiques de la station

Faciès d'écoulement	Atterrance plat, courant et profond
Présence de caches/labris	Sous-berges, Hélophytes, Source, Galets, Gravier et Sable
Colmatage	Nul
Granulométrie dominante	Gravier
Granulométrie accessoire	Sable
Ripisylve	Saule pleureur, Frênes, Aulnes et Bambou
Végétation aquatique	Ache faux-cresson, Menthe aquatique
Profondeur moyenne en m	0.19
Ombage	Faible
Longueur station (m)	70.7
Largeur station (m)	3.98
Surface prospectée (m ²)	281.39



© FDAAPPMA 33

Localisation GPS (Lambert II): X : 390188 Y : 1965210



© FDAAPPMA 33

Données physico-chimiques

pH	7.8
T°C	17.9
O ₂ (mg/l)	5.09
O ₂ (% saturation)	53.6
Conductivité (µs/cm)	379
Turbidité (cm)	Nulle
Météo	Ensoleillé

Remarques/ observations :

- Pêche électrique réalisée dans le cadre du DOCOB qualifié de l'Euille.

- Station très accessible pour une pêche électrique.

- La plupart des cyprinidés (bleues et gardons) ont été capturés au départ de la station dans la zone la plus profonde (40 à 50 cm) de la station.

- Une résurgence d'eau issue de rive gauche.

- Au pied de la cascade, efficacité de pêche réduite car zone très profonde.

Estimation des peuplements piscicoles présents

DONNEES BRUTES

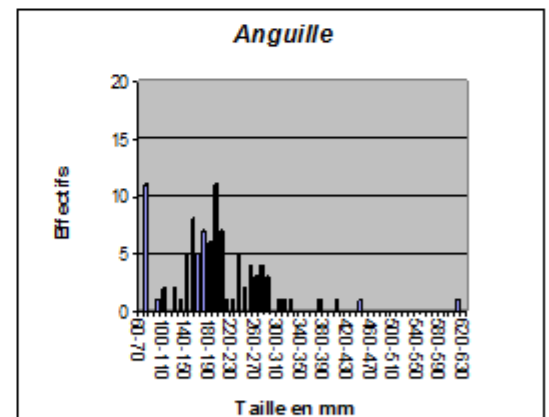
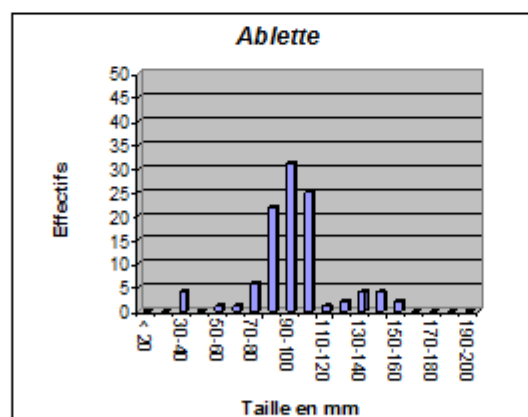
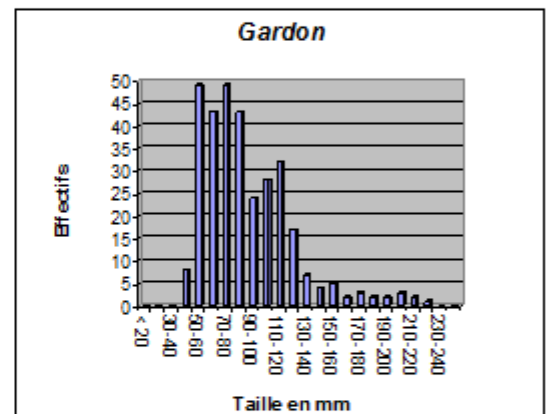
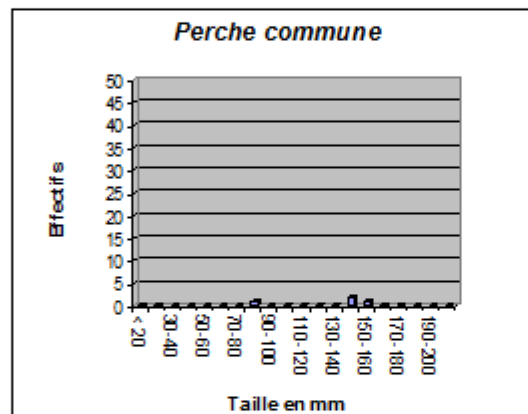
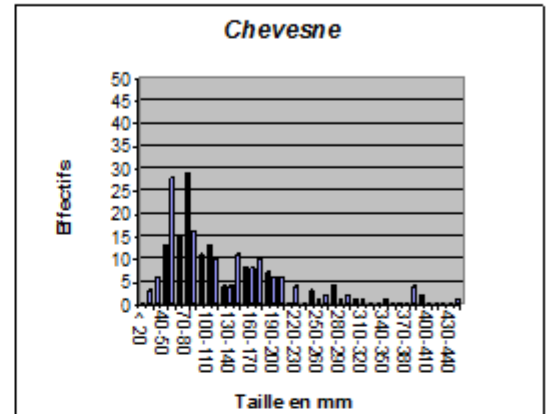
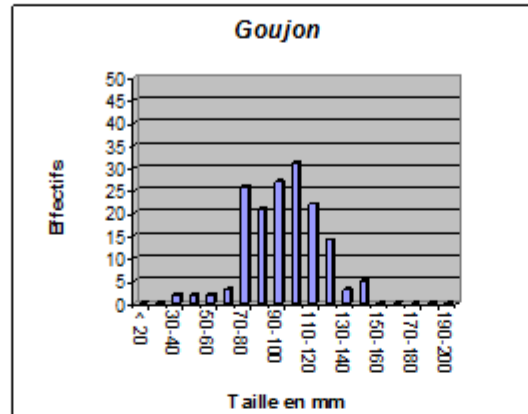
ESPECES	EFFECTIF				Total	DENSITE		BIOMASSE		TAILLE (mm)		
	P1	P2	P3	P4		Ind/100s	Relative	g	kg/ha	Relative	Mini	Maxi
GOU	130	23	-	-	153	581.5	15.02%	1349	45.9	6.47%	37	140
CHE	187	43	-	-	230	835.1	22.34%	11549	411.5	54.41%	25	442
PER	4	0	-	-	4	14.2	0.38%	112	4.2	0.55%	89	150
GAR	251	63	-	-	324	1151.4	30.80%	2210	100.7	13.31%	47	225
SAN	1	0	-	-	1	3.6	0.10%	23	1.4	0.18%	172	172
BRE	24	9	-	-	33	117.3	3.14%	1802	57.1	7.55%	73	270
BRE	45	13	-	-	61	215.5	5.80%	899	32.2	4.25%	55	195
ABL	93	5	-	-	103	366.0	9.79%	545	23.2	3.07%	35	155
ANG	57	29	-	-	86	341.2	9.13%	1911	68.1	9.00%	37	510
CAB	0	1	-	-	1	3.6	0.10%	55	2.3	0.37%	174	174
GMI	15	3	-	-	21	74.6	2.00%	0	0.4	0.05%	15	52
PES	3	2	-	-	5	17.8	0.48%	112	4.7	0.62%	90	121
PCC	4	6	-	-	10	36.5	0.99%	23	1.1	0.15%	32	55
TOTAL	845	207	0	0	1052	3733.8	100.00%	21102	755.30	100.00%		

Nbre d'espèces : 13

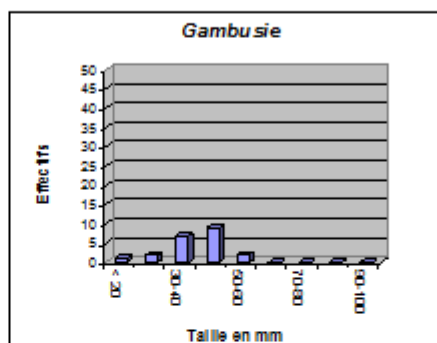
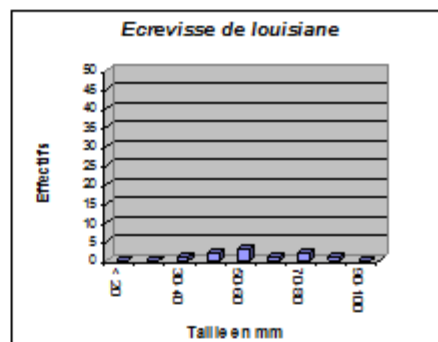
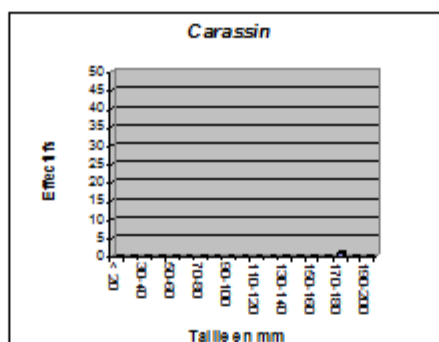
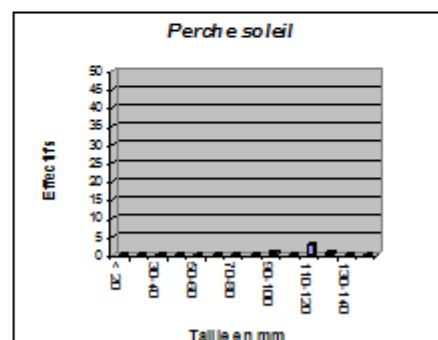
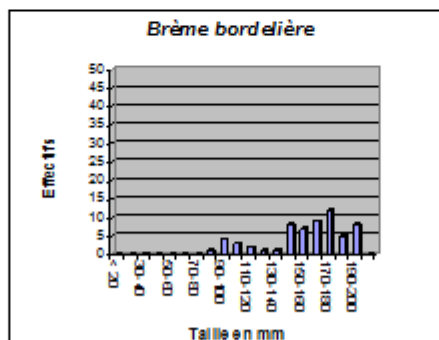
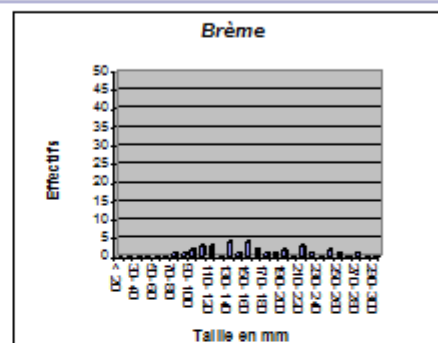
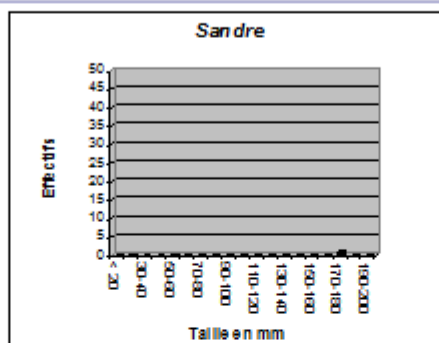
DONNEES ELABOREES - Méthode Carlet Strub

ESPECES	EFFECTIF				EFF.	EFFECTIF ESTIME	DENSITE		BIOMASSE		IC 95%
	P1	P2	P3	P4			Ind/100s	Relative	kg/ha	Relative	
GOU	130	23	-	-	0.32	155	585.4	14.67%	51.1	6.29%	3.1
CHE	187	43	-	-	0.90	250	885.4	22.22%	437.5	53.90%	12.9
PER	4	0	-	-	1.00	4	14.2	0.36%	4.2	0.52%	0
GAR	251	63	-	-	0.81	343	1215.9	30.49%	105.6	13.12%	14.3
SAN	1	0	-	-	1.00	1	3.6	0.09%	1.4	0.17%	0
BRE	24	9	-	-	0.73	35	127.9	3.20%	52.3	7.67%	5.7
BRE	45	13	-	-	0.75	65	231.0	5.75%	34.3	4.22%	5.5
ABL	93	5	-	-	0.98	103	366.0	9.15%	23.2	2.86%	0
ANG	57	29	-	-	0.70	115	405.7	10.22%	51.5	10.05%	21.4
CAB	0	1	-	-		1	3.6	0.09%	2.3	0.34%	0
GMI	15	3	-	-	0.55	21	74.6	1.87%	0.4	0.05%	0
PES	3	2	-	-	0.80	5	17.8	0.45%	4.7	0.59%	0
PCC	4	6	-	-	0.40	15	55.9	1.42%	1.3	0.22%	12.7
TOTAL	845	207	0	0	0.75	1125	3895.0	100.00%	512.20	100.00%	

Histogrammes de taille des espèces



Histogrammes de taille des espèces



Commentaires

- Richesse spécifique : 12 espèces piscicoles et une espèce de crustacé.
- Espèce réglementée : Anguille européenne.
- Espèces nuisibles : Perche soleil et Ecrevisse de Louisiane
- Structure du peuplement : Population d'anguilles renouvelées avec la présence d'individus de l'année (< 120 mm), des individus en cours de colonisation (< 300 mm) et quelques individus sédentaires (> 300 mm). Population plutôt bien structurée chez le gardon, le goujon, le chevesne, l'ablette, la brème, la brème bordière et la gambusie. A noter la présence de poissons camasiens comme le sandre et la perche.
- IPR : La valeur globale de l'IPR est de 37.21 correspondant à une situation qualifiée de très mauvaise. Ce score met en évidence un fort degré d'altération du peuplement sur cette station. En effet les probabilités de présence en situation de référence sont élevées pour la lamproie, le vairon, la vandoise et la loche franche, espèces absentes sur cette station.
- Habitats (IAM) : Station dominée par les galets et graviers (50%). Toutefois, le milieu est assez hétérogène puisque 6 substrats ont été recensés plus ou moins attractif pour les espèces piscicoles présentes sur cette station.
- Pathologies observées : Des hémorragies et des nécroses observées chez la brème, l'anguille, le chevesne, le gardon, l'ablette et la brème bordière. Pour l'anguille, on notera des colorations anormales, des points noirs et une déformation.

Cours d'eau

Le Saint-Pierre

Affluence

Euille

Département

Gironde

Commune

Arbis

Lieu-dit

Contillon

Date et heure de la pêche

05/10/2011 à 16h30

Modalités de la pêche

Méthode

Pêche électrique

Matériel de pêche

Martin pêcheur

Mode de prospection

À pied

Nombre d'anodes

1

Isolement station

Oui (11ets en aval et en amont)

Nombre de passage

2

Temps de pêche

1^{er} passage : 36 minutes
Efficacité : 32 minutes2^{ème} passage : 31 minutes
Efficacité : 26 minutesIndice Poisson Rivière
(IPR)
Score : 22,93
Classe : 3
Qualité : Médiocre
Indice d'Attractivité
Morphodynamique (IAM)

1846.1

Caractéristiques de la station

<i>Faciès d'écoulement</i>	Alternance plat, courant et profond
<i>Présence de cacheslabris</i>	Branchages, Racines, Sous-berges, Blocs, Litière organiques, Sable et Éléments fins
<i>Colmatage</i>	Faible
<i>Granulométrie dominante</i>	Sable
<i>Granulométrie accessoire</i>	Éléments fins
<i>Ripisylve</i>	Saules, Frênes, Aulnes et Chênes
<i>Végétation aquatique</i>	Aucune
<i>Profondeur moyenne en m</i>	0.23
<i>Ombrage</i>	Faible
<i>Longueur station (m)</i>	73.4
<i>Largeur station (m)</i>	2.35
<i>Surface prospectée (m²)</i>	172.49



Localisation GPS (Lambert II) : X : 395468 Y : 1967264



Données physico-chimiques

pH	7.52
T°C	15.2
O ₂ (mg/l)	5.7
O ₂ (% saturation)	58.2
Conductivité (µs/cm)	742
Turbidité (cm)	Appréciable
Météo	Ensoleillé

Remarques/
observations :

- Pêche électrique réalisée dans le cadre du DOCOB vallée de l'Euille.
- Des écrevisses n'ont pas été capturées (manipulation épuisette difficile dans les blocs).
- Une très grosse anguille non capturée.

Estimation des peuplements piscicoles présents

DONNEES BRUTES

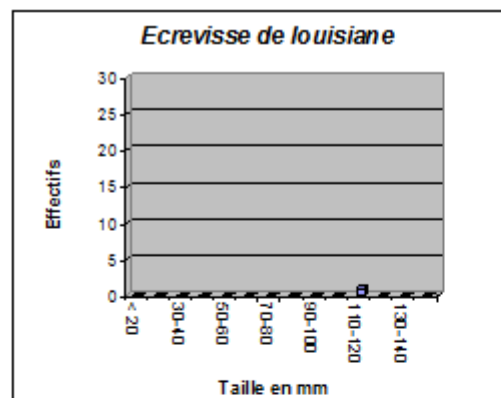
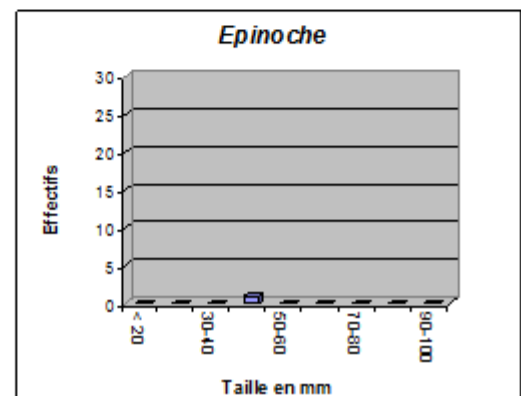
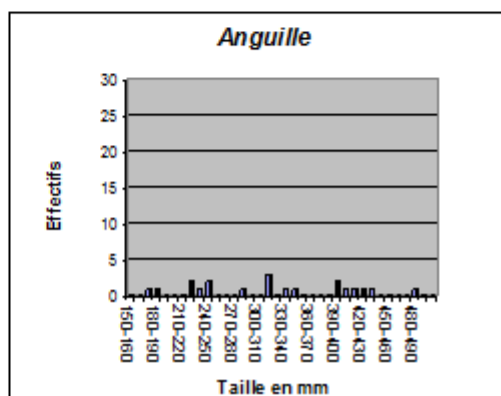
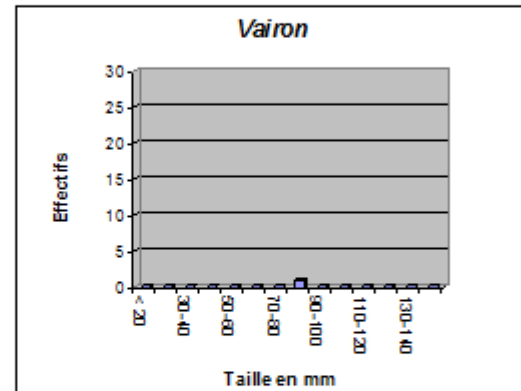
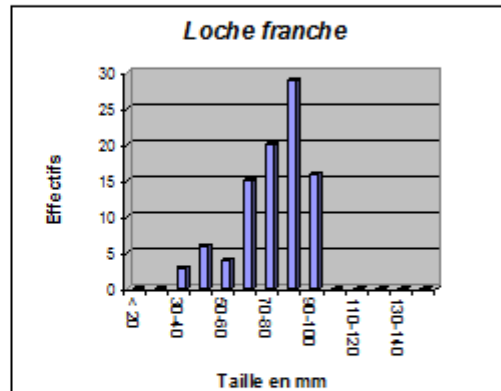
ESPECES	EFFECTIF				Total	DENSITE		BIOMASSE			TAILLE (mm)	
	P1	P2	P3	P4		Ind/10a	Relative	g	kg/ha	Relative	Mini	Maxi
LOF	67	26	-	-	93	539,2	80,18%	378	22,1	22,78%	33	99
VAI	0	1	-	-	1	5,8	0,86%	0	0,4	0,41%	84	84
ANG	14	6	-	-	20	115,9	17,23%	1258	73,0	75,26%	175	485
EPI	1	0	-	-	1	5,8	0,86%	0	0,1	0,10%	45	45
PCC	0	1	-	-	1	5,8	0,86%	17	1,4	1,44%	110	110
TOTAL	82	34	0	0	116	672,5	100,00%	1651	97,00	100,00%		

Nbre d'espèces : 5

DONNEES ELABOREES - Méthode Carl et Strub

ESPECES	EFFECTIF				EFF.	EFFECTIF ESTIME	DENSITE		BIOMASSE		IC à 5%
	P1	P2	P3	P4			Ind/10a	Relative	kg/ha	Relative	
LOF	67	26	-	-	0,72	107	820,3	81,06%	25,4	23,58%	16,2
VAI	0	1	-	-		1	5,8	0,76%	0,4	0,37%	0
ANG	14	6	-	-	0,70	22	127,5	16,66%	80,4	74,65%	4,6
EPI	1	0	-	-	1,00	1	5,8	0,76%	0,1	0,09%	0
PCC	0	1	-	-		1	5,8	0,76%	1,4	1,30%	0
TOTAL	82	34	0	0	0,81	132	765,2	100,00%	107,70	100,00%	

Histogrammes de taille des espèces



Commentaires



- Richesse spécifique : 4 espèces piscicoles et une espèce de crustacé.
- Espèce réglementée : Anguille européenne.
- Espèces nuisibles : Écrevisse de louisiane.
- Structure du peuplement : Population plutôt bien structurée chez la loche franche. Pas d'individus de l'année pour les anguilles (< 120 mm). Par contre, on trouve des anguilles en cours de colonisation (< 300 mm) et quelques individus sédentaires (> 300 mm). Le vairon, l'épinoche et l'écrevisse ne sont représentés que par un seul individu. La biomasse estimée est dominée par les anguilles (74.65 %).
- IPR : La valeur globale de l'IPR est de 22.93 correspondant à une situation qualifiée de médiocre. Ce score met en évidence un peuplement peu conforme au peuplement de référence, attendu sur cette station avec notamment l'absence du goujon, et du faible nombre de vairons pêchés.
- Habitats (IAM) : Station dominée par des substrats attractifs pour les espèces piscicoles (55 %) représentés par des branchages, racines, blocs avec caches et quelques sous-berges donnant une bonne valeur, de 1846 à l'indice.
- Pathologies observées : Deux loches présentées des hémorragies sur la tête. 14 anguilles sur 20 présentaient des signes pathologiques (l'altération de la couleur, des lésions variées de la peau et des nageoires, et des points noirs).



ANNEXE 4



Diagnostic et description des ouvrages hydrauliques par le GREGE



Evaluation des risques de collisions routières pour le Vison d'Europe sur l'Euille








N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
6	Pont de la D10 au niveau du giratoire de Cadillac	13/02/2012	<p>Ouvrage récent conservant les berges naturelles sur le cours d'eau de l'Euille proche de l'embouchure de la Garonne. <u>Transparent.</u></p> <p>Présence d'atterrissements non submersibles en rive gauche et droite, avec renforcement béton sur le haut en surface, en connexion avec des berges naturelles.</p> <p>Atterrissements de 3 à 4m de large et 3m de hauteur.</p> <p>Lit mineur de 7 à 8m de large, cours d'eau non végétalisé, avec ripisylve très étroite.</p> <p>Niveau d'eau fortement variable liée à la marée.</p> <p>Niveau théorique abaissé à nul car ouvrage transparent.</p> <p><u>Risque nul de collision</u></p>	 <p><i>Amont de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Atterrissement en rive droite</i></p>	indices de Loutre en rive droite


N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
1	Pont de l'Avenue de la Libération, au lieu dit « Les Capots » à Cadillac	13/02/2012	<p>Ouvrage de type voute sur le cours d'eau de l'Euille. Non transparent.</p> <p>Présence de perrés sur chaque rive en amont et aval de l'ouvrage.</p> <p>Berges naturelles >45°, non connectées à l'ouvrage.</p> <p>Lit mineur de 8 à 10m de large, berges peu végétalisées et ripisylve étroite.</p> <p>Niveau d'eau fortement variable liée à la marée.</p> <p>Risque très fort de collision (R5)</p>	 <p>Aval de l'ouvrage</p>  <p>Vu du perré en rive droite amont</p>	



N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
5	Pont de la D11E2 au lieu dit « Meingot », à Laroque	13/02/2012	<p>Ouvrage de type voute à l'embouchure du cours d'eau de l'Euille et de son affluent le Ruisseau de Ricaud. Non transparent, même à l'étiage.</p> <p>Présence d'un début d'atterrissement naturelle en rive droite, en connexion avec la rive en aval de l'ouvrage, uniquement.</p> <p>Hauteur de marnage de 60 cm, jusqu'à 1m occasionnellement.</p> <p>Lit mineur de 2,5m de large, berges naturelles <45°, non végétalisées, ripisylve étroite.</p> <p>Risque fort de collision (R4)</p>	 <p><i>Amont de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Début d'atterrissement naturel connecté à la rive droite en aval de l'ouvrage</i></p>	Indices de Loure


N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
40	Pont de la D11 au lieu dit « Le Boudeur », à Poncet	13/02/2012	<p>Ouvrage de type voute sur le Ruisseau de Ricaud, affluent du cours d'eau de l'Euille. Transparent à l'étiage seulement.</p> <p>Berges artificialisées en aval de l'ouvrage (emmurées), naturelles en amont.</p> <p>Lit mineur de 1 à 2m de large au niveau de l'ouvrage, berges végétalisées (carex), ripisylve assez étroite.</p> <p>Hauteur de marnage non visible.</p> <p>Risque fort de collision (R4)</p>	 <p><i>Amont de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Aval de l'ouvrage, emmurement des berges sur les 2 rives.</i></p>	




N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
Franchissement n°7-8 par la D120 et la D11 du lit majeur de l'Euille et de deux de ses affluents	Franchissement du lit majeur de l'Euille n°7-8	13/02/2012	<p>Boisements hygrophiles (aulnaie marécageuse végétalisée au carex) traversée par le Ruisseau de la Boye, qui se jette dans l'Euille, lit majeur large.</p> <p><u>Risque de traversée de la chaussée sur 200 à 300m sur la D120 et sur la D11.</u> Présence de 2 ouvrages sur la zone à risque. : 7 et 8.</p> <p>Très faible encaissement des cours d'eau.</p> <p>Risque fort de collision (R4)</p>	 <p><i>Aulnaie entourant les ouvrages 7 et 8 vue de la D120 vers la D11.</i></p>	
Ouvrage 7	Pont de la D120 à proximité du Moulin de Laubès		<p>Ouvrage 7 Ouvrage de type voute à la confluence du Ruisseau de Vignon, avec le cours d'eau de l'Euille. Non transparent.</p> <p>Ruisseau de 60 cm de large, perpendiculaire au cours d'eau en rive droite amont de l'ouvrage (Ruisseau de Vignon).</p> <p>Berges naturelles non connectées à l'ouvrage.</p> <p>Lit mineur de 5 à 6m de large, très profond, berges végétalisées (carex), ripisylve large dans aulnaie</p>	 <p><i>Aval de l'ouvrage 7.</i></p>	
					



N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
<p>Franchissement n°7-8 par la D120 et la D11 du lit majeur de l'Euille et de deux de ses affluents</p> <p>(Suite)</p> <p>Ouvrage 8</p>	<p>Pont de la D11 à proximité de l'intersection avec la D120</p>	<p>13/02/2012</p>	<p>Ouvrage 8 Ouvrage de type voute sur le Ruisseau de la Boye, affluent de l'Euille à proximité de leur confluence. Non transparent.</p> <p>Berges naturelles non connectées à l'ouvrage.</p> <p>Hauteur de marnage non mesurable.</p> <p>Lit mineur de 1.5 à 2m de large en amont et 80cm à 1m en aval de l'ouvrage, berges végétalisées (carex), ripisylve large d'aulnes traversant un boisement de chênes en amont et une aulnaie en aval.</p>	 <p><i>Amont de l'ouvrage.</i></p>  <p><i>Cours d'eau en amont de l'ouvrage.</i></p>	


N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
13	Pont de la D11 entre le Château de Benauges et le lieu dit « Vimeneys »	13/02/2012	<p>Ouvrage de type voute sur le cours d'eau de l'Euille. Non transparent.</p> <p>Berges artificielles, enrochement sur les 2 rives en aval et naturelles mais canalisées par un mur en amont (entrée dans le moulin), non connectées à l'ouvrage.</p> <p>Hauteur de marnage non mesurable.</p> <p>Lit mineur de 1 à 2m de large et 4 à 5m au niveau de l'ouvrage, berges végétalisées en aval (carex), ripisylve large d'aulnes.</p> <p>Risque fort de collision (R4)</p>	 <p>The top photograph shows a concrete bridge with a large circular opening (culvert) over a river. The water is dark and still. The surrounding area is rocky and has some snow on the ground. The bottom photograph shows a close-up of the riverbank, which is covered in snow and has some vegetation. A concrete structure is visible on the right side of the bank.</p> <p><i>Berges artificielles, enrochées à l'aval de l'ouvrage.</i></p>	



N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
56	Pont de la D230 entre Gonin et Mourens	13/02/2012	<p>Ouvrage de type buse de 60cm sur la tête de bassin du Ruisseau de St-Pierre de Bât, affluent du cours d'eau de l'Euille. <u>Non transparent.</u></p> <p>Berges naturelles.</p> <p>Lit mineur de 1 à 1,5m de large, berges végétalisées (carex), ripisylve broussailleuse étroite.</p> <p><u>Risque faible de collision (R2)</u></p>	 <p><i>Buse en amont.</i></p>  <p><i>Cours d'eau en aval de l'ouvrage.</i></p>	




N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
17	Pont de la D11 à proximité de l'intersection avec la D139, à Escoussans	13/02/2012	<p>Ouvrage de type voute sur le cours d'eau de l'Euille. Non transparent.</p> <p>Berges artificielles, emmurement sur les 2 rives en aval et enrochement en rive droite en amont, naturelle en rive gauche amont, non connectées à l'ouvrage.</p> <p>Hauteur de marnage non mesurable.</p> <p>Lit mineur de 5 à 6m de large, berges peu végétalisées et verticales, encaissement de 2 à 3m, ripisylve étroite d'aulnes.</p> <p>Risque fort de collision (R4)</p>	 <p><i>Aval de l'ouvrage.</i></p> <p><i>Rive droite emmurée en aval de l'ouvrage.</i></p>	



N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
<p>Franchissement n°15-18 par la D119 et la D11 du lit majeur de l'Euille et de son affluent</p> <p>Ouvrage 15</p>	<p>Pont de la D11 au niveau du Château de Ories</p>	<p>13/02/2012</p>	<p>Franchissements associés d'un affluent et de l'Euille avec une zone à risque cumulée de 100 mètres environs avec 2 ouvrages</p> <p>Risque faible de collision (R2)</p> <p><u>Ouvrage 15</u> Ouvrage de type voute sur le Ruisseau de Machique, à proximité de la confluence avec le cours d'eau de l'Euille. Non transparent.</p> <p>Berges >45°, naturelles en amont. En aval, berges emmurées sur la rive droite (coude du cours d'eau) puis empierrée sur le linéaire et naturelle en rive gauche. Berges non connectées à l'ouvrage. Hauteur de marnage non visible.</p> <p>Lit mineur de 1,5 à 2m de large, jusqu'à 2,5-3m au niveau de l'ouvrage berges peu végétalisées, ripisylve étroite d'aulnes.</p>  <p><i>Cours d'eau en aval de l'ouvrage longeant la route.</i></p>	 <p><i>Amont de l'ouvrage.</i></p>  <p><i>Aval de l'ouvrage.</i></p>	

N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
<p>Franchissement n°15-18 par la D119 et la D11 du lit majeur de l'Euille et de son affluent</p> <p>(Suite)</p> <p>Ouvrage 18</p>	<p>Pont de la D119, au niveau de l'intersection avec la D11 au Château de Ories</p>	<p>13/02/2012</p>	<p><u>Ouvrage 18</u> Ouvrage de type voute avec cadre sur le cours d'eau de l'Euille. <u>Non transparent.</u></p> <p>Début d'atterrissement dans le cadre.</p> <p>Berges naturelles, mais renfort d'ouvrage en murets sur les 2 rives en amont de l'ouvrage, et enrochement en rive gauche en aval de l'ouvrage.</p> <p>Berges non connectées à l'ouvrage.</p> <p>Hauteur de marnage non visible.</p> <p>Lit mineur de 4 à 5m de large, berges végétalisées, ripisylve étroite d'aulnes en aval et plus élargie en amont.</p>	 <p><i>Amont de l'ouvrage.</i></p>  <p><i>Renfort en muret en rive gauche amont de l'ouvrage.</i></p>	

N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
55	Pont de la D11, entre les lieux dits « Saric » et « Grand Babeau »	13/02/2012	<p>Ouvrage de type buse métallique de 1,5m sur un petit affluent du cours d'eau de l'Euille. <u>Non transparent.</u></p> <p>Rebords internes de la buse aplatis.</p> <p>Dénivelé de 20-30 cm du lit du cours d'eau en sortie de buse en aval.</p> <p>Berges naturelles <45°, non connectées à l'ouvrage, encaissées de 2m en aval.</p> <p>Hauteur de marnage non visible.</p> <p>Lit mineur de 1m de large, berges végétalisées, ripisylve étroite d'aulnes en amont et plus élargie en aval, avec robiniers.</p> <p><u>Risque moyen de collision (R3)</u></p>	 <p><i>Amont de l'ouvrage</i></p> <p><i>Aval de l'ouvrage, avec un dénivelé de 20-30 cm du lit en sortie de buse.</i></p>	Indices de Campagnol amphibie en amont de l'ouvrage.

N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
60	Pont de la D122 entre les lieux dits « Mingonnet » et « La Prade », à Targon	13/02/2012	<p>Ouvrage de type cadre simple de 2m sur le Ruisseau de la Forêt, affluent du cours d'eau de l'Euille. Non transparent.</p> <p>Berges naturelles <45°, non connectées à l'ouvrage, encaissées de 1,5 à 2m.</p> <p>Hauteur de marnage de 50cm.</p> <p>Lit mineur de 1m de large jusqu'à 2m au niveau de l'ouvrage, berges végétalisées (carex), ripisylve étroite d'aulnes.</p> <p>Risque faible de collision (R2)</p>	 <p><i>Aval de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Vue du cours d'eau en amont de l'ouvrage</i></p>	

N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
41	Pont de la D237, au lieu dit « Pidoc », à Targon	13/02/2012	<p>Ouvrage de type voute/buse de 2m sur le cours d'eau de l'Euille. <u>Non transparent.</u></p> <p><i>Déversoir à 1,5m de hauteur côté amont, intérieur de l'ouvrage.</i></p>  <p>Présence d'une buse en rive droite, à l'extérieur de l'ouvrage en aval de celui-ci.</p> <p>Berges naturelles <45°, non connectées à l'ouvrage, encaissées de 2 à 3m.</p> <p>Hauteur de marnage de 80cm.</p> <p>Lit mineur de 1,5m de large, berges végétalisées mais très entretenues. Absence de ripisylve.</p> <p><u>Risque faible de collision (R2)</u></p>	 <p><i>Amont de l'ouvrage</i></p> 	

N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
52	Pont de la D238, au niveau de la Station de pompage, à Targon	13/02/2012	<p>Ouvrage de type cadre simple de 1,2m sur la tête de bassin du cours d'eau de l'Euille. <u>Transparent à l'étiage.</u></p> <p>Buse en rive gauche amont de l'ouvrage (busage au niveau d'une entrée de parcelle, connexion avec le fossé de bord de route). Entrée surélevée de 60 cm par rapport au cours d'eau.</p> <p>Berges naturelles <45°, non connectées à l'ouvrage, encaissées de 2,5 à 3m.</p> <p>Hauteur de marnage non visible.</p> <p>Lit mineur de 60cm à 1m de large, berges végétalisées (carex), ripisylve étroite de chênes.</p> <p><u>Risque faible de collision (R2)</u></p>	 <p><i>Amont de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Aval de l'ouvrage</i></p>	

ANNEXE 5

Liste des ICPE sur la Vallée de l'Euille

ICPE sur les communes du site Natura2000 « Réseau hydrographique du Brion »

Entreprise	Commune	Activité	Volume	Régime	Type de pollution
Société PROCIDA	Langon	Dépôt de produits chimiques		A	Physico-chimique
Société SOLEM	Langon	Unité de fabrication d'émulsions et de liants routiers		A	Physico-chimique
Société SYSTEME U Centrale Régionale Sud	Langon	Entrepôt		A	Hydrocarbures
Société ELECTRO - DIESEL	Langon	Atelier d'essais à moteurs à explosion		A	
Société BEUGNET AQUITAINE	Langon	Centrale temporaire d'enrobage à chaud de matériaux routiers		A	Physico-chimique
Société ELECTRO DIESEL	Langon	Établissement spécialisé dans la fabrication de groupes électrogènes		A	Hydrocarbures
Société Plageco Centre Leclerc	Langon	Station service GPL		A	Hydrocarbures
S.A. Langon Distribution	Langon	Station service		A	Hydrocarbures
Société SUD GIRONDE ENROBÉ	Langon	Installation d'enrobage bitume à chaud		A	Physico-chimique
Société EUROVIA	Langon	Centrale d'enrobage à chaud de bitume de matériaux routiers		A	Physico-chimique
Société VALPLUS	Langon	Centre de valorisation, conditionnement/transit de matériaux valorisables, démantèlement de DEEE, tri-réparation, palettes bois		A	
SA LANGON DISTRIBUTION	Langon	Installation de stockage et de distribution de carburant :		A	Hydrocarbures
PUM PLASTIQUES SA	Langon	Stockage de produits finis en PVC, polyéthylène, polyesters et élastomères		A	
S.N.C. ALVEA - Station Service ELAN	Langon	Stock carburant	<100 m3 et distribution >20 m3/H	C	Hydrocarbures
SARL JL INVEST	Langon	Pressing utilisant	machine de nettoyage à sec <50 kg	C	Physico-chimique
Société EURALIS VIGNE	Langon	Dépôt de produits phytosanitaires		D	Physico-chimique

Société A.S.F.	Langon	Transport par route de déchets non dangereux		D	Physico-chimique et azoté
Inter marché CDM	Langon	Dépôt de carburant		D	Hydrocarbures
SARL J.V.M AUTOS Relais du Sauternais	Langon	Dépôt de gaz liquéfié	5 tonnes	D	Physico-chimique
Centre Hospitalier PASTEUR	Langon	Installation de traitement et développement de surfaces photosensibles à base argentique	surfaces photosensibles de 6 700 m2.	D	Physico-chimique
Société UNIBETON	Langon	Centrale à béton (broyage, concassage, criblage)		D	Physico-chimique
EURL d'Exploitation Carrosserie LARROZE	Langon	Atelier de carrosserie et de peinture automobile		D	Physico-chimique et hydrocarbures
SA LANGON DISTRIBUTION	Langon	Poste de distribution GPL		D	Physico-chimique
ENERGIES SERVICES SARL	Langon	Dépôt d'hydrocarbures		D	Hydrocarbures
Teinturerie Meilhan	Langon	Nettoyage à sec pour l'entretien des textiles ou vêtements		D	Physico-chimique
SA TROUILLOT	Langon	Atelier de carrosserie (cabine de peinture)		D	Physico-chimique
Établissements NETTO	Langon	Dépôt carburant		D	Hydrocarbures
DARROMAN Alain	Langon	Chai de vinification	520 hl	D	Organique
SCI SALVESEN PROPERTY	Langon	Entrepôts couverts		D	
France Télécom URRGIRONDE	Langon	Transformateur au PCB	>30 litres	D	Physico-chimique
EARL BUYTET Jean & Fils	Langon	Chai de vinification avec traitement des effluents vinicoles	3 255 hl	D	Organique
SARL AQUITAINE ENERGIE SERVICES	Langon	Négoce de carburants et combustibles et un dépôt de fuel et de gasoil		D	Hydrocarbures
MUTANT DISTRIBUTION	Langon	Entrepôt commercial		D	Physico-chimique
Poste source LANGON	Langon	Installation de distribution d'énergie aux particuliers et professionnels		D	Physico-chimique
S.I.C.T.O.M du Langonnais	Langon	Déchetterie	surface utile de 2268m2	D	Organique
Centre Hospitalier de LANGON	Langon	Installation de réfrigération compression		D	Physico-chimique

EDF GAZ DE FRANCE DISTRIBUTION GIRONDE	Langon	UN AUTO-TRANSFORMATEUR N°33227Y9997		D	Physico-chimique
EDF GAZ DE FRANCE DISTRIBUTION	Langon	UN AUTO-TRANSFORMATEUR N°33227Y9999		D	Physico-chimique
EDF GAZ DE FRANCE DISTRIBUTION GIRONDE	Langon	UN AUTO-TRANSFORMATEUR N° 33227Y9996		D	Physico-chimique
SCEA des vignobles Espagnet	Langon	Entreprise de viticulture	>500 hl et <20 000hl/an	D	Organique
Centre Hospitalier Pasteur	Langon	Chaufferie		D	Physico-chimique
LAGREDE DAVID	Roiallan	Élevage	4000 faisans et 6000 perdrix, soit 5500 animaux- équivalents	D	Organique
Ets DELAS et FERBOS	Mazères	Scierie avec atelier de traitement de traitement des bois		A	Physico-chimique
G.F.A. de GAILLOTE	Mazères	Chai à barriques de 562 hl, un chai de stockage de 2 250 hl et un chai de vinification de 3 500 hl	un total de 6 312 hl	D	Organique
SA SAPHORE EQUIPEMENTS	Mazères	Stockage de pneumatiques	6 800 m3	D	Physico-chimique
GAEC GUIGNARD Frères,	Mazères	Chai de vinification avec une station de traitement des effluents	7 000 hl	D	Organique
E.A.R.L. Château MAILLARD	Mazères	Chai de vinification	3 095 hl/an	D	Organique
Pension canine de Floux	Mazères	Établissement de garde de chiens	15 animaux	D	Organique
EDF GAZ DE FRANCE DISTRIBUTION GIRONDE	Mazères	UN AUTO-TRANSFORMATEUR N°33279Y9999		D	
S. A. SAPHORE EQUIPEMENTS	Mazères	Montage et de stockage de pneus	>1000 m3 et <10000 m3	D	Physico-chimique
EDF Gaz de France Distribution GIRONDE	Mazères	Auto-transformateur		D	
Ets Louis SARRAUTE et Fils	Le Nizan	Scierie avec atelier de traitement des bois (composés chlorophénoliques)		A	Physico-chimique
Exploitation MA KIM	Le Nizan	Élevage	8 800 poulets	D	Organique

ICPE sur les communes du site Natura2000 « Vallée de l'Euille »

Entreprise	Commune	Activité	Volume	Régime	Type de pollution
Ets FAVARD	Arbis (366 rte de Libourne)	Stockage de produits agro pharmaceutiques		D	Physico-chimique
J-PACKER	Arbis (section Bn°17)	Exploitation viticole	3000 hl	D	Organique
P. BAIGNEAU	Béguey (2 chemin des sables)	Exploitation viticole		D	Organique
SARL. LA GRANGE	Béguey (avenue de la libération)	Station service		D	Hdrocarbures
EARL DUBOURDIEU	Béguey (château reynon)	Exploitation viticole	2000 hl	D	Organique
SEMOCTOM	Béguey (chemin de la maison carrée)	Déchetterie		D	Hydrocarbures / Boues
SARL Pressing Sud	Béguey (clos du pin)	Teinturerie, pressing		D	Physico-chimique
Centre Hospitalier Spécialisé	Cadillac (89, rue Cazeaux Cazalet)	Blanchisserie		D	Physico-chimique
Centre Hospitalier Spécialisé	Cadillac (89, rue Cazeaux Cazalet)	Une installation de combustion		D	Physico-chimique
VIGNOBLES A.LEJEUNE et Fils	Cadillac (Château Chasse-Pierre 104 route de Branne)	Exploitation viticole		D	Organique
G.F.A. Château Justa	Cadillac (Château de Justa 106 route de Branne)	Exploitation viticole		D	Organique
Vignobles Vincent Lataste	Cadillac (Château de l'Ardiley)	Exploitation viticole	2000 hl	D	Organique
IMERYS TC	Cantois	Carrières	240000 tonnes	A	Matières en suspension

G.A.E.C. du HAUT FREYLON	Cantois	Exploitation viticole	800 hl	D	Organique
EARL VIGNOBLES FONTANIOL	Cantois (Domaine de Talusson)	Exploitation viticole	8000 hl	D	Organique
	Cantois (Talusson)	Chenil	35 chiens	D	Organique / azotée
GFA de Foucaud	Cardan (Lieudit Foucaud)	Exploitation viticole	2000 hl	D	Organique
SCEA. VIGNOBLES ARNAUD ET MARCUZZI	Cardan (lieu-dit'Le Vic ' n° 13)	Exploitation viticole		D	Organique
E.AR.L. Vignobles SANFOURCHE	Donzac (Château Haut Maurin)	Exploitation viticole		D	Organique
S.C.E.A. des Vignobles QUEYRENS	Donzac (Lieu-dit Grand Village)	Exploitation viticole		D	Organique
EDF GDF	Escoussans	Auto transformateur		D	Métaux
GAEC David et Fils	Escoussans	Exploitation viticole	900 hl	D	Organique
EARL Cailleux	Escoussans (540 Le pereyre)	Exploitation viticole	1300 hl	D	Organique
EARL Vignobles du Bos	Escoussans (le Bos)	Exploitation viticole	6000 hl	D	Organique
GAEC POULY	Gornac	Elevage vaches laitières	133	D	Organique / azotée
VIGNAU	Gornac	Elevage vaches laitières	45	D	Organique / azotée
SCEA Vignobles ROUX	Gornac (1 Beaucies)	Exploitation viticole		D	Organique
M. POSSAMAÏ	Gornac (Ld Castelande)	Elevage bovins		A	Organique / azotée
SCEA BUFFETEAU	Gornac (Ld Dambert)	Exploitation	1200 hl	D	Organique

		viticole			
M. SOULARD	Gornac (Ld Le Foureau)	Elevage de veaux		A	Organique / azotée
SCEA DES VIGNOBLES DUCOURT	Ladaux	Exploitation viticole	1088 Kw	D	Organique
SCEA DES VIGNOBLES DUCOURT	Ladaux	Exploitation viticole	25000 hl/an	A	Organique
SA. ALAIN THIENOT	Loupiac (Château de RICAUD)	Exploitation viticole		D	Organique
SA VIGNOBLES BOYER	Loupiac (Château du Cros)	Exploitation viticole		D	Organique
Syndicat Régional Agricole de Cadillac	Loupiac (lieu-dit Les Graves)	Distribution et stockage de produits phytosanitaires		D	Physico-chimique
GAEC DES VIGNOBLES ALBUCHER	Monprimblanc (lieu-dit le Ballot)	Exploitation viticole	2 705 hl	D	Organique
SCEA VIGNOBLES VINCENT	Montignac (3, chemin Laurenceau)	exploitation viticole	≤ 20000 hl	D	Organique
G.A.E.C CIGANA BOUDAT	Mourens (Château de Viaut)	Exploitation viticole	3000 hl	D	Organique
CHATEAU PEYRINES	Mourens (Château Peyrines)	Exploitation viticole	2300 hl	D	Organique
EARL LAMPURE	Mourens (Lieu-dit le Ministre)	Exploitation viticole	≤20000 hl	D	Organique
S.C.E.A. Cécile et Gilles CIGANA	Mourens (section ZC n° 48 'Le Cosse Nord')	Exploitation viticole	1000 hl	D	Organique
E.A.R.L. Vignobles Anne-Marie GILLET	OMET (Château La Bertrande)	Exploitation viticole		D	Organique
CHATEAU DU BRANA	Rions (lieu-dit ' Brannas ')	Exploitation viticole		D	Organique

S.A.R.L. LES CHAIS DE RIONS	Rions (Lieu-dit Le Grava)	Exploitation viticole		D	Organique
SCEA Vignoble BOUDON	souignac	Exploitation viticole	2600 hl	D	Organique
EARL des Vignobles PAILLET Eric et fils	Souignac (Chardavoine)	Exploitation viticole	≤20000 hl	D	Organique
G.A.E.C du PETIT LUC	St Pierre-de-Bat (parcelle D709 'Petit Luc')	Exploitation viticole	3800 hl	D	Organique
Château SAMARUC	Targon (12 Chemin Les Cabanes)	Exploitation viticole		D	Organique
SCA Vieux Manoir	Targon (19 Rue du Manoir)	Exploitation viticole		D	Organique
SARL DECUYPER,	Targon (3, Allées d'Amour)	Exploitation viticole		D	Organique
Château Sainte-Marie,	Targon (51, Route de Bordeaux)	Exploitation viticole	2300 hl	D	Organique
B. LAFAURIE	Targon (Domaine de fourteau)	Chenil	50	A	Organique / azotée

ICPE sur les communes du site Natura2000 « Réseau hydrographique du Lisos »

Entreprise	Commune	Activité	Volume	Régime	Type de pollution
LAZARE Jean Louis	Hure	Dépôt de ferrailles		A	Physico-chimique
BRUYNINCK	Hure	Carrière à ciel ouvert		A	Physico-chimique
MAUBOURGUET	Hure	Installation de stockage aérien de Gaz de Pétrole Liquéfié Butane Propane pour chauffer des serres		C	Physico-chimique
MARROT Didier RECUPFER CASSE	Hure	Transport par route de déchets non dangereux		D	Physico-chimique et Hydrocarbures
EARL LES GLAUDETS	Hure	Élevage de vaches laitières		D	Organique
Société IMERYS STRUCTURE	Noaillac	Carrière à ciel ouvert		A	Physico-chimique
Monsieur Pierre SAINT-MARC	Noaillac	Carrière à ciel ouvert		A	Physico-chimique
Société IMERYS T.C.	Noaillac	Carrière		A	Physico-chimique
LAGARDERE Erik	Noaillac	Élevage	12000 volailles	D	Organique
Entreprise foie gras HUSSON	Noaillac	Atelier de transformation et préparation de produits d'origine animale		D	Organique
S.A LALANNE et Cie	Noaillac	Scierie et atelier de traitement du bois		A	Physico-chimique
BIBES Guy	Noaillac	Élevage de cailles avec atelier de tuerie de volailles		A	Organique
Société AQUITAINE ARTIFICES	Aillas	Installation de montage et stockage d'artifices pyrotechniques		A	Physico-chimique
SCEA MELUSINE	Aillas	Élevage de vaches laitières		A	Organique
Transports M. MONTEAU	Aillas	Transport par route de déchets non dangereux		D	Physico-chimique et Hydrocarbures
Domaine de Lhoumiet	Aillas	Élevage	20 000 cailles	D	Organique
GAEC du BOIS MAJOU	Aillas	Élevage	60 vaches laitières	D	Organique
Exploitation CAZEMAJOU	Aillas	Élevage	48 vaches	D	Organique

			laitières		
SCEA BOURILLON	Aillas	Élevage	100 taurillons	D	Organique
Exploitation GUILLOMON	Aillas	Élevage	78 vaches laitières	D	Organique
Exploitation PEYROT	Aillas	Élevage	50 vaches laitières	D	Organique
Société Sud Ouest Logistics	Aillas	Installation de stockage de palettes de bois	2400 mètres cubes	D	Physico-chimique
E. A. R. L. DELOUBES ET FILS	Aillas	Élevage de poulets et pintades		D	Organique
SARL F.E.M.B.A.	Aillas	Usine de fabrication de panneaux de bois		D	Physico-chimique
BANDET Gabriel	Sigalens	Élevage de veaux		A	Organique
SOCIETE AGRICOLE DU DOMAINE DE GLAYROUX	Sigalens	Porcherie		A	Organique
Exploitation LESCIEUX	Sigalens	Élevage (extension des installations déjà existantes)	64 vaches laitières	D	Organique
Exploitation RAPIN	Sigalens	Élevage	65 vaches laitières	D	Organique
GAEC DUBOURG et Fils,	Sigalens	Élevage	78 vaches laitières	D	Organique
Exploitation RAPIN	Sigalens	Élevage	72 vaches laitières	D	Organique
MASSON-TALLEUX Carole	Grignols	Élevage de ratites avec ouverture au public		A	Organique
SA Michel LAOUIET	Grignols	Scierie et une fabrique de lambris		A	Physico-chimique
Exploitation DUFLET	Grignols	Élevage	6000 canards équivalents à 12 000 animaux	D	Organique
GAEC LORENZON	Grignols	Chai de vinification	1300 hl	D	Organique
Exploitation LARTIGUE	Grignols	Élevage	60 vaches laitières	D	Organique
Station Service TOTAL	Grignols	Station service		D	Hydrocarbures
M. LABORDE	Grignols	Station-Service avec	Garage : 35 000	D	Hydrocarbures

			l de carburant, dont 10 000 l de Gasoil		
Station Total	Grignols	Stockage de carburant		D	Hydrocarbures
Établissements DUPIOL	Cauvignac	Scierie avec atelier de traitement du bois		A	Physico-chimique
Exploitation BELLOC	Cauvignac	Atelier de canards en gavage	1 200 places	D	Organique
Solange RIVOT	Marseille	Activité de récupération de véhicules hors d'usage et de ferrailles		A	Hydrocarbures
E.A.R.L. LAFARGUE	Marseille	Élevage	13 500 poulets	D	Organique
SCEA de La ROCHELLE	Cours les bains	Élevage	24800 cailles	D	Organique
DARAGNES Gilbert	Meilhan sur Garonne	Dépôts de ferraille		A	Physico-chimique
TERRES DU SUD	Meilhan sur Garonne	Stockage de céréales		A	Organique
SCA CAVE DU MARMANDAIS	Cocumont	Exploitation viticole et réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 Pa	75000 hl/an	A	Organique